



**Rapport
financier
annuel
2016**
du groupe Macif



Essentiel pour moi

Retrouvez l'ensemble
des informations
financières
sur notre site
www.macif.fr

Sommaire

L'essentiel du groupe Macif en 2016 **01**

1

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **13**

1.1	Présentation du groupe Macif	14
1.2	Éléments de contexte	15
1.3	Faits marquants	20
1.4	Stratégie et objectifs	21
1.5	Activités et performance économique du Groupe	23
1.6	Activités et résultats des principales entités du Groupe	32
1.7	Événements postérieurs à la clôture	38
1.8	Perspectives	39
1.9	Dispositif de maîtrise des risques et facteurs de risques	40
1.10	Informations en matière de gouvernance	49
1.11	Responsabilité sociale du groupe Macif	73
1.12	Informations complémentaires	97

2

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS **99**

2.1	Comptes consolidés	100
2.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208

3

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF **211**

3.1	Comptes sociaux de la Macif	213
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et rapport spécial	243

4

ORDRE DU JOUR ET TEXTES DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE **247**

4.1	Ordre du jour de l'assemblée générale mixte	248
4.2	Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte	249

5

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ **255**



L'essentiel du groupe Macif en 2016

Édito	2-3
Histoire du Groupe	4-5
#macifutur : le plan stratégique du Groupe à horizon 2020	6-7
Équipes dirigeantes	8-9
Organisation opérationnelle	10
Chiffres clés	11

Édito

Alain Montarant

président du conseil d'administration



Le conseil d'administration entend poursuivre les efforts entrepris sur le plan stratégique et confirmer la dynamique de bons résultats des deux dernières années.

2016 a été la première année de déploiement réussi du plan stratégique qui doit projeter le groupe Macif en 2020, grâce à la formidable mobilisation de l'ensemble des acteurs du Groupe, salariés et représentants des sociétaires.

Les résultats à la clôture de l'exercice 2016 sont ainsi bien meilleurs que ceux constatés au 30 juin, ce qui confirme la prudence à observer en cours d'exercice sur une situation qui n'a d'autre vocation que d'être un point intermédiaire.

Plusieurs indicateurs et ratios présents dans le rapport financier démontrent la pertinence des orientations stratégiques prises sur les trois métiers du Groupe (Dommages, Santé/Prévoyance et Finance/Épargne) et confirment surtout la détermination à aller au terme des transformations majeures décidées par les représentants des sociétaires et engagées par la direction générale.

Nos enjeux consistent à mettre en œuvre une organisation pérenne et efficiente et à développer une approche inclusive des trois métiers du Groupe,

afin de maximiser les synergies dans une logique de protection globale et d'accompagnement des plus de 5 millions de sociétaires qui nous font confiance.

Le conseil d'administration entend poursuivre les efforts entrepris sur le plan stratégique et confirmer la dynamique de bons résultats des deux dernières années et ce, sur l'ensemble des métiers ; à cet égard, il mise sur le renouveau de la politique de développement engagée en 2016.

Le groupe Macif, acteur majeur de l'économie sociale et solidaire, poursuit sa mue avec enthousiasme et pragmatisme ; il entend retrouver ses positions de référence sur les marchés de l'assurance comme sur des sujets sociétaux pour lesquels il continuera de prendre des positions au service de ses sociétaires et dans l'intérêt plus large des consommateurs. ●



PARCOURS

Alain Montarant a mené sa carrière pendant plus de vingt-cinq ans comme chef d'entreprise dans différents secteurs d'activité en particulier celui de l'immobilier.

Il est sociétaire de la Macif depuis 1984 et devient représentant des sociétaires en tant que délégué régional pour la région Centre-Ouest-Atlantique en 1997 et en tant que délégué national en 2002.

Administrateur de la mutuelle d'assurance depuis 2003, il a présidé le comité d'audit de sa création en 2005 à 2011.

En 2011, il devient, pour deux ans, président du comité des risques du groupe Macif, nouvellement créé. La même année, il est également élu vice-président du groupe Macif.

Il a assuré par ailleurs, au sein du Groupe, les fonctions de président des conseils de surveillance de Mutavie (2012-2014) et de Macifin' (2013-2014), la structure de développement de l'offre bancaire Macif.

Le 23 juin 2014, il est élu à l'unanimité président du groupe Macif par le conseil d'administration.

Alain Montarant est également président du conseil de surveillance d'OFI Asset Management, filiale de Gestion d'actifs du groupe Macif.



Jean-Marc Raby

directeur général



La performance n'a de sens qu'au service des sociétaires et clients qui bénéficient des solutions de protection et d'autonomie répondant à leurs besoins tout au long de leur vie.



Pour 2016, le groupe Macif présente des résultats satisfaisants, en légère avance sur la trajectoire budgétaire arrêtée dans le cadre de notre plan stratégique #macifutur à horizon 2020. Ce niveau de performance est le premier effet des transformations du Groupe construites et engagées avec le conseil d'administration. Il résulte également de l'implication et des efforts de l'ensemble des collaborateurs qui œuvrent quotidiennement pour assurer un haut niveau de satisfaction et de fidélité des sociétaires Macif.

Au-delà de la performance financière stricte, nos résultats attestent d'une rentabilité technique sur l'ensemble des métiers du Groupe (Dommages, Santé/Prévoyance, Finance/Épargne), et ce, malgré une activité économique générale morose et un contexte de taux très défavorable. La performance du groupe Macif n'a de sens qu'au service des sociétaires et clients qui bénéficient des solutions de protection et d'autonomie répondant à leurs besoins tout au long de leur vie. Nos résultats viennent ainsi conforter la solvabilité du Groupe

et sa capacité d'investissement, indispensables aux transformations projetées et validées par les représentants des sociétaires. Dans un environnement en pleine mutation, la culture interne et la culture client doivent apporter des réponses agiles et immédiates.

Après la rénovation complète de nos principaux produits et tarifs IARD, l'adaptation de l'offre santé au contexte ouvert par l'ANI (Accord national interprofessionnel), le développement de la gamme assurance vie, le lancement d'un site macif.fr entièrement repensé, entre autres réalisations 2016, l'exercice 2017 nous verra poursuivre avec volontarisme et innovation les principaux chantiers stratégiques. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la nouvelle organisation territoriale de la Macif illustre l'orientation client de nos transformations. Compétitivité, accessibilité, satisfaction client sont les objectifs poursuivis par le Groupe, conformément à son identité mutualiste. ●



PARCOURS

Jean-Marc Raby a mené toute sa carrière professionnelle au sein de la Macif en assurant diverses responsabilités aussi bien au niveau régional que national.

Il débute sa vie professionnelle dans la mutuelle à l'âge de 25 ans dans le réseau commercial.

Il est nommé responsable du centre de gestion de Moulins en 1992. Il rejoint la région Île-de-France quatre ans plus tard en qualité de directeur régional adjoint en charge de la maîtrise économique. Jean-Marc Raby occupe ce poste jusqu'en 2000, date à partir de laquelle il devient directeur régional de Macif Centre.

Six ans plus tard, il est nommé directeur général adjoint du groupe Macif, en charge du pilotage économique et devient, par la suite, directeur général délégué du Groupe. Depuis 2012, il occupe la fonction de directeur général du groupe Macif.

Jean-Marc Raby est également vice-président de l'Association des assureurs mutualistes (AAM) créée en 2016.

Histoire DU GROUPE

56 ans d'engagement et de mutualisme conquérant

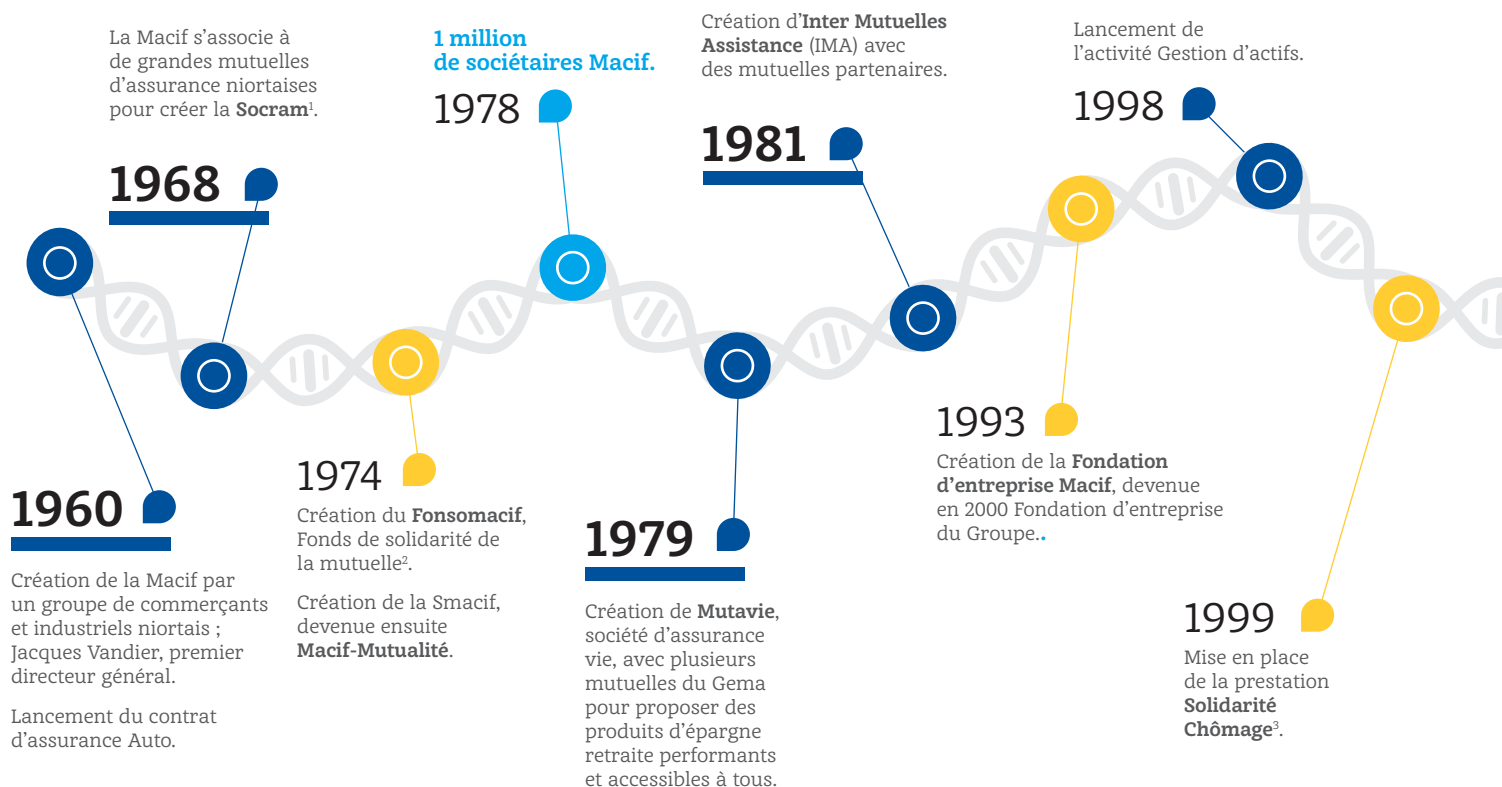
Entreprise d'assurance citoyenne et engagée, le groupe Macif construit depuis 1960 une relation durable et de confiance avec ses sociétaires-clients.

Sans actionnaire à rémunérer, la Macif est tout entière dévouée à répondre aux besoins de protection et d'accompagnement que chacun d'eux est en droit d'attendre, au prix le plus juste.

À l'image d'une société qui évolue, la Macif fait constamment preuve d'innovation en enrichissant ses offres afin de les rendre plus accessibles et compétitives pour accompagner ses sociétaires à toutes les étapes de leur vie, et contribuer à une société plus solidaire et plus responsable.

Résolument mutualiste, elle conjugue organisation démocratique, performance économique et utilité sociale.

Tournée vers l'avenir, la Macif revendique la modernité de sa différence mutualiste et se réinvente, en donnant le pouvoir d'agir à ses sociétaires, pour continuer à jouer pleinement son rôle dans l'économie et la société du XXI^e siècle.



La modernité du mutualisme

UNE GOUVERNANCE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COMMUN

Sans but lucratif ni actionnaire à rémunérer, la Macif réinvestit ses bénéfices au profit des sociétaires et dans leur intérêt commun.

UN FONCTIONNEMENT REPRÉSENTATIF

Le pouvoir démocratique repose sur le vote des sociétaires. Ces derniers sont ainsi appelés à élire, par scrutin de listes, leurs représentants qui portent l'expression de leurs besoins dans la gouvernance de la Macif.

DES SOCIÉTAIRES QUI FONT ENTENDRE LEUR VOIX

À la Macif, l'humain est au cœur des projets. C'est pourquoi l'écoute et la proximité avec ses sociétaires à toutes les étapes de leur vie sont une priorité.

Lancement de
Macif Soursds⁴.

2003

Lancement
de l'activité
bancaire Macif.

2010

2008

Création du **Fonds d'action sociale**
de Macif-Mutualité.

Élargissement de l'activité **Santé/Prévoyance** en créant un pôle mutualiste regroupant aujourd'hui Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, MNFCT, MPIBM et MNPAF⁵.

2016

Mise en place du plan
stratégique **#macifutur**
à horizon 2020.

- 1 Organisme de crédit dont l'objectif est d'offrir des conditions de financement avantageuses aux sociétaires.
- 2 Ce fonds vient en aide aux sociétaires rencontrant d'importantes difficultés financières à la suite d'un sinistre non garanti.
- 3 Prestations sous conditions et non rétroactives.
- 4 1^{er} dispositif conçu en France pour faciliter l'accès à l'assurance aux personnes sourdes et malentendantes.
- 5 MNFCT : Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales.
MPIBM : Mutuelle du personnel IBM.
MNPAF : Mutuelle nationale des personnels Air France.

GOUVERNANCE DE LA MACIF

UN POUVOIR DÉMOCRATIQUE FORT

+ de 5 MILLIONS
de sociétaires Macif

élisent

1 954
délégués régionaux

élisent

167
délégués nationaux

élisent

25
membres du conseil
d'administration

+

4
membres élus par les salariés

élisent

nomment


Un président

+

**Un directeur
général**

#macifutur, le plan stratégique DU GROUPE À HORIZON 2020



Nous voulons être un Groupe résolument mutualiste, reconnu pour la compétitivité et l'accessibilité de ses solutions de protection et d'accompagnement tout au long de la vie. 

Source : *Projet d'entreprise 2015*

Adopté en Congrès en juin 2015, le Projet d'entreprise du Groupe est entré en 2016 dans sa phase de mise en œuvre avec un plan stratégique à 5 ans, baptisé **#macifutur**.

Fort du succès du Plan à moyen terme 2013-2015 qui a redonné au Groupe des marges de manœuvre et posé les bases d'une évolution profonde du pilotage technique, le plan stratégique est la traduction opérationnelle du Projet d'entreprise.

Au travers de ce plan, le groupe Macif engage une transformation de fond qui va lui permettre de renouer avec l'esprit pionnier qui a fait son succès et d'affirmer son leadership sur le marché de l'assurance.

Cette nouvelle étape vise à lui donner toute sa puissance dans un secteur en pleine mutation et à garantir aux plus de 5 millions de sociétaires-clients un service et des offres performants.

Orienté vers le numérique, la conquête et le développement, ce plan a pour ambition de proposer aux sociétaires-clients :

**UNE MACIF
SIMPLE
ET ACCESSIBLE**

**UNE MACIF
QUI ACCOMPAGNE
ET FIDÉLISE**

**UNE MACIF
COMPÉTITIVE
ET INNOVANTE**

**UNE MACIF
EN MOUVEMENT
QUI DONNE LE
POUVOIR D'AGIR**

Ainsi, le plan stratégique vise à construire une Macif moderne, proche, disponible, dont l'objectif est de renforcer une relation durable, intelligente et sincère avec les sociétaires.

Dans cette perspective, le Groupe mobilise ses forces et son énergie collective pour disposer en 2020 d'un service client d'excellence :

- **DES TARIFS PLUS COMPÉTITIFS**
que la plupart des acteurs du marché,
- **UNE PRÉSENCE ET UNE RELATION SUIVIE**
dans tous les moments clés de la vie de ses sociétaires,
- **UN RÉSEAU COMMERCIAL DE PROXIMITÉ**
et en phase avec les modes de consommation et les styles de vie,
- **DES PARCOURS DE SOUSCRIPTION ET DE RELATION COMMERCIALE FLUIDES ET LISIBLES**,
sur tous ses points de contact (physique, téléphone, digital) et pour tous ses métiers,
- **DES CONTRATS CLAIRS, TRANSPARENTS**
qui vont à l'essentiel des besoins des assurés,
- **UN NIVEAU DE SERVICE RECONNU ET APPRÉCIÉ.**

2016, ANNÉE DE LANCEMENT

AUTOUR DE 7 DOMAINES DE TRANSFORMATION

macif.mouv

LE GROUPE EN MOUVEMENT

- ▶ Nouveau territoire de marque déployé

DISCOURS INSTITUTIONNEL

- ▶ Ouverture des négociations sur le Nouveau modèle social

Le pouvoir d'agir ensemble sur l'essentiel

Le pouvoir d'agir sur l'essentiel

IDÉE DE MARQUE MACIF

Le pouvoir d'agir de chacun sur l'essentiel

DISCOURS COMMERCIAL

macif.org

L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

- ▶ 5 pôles interrégionaux installés au 1^{er} janvier 2017
- ▶ Début de la mutualisation des flux téléphoniques
- ▶ Changement de tiers-payant et lancement du réseau de soins Santéclair

macif.dev

LA CONQUÊTE

- ▶ Lancement de la nouvelle offre Habitation
- ▶ Refonte des tarifs Dommages
- ▶ Lancement de Multivie
- ▶ Développement des offres Santé
- ▶ Renforcement des structures d'appels

macif.xp

L'EXPÉRIENCE CLIENT À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

- ▶ Refonte du site macif.fr
- ▶ Évolution de l'application mobile
- ▶ Écoute client renforcée

macif.lab

L'INNOVATION DANS NOS OFFRES ET SERVICES

- ▶ Création de Macif Innovation
- ▶ Conclusion et mise en œuvre de partenariats innovants
- ▶ Intégration de Cbien à l'application mobile Macif
- ▶ Création d'un comité consultatif jeunes



NOS PRINCIPALES RÉALISATIONS 2016

macif.mut

PLUS DE POUVOIR D'AGIR

- ▶ Renouvellement de l'opération MaFondation, avec une participation ouverte aux sociétaires
- ▶ Développement du nouvel agenda mutualiste Groupe
- ▶ Signature des Principes d'investissement responsable



macif.gouv

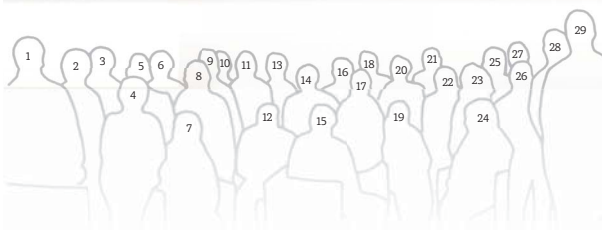
LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

- ▶ Adoption de la nouvelle charte de gouvernement du Groupe et des principes de structuration du Groupe
- ▶ Préparation de l'organisation politique cible
- ▶ Préparation des élections des délégués Macif et Macif-Mutualité dans le cadre du nouveau maillage territorial

Équipes DIRIGEANTES

Le conseil d'administration (au 31.12.2016)

Le conseil d'administration fixe les orientations stratégiques et significatives du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il est composé de 25 administrateurs représentant les sociétaires et de 4 administrateurs élus par les salariés de l'entreprise.



- | | | |
|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------------|
| 1. Jean-Pierre Langevin | 11. Serge Cornelius | 21. Marc Beurois |
| 2. Florence Defiolles | 12. Hélios Insa | 22. René Valladon |
| 3. Pascal Michard | 13. Françoise Lareur | 23. Lysiane Ferrière |
| 4. Emmanuelle Fantino | 14. Thierry Valentin* | 24. Annie Quillon |
| 5. Pierre Gros | 15. Stéphane Martinache* | 25. Patricia Sturtz |
| 6. Christian Batut* | 16. Michel Schmitlin | 26. Alain Lebrun |
| 7. Catherine Le Gac | 17. Philippe Perrault | 27. Claude Verne |
| 8. Yannick Le Broch | 18. Jacques Chemarin | 28. Bertrand Raux |
| 9. Maurice Carroubourg | 19. Jacky Dintinger | 29. Alain Montarant |
| 10. José Tur | 20. Cyril Coste* | |

* Administrateurs élus par les salariés.

Le bureau du conseil d'administration (au 31.12.2016)

Le bureau prépare, notamment, les ordres du jour du conseil d'administration et agit sur délégation de celui-ci.



Alain Montarant
président du conseil
d'administration



Jacques Chemarin
vice-président



Pascal Michard
vice-président



Philippe Perrault
vice-président



Catherine Le Gac
secrétaire



Florence Defiolles
membre



Jacky Dintinger
membre



René Valladon
membre

Le conseil du directeur général

Le conseil du directeur général est une émanation du comité de direction Groupe qui accompagne le directeur général dans le management au quotidien du Groupe.



Jean-Marc Raby
directeur général



Olivier Arlès
DGD pilotage
économique et financier



Frédéric Channac
DGD assurances
de personnes et services
financiers



Adrien Couret
DGD stratégie,
transformation,
performances



Jean-Philippe Dogneton
DGD IARD



Philippe Ricard
secrétaire général

Le comité de direction Groupe

Le comité de direction instruit la stratégie du Groupe, soumise par le directeur général au conseil d'administration de la Macif. Les membres du comité de direction assurent la mise en œuvre de la stratégie et en rendent compte au directeur général.



- | | |
|----------------------------------|------------------------------|
| 1. Frédéric Channac | 13. Grégory Blanchard |
| 2. Jean-Philippe Dogneton | 14. Fred Vianas |
| 3. Bertrand Delignón | 15. Bertrand Bétin |
| 4. Olivier Arlès | 16. Philippe Ricard |
| 5. Adrien Couret | 17. Jocelyn Charlier |
| 6. François Eugène | 18. Dominique Russo |
| 7. Benoit Serre | 19. Robert Grandi |
| 8. Philippe Moulay | 20. Bruno Thirion |
| 9. Jean-Marie Guillevic | 21. Pierre Gauthier |
| 10. Jean-Marc Raby | 22. Nicole Monnereau |
| 11. Stéphane Coste | |
| 12. Virginie Le Mée | |

Absent de la photo : Philippe-Michel Labrosse.

Organisation OPÉRATIONNELLE

Nos métiers

Simple, adaptées, accessibles, nos offres reflètent l'esprit mutualiste de la Macif. Le Groupe est au service de ses **5,3 millions de sociétaires-clients** avec des solutions au prix le plus juste, sans garantie inutile, pour protéger leur vie, leurs proches et leurs biens. Des solutions « essentielles » qui répondent aux besoins de chacun.

Offres : auto, deux-roues, habitation, loisirs, navigation de plaisance...

Macif, 1^{ère} société d'assurance auto en France*

* En nombre de contrats particuliers en 2015



1^{er} assureur à avoir obtenu une certification de services d'assurance dommages



Pôle **ASSURANCE DOMMAGES**



Pôle **SANTÉ/ PRÉVOYANCE**



Offres : santé individuelle et collective, prévoyance individuelle et collective

Pôle **FINANCE/ ÉPARGNE**



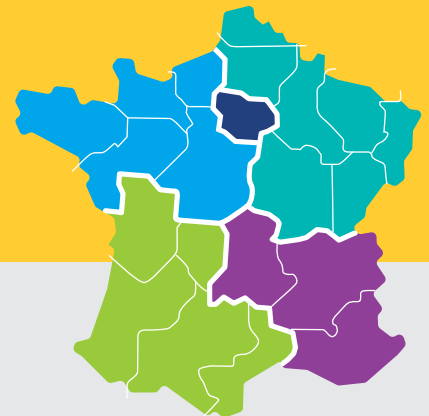
Offres : assurance vie, compte courant, livrets d'épargne et solutions de crédit à la consommation

GESTION D'ACTIFS



Offres : gestion sous mandats, gestion collective, solutions de placement financier B2B et clients patrimoniaux

Nos 5 pôles interrégionaux



Pôle **ÎLE-DE-FRANCE**



1 260 400

sociétaires-clients



87

points de contact



Pôle **NORD-EST**



1 211 400

sociétaires-clients



132

points de contact



Pôle **SUD-EST**



1 045 700

sociétaires-clients



122

points de contact



Pôle **SUD-OUEST**



789 000

sociétaires-clients



104

points de contact



Pôle **NORD-OUEST**



982 200

sociétaires-clients



109

points de contact

Chiffres CLÉS

6 293 millions d'euros
de chiffre d'affaires

en normes IFRS (6 103 millions d'euros en 2015)

PERFORMANCE

Ratios combinés **99,3 %** en Dommages
ET **95,9 %** en Santé/Prévoyance
(respectivement 99,2 % et 97 % en 2015)

186 millions d'euros
de résultat net consolidé - Part du Groupe
en normes IFRS (201 millions d'euros en 2015)

3 447 millions d'euros
de fonds propres Groupe en normes IFRS
(3 117 millions d'euros en 2015)

199 % RATIO DE SOLVABILITÉ DU GROUPE
EN NORMES SOLVABILITÉ II (avec USP;
sans USP: 177%)

DÉVELOPPEMENT



5,3 millions
de sociétaires-clients



18,4 millions
de contrats gérés

INDICATEURS D'ACTIVITÉ



ASSURANCES DOMMAGES

3 116 millions d'euros
de chiffre d'affaires

1,4 million de nouvelles souscriptions en 2016
et un portefeuille de 15,1 millions de contrats



SANTÉ/PRÉVOYANCE

980 millions d'euros
de chiffre d'affaires

1,4 million de personnes protégées en Santé
0,7 million d'assurés en Prévoyance



FINANCE/ÉPARGNE

2 196 millions d'euros
de chiffre d'affaires

1,2 million de contrats en épargne individuelle
2 080 millions d'euros de collecte
455 millions d'euros d'encours bancaires



GESTION D'ACTIFS

66 milliards d'euros
d'actifs gérés

dont 2/3 intégrant une analyse ou un reporting ISR

QUALITÉ DE SERVICE ET FIDÉLITÉ



SOCIÉTAIRES

88,3 % de taux de satisfaction

92,2 % de taux de recommandation



COLLABORATEURS

9 363 collaborateurs dont
3 794 conseillers de vente

ENGAGEMENT SOCIÉTAL

FONDATION MACIF



3,2 millions d'euros
de subventions versées
pour **195 projets**
socialement innovants

MACIF PRÉVENTION



Plus de **80 000**
personnes rencontrées
dans le cadre d'actions de prévention

FONDS DE SOLIDARITÉ MACIF ET FONDS D'ACTION SOCIALE DE MACIF-MUTUALITÉ



Plus de **3 millions d'euros**
de fonds versés et près de
2 600 personnes soutenues



1

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1	Présentation du groupe Macif	14
1.2	Éléments de contexte	15
1.3	Faits marquants	20
1.4	Stratégie et objectifs	21
1.5	Activités et performance économique du Groupe	23
1.6	Activités et résultats des principales entités du Groupe	32
1.7	Événements postérieurs à la clôture	38
1.8	Perspectives	39
1.9	Dispositif de maîtrise des risques et facteurs de risques	40
1.10	Informations en matière de gouvernance	49
1.11	Responsabilité sociale du groupe Macif	73
1.12	Informations complémentaires	97

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

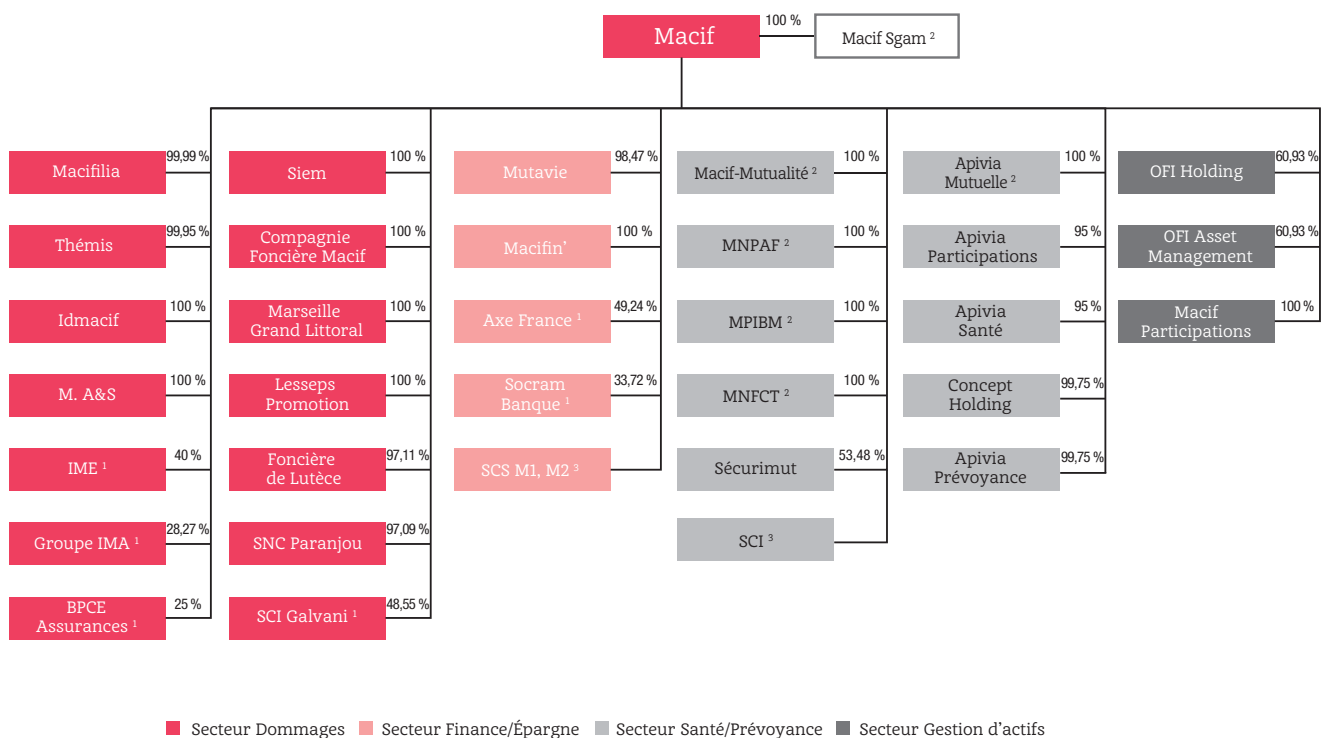
La Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables fondée en 1960 par un groupe de commerçants et industriels niortais. Son activité s'étend rapidement aux salariés de l'industrie et du commerce et, en 1996, la mutuelle d'assurance devient accessible à tous les particuliers.

La Macif est une structure de l'économie sociale et solidaire, à la gouvernance démocratique. N'ayant pas d'actionnaire ni de capital à rémunérer, le pouvoir politique appartient aux sociétaires, qui élisent leurs délégués régionaux, lesquels élisent ensuite les délégués nationaux. Réunis en assemblée générale, ces derniers élisent les membres du conseil d'administration.

Depuis sa création, la Macif a peu à peu diversifié ses activités et s'est constituée en Groupe. Pour répondre aux besoins de ses sociétaires, elle est ainsi présente dans les domaines de l'assurance Dommages, de la santé, de la prévoyance, de l'assurance vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Ses activités s'articulent autour de quatre métiers :

- Dommages ;
- Santé/Prévoyance ;
- Finance/Épargne ;
- Gestion d'actifs.

Pour l'élaboration de ses comptes consolidés aux normes IFRS, le groupe Macif retient quatre secteurs d'activités, tels que représentés ci-dessous :



¹ Sociétés mises en équivalence

² Entités sans lien capitalistique avec la Macif

³ Plusieurs entités dont le taux de détention est différent

Les pourcentages d'intérêts indiqués ci-dessus traduisent la participation directe et indirecte du Groupe dans chacune des entités consolidées au 31 décembre 2016.

Les OPC n'apparaissent pas dans l'organigramme. Ils sont rattachés aux secteurs en fonction des pourcentages de détention.

1.2 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'économie mondiale montre des signes de redressement en 2016, après une année 2015 en berne. Avec un PIB en progression de +3,1 %, la croissance mondiale retrouve son niveau de 2014. En Europe, la zone euro retrouve un certain dynamisme au second semestre, sous l'impulsion des ménages dont les revenus s'améliorent, et sous celle des entreprises qui renouent avec l'investissement, aidées en cela par un regain de la demande étrangère. Bien qu'en deçà du résultat européen, la France parvient à maintenir un niveau de croissance identique à celui de 2015, grâce notamment à une bonne tenue de la demande interne.

Le bilan de l'année 2016 s'avère plutôt positif, avec toutefois de nombreuses incertitudes, tant sur le plan économique que politique. Des événements majeurs sont intervenus au cours de cette année, notamment la décision du peuple britannique de quitter l'Union européenne, ou l'amplification de la menace terroriste à travers le monde. L'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis suscite également des interrogations, notamment pour l'Europe en matière de défense et sur les accords économiques. La croissance est

de retour même si l'équilibre reste fragile, et la vigilance de mise dans un environnement très sensible à la géopolitique, aux politiques de relance ou de soutien à l'économie et aux politiques des banques centrales. Les signaux transmis par les institutions influent notablement sur la perception des marchés et des ménages, desquels dépendent la reprise et donc la croissance.

Le marché de l'assurance dégage un niveau de croissance régulier mais modéré, en particulier pour les secteurs Dommages et assurance vie. Il a dû faire face à un accroissement des catastrophes naturelles à travers le monde. Rien que pour la France, les dommages causés par ces intempéries sont évalués à 2,3 milliards d'euros. Il subit également une pression toujours plus accrue des consommateurs qui, aidés par de nouvelles réglementations, font davantage jouer la concurrence, et dans un univers de plus en plus digitalisé, exigent des parcours et des solutions adaptés à leur besoin. 2016 se caractérise également par la persistance et même le renforcement de taux extrêmement bas sur les marchés financiers.

1.2.1 CROISSANCE MONDIALE, UN LÉGER MIEUX

La reprise de l'économie mondiale masque des évolutions divergentes dans les différents groupes de pays. Dans les pays avancés, l'accélération de la croissance a été plus vigoureuse que prévu, principalement en raison de la réduction du frein exercé par les stocks et d'un redressement de la production manufacturière. Mais cette accélération est allée de pair avec un ralentissement inattendu dans quelques pays émergents.

Aux États-Unis, l'activité a rebondi vigoureusement après un premier semestre médiocre en 2016 et l'économie américaine approche le plein-emploi. Le taux de chômage s'élevait à 4,7 % en décembre, son plus bas niveau depuis 2007. L'inflation poursuit sa hausse (2,1 % en décembre). Pour bien ancrer les anticipations inflationnistes, la Réserve fédérale américaine (FED) a relevé son taux directeur de 25 points de base en décembre. Sur l'année 2016, le PIB a progressé de 1,6 %, ce qui constitue une performance moyenne au regard des années précédentes.

La production reste inférieure à son potentiel dans plusieurs autres pays avancés, notamment dans la zone euro. Malgré un taux de croissance en repli, l'activité économique montre des signes de redressement en fin d'année.

L'économie nipponne poursuit également sa croissance, soutenue par des mesures de relance budgétaire, par une politique monétaire ultra-accommodante et par une hausse des revenus.

Le taux de croissance en Chine a été un peu plus élevé que prévu, grâce à la poursuite de la relance. La vigueur de l'investissement dans les infrastructures et l'immobilier en Chine et les anticipations d'un assouplissement de la politique budgétaire aux États-Unis, ont contribué au renchérissement des métaux de base. Combinées à une réduction des capacités et à une hausse des prix des produits de base, ces évolutions ont conduit à une reprise de l'inflation en Chine, après plus de quatre années de déflation, dans un contexte de rééquilibrage de l'économie au profit de la demande intérieure.

L'Inde maintient également un fort développement, en dépit d'un ralentissement temporaire enregistré sur 2016, qui a conduit à un taux de croissance du PIB de 6,6 % en 2016 après 7,3 % en 2015.

Mais l'activité a été plus faible qu'attendu dans quelques pays d'Amérique latine qui se trouvent actuellement en récession, tels que l'Argentine et le Brésil, ainsi qu'en Turquie, qui a fait face à une forte contraction de ses recettes touristiques. En Russie, l'activité a été légèrement plus vigoureuse que prévu, en partie du fait d'un affermissement des prix du pétrole. Ces derniers ont augmenté en fin d'année, sous l'effet de l'accord conclu par les principaux producteurs pour réduire l'offre.

1.2.2 CROISSANCE EUROPÉENNE, LA REPRISE CONFIRMÉE MAIS CONTRASTÉE

La zone euro montre des signes de reprise en fin d'année, après une croissance modérée sur les premiers trimestres. Pour l'ensemble de l'année, la zone euro parvient à dégager une croissance de +1,7 % après +1,5 % en 2015. Il s'agit là d'une belle performance en regard d'un historique récent puisque la zone euro n'avait pas enregistré un tel niveau de croissance depuis cinq ans. La reprise se consolide dans les principaux pays membres, à savoir l'Allemagne (1,9 % après 1,7 %), la France (1,1 % après 1,2 %), l'Italie (1,0 % après 0,7 %), et surtout l'Espagne (3,2 % après 3,2 %).

Ce raffermissement de la situation économique européenne intervient dans un contexte de consolidation de la confiance, tant du point de vue des investisseurs que des consommateurs.

Le taux de chômage tend à s'estomper dans les principaux pays de l'Union, tandis que l'inflation remonte légèrement, à 1,1 % sur un an, mais reste encore faible, bien en-deçà de

l'objectif des 2 %. Pour contenir les menaces déflationnistes et soutenir la croissance économique, la Banque centrale européenne maintient l'orientation très accommodante de sa politique monétaire. La divergence avec la politique de la FED s'est traduite par une forte dépréciation de l'euro, qui a atteint son plus bas niveau annuel courant décembre.

Défiant les pronostics, le peuple britannique a opté pour une sortie de l'Union européenne lors du référendum organisé courant juin. Malgré les craintes engendrées par cette situation inédite, l'économie britannique a montré sa capacité à conserver un niveau de croissance soutenu. S'il affiche un léger ralentissement à 2 % sur l'ensemble de 2016, après 2,2 % en 2015, le PIB du Royaume-Uni conserve une bonne dynamique, sous l'impulsion du secteur des services, qui compte pour près de 80 % de la richesse du pays.

1.2.3 CROISSANCE FRANÇAISE, UNE RÉALITÉ TOUJOURS TIMIDE

Le PIB français a progressé de 1,1 % en 2016, contre 1,2 % en 2015, du fait d'un manque de dynamisme des exportations. Le déficit commercial s'est creusé à -48,1 milliards d'euros, après quatre années successives d'amélioration. Cette contre-performance est en partie liée à des retards de livraison de certains fournisseurs aéronautiques, ainsi qu'à une mauvaise saison pour les céréales.

La faiblesse du commerce extérieur contribue donc à positionner la France en retrait par rapport à l'ensemble des pays partageant la monnaie unique, sa contribution à la croissance du PIB est estimée à hauteur de -0,9 point : avec un taux de progression de 0,9 %, les exportations ont connu leur taux de croissance le plus faible depuis la récession de 2009.

D'autres éléments sont venus perturber la dynamique de croissance parmi lesquels figurent les grèves contre la loi travail, les intempéries du printemps et les attentats perpétrés sur le territoire français et dans le monde.

A contrario, la reprise de la demande interne a permis de soutenir la croissance, dans un contexte d'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et de baisse des taux d'intérêt. Pas à pas, depuis dix ans, le moral des ménages efface les stigmates de la crise financière. Cette prise de confiance émane notamment d'une amélioration sur le front de l'emploi. Le taux de chômage au sens du BIT est retombé à 9,7% fin 2016. Le nombre des emplois marchands créés a progressé de 1,2 %, de sorte que l'année 2016 s'affiche comme le meilleur millésime depuis 2007.

Les chefs d'entreprise retrouvent également peu à peu le moral et l'année 2016 aura été un très bon cru pour la création d'entreprises. Avec plus de 550 000 nouvelles entreprises créées sur le territoire, l'initiative entrepreneuriale croît de 6 % par rapport à 2015.

1.2.4 MARCHÉS FINANCIERS, TOUJOURS DE L'INSTABILITÉ, MAIS UNE REMONTÉE EN FIN D'ANNÉE

Tout au long de l'année, les banquiers centraux sont restés omniprésents. À tour de rôle, ils sont intervenus, affichant clairement leur volonté de soutenir la croissance mondiale et les marchés financiers.

En mars, la Banque centrale européenne a commencé à acheter des obligations d'entreprises, alors que jusqu'alors ses achats se limitaient aux dettes souveraines. En décembre, la BCE est de nouveau intervenue, en repoussant l'échéance de son programme de rachat d'actifs de neuf mois, soit à décembre 2017.

La Réserve fédérale des États-Unis a maintenu ses taux directeurs tout au long de l'année, malgré l'amélioration des indicateurs économiques dès le deuxième trimestre, taux de chômage en baisse et reprise de l'inflation. Elle a relevé le taux d'intérêt à court terme de 25 points de base en décembre, alors que dans la plupart des autres pays avancés, la politique monétaire est restée plus ou moins inchangée.

Le premier semestre a été marqué par une détente des taux des dettes souveraines des pays « cœur » de la zone euro. Cette baisse était liée à une forte aversion au risque, qui a accru la demande d'actifs refuges, et au renforcement de

la politique monétaire ultra-accommodante de la BCE. Fin juin, l'annonce du Brexit a accentué le mouvement. Le taux de rendement de la dette allemande à dix ans est passé en territoire négatif et le TEC 10, taux 10 ans français, a, quant à lui, touché un point bas à 0,11 % début juillet.

Les taux d'intérêt nominaux et réels à long terme ont augmenté considérablement depuis août, en particulier au Royaume-Uni et aux États-Unis depuis l'élection de novembre. L'augmentation des rendements à long terme dans la zone euro depuis août a été plus modérée, environ 35 points de base en Allemagne, mais 70 points de base en Italie, du fait de l'incertitude élevée qui entoure la situation politique et le secteur bancaire. Ainsi, l'Italie et surtout le Portugal terminent l'année avec des taux supérieurs à leur niveau de début d'année.

Malgré la hausse notable de fin d'année, le TEC 10 a terminé l'année 2016 en baisse de 33 points.

Dans les pays émergents, les conditions financières ont été hétérogènes, mais durcies de manière générale, avec une hausse des taux d'intérêt à long terme pour les obligations en monnaie locale, surtout dans les pays émergents d'Europe et en Amérique latine. Les variations des taux directs depuis août ont reflété aussi cette hétérogénéité – avec des relèvements des taux au Mexique et en Turquie, et des baisses au Brésil, en Inde et en Russie.

1.2.5 ASSURANCE

Le marché de l'assurance a connu une relative stabilité en 2016 en matière de cotisations, avec un taux de croissance de son chiffre d'affaires de +0,4 %. Les prestations ont par contre évolué sensiblement, avec un taux de croissance de +5,8 %.

Ce secteur doit faire face à de nombreuses mutations, issues des évolutions législatives ou réglementaires, mais également de transformations sociales répondant à un environnement et des aspirations mouvants.

1.2.5.1 Assurance de biens et de responsabilité, dans la lignée de 2015

Les cotisations des assurances de biens et de responsabilité s'établissent à 53,2 milliards d'euros en 2016, en progression de 1,5 % par rapport à 2015. Ce taux de croissance, identique à l'estimation réalisée l'an dernier à la même époque pour l'année 2015, souligne un contexte de concurrence intense, conforté par un environnement économique en faible croissance. La loi Hamon continue à produire ses effets, tant sur le turn-over des portefeuilles, que sur les politiques tarifaires des sociétés d'assurance, qui développent de nouvelles stratégies pour fidéliser leurs clients. Pour contrer les effets de la concurrence, les assureurs ont également procédé à des opérations commerciales et fait évoluer leurs politiques de souscription avec une segmentation de plus en plus prononcée des risques.

Le dollar américain s'est apprécié en valeur effective réelle de plus de 6 % depuis août. Les monnaies des pays avancés exportateurs de produits de base se sont affermies aussi, du fait de la hausse des prix de ces produits, tandis que l'euro et plus encore le yen se sont affaiblis. Les monnaies de plusieurs pays émergents se sont dépréciées sensiblement en fin d'année, principalement la lire turque et le peso mexicain, tandis que les monnaies de plusieurs pays exportateurs de produits de base, principalement la Russie, se sont appréciées.

Le CAC 40 a connu un début d'année difficile. Entre les inquiétudes sur la santé de l'économie mondiale et les pressions baissières sur les cours du baril de pétrole, l'aversion au risque s'est accrue. La remontée des cours de l'or noir, le discours accommodant de la FED et le volontarisme de la BCE ont eu pour effet de redynamiser l'indice parisien qui a ensuite été guidé par les évolutions du pétrole et les annonces successives des banques centrales. Le résultat du référendum britannique a provoqué une volatilité des marchés, rapidement stabilisée puisque début août le CAC 40 avait effacé les pertes dues à l'annonce du Brexit. Il a ensuite évolué dans un tunnel, entre 4 300 et 4 500 points. En fin d'année, les marchés actions sont restés fortement haussiers, confiants dans le programme de relance budgétaire du futur président des États-Unis.

Le secteur des particuliers tire à nouveau le marché à la hausse, malgré le fléchissement de l'habitation (+2,5 % contre +3,6 % en 2015), tandis que l'automobile maintient un taux de croissance similaire à ceux des deux exercices précédents grâce au dynamisme des immatriculations de véhicules (+1,8 %). Ces dernières ont connu une forte croissance en 2016, notamment sur le marché de l'occasion avec 5,64 millions de véhicules immatriculés. Le marché du neuf n'est pas en reste avec une hausse de 5,1 %, mais celle-ci concerne surtout le marché des professionnels, puisque la progression des ventes de véhicules neufs aux particuliers atteint seulement 0,9 %. Pour la Multirisques habitation, le ralentissement se confirme sur le front des hausses tarifaires, résultant d'une vive concurrence et d'une évolution atone des indices de construction sur une grande partie de l'année.

Tant pour l'automobile que pour l'habitation, les taux de rotation des portefeuilles restent élevés, mais ne marquent pas d'accélération par rapport à 2015 : taux de résiliation automobile 14,5 %, taux de résiliation habitation : 13,4 % (estimation de la Fédération française de l'assurance à fin février 2017).

Après huit années de crise, l'activité du bâtiment s'est redressée en 2016 (+1,9 % en volume), les mises en chantiers de logement neufs progressant de plus de 10 % sur l'année. Cette nouvelle donne profite à la marge à l'assurance habitation, mais surtout à l'assurance Construction qui parvient à stabiliser son encaissement, grâce à l'impact de cette reprise d'activité sur les cotisations Dommages-Ouvrage, la RC décennale ne pouvant en profiter qu'à partir de 2017.

Pour la quatrième année consécutive, l'évolution du marché des dommages aux biens des professionnels approche de la stabilité, tandis que la RC Générale enregistre à nouveau un léger recul (-1 %).

La sinistralité est globalement en hausse avec des événements climatiques marquants, notamment les inondations de fin mai-début juin, dont les dommages causés sont estimés à 1,3 milliard d'euros. Au total, le coût des dommages dus aux événements naturels est estimé à 2,3 milliards d'euros. La hausse des fréquences corporelles, des coûts moyens automobiles et la recrudescence des cambriolages participent également à cette envolée des charges (+7,5 % en montant).

1.2.5.2 Santé et Prévoyance, un secteur en pleine mutation

Toujours en pleine effervescence, le secteur de la santé et de la prévoyance poursuit sa mutation au gré des évolutions réglementaires, législatives et sociologiques :

- La directive Solvabilité II est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, incitant les acteurs du marché à renforcer leurs partenariats, voire leur concentration en vue d'atteindre plus aisément les seuils de solvabilité imposés par la directive ;
- La prise d'effet de la loi sur la généralisation de la complémentaire santé, bien qu'anticipée dès 2015, a engendré de nouveau des transferts de portefeuille de l'individuel vers le collectif ; néanmoins, le secteur constate une certaine désaffectation des salariés vis-à-vis de ce dispositif puisque près de la moitié d'entre eux ont refusé l'offre de leur employeur, dans les entreprises qui sont désormais équipées ;
- La forte concurrence qui anime le secteur, renforcée par des consommateurs de plus en plus aguerris à la prospection, aidés en cela par la digitalisation des offres, contraint les acteurs du marché à développer de nouvelles approches pour réduire leurs coûts et se différencier ; certains acteurs cherchent donc à modifier les comportements des patients et des professionnels de santé, en promouvant la prévention ; un autre relais de croissance réside dans le développement des réseaux de soins.

Dans ce contexte, les cotisations maladie-accidents corporels enregistrent une progression plus élevée que l'année passée (+5 % contre +3 %). Sans surprise, cette croissance est portée par les contrats collectifs (+9 %) alors que l'encaissement des contrats individuels stagne (statistiques établies sur la base des résultats consolidés par la Fédération française de l'assurance).

Le domaine de la santé représente 53 % des cotisations du secteur et influe fortement sur les évolutions constatées par famille de contrats. Conséquence directe de la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés des entreprises privées au 1^{er} janvier 2016, les contrats collectifs affichent une hausse des cotisations particulièrement soutenue de +15 %, tandis que celles des contrats individuels diminuent de -4 %.

Sur le domaine de la prévoyance, le chiffre d'affaires augmente d'environ 5 %, tant en individuel qu'en collectif.

Au total, les cotisations des contrats individuels représentent 51 % de l'ensemble des cotisations en santé, soit une part qui n'a cessé de diminuer depuis la promulgation de la loi du 14 juin 2013, qui a transposé l'ANI (Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013). Elle s'établissait à 58 % fin 2013 et à 55 % fin 2015.

Les prestations versées ont progressé de +5 % en 2016 (contre +3 % en 2015). Cette évolution résulte d'une progression de +10 % des prestations des contrats collectifs associée à une baisse de -1 % des contrats individuels.

Cette nouvelle inflation de la charge des prestations reflète l'augmentation tendancielle des dépenses de santé. Les dépenses du régime général d'assurance maladie ont connu le même rythme de progression en 2016 qu'en 2015. Elles s'élèvent ainsi à fin 2016 à 154,7 milliards d'euros, soit +2,3 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation est légèrement supérieure à l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) fixé à +1,75 % pour 2016.

1.2.5.3 Finance et épargne, un contexte de taux bas peu favorable aux supports euros

La collecte nette de l'assurance vie s'est élevée à +16,8 milliards d'euros. Un montant nettement en deçà des niveaux atteints en 2015 (+23,6 milliards d'euros) et en 2014 (+22,6 milliards).

Dans le détail, les épargnants auront un peu moins versé sur leurs contrats d'assurance vie en 2016 (134,7 milliards d'euros) qu'en 2015 (135,5 milliards d'euros). Dans le même temps, les prestations ont augmenté, passant de 112,1 milliards d'euros en 2015, à 117,9 milliards d'euros. Cette progression des prestations tient notamment compte de l'arrivée à maturité de nombreux contrats. Plus de 60 % des contrats ont plus de huit ans d'ancienneté, ce qui permet aux souscripteurs de bénéficier du meilleur régime fiscal. Par ailleurs, les titulaires des contrats d'assurance vie sont de plus en plus âgés ; leur âge moyen est supérieur à 54 ans. Ainsi, le montant des rachats augmente progressivement avec l'arrivée des classes d'âge du baby-boom à la retraite.

Plusieurs facteurs défavorables se conjuguent. L'environnement de taux bas a commencé à se traduire dans la rémunération des fonds en euros de l'assurance vie. De plus, sous la pression des autorités qui craignent que les rendements trop généreux ne finissent par mettre les compagnies d'assurance en difficulté, les taux de rendement servis sur les fonds en euros tendent à s'estomper, en moyenne 1,8 % pour 2016. Les incompréhensions autour de la loi Sapin II, qui prévoit la possibilité d'une restriction ou d'un blocage temporaire des rachats sur leurs contrats en cas de menace sur la stabilité du système financier, ont également provoqué de l'attentisme chez les déposants.

Les assureurs déploient également de nouvelles offres et/ou de nouvelles tactiques commerciales pour inciter les épargnants à s'orienter vers les supports en unités de compte (UC). Ils doivent toutefois faire face à une certaine aversion des épargnants français pour le risque, puisque ces supports en unités de compte représentent à peine 20 % des cotisations en 2016. Enfin, l'appétit des Français pour l'immobilier a également pu entraîner certains arbitrages défavorables à l'assurance vie. Malgré tout, l'encours total des contrats d'assurance vie a progressé de +3 % sur un an, à 1 632 milliards d'euros.

Si le taux d'épargne des ménages s'est maintenu à un haut niveau (15 % du revenu disponible brut au 3^e trimestre 2016), les Français ont donc, en 2016, souhaité renforcer leur poche d'épargne de précaution. Ils sont ainsi revenus sur le Livret A mais ont également conservé d'importantes disponibilités sur leurs comptes courants.

Pour l'année 2016, le Livret A enregistre une collecte nette à +1,8 milliard d'euros contre -9,3 milliards d'euros à fin 2015. Pour rappel, la dernière collecte annuelle positive datait de 2013 avec 12,2 milliards d'euros.

Le Livret de développement durable (LDD) affiche quant à lui une collecte négative de -0,7 millions d'euros, conduisant à une variation d'encours quasiment nulle. Au total, l'encours sur le Livret A et sur le LDD s'établit à 360,9 milliards d'euros fin 2016 contre 357,2 milliards d'euros fin 2015.

Le résultat de l'assurance vie doit également être examiné au regard de son autre grand concurrent, le Plan d'épargne logement (PEL) qui talonnait l'assurance vie en 2015. Malgré un léger fléchissement constaté sur ce produit sur l'ensemble de l'année, le PEL a enregistré sur 2016 une collecte positive de près de 19,0 milliards d'euros.

1.3 FAITS MARQUANTS

1.3.1 PARTENARIATS ET ALLIANCES

1.3.1.1 Dissolution de la Sgam Sferen

La Macif et la Matmut ont décidé en mai 2016 de réorienter leur partenariat et d'abandonner le scénario d'un rapprochement structurel de leurs groupes respectifs. Il a ainsi été décidé de dissoudre, sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes, la Sgam Sferen constituée en 2009, sans remettre en cause la poursuite de partenariats existants dans le cadre des coopérations et accords conclus pour chacun d'eux.

Cette dissolution devrait intervenir au cours du premier semestre 2017, après obtention de l'accord des autorités compétentes. Elle n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

1.3.2 ÉLÉMENTS FINANCIERS

1.3.2.1 Mise en juste valeur des placements financiers

Au 31 décembre 2016, le portefeuille de placements financiers des entreprises d'assurance s'élève à 31 536 millions d'euros en valeur au bilan. Cette valorisation inclut l'impact de la mise en juste valeur pour un montant de 3 265 millions d'euros contre 3 010 millions d'euros au 31 décembre 2015. Après impôt, la mise en juste valeur des actifs financiers impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de +20 millions d'euros.

1.3.2.2 Provisions mathématiques des rentes

Suite à la baisse du taux moyen des emprunts d'État (TME), le taux de référence servant à l'actualisation des provisions mathématiques des rentes a été ramené de 1,12 % fin décembre 2015 à 0,68 % fin décembre 2016. La diminution du taux d'actualisation a conduit à un rechargement des provisions mathématiques des rentes pour un montant de 73 millions d'euros. Après impôt, cette charge impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de -48 millions d'euros.

1.3.2.3 Sinistralité climatique et catastrophes naturelles

La fin du premier semestre a été marquée par la survenance de grêles et d'inondations dont la charge ultime est estimée à 144 millions d'euros. L'exercice 2016 se caractérise également par une sinistralité sécheresse d'amplitude importante, avec une estimation de la charge ultime à 30 millions d'euros. Globalement, l'ensemble des événements climatiques et catastrophes naturelles représente sur l'année, une charge totale de 206 millions d'euros. Après prise en charge par la réassurance, l'impact sur le résultat net - part du Groupe ressort à -73 millions d'euros.

1.4 STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Construit à partir du Projet d'entreprise, #macifutur, le plan stratégique 2016-2020 projette le groupe Macif comme un acteur majeur de l'assurance en France et de la protection de demain.

Le plan stratégique #macifutur s'appuie sur des fondamentaux économiques solides, restaurés dans le cadre du PMT (Plan à Moyen Terme) 2013-2015. Il prévoit des investissements humains et technologiques importants et donne au Groupe les moyens de penser et agir au bénéfice des sociétaires.

Le plan stratégique #macifutur répond aux quatre axes de transformation que sont :

- Rapprocher la gouvernance des sociétaires ;
- Mettre en œuvre une approche globale innovante de protection et d'accompagnement ;
- Développer un modèle compétitif d'activités ;
- Concentrer les forces sur le développement.

1.4.1 RAPPROCHER LA GOUVERNANCE DES SOCIÉTAIRES

La Macif est un groupe résolument mutualiste qui, en lien avec ses métiers, donne le pouvoir d'agir à ses sociétaires sur leurs territoires. Pour cela, la Macif dispose de quatre « leviers » : l'action mutualiste, la démarche de prévention, la politique de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et l'action de la Fondation d'entreprise.

En parallèle, La Macif renforce le rôle des délégués élus, afin de mieux impliquer le sociétariat dans la vie de la Mutuelle. Dans ce but, les modalités d'élection des représentants des sociétaires sont rénovées afin de renforcer la proximité sur les territoires, la démarche et la visibilité des agendas mutualistes sont optimisées et un plan d'accompagnement dédié est prévu.

Prévention, RSE, Fondation d'entreprise : la Macif se fixe l'ambition d'être exemplaire, active et visible dans chacun de ces domaines.

La gouvernance de la Macif sera rénovée et simplifiée, dans le cadre de la nouvelle structuration juridique du Groupe. Les textes fondamentaux seront revus pour traduire ces évolutions.

Enfin, le Groupe souhaite s'appuyer sur ses partenariats politiques, dans le cadre d'une nouvelle Charte, pour contribuer à son développement et continuer à jouer un rôle d'acteur fédérateur dans le débat public.

1.4.2 METTRE EN ŒUVRE UNE APPROCHE GLOBALE INNOVANTE DE PROTECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Le Groupe veut innover pour mieux servir ses sociétaires, innover pour notre avenir commun, en se dotant d'objectifs concrets.

Sous l'impulsion du conseil d'administration l'engagement d'autonomie va se concrétiser par une stratégie métier de développement de services innovants au bénéfice de la promesse client « contribuer ensemble à l'autonomie de chacun tout au long de sa vie ».

Fidèles au positionnement de la Macif dans l'assurance automobile, des services d'accompagnement à la mobilité des sociétaires seront développés en proposant des solutions de prévention et de nouveaux usages.

Concernant la Prévoyance, l'effort portera sur la refonte et la promotion de l'offre - notamment décès et autonomie.

L'innovation, enfin, doit enrichir de services l'ensemble des offres, grâce à une démarche de laboratoire : une organisation souple, capable de tester de nouveaux formats d'assurance, d'exploiter des données télématiques ou issues d'objets connectés, de mettre en place des dispositifs d'innovation ouverte avec des start-up, etc.

Dans un environnement technologique changeant, capter les tendances, les idées qui pourront répondre aux besoins des sociétaires et les expérimenter est essentiel.

1.4.3 DÉVELOPPER UN MODÈLE COMPÉTITIF D'ACTIVITÉS

La clé de la performance de la Macif, c'est aussi une transformation de l'organisation pour viser l'excellence opérationnelle.

Cette transformation est d'abord géographique, visant à des performances plus homogènes, avec la mise en œuvre des cinq pôles interrégionaux techniques, dès janvier 2017.

C'est aussi une transformation organisationnelle par :

- Le pilotage transversal des fonctions support du Groupe ;

- L'évolution des modèles en gestion IARD, en Finance/Épargne ainsi qu'en Santé/Prévoyance ;
- Le développement d'expertises comme celle de la Gestion d'actifs pour compte de tiers.

C'est de plus une transformation technologique, qui renforcera la performance des systèmes d'information.

C'est enfin une transformation culturelle et managériale pour accompagner l'ensemble des salariés dans un environnement en mouvement.

1.4.4 CONCENTRER LES FORCES SUR LE DÉVELOPPEMENT

Le Groupe va poursuivre et intensifier son développement. Il mobilisera des moyens et poursuivra d'importantes transformations afin de rajeunir le portefeuille, renforcer l'équipement et accroître ses parts de marché.

Dès 2016, des choix tarifaires compétitifs en assurance auto et la refonte du territoire de marque et de macif.fr ont montré la voie. Chacun des canaux fera l'objet d'évolutions majeures sur la période 2016-2020 : un site Internet à réelle capacité commerciale, un canal téléphonique atteignant le potentiel d'une mutualisation nationale, des implantations et des horaires d'ouverture adaptés au niveau du canal physique, pour mieux tenir compte des bassins de vie.

La capacité du Groupe à avoir une relation commerciale plus proactive sera aussi développée par le biais de plateformes dédiées à ce type d'opérations, ou par le renforcement des outils de marketing opérationnel et par une connaissance du client partagée entre tous.

Les pôles métiers deviendront également des acteurs plus impliqués du développement, notamment par la constitution d'entités spécialisées sur la relation client. Plus transversalement, enfin, nous veillerons au renforcement humain du réseau, dans une période qui sera marquée par de nombreux départs à la retraite.

1.5 ACTIVITÉS ET PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU GROUPE

Les données 2015 présentées ci-dessous sont des données 2015 *proforma*. Une note décrivant les modalités de passage de l'information 2015 publiée à l'information 2015 *proforma*

est disponible dans l'annexe aux comptes IFRS, en partie « 2.1.6.6 Comparabilité des comptes ».

1.5.1 ACTIVITÉS DU GROUPE

Les cotisations acquises du groupe Macif, s'établissent à 6 293 millions d'euros en 2016, contre 6 103 millions d'euros en 2015, en hausse de 3 % (+0,5 % à périmètre identique).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	
			K€	%
Dommages	3 116 448	3 086 379	30 069	1%
Automobile	1 911 683	1 900 891	10 792	
Habitation	837 665	806 117	31 548	
Autres	367 100	379 371	-12 271	
Finance/Épargne	2 195 937	2 221 262	-25 325	-1%
Supports (en euros)	2 175 538	2 210 156	-34 618	
Supports en UC (unités de compte)	20 399	11 106	9 293	
Santé/Prévoyance	980 392	795 147	185 245	23%
Santé	822 985	641 718	181 267	
Prévoyance	157 406	153 429	3 977	
COTISATIONS ACQUISES	6 292 777	6 102 788	189 989	3%

En Dommages : les cotisations acquises sont en progression de 1 % à 3 116 millions d'euros. Pour le contrat Automobile qui représente près de 61 % du chiffre d'affaires du secteur, les cotisations acquises sont en hausse de 0,6 %, sous l'effet conjugué de la croissance des portefeuilles de contrats (+0,2 % identique à 2015) et des ajustements tarifaires. Pour le contrat Habitation, les cotisations acquises progressent de 3,9 % sous l'effet principal d'une hausse de la cotisation moyenne. Le portefeuille de contrats progresse également de 0,2 %. Enfin, la catégorie « Autres » comprend notamment les contrats Dommages corporels individuels qui représentent un total de cotisations acquises de 280 millions d'euros (275 millions en 2015), soit une progression de 2,6 %. Cette progression s'explique par la hausse du niveau moyen des options et les ajustements tarifaires appliqués en 2016.

En Finance/Épargne : le groupe Macif a réalisé un encaissement brut de 2 196 millions d'euros, en repli de 1 % sur l'exercice, en ligne avec la tendance observée sur le marché français. La collecte en assurance vie se concentre sur les supports

en euros (99 %) et plus particulièrement sur le contrat Livret Vie (75 %), produit axé sur la disponibilité de l'épargne. La collecte sur les supports en unités de compte reste modeste mais enregistre une progression soutenue par le lancement du produit Multi-vie. La collecte provient, tous supports confondus, des sociétaires Macif à près de 95 %. Les affaires nouvelles et les versements programmés sont en progression, en nombre comme en montant. En revanche, les versements libres, qui représentent 74 % de l'encaissement total, sont plutôt en repli. Le nombre d'adhérents est en hausse de 1,1 % grâce notamment à la commercialisation du contrat Multi-vie par le réseau Matmut depuis juillet 2016.

En Santé/Prévoyance : les cotisations acquises atteignent 980 millions d'euros. Elles augmentent de près de 23 % par rapport à 2015 (2,5 % à périmètre identique, le groupe Smam n'ayant rejoint le groupe Macif qu'à partir de mi-novembre 2015). Ce secteur regroupe principalement des contrats Santé individuels (71 % du total des cotisations du secteur).

Pour le groupe Macif, le détail des cotisations acquises par entité juridique s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015		Variation	
	K€	%	K€	%	K€	%
Dommages	3 116 448	50 %	3 086 379	51 %	30 069	1 %
Macif	3 115 300		3 084 515		30 785	
Macifilia	176		213		-37	
Thémis	972		1 651		-679	
Finance/Épargne	2 195 937	35 %	2 221 262	36 %	-25 325	-1 %
Mutavie	2 195 937		2 221 262		-25 325	
Santé/Prévoyance	980 392	16 %	795 147	13 %	185 245	23 %
Macif-Mutualité	552 202		532 684		19 518	
Apivia Mutuelle	255 219		85 003		170 216	
MNFCT	31 950		27 513		4 437	
MPIBM	40 529		40 880		-351	
MNPAF	100 493		109 067		-8 574	
COTISATIONS ACQUISES	6 292 777	100 %	6 102 788	100 %	189 989	3 %

1.5.2 RÉSULTATS

Au 31 décembre 2016, le groupe Macif enregistre un résultat net - part du Groupe de 186 millions d'euros contre 201 millions d'euros en 2015.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Cotisations acquises	6 292 777	6 102 788	189 989	3 %
Charges des prestations (hors participation aux bénéfices différée sur juste valeur)	-6 035 188	-5 874 949	-160 239	
Marge brute	257 589	227 839	29 750	-
Charges/produits nets des cessions en réassurance	17 802	-73 469	91 271	
Marge nette	275 391	154 370	121 021	-
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-694 684	-573 059	-121 625	
Autres charges et produits opérationnels courants	-171 383	-145 931	-25 452	
Marge technique	-590 676	-564 620	-26 056	-5 %
Produits des placements nets de charges - Hors mise en juste valeur	837 274	956 344	-119 070	
Produits des placements nets de charges - Mise en juste valeur	86 049	31 937	54 112	
Participation aux bénéfices différée sur juste valeur	-57 766	-24 312	-33 454	
Marge financière	865 557	963 969	-98 412	-10 %
Autres produits et charges opérationnels	-41 897	-54 233	12 336	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	232 984	345 116	-112 132	-32 %
Charge de financement	-31 838	-35 282	3 444	
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	28 132	26 620	1 512	
Impôts sur les résultats	-41 546	-132 015	90 469	
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	187 732	204 439	-16 706	-8 %
Intérêts minoritaires	2 066	3 047	-981	
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	185 666	201 392	-15 726	-8 %

Les principaux soldes contributifs aux résultats du groupe Macif sont les suivants :

La marge technique : elle s'établit à -591 millions d'euros, en repli de près de 26 millions d'euros sur l'exercice. Ce repli traduit l'impact de la croissance des frais généraux, en lien notamment avec l'amortissement accéléré des frais

d'acquisition Dommages (-18 millions d'euros). *A contrario*, les fondamentaux de l'activité technique enregistrent plutôt des évolutions favorables avec une croissance des cotisations acquises et une sinistralité dont la hausse est couverte par le solde de réassurance.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Cotisations acquises	6 292 777	6 102 788	189 989	3 %
Charges des prestations (hors participation aux bénéfices différée sur juste valeur)	-6 035 188	-5 874 949	-160 239	
Charges/produits nets des cessions en réassurance	17 802	-73 469	91 271	
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-694 684	-573 059	-121 625	
Autres charges et produits opérationnels courants	-171 383	-145 931	-25 452	
MARGE TECHNIQUE	-590 676	-564 620	-26 056	-5 %

La marge financière : elle ressort à +866 millions d'euros, en repli de 98 millions d'euros. Cette évolution traduit l'impact moins favorable des plus-values réalisées (-114 millions d'euros), l'exercice 2015 ayant été marqué par des programmes de cessions significatifs. La mise en juste valeur compense partiellement cette évolution en contribuant favorablement à la marge financière (28 millions d'euros après participation

aux bénéfices différée contre 8 millions seulement en 2015). La variation des dépréciations reste globalement stable par rapport à l'exercice précédent et concerne principalement les OPC actions. Enfin les produits de placements nets de charges sont pénalisés par le contexte de taux bas. Ils représentent 768 millions d'euros, en baisse de 6 millions d'euros sur l'exercice.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Produits des placements	800 578	800 085	493	
Charges des placements	-32 419	-25 559	-6 860	
Plus et moins-values de cession des placements	98 752	212 706	-113 954	
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	86 049	31 937	54 112	
Variation des dépréciations sur placements	-29 637	-30 888	1 251	
Produits financiers nets de charges	923 323	988 281	-64 958	-7 %
Participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur	-57 766	-24 312	-33 454	
MARGE FINANCIÈRE	865 557	963 969	-98 412	-10 %

Le résultat opérationnel : il ressort à 233 millions d'euros en 2016 contre 345 millions d'euros en 2015. Il traduit les niveaux et évolutions des marges technique et financière. Il est également impacté par le solde des autres produits et charges opérationnels qui reste déficitaire, mais qui progresse en 2016

de 12 millions d'euros. Ce solde se compose principalement d'une provision pour contrôle TVTM (Taxe sur les véhicules terrestres à moteur) pour un montant net de 23 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Marge technique	-590 676	-564 620	-26 056	
Marge financière	865 557	963 969	-98 412	
Résultat opérationnel courant	274 881	399 349	-124 468	-31 %
Autres produits et charges opérationnels	-41 897	-54 233	12 336	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	232 984	345 116	-112 132	-32 %

La quote-part dans les résultats des entreprises associées : la contribution des entreprises associées reste stable à 28 millions d'euros contre 27 millions d'euros en 2015. La

contribution du groupe BPCE Assurances représente près de 50 % de ce total. Toutes les entités contribuent positivement et ceci, à des niveaux comparables à ceux enregistrés en 2015.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Groupe IMA	3 706	3 314	392	
BPCE Assurances	14 624	14 126	496	
Socram Banque	4 240	4 027	214	
SCI Galvani	769	737	32	
Axe France	2 263	1 505	758	
IME	2 532	2 912	-380	
QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	28 132	26 620	1 512	6 %

La charge de financement : en 2016, la charge de financement s'établit à 32 millions d'euros contre 35 millions d'euros en 2015. Les intérêts sur emprunts bancaires sont en baisse de 2 millions d'euros en lien avec la diminution de l'endettement financier du Groupe.

La charge d'intérêts sur passifs subordonnés représente 89 % de la charge de financement du Groupe.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Intérêts sur passifs subordonnés	-28 278	-29 611	1 333	
Intérêts sur mises en pension	-	-	-	
Intérêts sur emprunts bancaires	-3 560	-5 150	1 590	
Intérêts sur autres dettes de financement	-	-521	521	
CHARGE DE FINANCEMENT	-31 838	-35 282	3 444	-10 %

La charge d'impôts : en 2016, la charge d'impôts du Groupe ressort à 42 millions d'euros en diminution de 90 millions d'euros par rapport à 2015. Elle regroupe les impôts exigibles constatés dans les comptes sociaux et les impôts différés constatés dans les comptes consolidés. En 2016, la charge d'impôts exigibles est en forte diminution après un exercice

2015 atypique (constatation significative de charges non déductibles). La charge d'impôts différés se solde par un produit, traduisant notamment l'impact fiscal du changement de méthode d'évaluation des frais d'acquisition reportés du secteur Dommages (+12 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Impôts exigibles	-52 970	-104 100	51 130	
Impôts différés	11 424	-27 915	39 339	
CHARGE D'IMPÔTS	-41 546	-132 015	90 469	-69 %

Le résultat net - part du Groupe : le résultat net - part du Groupe s'élève à 186 millions d'euros, en baisse de 16 millions d'euros par rapport à 2015. La part attribuée aux intérêts

minoritaires ressort à 2 millions d'euros, en léger repli compte tenu de la montée du Groupe dans le capital de Mutavie et Concept Holding.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Résultat net de l'ensemble consolidé	187 732	204 439	-16 707	
Intérêts minoritaires	2 066	3 047	-981	
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	185 666	201 392	-15 726	-8 %

L'analyse sectorielle du compte de résultat permet de dégager la contribution de chaque secteur d'activité au résultat net - part du Groupe.

(en milliers d'euros)	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Cotisations acquises	3 116 448	2 195 937	980 392	-	6 292 777	6 102 788
Charges des prestations (hors participations aux bénéfices sur juste valeur)	-2 558 852	-2 707 359	-768 977	-	-6 035 188	-5 874 949
Marge brute	557 596	-511 422	211 415	-	257 589	227 839
Charges/produits nets des cessions en réassurance	21 690	-336	-3 552	-	17 802	-73 469
Marge nette	579 286	-511 758	207 863	-	275 391	154 370
Frais d'acquisition et d'administration des contrats	-464 474	-88 110	-142 100	-	-694 684	-573 059
Autres charges et produits opérationnels courants	-112 068	-25 788	-26 796	-6 731	-171 383	-145 931
Marge technique	2 744	-625 656	38 967	-6 731	-590 676	-564 620
Produits des placements	155 959	611 804	24 760	8 055	800 578	800 085
Charges des placements	-15 228	-13 789	-2 425	-977	-32 419	-25 559
Plus et moins-values de cession des placements	17 877	77 749	2 804	322	98 752	212 706
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	19 390	66 096	868	-305	86 049	31 937
Variation des dépréciations sur placements	-17 929	-11 427	-36	-245	-29 637	-30 888
Produits financiers nets de charges	160 069	730 433	25 971	6 850	923 323	988 281
Participation aux bénéfices différée sur mise en juste valeur	-	-57 766	-	-	-57 766	-24 312
Marge financière	160 069	672 667	25 971	6 850	865 557	963 969
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	162 813	47 011	64 938	119	274 881	399 349
Autres produits et charges opérationnels	-37 782	-1 005	-3 157	47	-41 897	-54 233
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	125 031	46 006	61 781	166	232 984	345 116
Charge de financement	-24 669	-6 130	-887	-152	-31 838	-35 282
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	21 628	6 505	-	-	28 132	26 620
Impôts sur les résultats	-13 446	-7 469	-21 858	1 227	-41 546	-132 015
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	108 544	38 912	39 036	1 241	187 732	204 439
Intérêts minoritaires	-90	649	1 129	378	2 066	3 047
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	108 633	38 263	37 907	863	185 666	201 392

En Dommages, la contribution au résultat net - part du Groupe ressort à 109 millions d'euros. La marge technique s'élève à +3 millions d'euros contre +29 millions d'euros en 2015. Elle est pénalisée par l'amortissement accéléré des frais d'acquisition (-18 millions d'euros). L'exercice 2016 se caractérise également par une charge de sinistralité en hausse, principalement en raison de la survenance de plusieurs événements climatiques significatifs (inondations et grêles). Ces événements ont été partiellement couverts par la réassurance dont le solde est positif de 22 millions d'euros. Globalement, le ratio combiné net, tous contrats confondus, reste quasiment stable à 99,3 % (contre 99,2 % l'exercice précédent). La marge financière s'établit à 160 millions d'euros en repli compte tenu d'un volume de plus-values réalisées moins significatif qu'en 2015. La contribution au résultat opérationnel courant s'élève à +163 millions d'euros en 2016 contre +280 millions d'euros en 2015.

En Finance/Épargne, la contribution au résultat net - part du Groupe s'établit à 38 millions d'euros contre 37 millions d'euros en 2015. La marge technique passe de -619 millions d'euros à -626 millions d'euros au 31 décembre 2016. Le groupe Macif enregistre une collecte nette en baisse (430 millions d'euros fin 2016 contre 600 millions d'euros fin 2015). Les prestations représentent 1 775 millions d'euros, en hausse de près de 9 % par rapport à 2015. Elles se concentrent sur le contrat Livret Vie, contrat axé sur la disponibilité de l'épargne. Le montant de l'épargne gérée passe de 20 733 millions d'euros en 2015 à 21 608 millions d'euros en 2016 (en progression de 4,2 % alors que l'encours sur le marché national n'a progressé que de 3 % en 2016). La croissance de l'encours géré est déterminante pour ce secteur car ses résultats s'appuient essentiellement sur les prélèvements sur l'épargne gérée et la retenue de 5 % sur les produits financiers des portefeuilles. Les frais de gestion

s'élèvent à 114 millions d'euros sur l'exercice. La marge financière reste relativement stable à 673 millions d'euros contre 676 millions d'euros fin 2015. La contribution au résultat opérationnel courant s'élève à +47 millions d'euros contre +57 millions d'euros en 2015.

En Santé/Prévoyance, la contribution au résultat net - part du Groupe s'élève à 38 millions d'euros contre 34 millions d'euros en 2015. Le développement de l'activité (cf. *supra*) s'accompagne d'une croissance de la rentabilité technique. Le ratio combiné passe de 97 % à 95,9 %, sous l'effet principal de la baisse de la sinistralité. La marge technique ressort à 39 millions d'euros contre 24 millions d'euros en 2015. La marge financière diminue légèrement à 26 millions d'euros

contre 34 millions d'euros en 2015, en lien principalement avec la baisse de plus-values réalisées (-9 millions d'euros). La contribution au résultat opérationnel courant s'établit à +65 millions d'euros contre +58 millions d'euros en 2015.

Pour le secteur Gestion d'actifs, la contribution au résultat net - part du Groupe est de 1 million d'euros contre 2 millions d'euros l'exercice précédent. Les encours sous gestion s'élèvent à 66 500 millions d'euros contre 61 900 millions d'euros en 2015. La variation nette de 4 500 millions d'euros recouvre un effet « marché » de 2 100 millions d'euros et une collecte de 2 400 millions. La contribution de ce secteur au résultat opérationnel courant 2016 est à l'équilibre.

1.5.3 ÉLÉMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2016, le total du bilan du groupe Macif s'élève à 36 523 millions d'euros contre 35 028 millions d'euros en 2015.

À l'actif, la valeur au bilan des placements financiers des activités d'assurance (hors UC) s'établit à 31 536 millions d'euros soit plus de 86 % du total du bilan. Sur ce poste, l'impact

de la mise en juste valeur représente 3 265 millions d'euros au 31 décembre 2016 contre 3 010 millions d'euros l'exercice précédent. Les actifs immobiliers du groupe Macif figurent sur une ligne distincte au bilan et restent majoritairement valorisés en coût historique.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Coût amorti brut	28 434 613	27 330 652	1 103 961	4 %
Corrections de valeurs	-163 771	-138 382	-25 389	-18 %
Coût amorti net	28 270 842	27 192 270	1 078 572	4 %
Réévaluations	3 265 046	3 010 181	254 865	8 %
VALEUR AU BILAN	31 535 888	30 202 451	1 333 437	4 %

La répartition des placements entre les différents supports est marquée par une progression du poids des obligations détenues en direct ou par l'intermédiaire des organismes de placements collectifs (OPC) au détriment des actions détenues en direct. Cette tendance est accentuée par la hausse de la

juste valeur des placements obligataires dans un contexte de baisse des taux d'intérêt.

Le poste « Autres » regroupe principalement les dépôts chez les cédants.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	K€	%	K€	%
Actions	434 307	1 %	587 452	2 %
OPC à revenus variables	3 760 972	12 %	3 693 423	12 %
Obligations	24 487 920	78 %	23 310 380	77 %
OPC à revenus fixes	2 698 059	9 %	2 463 639	8 %
Prêts	143 967	1 %	146 282	1 %
Autres	10 663	0 %	1 275	0 %
PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	31 535 888	100 %	30 202 451	100 %

Les placements financiers sont principalement valorisés en juste valeur par les réserves AFS (*Available for sale*).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	K€	%	K€	%
Actifs disponibles à la vente (AFS) ¹	29 068 720	92 %	27 763 563	92 %
Actifs détenus à des fins de transaction (<i>Trading</i>)	-	-	-	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO) ²	2 323 201	7 %	2 292 606	8 %
Prêts	143 967	0 %	146 282	0 %
Autres	-	-	-	-
PLACEMENTS FINANCIERS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	31 535 888	100 %	30 202 451	100 %

1 *Available for sale.*

2 *Fair value option.*

Le portefeuille de placements financiers a été analysé par niveau de juste valeur, conformément aux recommandations de la norme IFRS 7. La juste valeur des actifs financiers est

majoritairement déterminée à partir de cotations proposées sur les marchés actifs (juste valeur de niveau 1).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
OUVERTURE	27 478 099	1 427 433	1 150 637	146 282	30 202 451
Augmentation	15 636 979	61 254	2 913 134	3 225	18 614 592
Diminution	-14 582 623	-277 776	-2 711 367	-19 773	-17 591 539
Variation de juste valeur	201 023	10 303	90 193	-41	301 478
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Autres mouvements	36 649	2 175	-44 192	14 274	8 906
CLÔTURE	28 770 127	1 223 389	1 398 405	143 967	31 535 888

Au passif, les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance s'élèvent à 28 858 millions d'euros, soit plus de 79 % du total du bilan au 31 décembre 2016.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance hors UC	28 649 768	27 482 563	1 167 205	4 %
Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance en UC	208 087	175 249	32 838	19 %
PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	28 857 855	27 657 812	1 200 043	4 %

Les passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance hors UC sont en progression de 1 200 millions d'euros, principalement en raison de la capitalisation de l'épargne des souscripteurs

de supports en euros (+678 millions d'euros) et pour les secteurs Dommages et Santé/Prévoyance, du rechargement des provisions pour sinistres à payer (+224 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Provisions d'assurance vie	20 477 261	19 799 469	677 792	3 %
Provisions pour cotisations non acquises	791 513	797 194	-5 681	-1 %
Provisions pour sinistres à payer	4 951 420	4 727 282	224 138	5 %
Provisions pour participation aux bénéfices	746 581	541 380	205 201	38 %
Autres provisions techniques	1 682 993	1 617 238	65 755	4 %
Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance en UC	208 087	175 249	32 838	19 %
PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	28 857 855	27 657 812	1 200 043	4 %

La participation aux bénéfices différée figure exclusivement au passif pour un montant de 1 900 millions d'euros. Elle est en hausse de 210 millions d'euros sur l'exercice principalement

en raison de la hausse de la juste valeur des placements obligataires.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	1 899 896	1 689 978	209 918	12 %
PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE NETTE	1 899 896	1 689 978	209 918	12 %

1.5.4 SOLVABILITÉ

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à plus de 3 447 millions d'euros, en progression de 11 % sur l'exercice. Ils ne prennent en compte aucun passif subordonné.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation	%
Capital social ou fonds équivalents	257 897	252 071	5 826	2 %
Réserve de réévaluation	707 042	567 508	139 534	25 %
Autres réserves	2 311 611	2 106 449	205 162	10 %
Autres éléments du résultat global	-15 107	-10 820	-4 287	NS
Résultat de l'exercice	185 666	201 392	-15 726	-8 %
FONDS PROPRES GROUPE	3 447 109	3 116 600	330 508	11 %

NS : non significatif.

La variation des fonds propres s'élève à 331 millions d'euros fin 2016. Elle s'appuie sur :

- Le résultat net de l'exercice à hauteur de +186 millions d'euros ;
- La progression de la réserve de réévaluation (+140 millions d'euros).

Cette réserve enregistre les variations de juste valeur des placements de la catégorie AFS, nettes de participations aux bénéfices différées et d'impôts différés. Elle représente près de 21 % des fonds propres du Groupe (contre 18 % en 2015).

Les autres mouvements concernent principalement les écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux (-4 millions d'euros après impôts), les droits d'adhésion enregistrés dans les comptes sociaux de la Macif (+5 millions d'euros) et les variations de périmètre (+2 millions d'euros).

(en milliers d'euros)	Capital social ou fonds équivalents	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net Groupe	Total
SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉC. 2015	252 071	567 508	2 106 449	-10 820	201 392	3 116 600
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	267 053	-	-	-	267 053
Participation aux bénéficiaires différée	-	-137 130	-	-	-	-137 130
Impôts exigibles et différés	-	9 029	-	463	-	9 492
Écarts actuariels sur passifs sociaux	-	-	-	-4 749	-	-4 749
Variations de périmètre	-	582	-	-	-	582
Revenus nets reconnus en capitaux propres	-	139 534	-	-4 286	-	135 248
Résultat net	-	-	-	-	185 666	185 666
Total des produits et pertes reconnus en capitaux propres	-	139 534	-	-4 286	185 666	320 914
Droits d'adhésion	4 698	-	-	-	-	4 698
Affectation du résultat	-	-	201 392	-	-201 392	-
Variations de périmètre	1 128	-	299	-	-	1 427
Autres variations	-	-	3 470	-	-	3 470
SITUATION À LA CLÔTURE AU 31 DÉC. 2016	257 897	707 042	2 311 611	-15 107	185 666	3 447 109

Au 31 décembre 2016, les dettes de financement s'élèvent à 739 millions d'euros contre 757 millions d'euros en 2015. Les dettes subordonnées représentent 619 millions d'euros, soit près de 84 % du total des dettes de financement. Elles sont restées stables sur l'exercice, les légères variations de valeur étant uniquement imputables aux intérêts courus. Les dettes

envers les établissements de crédit s'établissent à 110 millions d'euros, en baisse de 18 millions d'euros (amortissement des emprunts bancaires).

Globalement, rapportées aux fonds propres du Groupe, les dettes de financement représentent un ratio de 21 %, contre 24 % en 2015.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	K€	%	K€	%
Dettes subordonnées	619 400	84 %	619 435	82 %
Dettes envers les entreprises bancaires	110 343	15 %	128 351	17 %
Autres dettes de financement	8 911	1 %	9 437	1 %
DETTES DE FINANCEMENT	738 654	100 %	757 223	100 %
Fonds propres Groupe	3 447 109	-	3 116 600	-
RATIO (DETTES DE FINANCEMENT/FONDS PROPRES GROUPE)		21 %		24 %

1.6 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES ENTITÉS DU GROUPE

Le groupe Macif intervient sur quatre secteurs d'activité désignés sous les appellations suivantes : Dommages, Santé/Prévoyance, Finance/Épargne, Gestion d'actifs.

1.6.1 SECTEUR DOMMAGES

1.6.1.1 Macif

Macif est une société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances.

ACTIVITÉ

Malgré la vive concurrence qui anime le marché de l'assurance de biens et de responsabilité, la Macif parvient à conserver un développement positif, en franchissant le cap symbolique des 5 millions de sociétaires. Ce mouvement se concrétise par un portefeuille de contrats stable, avoisinant 15,15 millions de contrats pour un chiffre d'affaires de 3 135 millions d'euros.

Assurance Automobile

En 2016, le portefeuille automobile progresse de 0,2 %. Au total, la Macif assure 5,867 millions de contrats automobile à fin 2016, représentant un encaissement de 1 779 millions d'euros, hors assistance. Ce portefeuille est majoritairement composé de véhicules particuliers et de deux-roues. Les cotisations acquises ont augmenté de 0,4 %, en retrait par rapport à l'évolution constatée par la profession sur ce secteur d'activité, signe d'une politique volontariste en matière tarifaire.

Assurance Habitation

Le nombre de contrats Habitation (Multigarantie vie privée, Sociétaire non occupant et Prem's) croît légèrement à 4,197 millions de contrats fin 2016. Au sein de ce portefeuille, les produits connaissent des fortunes diverses. Suite à la mise en marché d'une nouvelle offre, le contrat Multirisque habitation parvient à retrouver l'équilibre, malgré une vive concurrence sur ce marché. Les autres produits de ce segment progressent moins que l'an passé, tout en conservant un développement positif. Le montant des cotisations de cette branche augmente de 3,9 %, générés principalement par les augmentations de tarif appliquées pour couvrir les dérives constatées ces dernières années sur certaines garanties.

Autres contrats

Avec 4,184 millions de contrats, les produits destinés à couvrir les accidents, dont le principal est le contrat Garantie Accident, progressent de 0,2 %. La poursuite de la montée en gamme du portefeuille et l'ajustement tarifaire pratiqué pour 2016

permettent de conserver une croissance significative des cotisations acquises, portant l'encaissement de ces produits à 265 millions d'euros.

La Macif propose des contrats destinés aux professionnels. Ceux-ci se répartissent en trois catégories concernant des publics ou des usages spécifiques. Sur ce segment, le principal contrat s'adresse aux commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales, sous l'appellation MAP (Multigarantie activités professionnelles). Fidèle à son ancrage dans l'économie sociale, la Macif s'adresse également au monde associatif et aux comités d'entreprise par le biais d'un contrat dénommé « Multigarantie activités sociales ». Elle se positionne aussi sur l'assurance des activités nautiques et caravaning au travers d'offres dédiées. L'évolution cumulée de ces contrats conduit à une contraction du portefeuille sur 2016 d'environ 3 %. Ce résultat émane notamment d'un déport de l'activité professionnelle vers la structure spécialisée commune à la Macif et à la Matmut, Inter mutuelles entreprises. La désaffection des assurés pour le caravaning au profit des camping-cars explique aussi le recul de cette part du portefeuille « Incendie et risques divers ». Au global, ces contrats destinés à des publics spécifiques représentent un encaissement de 67 millions d'euros, en repli de 4,4 %.

La Macif propose par ailleurs des couvertures complémentaires, en extension des principaux produits présentés précédemment : panne mécanique, assurance scolaire, loyers impayés, assurance des moyens de paiement, annulations de séjour... Ces activités représentent un encaissement de 15 millions d'euros, pour près d'un demi-million de contrats. Elle propose également un contrat « Chasse », ainsi que des contrats destinés à des partenariats, représentant 18,8 millions d'euros d'encaissement.

Enfin, la Macif intègre une garantie d'assistance générale dans la plupart de ses contrats, et propose des garanties optionnelles d'assistance. Au global, ces garanties représentent un encaissement de 156 millions d'euros, en progression de 5,4 %, induits en particulier par un rééquilibrage technique de ces garanties.

RÉSULTATS

Le chiffre d'affaires de la Macif s'élève à 3 135 millions d'euros en 2016, en progression de 1,0 % par rapport à 2015, dans la continuité des résultats obtenus ces dernières années.

Le montant des frais généraux, net des commissions reçues des filiales, s'élève à 812 millions d'euros pour 2016, en progression de 4,8 % par rapport à la situation 2015. Cette évolution traduit la dynamique d'investissement consentie par la Macif pour son plan de transformation engagé en 2016 sous l'appellation #macifutur. Malgré ce renforcement, la Macif conserve un taux de frais de gestion équilibré, à 26,1 % (24,8 % hors modification du calcul des frais d'acquisition reportés) des cotisations acquises, après 25,2 % en 2015 et 25,8 % en 2014.

Sur le plan de la sinistralité, l'année 2016 n'a pas bénéficié de la clémence enregistrée en 2015. Avec près de 220 millions d'euros de charge de sinistres, le montant des événements climatiques survenus en 2016 est près de deux fois plus élevé que celui de l'exercice précédent. À eux seuls, les événements de juin représentent une charge avoisinant 145 millions d'euros. Comme observé sur le marché de l'assurance française, les fréquences corporelles de l'assurance automobile sont en forte augmentation. Par contre, les garanties matérielles, et particulièrement le vol, présentent une orientation favorable. Les évolutions sont inversées en matière de coût moyen puisque les coûts des garanties matérielles automobile ne cessent d'augmenter, tandis que ceux du corporel diminuent significativement. La sinistralité des produits Habitation s'est également dégradée, tant en fréquence qu'en coût moyen. Cette dégradation s'explique par une sinistralité climatique d'ampleur et par une recrudescence de la sinistralité incendie. À l'inverse, la charge de sinistres des produits de prévoyance accident s'améliore, malgré un coût moyen élevé imputable à une sinistralité lourde importante.

Par ailleurs, la charge de sinistres a de nouveau été alourdie par l'impact de la baisse du taux d'actualisation sur les provisions mathématiques de rentes.

Globalement, la charge de sinistres augmente de 3,9 % pour atteindre 2 328 millions d'euros, auquel s'ajoute un solde de réassurance positif du fait d'une sinistralité climatique moins clémente et d'un regain des sinistres graves. Ces effets conjugués conduisent à un ratio sinistres à cotisations de 73,7 %, en retrait de 0,6 point par rapport à 2015.

Le ratio combiné de la Macif se maintient en deçà de la barre symbolique des 100 % pour s'établir à 99,8 %, dans la continuité de 2015.

Les produits de placements alloués au compte technique s'établissent à 113 millions d'euros, très proches du résultat 2015 (116 millions d'euros).

Au global, le compte de résultat technique 2016 fait ressortir un solde positif de 121 millions d'euros, contre +132,0 millions d'euros en 2015.

Compte tenu des autres éléments (produits financiers non alloués au compte technique, résultat exceptionnel, charge d'intéressement, charge d'impôt sur les sociétés, etc.), l'exercice 2016 se solde par un résultat net excédentaire de 57 millions d'euros (après +26 millions d'euros en 2015 et +58 millions d'euros en 2014). Cette différence de résultat s'explique notamment par une diminution significative des autres charges de placements, des charges exceptionnelles, et de l'impôt sur les sociétés.

PLACEMENTS ET RÉSULTATS FINANCIERS

En valeur nette comptable, les placements de la Macif sont passés de 7 261 millions d'euros à 7 466 millions d'euros fin 2016, soit une croissance de +2,8 % correspondant à une hausse de 205 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, la répartition par type de placements est la suivante :

- 7,3 % pour l'immobilier (541 millions d'euros) ;
- 18,3 % pour les actions et participations (1 371 millions d'euros) ;
- 67,1 % pour les placements de taux (5 007 millions d'euros) ;
- 7,3 % pour les placements monétaires (547 millions d'euros). Par rapport à fin 2015, on note une hausse de la part obligataire (+1,0 point), au détriment de celle des actions (-0,7 point).

Le portefeuille obligataire a progressé de 204 millions d'euros mais au total, les investissements obligataires se sont élevés à 360 millions d'euros à un taux moyen de 1,39 %, supérieur de plus de 0,90 point à la moyenne du taux 10 ans français sur la période (0,46 %). Les investissements dans des Fonds de prêts à l'économie se sont élevés à 55 millions d'euros en 2016.

La part des instruments de trésorerie est restée stable. À noter que 142 millions d'euros sont placés sur des comptes sur livret ou des dépôts à terme qui ont bénéficié d'un rendement moyen de 0,78 % en 2016.

Au sein du portefeuille d'actions et participations, la diminution de -13 millions d'euros s'explique notamment par une gestion tactique de la partie OPC actions conduisant à une contraction de -12 millions d'euros sur ce segment. Les participations bénéficient par contre d'une augmentation de 11 millions d'euros, découlant notamment des montants investis dans le cadre de la création de Macif Innovation.

Tandis que l'encours total des placements a augmenté de +2,8 %, sa valeur de réalisation globale a progressé de +3,6 %, passant de 8 927 millions d'euros à 9 252 millions d'euros. Les plus-values latentes globales affichent en conséquence une progression, passant de 1 666 millions d'euros fin 2015 à 1 787 millions d'euros fin 2016, soit une hausse de 121 millions d'euros ; rapporté à la valeur nette comptable, le taux de plus-values latentes passe ainsi de 23 % à 24 %.

Un des principaux contributeurs à cette hausse des plus-values latentes est le portefeuille immobilier, dont la plus-value latente est passée de 409 millions d'euros fin 2015, à 473 millions d'euros fin 2016. La hausse des valorisations des immeubles en portefeuille explique cette évolution favorable.

À la faveur d'un mois de décembre très propice, l'évolution des marchés actions a été positive sur le marché français et légèrement en retrait sur les marchés européens qui représentent le cœur du portefeuille. Suite à une année 2015 fortement dégradée sur les valeurs du secteur pétrolier, la valeur Maurel & Prom a connu un rebond conforté par l'offre lancée en fin d'année par Pertamina. Le portefeuille de participations demeure en forte plus-value latente, le stock global de plus-values diminue de 26 millions d'euros, pour passer de 757 millions d'euros à 731 millions d'euros.

Les plus-values latentes obligataires ont augmenté sous l'effet de la baisse des taux et des primes de risque pour passer de 385 millions d'euros à 456 millions d'euros.

Les revenus financiers nets de charges passent de 140 millions d'euros à 133 millions d'euros. Cette baisse provient principalement de la perception de dividendes exceptionnels de filiales et participations en 2015, pour un total de plus de 12 millions d'euros.

Les éléments financiers exceptionnels présentent un solde global positif : +3 millions d'euros. Les principales contributions positives sont les plus-values réalisées lors de la cession d'OPC (+10 millions d'euros). Les principales contributions négatives sont les provisions pour dépréciation durable passées sur Macifin' (10 millions d'euros) et Coface (4 millions d'euros).

Rapporté à leur valeur nette comptable moyenne, le taux de rendement comptable des placements (hors intérêts des dettes subordonnées) s'établit en baisse à 2,2 % contre 2,3 % en 2015 et 2,5 % en 2014.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION ET DE MODALITÉS D'APPLICATION

Changement d'estimation - Mise en place du modèle de coût par activité

Depuis la mise en œuvre du plan comptable assurance (1994), la Macif procédait à une répartition des charges aux destinations par imputation directe (selon deux méthodes

Ainsi les mouvements de l'exercice seraient les suivants :

(en euros)

Report à nouveau créateur à l'ouverture	840 358,06	
Excédent de l'exercice	57 401 259,15	
Réserve de sécurité		50 000 000,00
Report à nouveau créateur		8 241 617,21
TOTAL	58 241 617,21	58 241 617,21

FONDS PROPRES ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Au 31 décembre 2016, les fonds propres de la Macif s'établissent à 1 296,8 millions d'euros, soit une variation de +62,1 millions d'euros par rapport à fin 2015, variation nette qui recouvre :

- L'affectation au fonds d'établissement des droits d'adhésion de l'exercice 2016 pour un montant de 4,6 millions d'euros ;
- Le résultat excédentaire de l'exercice pour 57,5 millions d'euros.

dont notamment les codes activités des salariés) et par imputation indirecte pour tous les autres frais généraux à partir de clés de répartition reposant sur la notion de poste de travail.

En 2016, la Macif a décidé d'appliquer la méthode de coût par activité.

Les incidences de ce changement d'estimation sont les suivantes :

- Réduction des frais d'acquisition reportés pour -42,5 millions d'euros ;
- Reprise de provisions techniques (provision pour risques en cours, provision pour frais de gestion et provision d'égalisation) pour 24,9 millions d'euros ;

soit une charge nette avant impôt de 17,6 millions d'euros.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de 57 401 259,15 euros et le solde du report à nouveau créateur à l'ouverture de l'exercice de 840 358,06 euros, soit un montant total de 58 241 617,21 euros :

- À la réserve de sécurité pour 50 000 000,00 euros (la portant ainsi à 820 000 000,00 euros) ;
- Et le solde en report à nouveau créateur pour 8 241 617,21 euros.

DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES ET INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2016, le solde des comptes fournisseurs est de 2,8 millions d'euros.

(en milliers d'euros)	Total par date d'échéance						
	Totaux	Échéance non échue			Échéance échue		
		+ de 60 jours	30 à 60 jours	0 à 30 jours	0 à 30 jours	30 à 60 jours	+ de 60 jours
	2 800	3	3	815	1 654	128	197
Au 31 décembre 2016		0,12 %	0,09 %	29,09 %	59,07 %	4,58 %	7,05 %
	3 636	12	26	1 598	1 421	290	289
Au 31 décembre 2015		0,31 %	0,72 %	43,96 %	39,07 %	7,98 %	7,96 %

1.6.1.2 Macifilia

Macifilia, société anonyme régie par le Code des assurances, détenue à hauteur de 99,99 % par la Macif, porte les risques liés au portefeuille des malusés. Son portefeuille s'est fortement réduit suite à la décision du groupe Macif de mettre fin à l'activité du courtier Idmacif. Fin 2016, Macifilia ne comptabilise plus que 542 contrats, représentant un encaissement de 2 millions d'euros. Son résultat net demeure bénéficiaire d'un peu moins d'un million d'euros pour l'exercice 2016.

1.6.1.3 Thémis

Thémis, société anonyme régie par le Code des assurances, filiale spécialisée en assurance de protection juridique des professionnels, détenue à hauteur de 99,95 % par la Macif, compte près de 2 800 contrats en portefeuille. Les primes acquises diminuent de près de moitié pour atteindre 1 million d'euros. La société dégage un résultat net quasi-nul.

1.6.1.4 Inter Mutuelles Assistance (IMA)

IMA est un groupe composé d'entités implantées sur le continent européen et au Maroc, toutes rattachées à IMA SA, société holding du Groupe, dont la Macif est actionnaire à hauteur de 28,27 %. Les entités du groupe IMA interviennent sur des activités d'assistance (aux déplacements, à domicile, scolaire, etc.). En 2016, le chiffre d'affaires consolidé du groupe IMA atteint 641 millions d'euros contre 601 millions d'euros en

2015, en progression de +6,6 %. Le résultat consolidé du groupe IMA s'élève à 14 millions d'euros en 2016, contre 11 millions d'euros en 2015.

1.6.1.5 Inter Mutuelles Entreprises (IME)

IME, société anonyme régie par le Code des assurances, détenue à hauteur de 40 % par la Macif, apporte une réponse assurantielle complète en responsabilité civile et dommages aux biens sur le marché des professionnels et des entreprises. En 2016, les primes acquises s'élèvent à 61 millions d'euros, en progression de 2 % par rapport à 2015, pour un résultat net excédentaire de 5 millions d'euros.

1.6.1.6 BPCE Assurances

BPCE Assurances est une société anonyme régie par le Code des assurances exerçant son activité en assurance « non-vie », détenue à 25 % par la Macif. Elle couvre différents contrats destinés aux particuliers ou aux professionnels : Automobile, Habitation, Accident de la vie, Protection juridique, Santé, Assurances parabancaires, etc.

La croissance de la société demeure soutenue : le portefeuille à fin décembre 2016 atteint 3,750 millions de contrats, en hausse de 5,0 %, et le chiffre d'affaires s'élève à 856 millions d'euros, soit une progression de 10 %. Le ratio combiné est de 90,1 %, en hausse de 1,4 point par rapport à 2015, et le résultat net 2016 est excédentaire de 59 millions d'euros.

1.6.2 SECTEUR SANTÉ/PRÉVOYANCE

1.6.2.1 Macif-Mutualité

Macif-Mutualité est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle intervient en santé et prévoyance, à la fois sur le marché des particuliers et sur celui des entreprises. Elle compte, au 31 décembre 2016, 647 000 personnes protégées en Santé et 645 000 assurés en Prévoyance, une grande majorité d'entre eux étant sociétaires Macif.

Le chiffre d'affaires (affaires directes et acceptations) atteint 562 millions d'euros en 2016, en hausse de 3,4 %, réparti de la manière suivante :

- 300 millions d'euros en santé des particuliers (+5,4 %) ;
- 127 millions d'euros en prévoyance des particuliers (+6,4 %) ;
- 52 millions d'euros en santé des entreprises (+2,2 %) ;
- 16 millions en prévoyance des entreprises (-11,6 %) ;
- 66 millions d'acceptation (-5,1 %).

Le résultat technique ressort bénéficiaire à hauteur de 7,1 % du chiffre d'affaires, et le résultat net de l'exercice 2016 est excédentaire de 29 millions d'euros.

1.6.2.2 Apivia Mutuelle

Issue de l'absorption par la Smip de Smam Mutuelle, Apivia Mutuelle est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale d'assurance complémentaire santé (individuelle et collective), Apivia Mutuelle compte environ 447 000 personnes protégées pour un montant total de cotisations de 275 millions d'euros en 2016. Le résultat de l'exercice 2016 est excédentaire de 7 millions d'euros.

1.6.2.3 Mutuelle nationale des fonctionnaires des collectivités territoriales (MNFCT)

La MNFCT est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Au titre de son activité principale de complémentaire santé, elle compte plus de 57 000 personnes protégées, dans le cadre de contrats individuels. Au titre de l'exercice 2016, la MNFCT présente un montant de cotisations acquises de 32 millions d'euros et un résultat net déficitaire d'environ 1 million d'euros.

1.6.2.4 Mutuelle du personnel IBM (MPIBM)

La MPIBM est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, destinée à couvrir les frais complémentaires en santé pour les personnels d'IBM et leurs familles. Elle compte aujourd'hui près de 46 000 personnes protégées réparties dans les contrats collectifs

santé d'entreprises et dans les contrats individuels santé pour les particuliers. Le montant des cotisations acquises s'établit à 41 millions d'euros en 2016, stable par rapport aux exercices précédents. La MPIBM présente un résultat net 2016 équilibré.

1.6.2.5 Mutuelle nationale des personnels Air France (MNPAF)

La MNPAF est une mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Destinée à apporter une couverture complémentaire santé aux actifs et retraités d'Air France et à leurs familles, elle couvre 157 000 personnes protégées, dans le cadre de contrats individuels ou collectifs. Le montant des cotisations acquises s'établit à 100 millions d'euros en 2016, en recul de 7,9 % par rapport à l'exercice précédent. La MNPAF présente un résultat net 2016 excédentaire d'un demi-million d'euros, en repli par rapport aux exercices précédents.

1.6.2.6 Sécurimut

Sécurimut, société par actions simplifiée immatriculée au Registre des intermédiaires en assurance, banque et finance (Orias), est détenue à 54 % par le groupe Macif.

Sécurimut assure pour le compte de ses partenaires assureurs la gestion et la distribution de contrats d'assurance emprunteur. Fin 2016, la société gérait 82 300 contrats couvrant plus de 135 000 assurés.

Le chiffre d'affaires de Sécurimut a progressé de 16 % en 2016 pour atteindre près de 12 millions d'euros, et son résultat net est bénéficiaire de 2 millions d'euros.

1.6.3 SECTEUR FINANCE/ÉPARGNE

1.6.3.1 Mutavie

Mutavie est une société européenne régie par le Code des assurances, détenue à 98,47 % par la Macif. Elle exerce son activité en assurance vie, principalement sous la forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multisupports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment).

Le nombre d'adhérents en épargne retraite individuelle progresse de 1,1 % pour s'établir à 1,124 million au 31 décembre 2016. Au total, Mutavie dénombre 1 129 000 adhérents.

Le chiffre d'affaires s'établit à 2 205 millions d'euros, en diminution de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent.

La collecte sur les supports en euros est en diminution de 1,5 %, tandis que les versements sur les supports en unités de compte représentent 0,9 % de la collecte totale et sont en hausse de 84 % par rapport à 2015.

Les encaissements en épargne retraite assurance vie s'élèvent à 2 180 millions d'euros, dont 2 270 millions d'euros au titre de l'épargne retraite individuelle. L'activité Prévoyance qui intègre des plans de prévoyance, des contrats collectifs et des couvertures de prêts, représente 24 millions d'euros de prime.

Le montant des prestations a progressé de 9,1 % pour atteindre 1 775 millions d'euros.

La collecte nette (encaissements diminués des prestations) ressort à 430 millions d'euros, en diminution de 28 % par rapport à 2015. L'épargne gérée et les provisions de prévoyance s'élèvent au total à 21 600 millions d'euros fin 2016, en progression de 4,2 % par rapport à 2015.

Le résultat net 2016 ressort excédentaire à près de 30 millions d'euros, ce qui permet de porter les capitaux propres à 751 millions d'euros, soit une croissance de 4,9 %.

1.6.3.2 Macifin'

Macifin', société par actions simplifiée immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias), détenue à 100 % par la Macif, exerce une partie de l'activité de distribution des produits bancaires, au travers de son centre de relation clientèle. Une part des résultats des activités bancaires, menées en partenariat avec les groupes BPCE et Maif, est également enregistrée dans les comptes de la société. Macifin' porte ainsi les investissements du groupe Macif sur le développement de son activité bancaire. Son résultat net est déficitaire de -10 millions d'euros en 2016.

1.6.3.3 Socram Banque

Socram Banque, société anonyme, établissement financier, immatriculée au registre des intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (Orias), porte les activités de crédit à la consommation et les activités bancaires (comptes à vue et

produits d'épargne bancaire) distribuées par ses actionnaires mutualistes auprès de leurs sociétaires. Macif en est actionnaire à hauteur de 33,72 %.

Sur l'activité crédit, le montant des fonds mis à disposition s'élève à 867 millions d'euros en 2016 (soit une progression de 5,9 % par rapport à 2015).

Au 31 décembre 2016, l'encours total des crédits s'élève à 1 687 millions d'euros, en augmentation de 3,9 % par rapport à fin 2015.

Sur l'activité bancaire, le montant total de l'encours des dépôts s'élève à 659 millions d'euros, en augmentation de 56 % par rapport à fin 2015. Au cours de l'exercice, plus de 53 000 comptes ont été ouverts. Au 31 décembre 2016, Socram Banque compte près de 142 000 clients bancarisés parmi les sociétaires Macif.

Les comptes consolidés de Socram Banque font apparaître un résultat net bénéficiaire de 13 millions d'euros, contre 12 millions d'euros pour l'exercice précédent.

1.6.4 SECTEUR GESTION D'ACTIFS

1.6.4.1 Groupe OFI

OFI Asset Management (OFI AM) est la principale structure de Gestion d'actifs du groupe OFI. Elle est détenue à 100 % par OFI Holding (qui est détenue à 61 % par la Macif). Elle exerce des activités de gestion de mandats et de gestion d'OPC. Elle détient par ailleurs des filiales ou participations dans des sociétés de Gestion d'actifs dédiées à des activités spécifiques (gestion privée, financement d'équipements et d'infrastructures, Fintech, etc.).

Fin 2016, les encours gérés (OFI AM + filiales) s'élèvent à 66 milliards d'euros contre 62 milliards d'euros fin 2015. Les encours gérés pour le compte du groupe Macif s'élèvent à 34,8 milliards d'euros, soit 51 % des encours globaux.

Le résultat 2016 ressort excédentaire de +8 millions d'euros pour OFI Holding, comme pour OFI Asset Management.

1.7 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT (OPA) MAUREL & PROM

Au cours du second semestre 2016, la compagnie pétrolière Maurel & Prom a annoncé la signature d'un accord en vue de la cession par son premier actionnaire, Pacifico, de ses 25 % dans le capital du groupe Maurel & Prom à la compagnie d'État indonésienne Pertamina. Cette opération a été autorisée par les autorités réglementaires compétentes, et a obtenu une recommandation favorable du conseil d'administration de Maurel & Prom. Pertamina a lancé une OPA sur l'ensemble des titres de la société au prix de 4,20 euros par action, assortis d'un complément de prix de 0,50 euro. Ce complément sera payé si le prix du Brent est supérieur à 65 dollars le baril, pendant trois mois consécutifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016, la Macif détenait un peu moins de 14 millions de titres Maurel & Prom, soit près de 7,10 % du capital de cette structure, valorisés au bilan à 58,5 millions d'euros, en juste valeur.

En janvier 2017, ces titres ont été apportés à l'OPA, au prix unitaire de 4,20 euros. Cette opération a généré une plus-value de cession de 31 millions d'euros avant impôts. Celle-ci ne tient compte d'aucun complément de prix, les conditions du versement de ce dernier n'étant pas réunies à ce stade.

1.8 PERSPECTIVES

Le marché de l'assurance est devenu très mature sur le cœur de métier du Groupe du fait de taux d'équipement élevés, de parts de marché stables (à l'exception des bancassureurs) et de perspectives de croissance faibles qui résident actuellement davantage sur une croissance tirée principalement par les prix.

Toutefois, dans ce contexte atone, des tendances structurelles se dégagent autour de quatre grandes thématiques :

1.8.1 LA POLARISATION DÉMOGRAPHIQUE ET DES RICHESSES

Des seniors plus nombreux qui vivent plus longtemps, l'émergence de la génération millenium, la France plus urbaine, des parcours de vie moins linéaires, etc.

1.8.2 LA TRANSFORMATION DES COMPORTEMENTS DE CONSOMMATION ET LES RUPTURES TECHNOLOGIQUES

Le développement du numérique multiplie les possibilités d'interactions entre une marque et ses clients. Les pratiques et les usages évoluent. Mobiles et plus nomades dans leurs modes de vie, utilisateurs de multiples canaux et réseaux, munis d'objets connectés, très informés, etc., les consommateurs ont

des attentes et des besoins nouveaux. De plus en plus marqués par l'usage du numérique, ils sont devenus plus volatils, plus exigeants sur la qualité, la transparence de l'information et la réactivité des services.

1.8.3 LA PRESSION RÉGLEMENTAIRE

La directive Solvabilité II, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016, modifie le cadre prudentiel et la gouvernance des entreprises d'assurance. L'entrée en vigueur de la loi Hamon permettant la résiliation des contrats à tout moment après la première

année, a influé sur le comportement des assurés et a rendu plus complexe l'activité commerciale. Enfin, de nouvelles réglementations dans le secteur de la protection sociale impactent l'activité santé et prévoyance.

1.8.4 LA MISE SOUS TENSION DES ÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES

Les taux d'intérêt très bas altèrent les rendements financiers, incitant à la poursuite des efforts de rigueur dans la gestion des équilibres économiques.

Pour répondre à ces tendances, les acteurs du secteur de l'assurance font évoluer leur modèle en conséquence, amplifiant la pression concurrentielle du secteur. Ces évolutions doivent conduire le Groupe à distinguer :

- Les tendances incontournables qui doivent être appréhendées ;
- Celles qui présentent des opportunités de différenciation par rapport au marché ;
- Celles plus audacieuses qui demanderont un traitement adéquat dans le cadre des travaux du plan stratégique.

Dans ce contexte, afin de conforter ses atouts et prendre en compte de manière optimale ces enjeux, le groupe Macif va poursuivre et amplifier la mise en œuvre de son Projet d'entreprise et de sa déclinaison opérationnelle #macifutur.

Pour 2020, la Macif, au travers de toutes ses composantes, se fixe l'ambition d'être simple et accessible dans ses offres, fidélisante dans sa relation, compétitive et innovante sur ses marchés afin de donner le pouvoir d'agir à ses sociétaires-clients.

Plus numérique, plus agile, la Macif va d'ici 2020 rénover l'expérience sociétaires-clients, refondre ses offres et services, accroître sa capacité d'innovation et transformer son organisation.

1.9 DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES ET FACTEURS DE RISQUES

La présente partie sur le contrôle interne et sur la gestion des risques ainsi que la partie 1.10 relative à la gouvernance répondent aux exigences de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

1.9.1 DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur :

- Le gouvernement d'entreprise ;
- Le système de contrôle et de gestion des risques comprenant :
 - le dispositif de contrôle interne,
 - le dispositif de gestion des risques,
 - le dispositif de maîtrise des risques réglementaires et de conformité,
 - le dispositif de contrôle de la qualité des données,
 - les procédures d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière.

1.9.1.1 Le système de gouvernance du Groupe

Le groupe Macif a construit un système de gouvernance qui garantit une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise efficace de ses risques.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques comprenant un processus Orsa, un système de contrôle interne et des fonctions clés (audit interne, actuarielle, conformité, gestion des risques).

Le conseil d'administration, qui définit la politique de maîtrise des risques du Groupe, ainsi que la direction générale, sont au cœur de ce dispositif.

Pour définir la politique de maîtrise des risques du Groupe, le conseil d'administration s'appuie notamment sur deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des risques.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la Macif, sont inscrites dans :

- Les statuts de la Macif mis à jour par l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2016 ;
- La charte de gouvernement du Groupe telle que modifiée lors du congrès de la Macif du 17 juin 2016.

Les règles de convocation des conseils d'administration sont déterminées dans le règlement intérieur. Le calendrier des réunions ordinaires est arrêté annuellement par le conseil d'administration et ne peut être modifié par ses membres qu'à la majorité des voix. Des séances supplémentaires peuvent être arrêtées en cours d'année.

La convocation est nominative et adressée aux administrateurs.

Toute documentation utile, sous forme de rapports, de notices ou de statistiques, doit être envoyée dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation.

Les administrateurs présentent une forte assiduité aux séances du conseil d'administration (96,87 % de taux de présence).

LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a pour objet d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle périodiques et permanents ;
- Du contrôle légal des comptes ;
- De l'indépendance des commissariats aux comptes.

Il appartient par ailleurs au comité d'audit d'examiner les conventions réglementées avant leur soumission au conseil.

Le comité d'audit se compose de :

- Cinq administrateurs (dont le président du comité) désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection ;
- Un membre extérieur désigné par le conseil d'administration en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n° 2208-1278 du 8 décembre 2008.

Autres invités permanents :

- Le directeur de l'audit interne Macif ;
- L'un des trois vice-présidents est présent à ce comité.

Le directeur général ne peut ni faire partie du comité d'audit ni y être invité. En revanche, il peut y être entendu.

Le comité d'audit s'est réuni en 2016 à dix reprises afin de remplir les missions qui lui ont été attribuées. En synthèse,

le comité d'audit a pour objet de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines :

- Du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, examen du périmètre des sociétés consolidées, des engagements hors bilan, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes) et de la communication financière ;
- De l'audit et du contrôle interne (saisine de l'audit interne pour des missions exceptionnelles non planifiées et suivi de l'activité de l'audit interne, évaluation du système d'audit et du système de contrôle interne, supervision des travaux de préparation du rapport sur le contrôle interne).

LE COMITÉ DES RISQUES

Il se compose de cinq administrateurs (dont le président du comité des risques) désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection.

Autres invités permanents :

- Le directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier ;
- Le directeur des risques ;
- Le directeur de l'audit interne Macif ;
- L'un des trois vice-présidents est présent à ce comité.

Ses missions, directement liées à la mise en œuvre de la réforme Solvabilité II, sont les suivantes :

- Dresser un examen et un suivi de la réforme Solvabilité II ;
- Suivre et analyser la solvabilité et examiner les rapports SFCR (*Solvency and Financial Condition Report*) et RSR (*Regular Supervisory Report*) à destination respectivement du public et du superviseur ;
- Examiner la politique des risques.
Plus particulièrement, l'examen du capital réglementaire et la définition d'un capital économique permettent de définir une politique de tolérance et d'appétence aux risques et de déduire, entre autres, une définition de la politique :
 - de transfert de risques dont fait partie la réassurance,
 - d'allocation stratégique d'actifs,
 - de souscription ;
- Examiner l'évolution des scénarios de stress au travers de tests issus de l'environnement et de la gestion actif-passif ;
- Examiner toutes opérations de cession, fusion, acquisition ou de rapprochement susceptibles d'impacter la solvabilité du Groupe ;
- Rechercher et valoriser les effets de diversification dans l'activité et l'allocation stratégique des fonds propres ;
- Veiller à l'efficacité du système global de gestion des risques et du dispositif de contrôle des filiales.

Le comité des risques traite, au sein d'une commission dédiée le cas échéant, en y adjoignant les personnes qualifiées, des grandes lignes de la politique de placements soumise au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'assurance du Groupe.

Au cours de l'année 2016, le comité des risques s'est réuni à dix reprises principalement afin d'émettre des avis sur les principaux dossiers stratégiques du Groupe présentant des enjeux financiers et/ou un degré de risques significatifs, d'examiner les différents rapports réglementaires et de continuer les travaux relatifs à l'application de la directive Solvabilité II.

Afin de coordonner et donner une cohérence d'ensemble à leurs travaux respectifs, le comité d'audit et le comité des risques ont tenu des réunions communes à trois reprises au cours de l'exercice 2016. Ce format de séance plénière, prévu dans le règlement intérieur de chacun des deux comités, illustre la complémentarité de ces deux instances.

1.9.1.2 Les systèmes de contrôle et de gestion des risques

En fin d'année 2016, la nomination d'une nouvelle directrice des risques a conduit à la réorganisation de la direction des risques Groupe et à son rattachement à la direction générale. Cette réorganisation a également conduit à recentrer l'intervention de la direction des risques sur les fonctions de risques et de contrôle et notamment le rattachement de la fonction conformité à la direction du contrôle interne Groupe devenant la direction contrôle interne et conformité Groupe.

À compter du 1^{er} décembre 2016, la direction des risques regroupe la direction gestion des risques Groupe, la direction du contrôle interne et conformité Groupe et le responsable sécurité systèmes d'information.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne fait partie intégrante du système de gestion des risques et constitue le cadre dans lequel la gestion du risque opérationnel s'opère.

Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés :

- Aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- Au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- À la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables aux entités.

Le groupe Macif s'appuie sur la définition et le référentiel issus du Coso Report (*committee of sponsoring organisation of the treadway commission*) : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe et des entités, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- Un environnement de contrôle ;
- Une évaluation des risques ;
- Des activités de contrôle ;
- Une information et une communication ;
- Un pilotage.

Une politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe a été formalisée en conformité avec Solvabilité II en 2015, validée par la direction générale après avis du comité des risques, approuvée par le conseil d'administration et diffusée à l'ensemble des entités Assurance du Groupe. Dans le cadre du cycle de révision annuelle des politiques écrites, une nouvelle version de la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe a été présentée et validée par le conseil d'administration du 16 novembre 2016.

Plusieurs acteurs contribuent au contrôle interne et à la gestion du risque opérationnel au sein du Groupe :

- Le conseil d'administration ou le conseil de surveillance des entités du Groupe ;
- Le directeur général de la Macif ;
- Les entités ;
- Les correspondants du contrôle interne ;
- La commission contrôle interne Groupe ;
- La direction contrôle interne Groupe ;
- La direction audit interne Groupe.

Conformément aux principes énoncés par le cadre de référence Coso et la réglementation Solvabilité II, le dispositif de contrôle interne doit être proportionné aux activités et aux enjeux des entités qui composent le groupe Macif. Ainsi, trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont définis : « complet », « allégé » et « spécifique ».

Le dispositif « complet » de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe se compose de :

- L'identification des risques, *via* les référentiels de risques et l'analyse des risques dans le cadre du cycle de vie des projets ;
- L'évaluation des risques, *via* la cartographie des risques opérationnels, le suivi du contrôle permanent de niveau 1 et les contrôles permanents de niveau 2 ;
- La surveillance et le traitement des risques, *via* le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, le suivi des recommandations émises par la direction contrôle interne Groupe et le suivi des incidents.

Le dispositif « allégé » permet au Groupe d'avoir une vision globale du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire.

Le dispositif « spécifique » impose, quant à lui, tout ou partie des éléments du dispositif « complet » du Groupe à l'entité.

LE DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

L'article 44 de la directive Solvabilité II, transposée par ordonnance parue au Journal Officiel en date du 3 avril 2015, impose explicitement aux entreprises d'assurance de mettre en place un système de gestion des risques efficace. Il repose sur une politique écrite de gestion des risques afin de répondre aux exigences en matière de gouvernance.

Le système de gestion des risques couvre *a minima* les domaines de la souscription et du provisionnement, de la gestion actif-passif, des investissements, de la gestion du risque de liquidité et de concentration, de la gestion du risque opérationnel, de la réassurance et des autres techniques d'atténuation du risque. Il s'appuie également sur des politiques écrites pour chacun des domaines énoncés.

Ainsi, « la gestion des risques est un processus impliquant le conseil d'administration, le management et tout le personnel, appliqué dans la définition de la stratégie et à travers l'entreprise, conçu pour identifier les événements potentiels qui peuvent affecter l'entité.

Il fournit un cadre pour gérer le risque selon l'appétit de l'organisation et offre l'assurance raisonnable quant à l'accomplissement de ses objectifs » (Coso).

La direction de la gestion des risques Groupe, en s'appuyant sur les directions support Groupe et sur les directions maîtrise des risques entité, est au cœur du système de gestion des risques et procède à l'identification, l'évaluation, la gestion, la surveillance et le reporting des risques.

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment - Orsa*) est un élément essentiel du système de gestion des risques du groupe Macif, centralisant les différentes analyses conduites au sein du Groupe, permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe.

Un Orsa est réalisé *a minima* une fois par an par chaque entité du Groupe et par le Groupe (Orsa régulier). En complément de l'Orsa régulier, un Orsa *ad hoc* peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, qui entraîne une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles.

Le conseil d'administration de la Macif, structure faîtière du Groupe, joue un rôle actif dans le processus en assurant la surveillance du processus, l'analyse et l'exploitation des résultats de l'Orsa. La direction gestion des risques Groupe a la responsabilité de superviser la conception, la mise en œuvre, et le suivi de l'Orsa conformément à la politique Orsa.

Les évaluations internes sont réalisées à partir :

- De la cartographie des risques utilisée notamment pour l'évaluation du besoin global de solvabilité et l'évaluation de l'adéquation de la formule standard au profil de risque ;
- De scénarios stressés représentatifs des principales vulnérabilités de l'entité et du Groupe et reposant sur la contribution de diverses parties prenantes interne au Groupe et aux entités ;
- De l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'entité et du Groupe par la projection des exigences de capital

(SCR et MCR), des fonds propres éligibles et du résultat comptable, sous le scénario central (plan économique) et sous les différents scénarios stressés.

L'analyse des projections de l'Orsa porte notamment sur :

- La suffisance des fonds propres pour couvrir les besoins en capitaux propres et l'évaluation qualitative des fonds propres sur la période de projection ;
- L'évaluation quantitative ou qualitative des besoins en capitaux des risques non couverts par le SCR ;
- L'efficacité des techniques de couverture de risque sur le profil de risque dans l'évolution du besoin global de fonds propres ;
- Les risques clés touchant le Groupe et leurs évolutions probables sur la durée du plan stratégique ;
- La sensibilité des résultats à une modification des hypothèses clés ;
- L'évaluation de la validité et de la vraisemblance des scénarios testés ;
- Les réactions envisagées en cas de scénario adverse.

Les évaluations internes sont documentées dans un rapport Orsa rédigé à l'issue du processus de réalisation annuel de l'Orsa et lors de la réalisation d'un Orsa *ad hoc*.

En 2016, le Groupe a mené plusieurs actions :

- La formalisation du profil de risque du Groupe et des entités principales à travers un exercice de cartographie des risques ;
- Le pilotage du processus de révision des politiques de gestion des risques ;
- La réalisation d'un Orsa conclu par l'élaboration d'un rapport Orsa ;
- Le démarrage d'un travail de structuration de la filière gestion des risques (définition et organisation de la filière gestion des risques, gouvernance et comitologie, alignement des méthodes et des processus) ayant conduit fin 2016 à la création du comité de coordination des fonctions de contrôle ;
- L'appréciation et l'évaluation des risques dans les projets stratégiques du Groupe.

LE DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES RÉGLEMENTAIRES ET DE CONFORMITÉ

Le dispositif et la fonction vérification de conformité prévus à l'article 46 de la directive Solvabilité II étaient pilotés au niveau du Groupe par la direction juridique et conformité Groupe jusqu'au 1^{er} décembre 2016 puis par la direction contrôle interne et conformité Groupe à compter de cette date.

Dans le cadre de la maîtrise des risques juridiques et fiscaux, la direction juridique et conformité Groupe veille à la conformité de la réglementation (réglementation entendue au sens large : normes publiques, normes privées et normes internes) du fonctionnement, des activités et des opérations du Groupe. Elle est à ce titre en charge de la veille et du lobbying réglementaire, de la mise en conformité du Groupe aux évolutions réglementaires et réalise, sur le volet juridique et fiscal, l'instruction et la mise en œuvre des projets du Groupe.

Les missions de la direction juridique Groupe couvrent les volets suivants :

- Veille et lobbying réglementaire incluant l'élaboration, le déploiement et le suivi du plan de mise en conformité réglementaire et du plan de lobbying réglementaire (incluant les analyses d'impacts réglementaires sur les activités, les contrats, le fonctionnement du Groupe, etc.) ;
- La mise en conformité du Groupe aux nouvelles réglementations ;
- La mise en conformité et la sécurisation juridique et fiscale (incluant les études, les analyses d'impacts, les recommandations et conseils, les scénarios de sécurisation et la formalisation de la documentation et du processus décisionnel associés) :
 - des activités, offres de services et produits du Groupe,
 - de la distribution et commercialisation des offres du Groupe et de la communication du Groupe (incluant notamment la protection de clientèle et la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme),
 - des engagements contractuels du Groupe (hors polices d'assurance, conditions générales de produits couverts par le point relatif aux activités, offres de services et produits du Groupe),
 - de la gouvernance et du suivi des entités du Groupe,
 - des opérations de restructuration, acquisitions, affiliations et investissements opérationnels,
 - des autres opérations d'investissements financiers et des opérations de financement externe du Groupe,
 - des opérations, projets, actes, accords du Groupe en matière de réglementation fiscale, propriété intellectuelle, de conformité à la directive Solvabilité II, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de protection des données à caractère personnel découlant de la loi informatique et libertés notamment,
 - du contentieux.

Les missions de la direction juridique Groupe, en charge du volet vérification de conformité*, couvrent les volets suivants :

- L'élaboration, le déploiement et le suivi du plan de contrôle de conformité ;
- L'identification et l'évaluation globale du risque de non-conformité dans le cadre du plan de contrôle de conformité ;
- Le suivi des insuffisances identifiées dans le cadre des vérifications opérées et la formalisation de recommandations ;
- L'analyse d'impact sur les processus opérationnels et informatiques des évolutions réglementaires identifiées par la direction juridique Groupe et l'accompagnement des opérationnels sur ces sujets ;
- La formalisation ou l'accompagnement à la formalisation des processus opérationnels et informatiques ;
- La formalisation et le suivi en lien avec la direction juridique Groupe et les directions du Groupe concernées de la charte de conformité ;
- Le paramétrage et la maintenance de l'outil de vérification de conformité.

* Jusqu'au 1^{er} décembre 2016.

La direction juridique Groupe et la direction contrôle interne et conformité Groupe informent et alertent les directions concernées, la direction générale et le conseil d'administration.

LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Le dispositif de qualité des données (qui s'articule autour des axes « norme qualité des données », « gouvernance des données » et « indicateurs et contrôles ») s'appuie sur la politique qualité des données Groupe.

La politique qualité des données Groupe expose les grandes lignes en termes de gouvernance de la qualité des données. En 2016, elle a été enrichie du système de gouvernance des données et validée par le conseil d'administration du 16 novembre.

Le responsable des données d'entreprise et ses correspondants par pôle métier ont été désignés par le directeur général.

Le responsable des données entreprise Groupe est accompagné d'une équipe *Data Quality Manager* (manager de la qualité des données) qui a pour rôle de mettre en place, piloter et accompagner les acteurs dans la bonne mise en pratique de la démarche qualité des données.

L'équipe est intégrée à la direction contrôle de la qualité des données et pilotage SID Groupe.

La comitologie qualité des données a été mise en place en 2016 avec trois niveaux de comités de suivis dont un comité de pilotage Groupe. La revue annuelle de la politique qualité des données et le suivi de l'évaluation de la qualité des données sont les objectifs de cette instance de pilotage.

La démarche qualité des données est en cours de déploiement dans les entités sur un périmètre de données bien défini sur lesquels deux supports sont réalisés :

- Le dictionnaire de données pour l'aspect technique ;
- Le rapport annuel sur la qualité des données qui permet d'avoir une synthèse littéraire de la qualité des données et des plans d'actions associés.

Un volet gouvernance des données est validé dans les entités sur chaque périmètre de données loti.

Les travaux se poursuivront sur les années à venir dans le but de couvrir l'ensemble des données utilisées dans le cadre d'une publication au superviseur ou au public, et dans le cadre du pilotage opérationnel et stratégique de l'activité de l'entreprise.

LES PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET DE VÉRIFICATION DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Un rapport sur les procédures d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière est établi pour la première fois en 2016 en application du décret n° 2015-513 du 07 mai 2015 article 9, codifié à l'article R341-9 du Code des assurances.

Ce rapport décrit les procédures mises en place nécessaires à l'établissement et au contrôle des comptes annuels et est soumis à l'approbation du conseil d'administration puis transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les procédures d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière sont du ressort de la direction comptable Groupe qui s'appuie sur le CNPC (comité des normes et procédures comptables) et les services comptables ;

- La direction comptable Groupe est responsable de l'établissement des comptes consolidés du groupe Macif et des comptes sociaux de la Macif et des autres entités des activités Dommages ;
 - le CNPC composé du directeur général, des directeurs généraux délégués, des directeurs généraux des filiales Mutavie, Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, des directeurs comptables, du contrôle de gestion, de l'actuariat, du responsable comptable de la consolidation, a pour missions principales de déterminer les principes comptables Groupe, les calendriers, les plannings d'arrêté des comptes, le périmètre de consolidation et son évolution, les changements de méthodes comptables et leurs impacts, les modifications de référentiels tels que le passage aux normes IFRS, les opérations comptables spécifiques et significatives. Le CNPC se réunit avant les arrêtes de comptes et ses conclusions sont présentées au conseil d'administration de la Macif, ainsi qu'aux commissaires aux comptes,
 - les services comptables du Groupe sont rattachés au directeur comptable soit hiérarchiquement pour les services consolidation, comptabilité générale IARD, contrôle interne comptable, fiscalité, ou fonctionnellement pour les services régionaux et des filiales,
- Concernant le processus d'établissement des comptes et de consolidation par la direction comptable Groupe, le contrôle interne comptable est assuré par :
 - la définition par la direction comptable d'un processus de clôture, de responsabilités claires et d'un calendrier d'arrêté des comptes détaillé, qui fait l'objet en phase de clôture d'un suivi régulier,
 - l'utilisation du progiciel comptable SAP-BFC (pour la consolidation) reconnu sur le marché et commun à l'ensemble des entités du Groupe, qui permet de sécuriser l'ensemble du processus d'établissement des comptes consolidés par des contrôles automatisés et formalisés,
 - l'utilisation du logiciel de comptabilité générale Qualiacc partagé par les entités des activités Dommages et Santé/Prévoyance du Groupe,
 - la mise en place d'un outil interne « I-reliure » généralisé au niveau de toutes les entités du Groupe par la direction comptable afin de leur permettre à chaque arrêté comptable de réviser périodiquement leurs comptes, de les justifier, de procéder à des contrôles et de formaliser les travaux de révision et de contrôle au niveau des responsables comptables des entités,
 - l'utilisation de l'outil Omega (Vermeg) pour le traitement comptable centralisé des flux relatifs à la comptabilisation des placements pour toutes les entités du groupe Macif. Une seule équipe comptable dédiée assure le traitement des placements de toutes les sociétés du Groupe,
 - une gestion centralisée des plans comptables :
 - une part au niveau de la consolidation (plans comptables French Gaap, IFRS, SII) avec la norme

- « assurance » pour le traitement des écritures et des comptes consolidés, comme norme pivot,
- et d'autre part au niveau des comptes sociaux (plan comptable assurance non-vie pour Macif Sam et les entités du secteur Dommages, plan comptable mutuelles applicable aux mutuelles 45 du secteur Santé/Prévoyance et du plan comptable général pour toutes les autres entités hors assurance),
- une définition des responsabilités de contrôle d'intégration des comptes des établissements comptables (des régions et du siège),
- la formalisation de rapprochements des systèmes d'information en amont (gestion technique assurance, paie, immobilisations, etc.) avec les systèmes de comptabilité générale,
- au moins trois niveaux de contrôle de cohérence et d'exhaustivité des comptes jusqu'à la consolidation :
 - un premier par le responsable des établissements comptables concernés (régions / siège),
 - un second par le responsable de la comptabilité générale Macif pour le contrôle des « I-reliures » et l'établissement des comptes sociaux,
 - et un dernier par le service consolidation à partir des liasses de consolidation,
- des réunions de validation des arrêtés comptables (semestriels et annuels) avec la direction générale, les directions générales déléguées, les directions comptable, contrôle de gestion, actuariat, les responsables comptables des entités, le responsable fiscalité, permettant d'analyser systématiquement les résultats, les fonds propres, la fiscalité,
- un audit des commissaires aux comptes au 31 décembre et une revue limitée au 30 juin, sur la base de lettres de mission et de programme de travail présentés au comité d'audit,
- une présentation à chaque arrêté (semestriel et annuel) devant le comité d'audit et des risques, des résultats, états de synthèse à approuver par le conseil d'administration,
- un suivi des points d'attention, des recommandations des auditeurs internes et commissaires aux comptes ainsi que leur traitement, présentés au comité d'audit.

1.9.2 FACTEURS DE RISQUES

1.9.2.1 Les risques assurance

La typologie de risques, commune aux différentes activités du groupe Macif, se décline comme suit :

RISQUE DE PRIME

Le risque de prime se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris.

Il comprend :

- Le risque de tarification (tarification insuffisante) ;
- Le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié *a priori* dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi, *a posteriori*, par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche, et des calculs concernant la provision pour risques en cours.

Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies. Elles sont régulièrement mises à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, *a priori* (alerte et blocage des opérations non conformes) et *a posteriori* (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

Les typologies de contrats sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

À travers son rapport, la fonction actuarielle rend compte des travaux qu'elle a conduits et de leurs résultats, mais également de toute défaillance qu'elle a pu constater et de ses recommandations sur la manière d'y remédier. À cet effet, la fonction actuarielle donne son avis au conseil d'administration sur la politique globale de souscription.

L'avis de la fonction actuarielle sur la politique globale de souscription repose sur l'analyse de la suffisance des produits d'activité pour couvrir les charges de prestations, à travers l'étude de la rentabilité des activités, sur le passé et en prospectif.

RISQUE DE PROVISIONNEMENT

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour couvrir les engagements.

Il comprend :

- Le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données) ;
- Le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque).

Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. Plusieurs méthodes de provisionnement, conformes aux standards statistiques et actuariels en vigueur, sont utilisées.

En Dommages et Santé/Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des boni et mali dégagés lors de chaque arrêté. Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances.

En Épargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car la quasi-totalité des contrats ne prévoit pas d'engagement de taux au-delà d'un an. D'autre part, la provision globale de gestion permet de couvrir, si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense).

Concernant le risque de développement, le groupe Macif reste particulièrement attentif à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de ses résultats aux garanties responsabilité civile. Des méthodes de provisionnement adaptées à ces garanties ont été mises en œuvre et font l'objet de suivi dans le temps.

L'exposition au risque de provisionnement est détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

À travers son rapport, la fonction actuarielle rend compte des travaux qu'elle a conduits et de leurs résultats, mais également de toute défaillance qu'elle a pu constater et de ses recommandations sur la manière d'y remédier. À cet effet, la fonction actuarielle donne son avis au conseil d'administration sur l'adéquation des provisions techniques (qualité des données utilisées, caractère approprié des méthodes et hypothèses utilisées, suffisance, adéquation et incertitude dans l'évaluation des provisions techniques).

RISQUE DE LONGÉVITÉ

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques de rentes, le groupe Macif utilise les tables réglementaires du Code des assurances. Pour les rentes liées à la survenance d'un décès et les rentes invalidité contractuelles, les tables sont prospectives et permettent ainsi de prendre plus particulièrement en compte le risque de longévité dans l'évaluation des passifs d'assurance.

De plus, à chaque arrêté, pour valider l'adéquation des lois de mortalité, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- À la variation du taux technique ;
- À la hausse de l'unité de compte ;
- Aux éventuels changements de table de mortalité.

Au 31 décembre 2016, aucun écart significatif n'a été constaté entre la mortalité observée sur les rentes en portefeuille et la mortalité théorique issue des tables de mortalité utilisées.

RISQUE DE DÉCÈS

À l'inverse du risque de longévité, le risque de décès correspond à une diminution de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement les produits d'obsèques/¹garantie Emprunteur chez Macif-Mutualité.

Pour l'évaluation de ses provisions, Macif-Mutualité utilise les tables réglementaires du Code des assurances.

RISQUE DE CATASTROPHE

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- Le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle ;
- Le risque de cumul, c'est-à-dire celui engendré par l'accumulation de sinistres causés par plusieurs événements sur un même exercice.

La couverture de ce risque s'appuie sur la réalisation de simulations déterministes et stochastiques visant à estimer le coût potentiel d'événements catastrophiques susceptibles de toucher la Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectées est établi. En 2016, ce programme a été mis en place auprès de soixante-seize réassureurs choisis selon des critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes. Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, que le groupe Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

La politique de risque « Réassurance et autre solutions de transfert de risques », définie par le directeur de la réassurance Groupe, décrit les principes de la stratégie de transfert externe de risques à suivre afin de limiter la volatilité des résultats techniques. Cette stratégie de transfert de risque vise à optimiser l'utilisation du capital sous risque par cession d'une partie du risque de souscription à des tiers sélectionnés, tout en minimisant le risque de crédit associé.

À travers son rapport, la fonction actuarielle rend compte des travaux qu'elle a conduits et de leurs résultats, mais également de toute défaillance qu'elle a pu constater et de ses recommandations sur la manière d'y remédier. À cet effet, la fonction actuarielle donne son avis au conseil d'administration sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance (identification des zones de risques, protection du résultat et des fonds propres, coût de la réassurance, risques de contrepartie et établissement des montants recouvrables).

RISQUE DE RACHAT

Le risque de rachat concerne principalement le secteur Épargne. Une remontée rapide des taux d'intérêt ou une crise de confiance envers les institutions financières peuvent générer des rachats massifs des contrats d'épargne. Ces rachats peuvent provoquer un risque de liquidité. Ils impactent directement la rentabilité des produits par une baisse des ressources et une hausse immédiate des charges.

Des simulations sont effectuées pour mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives. Ces simulations visent à déterminer dans quelle mesure Mutavie peut faire face à ses engagements et rester solvable. Bien que

¹ Essentiellement CPIM Obsèques et Garantie Obsèques.

le contexte de remontée des taux favorise ce risque, il ressort des résultats de ces simulations que l'exposition au risque de rachat de Mutavie et donc du groupe Macif reste maîtrisée.

D'autres éléments concourent à la protection contre le risque de rachat massif :

- La fidélité des souscripteurs ;
- La part des souscripteurs dont l'objectif d'épargne est la transmission du patrimoine qui est donc moins sensible aux écarts concurrentiels de rémunération ;
- La qualité de service objectivée et reconnue.

Enfin, un suivi des flux du passif (encaissements - sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente afin de suivre le risque de liquidité engendré par des rachats massifs.

1.9.2.2 Les risques de marché

Les risques de marché auxquels le Groupe est soumis sont liés aux variations des prix des actifs qui dépendent eux-mêmes de l'évolution des taux d'intérêt et des *spreads* de crédit, des marchés des actions et de l'immobilier.

Chacun de ces risques fait l'objet d'un suivi régulier au travers de tableaux de bord mensuels et d'un reporting aux différentes instances de gouvernance des sociétés du Groupe ainsi qu'au comité des risques Groupe.

La prise en compte de ces différents risques est un élément essentiel de la politique d'investissement et de l'allocation d'actifs. Elle s'appuie sur un processus de décision qui intègre un comité actif/passif, une proposition de politique d'allocation d'actifs par le comité des risques Groupe et son approbation par le conseil d'administration.

Les principaux facteurs de risques de marché sont présentés ci-dessous :

RISQUE DE TAUX

Ce risque traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché. Le groupe Macif met en œuvre des analyses de sensibilité afin d'estimer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt.

RISQUE ACTIONS

L'exposition du groupe Macif est relativement faible. La part effectivement réduite des actions cotées dans le total des actifs (entre 9 % et 10 %) ainsi que la forte diversification permettent de réduire les risques.

Par ailleurs, des processus internes de revue des performances garantissent une surveillance protectrice.

RISQUE IMMOBILIER

Les investissements immobiliers (entre 4 % et 5 % des actifs) procurent au portefeuille global d'actifs une possibilité de diversification qui présente l'avantage d'une faible corrélation avec le marché financier.

Des règles prudentielles de diversification géographique et d'expertise complètent opérationnellement la gestion des risques.

RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est lié à l'absence de congruence entre la devise d'un actif et la devise de ses engagements au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé à ce risque car les placements des activités d'assurance sont essentiellement réalisés en euros et les passifs d'assurance relèvent de la même zone.

RISQUE SOUVERAIN

Le risque souverain correspond au risque relatif aux obligations émises par des États.

Les Mécanismes européens de stabilité (MES), l'union bancaire et surtout l'intervention de la Banque centrale européenne (BCE) ont contribué à redonner confiance aux investisseurs dans la zone euro. En 2016, l'exposition du groupe Macif sur les états périphériques de la zone euro est en plus value-latente. Il n'y a pas d'exposition au risque souverain grec.

Ces risques de marché sont détaillés dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « Comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'article L.225-37 du Code de commerce modifié par l'article 173 de la Loi Transition Énergétique introduit pour les investisseurs institutionnels l'obligation de mettre à disposition de leurs souscripteurs, des informations sur les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Cette exigence de transparence est destinée à sensibiliser les assureurs à la protection de leurs actifs face aux risques ESG et en particulier aux risques climatiques (les risques climatiques sont un élément de la stratégie environnementale, elle-même constitutive d'une stratégie ESG plus générale) et à les encourager à s'intéresser aux opportunités de financement de la transition énergétique et écologique.

Le groupe Macif n'a pas attendu la loi pour mettre en œuvre une politique d'investissement responsable relatif à ses actifs mobiliers (actions, obligations, etc.) et immobiliers.

La stratégie d'investissement responsable du Groupe, validée par le conseil d'administration Macif, repose sur les principes suivants :

- Une démarche progressive et pragmatique sur l'ensemble du portefeuille ;
- Une démarche positive permettant de financer l'économie réelle et de privilégier le dialogue avec les émetteurs ;
- Quelques exclusions en complément des exclusions réglementaires (entreprises qui produisent des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions) : les producteurs de charbon thermique, les matières

premières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives.

Cette stratégie permet une meilleure appréhension des risques liés aux investissements.

1.9.2.3 Les risques de crédit

Ces risques se caractérisent par le défaut potentiel d'une contrepartie à honorer ses engagements.

Deux grandes catégories de risques font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature :

- Un premier risque concerne le défaut portant sur les portefeuilles de placement. La gestion et la maîtrise du risque de défaut s'appuient sur une analyse crédit ainsi que sur la fixation de seuils maximums d'encours par catégories de notation et par une politique de dispersion d'actifs par émetteur et secteur pour chaque classe d'actifs ;
- Un second risque concerne l'incapacité des réassureurs à honorer leurs créances nées d'opérations de cession. Des critères de sélection et de dispersion des réassureurs avec, en particulier, l'exigence d'une notation financière minimale assortie de la mise en œuvre d'un compte d'instrument financier nanti, limitent l'exposition de la Macif.

La répartition des encours par notation et émetteur est présentée dans l'annexe « Gestion des risques » de la partie « Comptes consolidés établis en normes IFRS » du présent rapport.

1.9.2.4 Les risques opérationnels

Les risques opérationnels sont définis comme la possibilité qu'un événement survienne et ait un impact défavorable sur la réalisation des objectifs.

Les risques opérationnels englobent notamment :

- Des procédures internes défaillantes ou inadéquates ;
- Des erreurs ou des fautes du fait de l'homme comme les négligences ou les fraudes ;
- Des événements extérieurs tels que les incendies ou les inondations.

Les risques opérationnels sont identifiés à partir des objectifs (un ou plusieurs) assignés à chaque processus de l'entreprise (Groupe ou entité) pour accomplir la mission confiée.

Pour chaque risque opérationnel, le management doit évaluer le risque brut et le risque résiduel (net).

Le risque brut correspond au risque susceptible d'affecter la réalisation des objectifs auquel le Groupe ou l'entité est confronté, en l'absence de contrôle interne permettant d'atténuer la probabilité ou la gravité de l'impact.

Le risque résiduel correspond au risque qui demeure et qui est susceptible d'affecter la réalisation des objectifs après la définition et la mise en œuvre du contrôle interne par le management.

Après avoir identifié et évalué les risques, le Groupe et les entités priorisent les risques résiduels susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs. Puis, ils procèdent à leur analyse de façon à déterminer le mode de gestion approprié.

Les différents types de traitement sont les suivants :

- Accepter le risque ;
- Refuser le risque ;
- Réduire le risque ;
- Transférer le risque.

La direction contrôle interne et conformité Groupe est en charge du suivi du traitement des risques afin de réaliser le reporting adéquat auprès des métiers, de la direction générale et des instances.

1.9.2.5 Les risques stratégiques

RISQUES RÉGLEMENTAIRES, JURIDIQUES ET FISCAUX

La direction juridique Groupe (puis la direction contrôle interne et conformité Groupe depuis le 1^{er} décembre 2016) assume les missions de conformité en contrôle de second niveau sur les activités et opérations métiers et de développement du Groupe. Sur ces activités, le contrôle de premier niveau est assumé par les pôles métiers.

Elle réalise notamment pour le Groupe :

- La veille et le lobbying réglementaire ;
- La veille concernant la mise en conformité du Groupe aux nouvelles réglementations ;
- La vérification permanente de la conformité des projets, opérations et activités du Groupe dans le cadre du processus d'instruction ;
- La vérification de conformité *a posteriori* suivant un plan de contrôle de conformité.

La conformité juridique est exercée en matière de gouvernance, d'opérations de structuration mais aussi sur l'activité des principales entités du Groupe.

1.9.3 SUIVI DES RISQUES POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Entre la clôture de l'exercice et l'arrêté des comptes par le conseil d'administration du 25 avril 2017, aucun événement

significatif n'a conduit à des analyses de risques pouvant remettre en cause les éléments décrits dans ce rapport.

1.10 INFORMATIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

1.10.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Bien que la Macif émette des titres de créance sur un marché réglementé, le conseil d'administration de la Macif a fait le choix, les 21 et 22 avril 2009, de ne pas adopter de Code de gouvernement d'entreprise et notamment de ne pas se référer au Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep-Medef d'octobre 2008, révisé en juin 2013, novembre 2015 et novembre 2016.

Cette décision a été prise en raison du caractère inadapté aux sociétés d'assurance mutuelles et plus généralement au secteur de l'économie sociale et solidaire, du Code Afep-Medef.

Le groupe Macif se réfère depuis 2005 au rapport intitulé « La démocratie, principe de gouvernance des mutuelles du Gema ». Par ailleurs, la Macif, en sa qualité d'entreprise de l'économie sociale et solidaire, est tenue de se référer au guide des bonnes pratiques de l'économie sociale et solidaire adoptée par le conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire en juin 2016.

Les dispositions du rapport du Gema, du guide des bonnes pratiques de l'économie sociale et solidaire ainsi que les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés d'assurance mutuelles amènent toutefois le groupe Macif à respecter un certain nombre de principes que l'on retrouve dans le Code Afep-Medef tels que :

- La dissociation des fonctions du président et du directeur général au sein de la société d'assurance mutuelle Macif ainsi qu'au sein de ses principales filiales, certaines fonctionnant avec le système dualiste du directoire et conseil de surveillance.

Ce principe de dissociation des fonctions répond tout d'abord aux préconisations de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). En effet, dans son rapport d'octobre 2007 sur la gouvernance des organismes d'assurance, l'ACPR recommande aux organismes concernés de s'interroger sur l'opportunité de dissocier les fonctions de président et de directeur général dans les structures à forme moniste

dès lors que l'exercice par une même personne des responsabilités de président et de directeur général, peut induire un risque de déséquilibre des pouvoirs entre celle-ci et le conseil d'administration.

Ce principe de dissociation de fonctions s'explique aussi par la volonté de se conformer aux meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise et d'opérer une distinction claire entre les fonctions d'orientations stratégiques, de décision et de contrôle relevant de la responsabilité du conseil d'administration, dont le président est membre, et les fonctions opérationnelles et exécutives relevant de la compétence de la direction générale.

Cette dissociation des fonctions permet enfin un double regard sur les décisions importantes du Groupe et répond en outre aux objectifs de la directive Solvabilité II.

En effet, conformément à l'article L. 354-1 du Code des assurances, chaque organisme d'assurance doit mettre en place un système de gouvernance garantissant une gestion saine et prudente de son activité. Ce système de gouvernance repose notamment sur une séparation claire des responsabilités ;

- La mise en place de différents comités issus du conseil d'administration (voir le point 1.10.4 ci-dessous sur la composition et le rôle de ces comités) ;
- La transparence relative à la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, déjà encadrée du fait des obligations légales et réglementaires applicables aux sociétés d'assurance mutuelles mentionnées dans le Code des assurances et notamment : aucune rémunération des administrateurs et des dirigeants salariés n'est liée de manière directe ou indirecte au montant des cotisations de la société, absence d'attribution, au sein du Groupe, de plans de *stocks options*, y compris dans les filiales. Il est renvoyé à cet égard aux points 1.10.9 et 1.10.10 ci-après ainsi qu'à l'annexe 2 de la présente partie 1.10.

1.10.2 LES ÉVOLUTIONS MAJEURES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE MENÉES EN 2016

1.10.2.1 Charte de gouvernement

La nouvelle charte de gouvernement du Groupe a été validée lors du Congrès du 17 juin 2016 et adoptée par le conseil d'administration du 30 juin 2016. Elle vise à installer une gouvernance plus lisible, plus ouverte, plus proche et plus participative.

1.10.2.2 Scission du comité sélection/ rémunération

Afin de mettre en œuvre les bonnes pratiques constatées au sein d'autres mutuelles et améliorer les travaux, le comité sélection et rémunération des mandataires sociaux et dirigeants a été scindé en deux comités distincts à compter du 1^{er} juillet 2016 avec le comité de sélection d'un côté et le comité de rémunération de l'autre. Ce dernier comité est présidé par un membre extérieur indépendant.

1.10.3 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.10.3.1 Composition, mode de nomination, durée des fonctions et limite d'âge

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration de la Macif se compose de :

- Vingt-cinq administrateurs, élus par les délégués nationaux représentants des sociétaires réunis en assemblée générale ;
- Quatre administrateurs élus par les salariés conformément à l'article L. 322-26-2 du Code des assurances.

Nom et prénoms des membres du conseil d'administration	Date de naissance	Nationalité	Date de début de mandat ou renouvellement	Date de fin du mandat (date de l'assemblée)
BATUT Christian*	17/03/50	F	2014	2017
BEUROIS Marc	19/02/55	F	2013	2019
CARROBOURG Maurice	21/02/53	F	2011	2017
CHEMARIN Jacques	09/04/53	F	2011	2017
CORNELIUS Serge	20/07/58	F	2016	2019
COSTE Cyril*	31/10/66	F	2014	2017
DEFIOLLES Florence	15/05/62	F	2015	2017
DINTINGER Jacky	30/01/54	F	2012	2017
FANTINO Emmanuelle	07/04/65	F	2015	2021
FERRIERE Lysiane	19/05/55	F	2015	2021
GROS Pierre	13/06/61	F	2013	2017
INSA Hélios	01/03/48	F	2013	2019
LANGÉVIN Jean-Pierre	10/06/59	F	2015	2021
LAREUR Françoise	06/10/61	F	2013	2019
LEBRUN Alain	25/05/65	F	2015	2021
LE BROCH Yannick	02/02/47	F	2012	2018
LE GAC Catherine	18/05/59	F	2015	2021
MARTINACHE Stéphane*	26/01/66	F	2014	2017
MICHARD Pascal	16/04/54	F	2011	2017
MONTARANT Alain	07/03/60	F	2013	2019
PERRAULT Philippe	23/11/55	F	2015	2021
QUILLON Annie	24/04/55	F	2015	2021
RAUX Bertrand	04/01/54	F	2013	2019
SCHMITLIN Michel	19/05/51	F	2016	2017
STURTZ Patricia	18/10/66	F	2013	2019
TUR José	19/12/48	F	2013	2019
VALENTIN Thierry*	13/08/61	F	2014	2017
VALLADON René	21/09/50	F	2015	2021
VERNE Claude	31/07/60	F	2016	2017

* Administrateurs élus par les salariés.

L'organisation de la gouvernance au sein de la Macif repose sur le respect des dispositions légales et statutaires.

- Les vingt-cinq administrateurs représentant les sociétaires sont élus pour une durée de six ans en assemblée générale. Les quatre administrateurs représentant les salariés sont élus, dans les conditions

prévues par la réglementation en vigueur, pour une durée de trois ans.

La charte de gouvernement du Groupe prévoit des limites en matière de cumuls et de renouvellements des mandats des administrateurs, qui notamment ne peuvent exercer plus de trois mandats successifs.

Pour être éligibles, les administrateurs doivent être sociétaires de la Macif, à jour de leur cotisation ; si ces conditions venaient à ne plus être respectées en cours de mandat, l'intéressé perdrait sa qualité d'administrateur.

Ils sont rééligibles et renouvelés par tiers tous les deux ans. La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans.

Ils sont révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Les administrateurs sont tenus tout au long de leur mandat à un devoir de confidentialité, inhérent à leur fonction, et signent un engagement formel de respect des principes et obligations définis dans le Code de déontologie des administrateurs du Gema, qui intègre notamment ce devoir de confidentialité.

Par ailleurs, en ce qui concerne la diversité, le taux de féminisation au sein du conseil d'administration de la Macif au 31 décembre 2016 est de 28 %, au vu des vingt-cinq administrateurs représentant les sociétaires. Le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

- À l'issue de l'assemblée générale 2014, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 %,
- À l'issue de l'assemblée générale 2017, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 40 %.

Eu égard à l'activité principalement réalisée sur le territoire français, la Macif n'a pas envisagé de retenir, comme critère de sélection, l'expérience internationale ou la nationalité de ses administrateurs.

- Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci et veille au bon fonctionnement des organes de la Macif. Il s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Au titre de sa désignation en qualité de dirigeant effectif, il dispose, au-delà des missions que lui attribuent la loi et les statuts, de compétences et de pouvoirs suffisamment larges sur les activités et les risques de l'entreprise, complémentaires et articulés avec les responsabilités exécutives du directeur général.

1.10.3.2 Attributions

Les attributions du conseil d'administration sont prévues à l'article 22 des statuts de la Macif :

- Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre ;
- Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans les limites de l'objet social :
 - il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société,
 - il règle par ses délibérations les affaires qui le concernent,
 - il procède aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns,
 - il donne son autorisation préalable aux conventions dites réglementées ;

- Le conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers, sociétaires ou non, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés ;
- Il peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumettent, pour avis, à leur examen.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale ou au directeur général par les lois, règlements et statuts en vigueur est de la compétence du conseil d'administration.

Selon l'article 38 de la charte de gouvernement du groupe Macif, le conseil d'administration exerce également des prérogatives en tant qu'organe de gouvernance de la structure faitière : veiller à l'alignement stratégique des entités du Groupe, arrêter les orientations de l'activité, assurer la meilleure allocation des ressources financières au sein du Groupe.

Au cours de l'exercice 2016, parmi les nombreux sujets traités par le conseil d'administration, on peut relever, en synthèse, les points suivants :

- Contrôle et pilotage du Groupe :
 - arrêté des comptes sociaux annuels de la Macif et des comptes consolidés (annuels et semestriels) du groupe Macif, examen des rapports financiers (annuels et semestriels), des rapports de contrôle interne, de solvabilité et de réassurance,
 - rapports au conseil des mandats de représentation dans les filiales et participations du Groupe,
 - fixation des tarifs et des objectifs par pôles métiers et par régions,
 - cession et acquisition de titres dans certaines filiales ou participations,
 - structuration juridique du Groupe à horizon 2018.
- Solvabilité :
 - détermination de la politique de placements et de réassurance pour la Macif et orientations pour le Groupe,
 - révision des politiques écrites,
 - examen des rapports Orsa Groupe et filiales ;
- Stratégie :
 - lancement des chantiers du plan stratégique.

1.10.3.3 Fonctionnement du conseil d'administration

En 2016, le conseil d'administration s'est réuni à onze reprises. Le registre de présence fait apparaître un taux de présence de près de 96,87 %.

Conformément à la charte de gouvernement du groupe Macif, le conseil d'administration s'appuie, pour prendre ses décisions, sur des avis rendus par les comités spécialisés et par des commissions mixtes et sur les travaux du comité exécutif.

Le comité exécutif est une instance de gouvernance mixte, associant dirigeants élus et salariés, visant à renforcer l'efficacité du conseil d'administration et de la direction générale, et à renforcer la cohérence et la cohésion au sein du Groupe.

En 2010, une première évaluation des travaux du conseil d'administration a été réalisée, s'appuyant notamment sur un questionnaire diffusé auprès de tous ses membres et d'entretiens individuels. Les résultats de cette analyse ont permis de dégager des axes d'amélioration, qui ont été mis en œuvre, par le biais d'un « plan d'accompagnement des élus » se déclinant en trois volets :

- Le volet « formation », visant à mettre en œuvre un dispositif de formation adapté à chacun des mandats et niveaux de responsabilités, pluriannuel et individualisable ;

- Le volet « information », visant à favoriser la circulation d'informations diverses et adaptées tant dans leur contenu que dans leur fréquence en fonction des mandats et niveaux de responsabilités exercées ;
- Le volet « accompagnement des mandats de représentation », visant à l'apport d'un appui des services techniques aux élus exerçant un mandat au sein d'entités du Groupe ou dans lesquelles une entité du Groupe détient une participation.

1.10.4 COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les comités spécialisés du conseil d'administration ont vocation à lui apporter assistance et conseil en amont de ses prises de décisions, sur des domaines relevant exclusivement de la compétence décisionnelle du conseil.

Au 31 décembre 2016, les comités étaient les suivants :

- Audit ;
- Risques ;
- Sélections ;
- Rémunération/indemnisation.

Ces comités ont une compétence sur les filiales du Groupe sur reconnaissance de cette compétence par les organes d'administration concernés de ces filiales ; ils interviennent en qualité de comités du groupe Macif et sont composés d'administrateurs de la Macif. Conformément à la législation applicable, le comité d'audit comprend également un membre non administrateur, désigné par le conseil en raison de ses compétences en matière comptable ou financière.

Selon l'article 22 des statuts, le conseil d'administration peut, par ailleurs, créer des comités *ad hoc* chargés d'étudier des questions ponctuelles.

1.10.4.1 Le comité d'audit

OBJET

Le comité d'audit a pour objet, notamment, de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration concernant notamment

- La fiabilité des comptes et de la communication financière ;
- La sélection et l'indépendance des commissaires aux comptes (notamment supervision de la procédure de sélection - nomination et renouvellement - effectuée sur appel d'offres ; avis sur le montant de leurs honoraires) ;
- L'efficacité du système de contrôle périodique et permanent.

COMPOSITION

Le comité se compose de :

- Cinq administrateurs désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection ;
- Un membre extérieur désigné par le conseil d'administration en raison de ses compétences en matière comptable ou financière et ce, en application des dispositions de l'article L. 322-26-2-3 du Code des assurances.

Au 31 décembre 2016, les membres du comité d'audit sont : M. Christian Batut, Mme Emmanuelle Fantino (présidente du comité), M. Jean-Pierre Langevin (remplaçant au second semestre M. Joël Grosjean), Mme Françoise Lareur (remplaçant au second semestre Mme Patricia Sturtz), M. Jean-Luc Nodenot (membre extérieur) et M. Bertrand Raux (à partir du second semestre).

FRÉQUENCE

Au cours de l'exercice 2016, ce comité s'est réuni à dix reprises (dont cinq réunions communes avec le comité des risques). Le registre de présence fait apparaître un taux de présence de 96,30 %.

1.10.4.2 Le comité des risques

OBJET

Dans le contexte d'entrée en vigueur de Solvabilité II, le comité des risques exerce des missions complémentaires à celles du comité d'audit.

Son objet est, principalement, de suivre et d'analyser la solvabilité, d'examiner la politique des risques et de veiller à l'efficacité du système global de gestion des risques et du dispositif de contrôle des filiales. Le comité des risques traite également des grandes lignes de la politique de placements soumise aux conseils d'administration ou aux conseils de surveillance des sociétés d'assurance du Groupe.

Le comité des risques se réunit régulièrement avec le comité d'audit afin de coordonner leurs actions, examiner les rapports réglementaires des principales entités du Groupe en lien avec les exigences de Solvabilité II.

COMPOSITION

Le comité se compose de cinq administrateurs, désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection du Groupe.

Au 31 décembre 2016, les membres du comité des risques sont : Mme Patricia Sturtz (remplaçant M. Maurice Carroubourg au second semestre) M. Jacky Dintinger (président du comité), M. Helios Insa, Mme Lysiane Ferrière (remplaçant M. Jean-Pierre Langevin au second semestre) et M. Michel Schmitlin (remplaçant M. Bertrand Raux au second semestre).

FRÉQUENCE

Au cours de l'année 2016, le comité des risques s'est réuni à onze reprises (dont cinq réunions communes avec le comité d'audit). Le registre de présence fait apparaître un taux de présence de 87,27 %.

1.10.4.3 Le comité de sélection des mandataires sociaux et dirigeants du Groupe (créé en juin 2016)

OBJET

Le comité a pour missions :

- De donner un avis en vue de définir les critères et profils attendus pour l'ensemble des mandataires sociaux du Groupe et des mandats de représentation dans toutes les structures internes ou externes au Groupe et proposer un accompagnement des mandats et fonctions par des formations ;
- D'examiner les propositions relatives à la nomination, au renouvellement et à la révocation des mandataires sociaux au sein du Groupe (recherche et appréciation des candidats possibles), dans le cadre notamment du respect des principes généraux de gouvernance prévus par les dispositions légales et réglementaires et dans la charte de gouvernement du groupe Macif : règles en matière de compétence et d'honorabilité, de conflits d'intérêts, de cumul et de limitation des renouvellements de mandats, de parité et de diversité, etc. ;
- D'examiner les propositions relatives à la composition des comités spécialisés du conseil d'administration de la Macif ayant compétence pour le Groupe et des commissions mixtes ;
- D'établir des plans de succession des mandataires sociaux et des principaux dirigeants du Groupe sur trois ans glissants, avec révision annuelle afin de proposer au conseil d'administration de la Macif et à l'organe d'administration des entreprises entrant dans le périmètre défini *supra* des solutions de succession en cas de vacance imprévisible notamment ;

- De donner un avis sur la nomination des dirigeants effectifs et d'examiner les cas dans lesquels les dirigeants effectifs sont absents ou empêchés, de manière à garantir la continuité de la direction effective de l'entreprise ;
- De mettre en perspective les évolutions de parcours des mandataires sociaux élus, dans le cadre notamment du suivi de la cartographie des profils et compétences des conseils d'administration Macif et Macif-Mutualité dans le cadre du respect des dispositions de Solvabilité II ;
- De spécifier les modalités de sélection des candidats à la fonction d'administrateur sur la base de la cartographie établie ;
- De proposer toute forme d'accompagnement utile à la gestion des parcours des mandataires sociaux élus (tutorat, formations, etc.).

COMPOSITION

Le comité se compose de quatre administrateurs désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection.

Les membres sont : M. Marc Beurois, M. Jacques Chemarin (président du comité), M. René Valladon et M. José Tur.

FRÉQUENCE

Durant le deuxième semestre 2016, le comité de sélection s'est réuni à deux reprises. Le registre de présence fait apparaître un taux de présence de 100 %.

1.10.4.4 Le comité de rémunération et d'indemnisation (créé en juin 2016)

OBJET

Le comité a pour missions :

- De proposer aux conseils d'administration ou aux conseils de surveillance du groupe Macif, le dispositif et les niveaux d'indemnisation et de remboursement de frais accordés aux membres des conseils d'administration et conseils de surveillance et aux mandataires mutualistes du groupe Macif ;
- De proposer aux conseils d'administration ou aux conseils de surveillance du groupe Macif :
 - la rémunération des directeurs généraux, des directeurs généraux délégués, des membres du directoire ou directeur opérationnel telle que visée par les dispositions du Code de la mutualité,
 - les modalités de leur contrat de travail s'il s'agit de dirigeants salariés ;
- De donner un avis relatif au montant des rémunérations et indemnités versées sur le rapport annuel soumis aux assemblées générales de la Macif et des entités du Groupe concernées.

COMPOSITION

Le comité se compose de quatre administrateurs désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection.

Les membres sont : M. Jean-Dominique Antoni (Membre extérieur et président du comité), Mme Florence Defiolles, Mme Catherine Le Gac et M. Philippe Perrault.

En outre, M. Jacques Chemarin est invité permanent en tant que président du comité de sélection.

FRÉQUENCE

Durant le deuxième semestre 2016, le comité de rémunération s'est réuni une fois. Le registre de présence fait apparaître un taux de présence de 80 %.

1.10.5 GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

La Macif, soucieuse de garantir la gestion des conflits d'intérêts au sein du Groupe, a mis en place certains dispositifs :

- Le comité d'audit Groupe comporte, depuis une décision du conseil d'administration du 28 août 2009, un membre externe au conseil d'administration ;
- Le comité de sélection examine les propositions relatives à la nomination, au renouvellement et à la démission/révocation des mandataires sociaux exercés au sein du Groupe, dans le cadre notamment du respect des principes généraux de gouvernance prévus dans la charte de gouvernement du groupe Macif en matière de conflits d'intérêts, de cumul et de limitation des renouvellements de mandats. Les candidats doivent déclarer au préalable les mandats ou fonctions qu'ils exercent, ainsi que tous intérêts qu'ils détiennent en dehors du Groupe dans toute entreprise ou organisme pouvant être :

- en concurrence au niveau des offres de produits ou de services avec une ou plusieurs entités du Groupe ou,
- en relation d'affaires avec une ou plusieurs entités du groupe Macif.

Ce dispositif de prévention des conflits d'intérêts est expressément visé dans la charte de gouvernement du groupe Macif ;

- Conformément aux dispositions du Code des assurances, l'assemblée générale de la Macif approuve chaque année les rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées ainsi que sur les contrats d'assurance souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires, auprès de la société par ses administrateurs, dirigeants salariés, et leurs ascendants, descendants et conjoint.

1.10.6 DIRECTEUR GÉNÉRAL - DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Jean-Marc Raby est le directeur général de la Macif depuis le 26 avril 2012.

Conformément à l'article 27 des statuts, le directeur général assure, sous l'autorité et la surveillance du conseil d'administration, la direction générale de la Macif qu'il représente dans ses rapports avec les tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Macif et pour assurer sa gestion et son administration, dans le cadre des orientations et des limitations de pouvoirs fixées par le conseil d'administration.

Il exerce ses fonctions dans la limite de la réglementation en vigueur, des statuts et du règlement intérieur de la Macif et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

M. Jean-Marc Raby a par ailleurs le statut de dirigeant salarié en application de l'article R. 322-55-1 du Code des assurances. Son contrat de travail est maintenu du fait de son expérience et de son expertise en particulier dans le domaine de la réassurance. Par ailleurs, compte tenu de son ancienneté à la Macif, les droits qui y sont rattachés sont ainsi maintenus.

Le conseil d'administration de la Macif du 16 décembre 2015 a décidé de nommer, à effet du 1^{er} janvier 2016, quatre directeurs

généraux délégués mandataires sociaux et de leur donner pouvoirs sur des périmètres spécifiques :

- M. Olivier Arlès, directeur général délégué pilotage économique et financier ;
- M. Frédéric Channac, directeur général délégué assurances de personnes ;
- M. Adrien Couret, directeur général délégué stratégie, performance et risques, devenu directeur général délégué stratégie, transformation et performances depuis le 1^{er} décembre 2016 ;
- M. Jean-Philippe Dogneton, directeur général délégué IARD.

Dans l'exercice de ses responsabilités stratégiques, opérationnelles et managériales, le directeur général s'appuie sur un comité de direction Groupe placé sous son autorité. Sous l'impulsion et le contrôle du conseil d'administration, il instruit la stratégie du Groupe qu'il soumet au conseil d'administration. Le comité de direction Groupe est composé du directeur général, des directeurs généraux délégués et adjoints, des directeurs régionaux, du directeur des risques, du directeur du cabinet du président, du directeur du cabinet du directeur général et du secrétaire général.

Il s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2016.

1.10.7 ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général exerce ses fonctions dans le cadre de la réglementation en vigueur, des statuts, du règlement intérieur du conseil d'administration de la Macif et de la charte de gouvernement du Groupe, et sous réserve des pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le règlement intérieur du conseil d'administration, complété par une délibération du conseil d'administration, prévoit à ce jour que la direction générale ne peut engager la Macif qu'après accord préalable du bureau, tel que le conseil d'administration lui en aura donné délégation, dans les domaines suivants :

- Opérations immobilières de placements, réalisées directement ou par l'intermédiaire d'une SCI ;
- Prises de participations dans des entreprises externes, lorsque le montant de l'opération dépasse 15 millions d'euros et/ou 10 % du capital ; les fonds d'investissement, les OPC ne sont pas soumis à ces restrictions ;
- Création ou abondement au capital de toute filiale ou sous-filiale, ainsi que des décisions essentielles auxquelles, en tant qu'actionnaire, elle devra souscrire ;

- Engagements hors bilan significatifs de la Macif et des filiales dans lesquelles elle est l'actionnaire de référence. En tout état de cause les cautions, aval ou garanties octroyés par le directeur général au nom de la société et autorisés par le bureau ne peuvent excéder annuellement 100 millions d'euros et pour chaque engagement 15 millions d'euros ;
- Opérations de placements à moyens et longs termes affectés à des fonds régionaux ;

Par ailleurs, la charte de gouvernement du groupe Macif (articles 40 et 41) précise que « le président du conseil d'administration de la Macif assure la représentation du Groupe au plan politique » et que « les vice-présidents suppléent le président du conseil d'administration dans le cadre de missions ou activités qui leur sont déléguées par le président, sur mandat spécifique de ce dernier. »

Le règlement intérieur du conseil d'administration de la Macif est en cours de refonte dans la perspective de la restructuration juridique du Groupe au 1^{er} janvier 2018.

1.10.8 MANDATS ET FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux figure en annexe 1 de la présente partie.

1.10.9 PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DÉTERMINER LES RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1, qui rappelle que les fonctions d'administrateur ou de mandataire mutualiste sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de la Macif (article 24). L'assemblée générale est informée chaque année du montant des indemnités effectivement allouées et

des frais remboursés aux administrateurs et aux mandataires mutualistes.

Afin de pouvoir répondre à cette obligation, le conseil d'administration s'appuie principalement sur le comité de rémunération et d'indemnisation des mandataires sociaux et mandataires mutualistes et des principaux dirigeants.

1.10.10 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET MANDATAIRES MUTUALISTES

Le rapport sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux et aux mandataires mutualistes, fait l'objet de l'annexe 2 de la présente partie 1.10.

ANNEXE SUR LES INFORMATIONS ET INDICATEURS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Annexe I : Mandats et fonctions des administrateurs de la Macif exercés au cours de l'exercice 2016

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
MONTARANT Alain président du conseil d'administration	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	BPCE Assurances*	SA	Représentant permanent Macif, administrateur	Jusqu'au 1 ^{er} juillet 2016
	Compagnie foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
	Foncière de Lutèce	SA	Représentant permanent Macif, administrateur	
	Inter Mutuelles Assistance*	SA	Vice-président et membre du conseil de surveillance	
	Macifimo	SAS	Membre du conseil d'orientation	
	Macif Participations	SAS	Représentant permanent Macif, administrateur	
	Macif Sgam	Sgam	Président du conseil d'administration et administrateur	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	Mutavie	SE	Représentant permanent Macif, membre du conseil de surveillance	
	OFI Asset Management	SA	Président et membre du conseil de surveillance	
	OFI Holding	SA	Vice-président du conseil d'administration et administrateur	
	Siem	SAS	Membre de droit du comité de direction	
	Socram Banque*	SA	Administrateur	
	Sferen*	Sgam	Vice-président du conseil d'administration et administrateur	
	Syneteristiki (Grèce)*	SA	Administrateur	
	Campus	GIE	Membre de droit du conseil d'administration en qualité d'observateur	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur	
	Skipper Macif	Association	Représentant permanent Macif, président du conseil d'administration	Jusqu'au 26 avril 2016
	Collectif Ultim	Association	Représentant permanent Skipper Macif, vice-président et administrateur	Jusqu'au 26 avril 2016
Association des Assureurs Mutualistes*	Association	Membre suppléant à la commission exécutive au titre de Macif	À compter du 18 mai 2016	
Gema*	Syndicat professionnel	Membre suppléant à la commission exécutive au titre de Macif	Jusqu'au 18 mai 2016	
Euresa (Belgique)*	GEIE	Gérant et membre du conseil de gérance	Jusqu'au 9 mai 2016	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
BARBERET Noëlle (jusqu'au 18 juin 2016)	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Vice-présidente et administrateur	
	AG2R Macif Prévoyance	GIE	Administrateur	Jusqu'au 4 janvier 2016
	IPSE*	Institut	Administrateur	
	Mutualité Franche-Comté*	Union régionale de la mutualité	Administrateur	
	Mutualité Française du Doubs*	Fédération	Administrateur	À compter du 13 octobre 2016
BATUT Christian (élu par les salariés)	Sferen*	Sgam	Administrateur élu par les salariés	
	Ardevie*	Association	Administrateur	
BEUROIS Marc	Macifilia	SA	Administrateur	
	Thémis	SA	Administrateur	
	Idmacif	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Membre du conseil de surveillance	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	SEEB*	SARL	Gérant	
	Mutualité Française Midi-Pyrénées*	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	Jusqu'en décembre 2016
	ADPI*	Association	Administrateur	
CARROBOURG Maurice	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	BPCE Assurances*	SA	Administrateur	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Sécurimut	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Siem	SAS	Président et membre du comité de direction	
	Compagnie foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
	Foncière de Lutèce	SA	Administrateur	
	Macifimo	SAS	Membre du conseil d'orientation	
	SIIL	SAS	Membre du comité de direction, président	À compter du 18 juin 2016
	Espace 224	Association	Administrateur	
	CRESS Rhône Alpes*	Association	Administrateur	
	Mutuelle d'Entreprise Schneider Electric*	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	CHEMARIN Jacques (vice-président)	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Président et administrateur
Macif Sgam		Sgam	Vice-président et administrateur	
Couleurs Mutuelles		UGM	Administrateur	
Santé et Travail*		UGM	Délégué titulaire	
Siem		SAS	Membre du comité de direction	Jusqu'au 18 juin 2016
Compagnie foncière de la Macif		SAS	Représentant permanent Macif-Mutualité administrateur	
Sferen*		Sgam	Administrateur	
FNMF*		Fédération	Administrateur	
Réalise*		Association	Administrateur	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
CORNELIUS Serge (à compter du 18 juin 2016)	Fonds de solidarité des sociétaires de la Macif	Association	Administrateur	À compter du 30 novembre 2016
COSTE Cyril (élu par les salariés)	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur élu par les salariés	
	Espace 224	Association	Administrateur	
COUSIN Daniel (jusqu'au 18 juin 2016)	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 25 mai 2016
	Siem	SAS	Membre comité de direction	Jusqu'au 18 juin 2016
	Santé et Travail*	UGM	Délégué titulaire	Jusqu'au 7 juin 2016
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 24 mai 2016
	Macif Centre de Voile	Association	Président et membre du conseil de surveillance	
DEFIOLLES Florence (membre du bureau)	Sferen*	Sgam	Administrateur	
	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	À compter du 25 mai 2016
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	À compter du 24 mai 2016
	CRESS Poitou-Charentes*	Association	Administrateur	
	Boutique de gestion Poitou-Charentes*	Association	Administrateur	
DINTINGER Jacky (membre du bureau)	OFI Convertibles*	Sicav	Président du conseil d'administration et administrateur	
	Macif Zycie (Pologne)	Mutuelle	Président et membre du conseil de surveillance Membre du comité d'audit	À compter du 23 mai 2016
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil de surveillance	
	OFI Gestion Privée	SA	Membre du conseil de surveillance	
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	OFI Holding	SA	Administrateur	
	Sferen*	Sgam	Administrateur	
	Socram Banque*	SA	Administrateur	
	SIIL	SAS	Membre du comité de direction	
FANTINO Emmanuelle	Macif Sgam	Sgam	Administrateur	
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	Idmacif	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Mutualité Française*	Fédération	Membre du conseil supérieur au titre de Macif-Mutualité	
FERRIERE Lysiane	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Vice-présidente et membre du conseil de surveillance	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
GROS Pierre	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	AG2R Macif Prévoyance	GIE	Administrateur	Jusqu'au 4 janvier 2016
	Macifilia	SA	Vice-président du conseil d'administration et administrateur	Jusqu'au 14 juin 2016
			Représentant permanent Macif administrateur	À compter du 14 juin 2016
	Idmacif	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Sécurimut	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Siem	SAS	Membre du comité de direction	À compter du 18 juin 2016
GROSJEAN Joël (jusqu'au 18 juin 2016)	Macif Participations	SAS	Administrateur	Jusqu'au 18 juin 2016
	Compagnie foncière de la Macif	SAS	Administrateur	Jusqu'au 18 juin 2016
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Administrateur	
	Réseau des Accorderies de France*	Association	Administrateur	
INSA Hélios	Macif Participations	SAS	Administrateur	
	Compagnie foncière de la Macif	SAS	Administrateur	
	Siem	SAS	Membre du comité de direction	
	M. A&S	SAS	Administrateur	
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur	
	Macifilia	SA	Administrateur	
			Vice-président du conseil d'administration	À compter du 14 juin 2016
	SIIL	SAS	Membre du comité de direction	
	Macif Zycie (Pologne)	Mutuelle	Membre du conseil de surveillance	À compter du 14 mai 2016
	COOPEST (Belgique)*	SA	Administrateur	À compter du 30 mai 2016
LANGEVIN Jean-Pierre	CPAM de la Sarthe*		Administrateur	
LAREUR Françoise	Chèque Déjeuner*	SA	Membre du comité stratégique	Jusqu'en juin 2016
	Campus	GIE	Présidente du conseil d'administration	Jusqu'au 31 mai 2016
			Administrateur	
	Macif Zycie (Pologne)	Mutuelle	Membre du conseil de surveillance	À compter du 23 mai 2016
			Présidente et membre du comité d'audit	
LEBRUN Alain	Campus	GIE	Administrateur	
	M. A&S	SA	Administrateur	
LE BROCH Yannick	Croix Rouge Française*	Association	Président honoraire	
	EASE*	SAS	Président	
LE GAC Catherine (secrétaire du bureau)	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Fondation d'entreprise du groupe Macif	Fondation	Présidente et administrateur	
	Sferen*	Sgam	Administrateur	
	BPCE Assurances*	SA	Représentant permanent Macif administrateur	À compter du 1 ^{er} juillet 2016
	UD 29 CFE CGC*		Administrateur	Jusqu'au 1 ^{er} septembre 2016
	Urssaf*		Administrateur suppléant	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
MARTINACHE Stéphane (élu par les salariés)	Campus	GIE	Administrateur	
MICHARD Pascal (vice-président)	Macif Sgam	Sgam	Administrateur	
	Mutavie	SE	Président et membre du conseil de surveillance	
	Macifin'	SAS	Président et membre du conseil de surveillance	
	Socram Banque*	SA	Président et administrateur	
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil de surveillance	
	OFI Holding	SA	Administrateur	
	SILL	SAS	Président et membre du comité de direction	Jusqu'au 18 juin 2016
	Sferen*	Sgam	Administrateur	
	Apivia Mutuelle	Mutuelle du Code de la mutualité	Administrateur	
	Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé (Algérie)*	SA	Administrateur	À compter du 26 octobre 2016
FERRAULT Philippe (vice-président)	Macifilia	SA	Représentant permanent Macif administrateur	Jusqu'au 14 juin 2016
			Président et administrateur	À compter du 14 juin 2016
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur	
	Finorpa Financement*	SAS	Représentant permanent Macif Participations administrateur	
	Finorpa SCR*	SAS	Représentant permanent Macif Participations administrateur	
	Finorpa*	GIE	Représentant permanent Macif Participations membre du conseil de surveillance	
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Représentant permanent Macif membre du conseil de surveillance	
	Inter Mutuelles Assistance*	SA	Représentant permanent Macifilia membre du conseil de surveillance	
	Idmacif	SAS	Président et membre du conseil de surveillance	
	Macif Participations	SAS	Administrateur	
	Caisse Solidaire du Nord*	SA	Représentant permanent Macif Participations administrateur	
	Télé Nord Pas de Calais*	Société d'Économie Mixte	Représentant permanent Macif Participations censeur	
	Finovam*	SAS	Représentant permanent Macif Participations censeur	
	Sferen*	Sgam	Administrateur	
	BPCE Assurances*	SA	Administrateur	
	Sferen Innovation*	SAS	Membre du collège de surveillance	Jusqu'au 16 décembre 2016
	Macif Innovation	SAS	Membre du comité d'investissement	À compter du 26 octobre 2016
Thémis	SA	Président et administrateur		
QUILLON Annie (membre du Bureau jusqu'au 18 juin 2016)	Campus	GIE	Administrateur	
	Macif Sgam	Sgam	Administrateur	
	Sferen*	Sgam	Administrateur	
	Idmacif	SAS	Membre du conseil de surveillance	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
RAUX Bertrand	FNMF UT 46*	Mutuelle du livre III	Membre du bureau	
	Crédit Coopératif*		Membre du comité régional Midi Pyrénées	
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Membre du conseil de surveillance	
SCHMITLIN Michel (à compter du 18 juin 2016)	Ne détient pas d'autre mandat			
STURTZ Patricia	Siem	SAS	Membre du comité de direction	Jusqu'au 18 juin 2016
	Médicis*	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	À compter du 30 mars 2016
TUR José	Macifilia	SA	Administrateur	
	France Active Garantie*	SA	Représentant permanent Macif Participations administrateur	
	Sifa*	SAS	Représentant permanent Macif Participations administrateur	
	Campus	GIE	Administrateur	
	Espace 224	Association	Administrateur	
VALENTIN Thierry (élu par les salariés)	Ne détient pas d'autre mandat			
VALLADON René (membre du bureau à compter du 18 juin 2018)	Macifin ¹	SAS	Membre du conseil de surveillance	
	Mutavie	SE	Membre du conseil de surveillance	
	Ageper	Association	Administrateur	À compter du 19 mai 2016
VERNE Claude (à compter du 18 juin 2018)	M. A&S	SAS	Administrateur	À compter du 10 juin 2016
	Macifilia	SA	Administrateur	À compter du 14 juin 2016
	Macif-Mutualité	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur	
	Communauté de Communes du Val d'Amboise*	Établissement public	Président	
	Syndicat mixte (en charge du schéma de cohérence territorial de l'Amboisie, du Blémois et du Castelrenaudois*)	Syndicat	Président	
	Ville d'Amboise*	Établissement public (Mairie)	Conseiller municipal	

**MANDATS ET FONCTIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MACIF
EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
RABY Jean-Marc	Compagnie Foncière de la Macif	SAS	Représentant permanent Macif, administrateur	
	Foncière de Lutèce	SA	Président et administrateur	
	Inter Mutuelles Assistances*	SA	Représentant permanent Macif, membre du conseil de surveillance	
	Macif Participations	SAS	Administrateur	
	Macif Sgam	Sgam	Directeur général	
	Macifilia	SA	Censeur	
	Macifimo	SAS	Membre du conseil d'orientation	
	Mutavie	SE	Censeur	
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil de surveillance	
	OFI Holding	SA	Représentant permanent Macif, administrateur	
	Ofivalmo Partenaires*	SA	Censeur	À compter du 1 ^{er} décembre 2016
	Siem	SAS	Membre de droit du comité de direction	
	Socram Banque*	SA	Censeur	
	Sferen*	Sgam	Directeur général	
	SCOR*	SE	Administrateur	
	Campus	GIE	Membre de droit au conseil d'administration en qualité d'observateur	
	Association des Assureurs Mutualistes*	Association	Membre titulaire à la commission exécutive au titre de Macif	À compter du 18 mai 2016
			Vice-président	
	Gema*	Syndicat	Membre titulaire à la commission exécutive au titre de Macif	Jusqu'au 18 mai 2016
		Professionnel	Membre du bureau au titre de Macif	
		Vice-président		
Euresa (Belgique)*	GEIE	Gérant et membre du conseil de gérance	Jusqu'au 9 mai 2016	

**MANDATS ET FONCTIONS DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS
DE LA MACIF EXERCÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions		
ARLES Olivier	Mutavie	SE	Membre du directoire		
	Siem	SAS	Membre du comité de direction		
	SILL	SAS	Membre du comité de direction		
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil de surveillance		
	OFI Holding	SA	Administrateur		
	Compagnie Foncière Macif	SAS	Administrateur		
	Foncière de Lutèce	SA	RP Macif Participations, administrateur		
	Macifimo	SAS	Président et membre du conseil d'orientation		
	Macif Mutavie Finance	GIE	Administrateur		
	Sécurimut	SAS	Membre du conseil de surveillance		
	New Alpha Asset Management*	SAS	Membre du conseil de surveillance		
	OFI Investment Solutions*	SAS	RP Macif, membre du conseil de surveillance	Jusqu'au 26 avril 2016	
	OFI MGA	SAS	RP Macif, membre du comité de surveillance		
	Ofivalmo Partenaires*	SA	RP Macif, administrateur		
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Membre du conseil de surveillance		
	Sferen Innovation*	SAS	Membre du comité d'investissement	Jusqu'au 16 décembre 2016	
	OFI LUX (Luxembourg)	SA	Administrateur		
	Macif Innovation	SAS	Membre du comité d'investissement	À compter du 26 octobre 2016	
	ZENCAP Asset Management*	SAS	Membre du conseil de surveillance		À compter du 20 décembre 2016
	Apivia Participations	SAS	Membre du conseil de surveillance		
SRS Holding*	SAS	RP Macif, membre du conseil de surveillance	À compter du 12 octobre 2016		
CHANNAC Frédéric	Apivia Mutuelle	Mutuelle Code de la mutualité	Administrateur		
	Gestion Services et Tiers-Payant*	SAS	Membre du conseil de surveillance		
	Mutavie	SE	Président et membre du directoire		
	Macifin'	SAS	Président et membre du directoire		
	SCS M (Mutavie 1)	SCS	Représentant permanent Mutavie, gérante	À compter du 21 décembre 2016	
	OFI Asset Management	SA	Censeur	Jusqu'au 24 mars 2016	
			Représentant permanent Macif, membre du conseil de surveillance	À compter du 24 mars 2016	
	Sferen Innovation*	SAS	Vice-président et membre du collège de surveillance	Jusqu'au 16 décembre 2016	
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Membre du conseil de surveillance		
	Socram Banque*	SA	RP Macif, administrateur		
	OFI Holding	SA	Administrateur	À compter du 30 mars 2016	
	Macif Innovation	SAS	Membre du comité d'investissement		À compter du 26 octobre 2016
	Sécurimut	SAS	Président et membre du conseil de surveillance		À compter du 7 avril 2016
	Société d'Assurance de Prévoyance et de Santé*	SA	Administrateur	À compter du 1 ^{er} juin 2016	
			Membre et président du comité d'audit	À compter du 22 septembre 2016	

Nom - Prénom	Dénomination sociale	Forme juridique	Mandats et/ou fonctions	
COURET Adrien	OFI Holding	SA	Administrateur	
	OFI Asset Management	SA	Membre du conseil de surveillance	
	Sferen Innovation*	SAS	Membre du comité d'investissement	Jusqu'au 16 décembre 2016
	Macif Innovation	SAS	Président	À compter du 14 octobre 2016
			Président et membre du comité d'investissement	À compter du 26 octobre 2016
DOGNETON Jean-Philippe	Macifilia	SA	Directeur général	
	Idmacif	SAS	Membre du directoire	
	Thémis	SA	Administrateur	
	Sferen Réparations	SAS	RP Macif, membre comité de gestion	Jusqu'au 4 janvier 2016
			Membre du comité de gestion	À compter du 4 janvier 2016
	FGAO*	Fédération professionnelle	Administrateur	
	Gema*	Syndicat professionnel	Président de la commission technique de réassurance	Jusqu'au 18 mai 2016
			Membre de la commission technique accident	Jusqu'au 18 mai 2016
	Inter Mutuelles Entreprises*	SA	Membre du directoire	
	Inter Mutuelles Assistance SA*	SA	Président et membre du comité consultatif	
	Inter Mutuelles Solutions*	SAS	Membre du comité stratégique	
	Sferen Innovation*	SAS	Membre du comité d'investissement	Jusqu'au 16 décembre 2016
	Darva*	SA	Vice-président et membre du conseil de surveillance	
	Association Française de l'Assurance (AFA)*	Association	Membre du bureau de la Commission Assurances Dommages et de responsabilité (CADORA)	
Macif Innovation	SAS	Membre du comité d'investissement	À compter du 26 octobre 2016	
Association de réassurance commune d'assureurs mutualistes (Arcam)*	Association	Président	À compter de juin 2016	

Abréviations :

CS = Conseil de surveillance

GIE = Groupement d'intérêt économique

GEIE = Groupement européen d'intérêt économique

SA = Société anonyme

SARL = Société à responsabilité limitée

SAS = Société par actions simplifiée

Sicav = Société d'investissement à capital variable

Sgam = Société de groupe d'assurance mutuelle

* Mandats hors groupe Macif.

ANNEXE II : RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 322-55-1 DU CODE DES ASSURANCES

PRÉAMBULE

L'article R. 322-55-1 du Code des assurances dispose que le président du conseil d'administration informe chaque année l'assemblée générale du montant des rémunérations et indemnités effectivement allouées, des frais remboursés et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social et aux mandataires mutualistes par la société, par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

DISPOSITIF D'INDEMNISATION

Conformément aux dispositions du Code des assurances, et notamment l'article R. 322-55-1 qui rappelle que les fonctions d'administrateur et de mandataire mutualiste sont gratuites, le conseil d'administration est autorisé à allouer des indemnités dans les limites fixées par l'assemblée générale. Cette possibilité est expressément inscrite dans les statuts de la Macif (article 24).

Le régime d'indemnisation des élus distingue l'allocation :

- Pour les administrateurs, d'indemnités compensatrices du temps passé pour l'exercice de leurs fonctions et du remboursement de leurs frais de déplacement et de séjour ;
- Pour les mandataires mutualistes, d'indemnités au titre de contraintes afférentes aux missions qui leur sont confiées dans l'exercice de leur mandat et du remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Il est précisé que, bien qu'elles n'aient pas le caractère de salaire, ces indemnités sont soumises à cotisations sociales visées par l'article L. 242.1 du Code de la sécurité sociale.

PRINCIPES ET COMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

Sur avis du comité des sélections et rémunérations, le conseil d'administration détermine la composition et les éventuelles augmentations de la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués.

La composition de la rémunération globale du directeur général a été déterminée par décision du conseil d'administration du 3 octobre 2013 et modifiée par décision du conseil d'administration des 23 et 24 juin 2015.

La rémunération du directeur général est composée :

- D'une rémunération fixe annuelle au titre de son mandat social et au titre de son contrat de travail ;
- D'avantages en nature (logement et véhicule).

En outre, le directeur général ne bénéficie pas de rémunération variable.

La composition de la rémunération globale des directeurs généraux délégués a été déterminée par décision du conseil d'administration du 16 décembre 2015.

La rémunération des directeurs généraux délégués est composée :

- D'une rémunération fixe annuelle et d'une part variable au titre de leur contrat de travail ;
- D'avantages en nature (logement et véhicule).

Le directeur général et les directeurs généraux délégués sont par ailleurs éligibles aux régimes de prévoyance de frais de santé et de retraite supplémentaire applicables aux cadres de direction au sein de l'entreprise.

MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS ET INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Définition des personnes et du périmètre concernés

Personnes concernées

Les mandataires sociaux de la Macif sont l'ensemble des administrateurs, ainsi que le directeur général et les directeurs généraux délégués ayant exercé tout ou partie de leur mandat social en 2016.

En 2016, ce sont donc trente deux administrateurs identifiés auxquels s'ajoutent le directeur général, Jean-Marc Raby, et quatre directeurs généraux délégués, Olivier Arlès, Frédéric Channac, Adrien Couret et Jean-Philippe Dogneton.

Les dirigeants mandataires sociaux sont, conformément à la recommandation AMF, ceux dont les fonctions correspondent à la notion de dirigeants au sens de l'article L. 225-185 du Code de commerce. Il s'agit donc du président du conseil d'administration, du directeur général et des directeurs généraux délégués.

Périmètre

Les rémunérations et indemnités visent celles versées par la Macif et par les structures qu'elle contrôle.

Tableau des montants globaux versés en 2016

(en euros)	Dirigeants/mandataires sociaux	
	Montants 2016 totaux versés pour 37 mandataires sociaux	Montants 2015 totaux versés pour 33 mandataires sociaux
Indemnités ou rémunérations versées	3 861 377	2 690 722
<i>Dont remboursements employeur¹</i>	260 633	260 453
Avantages en nature	120 772	78 557
Sous-total indemnités et avantages en nature	3 982 149	2 769 279
Avantages postérieurs à l'emploi	428 671	9 213
Sous-total avantages	4 410 820	2 778 492
Remboursements de frais ²	258 807	285 331
TOTAL GÉNÉRAL	4 669 627	3 063 823

1 Y compris, le cas échéant, les remboursements effectués par l'organisme employeur lorsque des attributions permanentes sont confiées.

2 Sur la base des fiches de frais remboursés.

Montants nominatifs (base brute)

Avantages à court terme :

(en euros)

Nom Prénom	Dirigeant/ mandataire social	2016			2015
		Jetons de présence	Autres rémunérations	Total	Total
1 - Pour les administrateurs suivants, il s'agit d'indemnités brutes sans charges sociales :					
BARBERET Noëlle*	Administrateur		30 240	30 240	64 222
BATUT Christian	Administrateur élu par les salariés		115 769	115 769	112 999
BEUROIS Marc	Administrateur		63 348	63 348	63 348
CARROBOURG Maurice	Administrateur		60 480	60 480	64 980
CERQUEIRA José	Administrateur		-	-	40 000
CHEVTCHENKO Jacques	Administrateur		-	-	38 818
CORNELIUS Serge*	Administrateur		33 540	33 540	-
COSTE Cyril	Administrateur élu par les salariés		44 963	44 963	42 946
COUSIN Daniel*	Administrateur		31 692	31 692	63 384
DEFIOLLES Florence	Administrateur		82 448	82 448	45 700
DINTINGER Jacky	Administrateur		83 828	83 828	84 232
DORIVAL Pascal	Administrateur		-	-	23 300
FANTINO Emmanuelle	Administrateur		60 480	60 480	60 480
FERRIERE Lysiane	Administrateur		60 480	60 480	60 480
GROSJEAN Joël*	Administrateur		32 064	32 064	64 128
INSA Hélios	Administrateur		60 480	60 480	60 480
LANGVIN Jean Pierre	Administrateur		63 852	63 852	37 536
LAREUR Françoise	Administrateur		60 480	60 480	60 480
LE BROCH Yannick	Administrateur		60 480	60 480	60 480
LE GAC Catherine	Administrateur		83 036	83 036	83 036
LEBRUN Alain	Administrateur		63 300	63 300	63 770
MARTINACHE Stéphane	Administrateur élu par les salariés		50 050	50 050	46 991
MICHARD Pascal	Administrateur		100 756	100 756	100 756

(en euros)

Nom Prénom	Dirigeant/ mandataire social	Jetons de présence	2016		2015
			Autres rémunérations	Total	Total
MONTARANT Alain	Président		284 735	284 735	283 062
PERRAULT Philippe	Administrateur		99 616	99 616	99 616
QUILLON Annie	Administrateur		70 240	70 240	70 240
RAUX Bertrand	Administrateur		61 956	61 956	48 312
SCHMITLIN Michel*	Administrateur		38 240	38 240	-
STURTZ Patricia	Administrateur		63 672	63 672	63 757
TUR José	Administrateur		63 612	63 612	64 372
VALENTIN Thierry	Administrateur élu par les salariés		51 160	51 160	49 050
VALLADON René	Administrateur		70 240	70 240	33 540
VERNE Claude*	Administrateur		42 940	42 940	-
2 - Pour les administrateurs suivants, il s'agit d'indemnités remboursées à l'employeur charges comprises :					
CHEMARIN Jacques	Administrateur		170 500	170 500	173 878
GROS Pierre	Administrateur		99 847	99 847	99 773
3 - Pour les membres de direction :					
ARLES Olivier	Directeur général délégué		335 198	335 198	-
CHANNAC Frédéric	Directeur général délégué		312 409	312 409	-
COURET Adrien	Directeur général délégué		206 840	206 840	-
DOGNETON Jean-Philippe	Directeur général délégué		274 028	274 028	-
RABY Jean-Marc	Directeur général		495 150	495 150	441 132
TOTAL GÉNÉRAL			3 982 149	3 982 149	2 769 279

* Mandats ayant débuté ou pris fin en cours d'année.

NB : les « Autres rémunérations » comprennent les avantages en nature.

Avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière, retraite supplémentaire)

(en euros)	Indemnités de fin de carrière	Retraite supplémentaire	Total	Contrat de travail
ARLÈS Olivier	7 968	64 759	72 727	OUI
CHANNAC Frédéric	10 846	100 657	111 504	OUI
COURET Adrien	6 329	44 910	51 239	OUI
DOGNETON Jean-Philippe	19 493	100 945	120 439	OUI
RABY Jean-Marc	9 321	63 442	72 764	OUI
TOTAL GÉNÉRAL	53 958	374 714	428 671	

Les membres du comité de direction Groupe ayant un minimum d'ancienneté de 15 ans au moment de leur retraite et a minima 60 ans, peuvent prétendre à une retraite supplémentaire de type article 39 à concurrence de 7 % de la moyenne du salaire de base, prime de vacances et treizième mois des trente six derniers mois.

Aucun administrateur non salarié ne bénéficie d'avantages postérieurs à l'emploi.

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

(en euros)

Montants dus/Montants versés	2016	2015
ARLÈS Olivier	335 198	
Rémunération fixe	335 198	
Jetons de présence	-	
Avantages en nature	-	
CHANNAC Frédéric	312 409	
Rémunération fixe	290 165	
Jetons de présence	-	
Avantages en nature	22 243	
COURET Adrien	206 840	
Rémunération fixe	188 898	
Jetons de présence	-	
Avantages en nature	17 942	
DOGNETON Jean-Philippe	274 028	
Rémunération fixe	269 500	
Jetons de présence	-	
Avantages en nature	4 528	
MONTARANT Alain	284 735	283 062
Rémunération fixe	281 553	280 000
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature	3 182	3 062
RABY Jean-Marc	495 150	441 132
Rémunération fixe	468 119	414 983
Jetons de présence	-	1 500
Avantages en nature	27 031	24 649

MONTANTS DES INDEMNITÉS EFFECTIVEMENT ALLOUÉES, DES FRAIS REMBOURSÉS ET DES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS AUX MANDATAIRES MUTUALISTES (HORS ADMINISTRATEURS MACIF)

Définition des personnes concernées

Les mandataires mutualistes de la Macif sont l'ensemble des délégués nationaux et régionaux, autres que les administrateurs élus par l'assemblée générale, ayant exercé tout ou partie de leur mandat en 2016.

Tableau des montants globaux versés en 2016

(en euros)

Montants versés	Délégués nationaux (hors administrateurs Macif)	
	Montants 2016 totaux versés pour 163 mandataires mutualistes	Montants 2015 totaux versés pour 164 mandataires mutualistes
Indemnités versées	1 905 741	1 683 951
Remboursements de frais*	534 230	538 798
TOTAL	2 439 971	2 222 749

* Sur la base des fiches de frais remboursés.

(en euros)

Montants versés	Délégués régionaux (hors administrateurs Macif et délégués nationaux)	
	Montants 2016 totaux versés pour 1 235 mandataires mutualistes	Montants 2015 totaux versés pour 1 363 mandataires mutualistes
Indemnités versées	1 064 610	1 128 510
Remboursements de frais*	695 138	852 426
TOTAL	1 759 748	1 980 936

* Sur la base des fiches de frais remboursés.

**Montants nominatifs pour les délégués nationaux
(base brute)**

Nom Prénom	Indemnités
ABCHICHE Louiza	14 000
ALMENDRO Serge	6 600
ALTET Dominique*	18 000
AMORE Amélie	3 300
AMOUREUX Richard	14 000
ANDREO Joëlle	14 000
ARNAUD Jean-Michel	14 000
AVEROUS Philippe	6 600
BARRIER Martine	14 000
BELLO Béatrice	6 600
BELOT Guillaume	14 000
BERENGUEL Marc	6 600
BERTHIER Daniel	6 600
BEUGIN Marc	6 600
BEVILACQUA Pierre*	27 000
BIDET Yves	3 300
BIZZOCHI Jean-Luc	14 000
BLANC Jean-Claude	6 600
BLONDEAU Marc	6 600
BOIN Michèle	6 600
BOUJON Bernadette	7 000
BOULAT Jean-François	54 000
BOUQUET Didier	6 600
BOURGET Serge	6 600
BOUSCHON Yann	6 600
BREARD Régis*	27 000
BREUIL Didier	14 000
BRUNEAU DE LA SALLE Bertrand	6 600
BURGAUD GRIMART Philippe	3 300
CARABALLO Christian	6 600
CARRAT Jean-Claude	7 000
CASTAGNET Marianne	6 600
CASTELLANO Émilie	6 600
CERDAN Rémi	22 000

Nom Prénom	Indemnités
CHAUVEAU Patrice	3 300
CHEMINOT Jacques	6 600
CHEONEY Édith	14 000
CHEVTCHENKO Jacques	10 300
CIRODE Jean-Luc	14 000
COADIC Brigitte	14 000
COCHETEUX Bernard	14 000
COLAS DES FRANCS François	14 000
COMONT Alain	6 600
COSTA Antoine	14 000
COUILLARD Jean-Marc	14 000
D AGOSTINO Vincent	14 000
DAUTHIEU Thierry	6 600
DE MEYER Sonia	20 000
DE MUYNCK Maurice	6 600
DE ROBIEN Marie-Josèphe	6 600
DEHEDIN Jean-Paul	6 600
DELAPORTE Patrick	14 000
DELIA Christian	14 000
DENY Hubert	14 000
DESNOS Francine	6 600
DIAZ Annie	6 600
DJOMO WENKAK Babette*	18 000
DORIVAL Pascal	3 300
DOUCET Denise	14 000
DUDO André	6 600
DUFEU Anne-Marie	14 000
DUPONT Jean-Christophe	14 000
DUQUESNE Laure	14 000
ESCAFIT Jean-Louis	14 000
FARCY Hervé	6 600
FIRON Danièle	14 000
FORGE Patrick	6 600
FORTUNADE Marie-Claire	7 000
FREMY Martine	14 000
FRESSE Michel	14 000

Nom Prénom	Indemnités
GABRIELLI Marie-Claude*	25 400
GAILLARD Dominique*	25 400
GALLET David	6 600
GARAPON Michel	14 000
GARRETA Amélie	6 600
GENESSEY Véronique	6 600
GERARD Clarisse	14 000
GERMOND Pierre-Yves	14 000
GHEYSEN Jeanine	14 000
GIRAUDEAU Jean-Marie	7 000
GONZALEZ Fernand	14 000
GROSS Estelle	6 600
GROSSE Jean-Louis	14 000
GUISSE Brigitte	14 000
GUTH Nathalie	6 600
GUYON Marie-Odile	3 300
HALARY Régis*	18 000
HARAUT Jacques	6 600
HARQUET Françoise*	18 000
HERMELINE Cécile	7 000
HEURTAULT Marie-Madeleine	3 300
HUGON Jean-Paul	14 000
IMBERT Pascal	6 600
JACQUET Maria	6 600
JAUNET Aïcha	3 300
JERON Jean-Pierre	7 000
JESUS FORTES Maria	6 600
JOURDAN Patrick	6 600
LACAPERE Marie-Ghislaine	6 600
LACROUX Jean-Louis	6 600
LATOURE Marie-Claude	6 600
LAURENT Frédéric	3 300
LEBLANC Hervé	14 000
LEBLOND Martine	6 600
LEFEVRE Louise	14 000
LEMAIRE Patrick*	25 400
LIPPI Louis	14 000
LOPEZ Michel	6 600
LUCINSKI Hélène	8 167
LUKASZEWSKI Chantal	6 600
MAHOUDEAU Yoann	7 000
MALINA Jean-Claude	14 000
MARK Mathieu	14 000
MATHIEU Martine	7 000
MAYANCE Nathalie*	34 000
MILTGEN Marie-Arielle*	15 000
MONTIZON François	6 600
MORAS Jacques	7 000

Nom Prénom	Indemnités
MOREAU Jeannine*	21 700
MORLET Gérard	14 000
MOUCHET Bernard	6 600
NANTERME Marie-Christine	6 600
NAULIN Daniel	7 000
NOEL Michel	7 000
PAPIN Marie-Christine*	18 000
PATARIN Marie-Madeleine	14 000
PELAUD Jean-Luc*	126 358
PERLI Emmanuelle	3 300
PEYRECAVE Geneviève	3 300
PEYTOUR Alain	14 000
PIAT Caroline	3 300
PICHOT Jean-Luc	6 600
PILLOT Michel	14 000
PINBOUEN HOUE Marie-Noëlle	3 300
PINSON Bernard*	25 400
PLANTROU Laurent	14 000
POISSON Patricia	6 600
PORTIER Élisabeth	14 000
POULNOT Jean-Philippe	14 000
RAGONNEAU Stéphane	7 000
RENSY Didier	14 000
RIVIERE Laura	6 600
ROCHER Patricia	6 600
ROSET Marie-Françoise	6 600
ROULON David	7 000
ROY Étienne*	14 413
SAIFALSHARIEH Makham	6 600
SEBILE Alain	14 000
SEGUER Joseph	14 000
SICARD Norbert	14 000
SIMONNEAU Daniel	14 000
SOARES Stéphanie*	40 500
SOLARO Corinne	14 000
STEPHAN Martine	14 000
STRAUSS Gilbert	7 000
TATRY Stéphanie	6 600
VACHON Bernard	6 600
VALLS Pierre-Louis	6 600
VAN TREECK Sarah	7 000
VANDEVIVERE Daniel	6 600
VIEUX Denis	6 600
WALD Jean-Paul	6 600
WOHLCHLEGEL Maryse	7 000
TOTAL GÉNÉRAL	1 905 741

* Tout ou partie au titre de Macif-Mutualité ou Apivia Mutuelle.

**BARÈME D'INDEMNISATION EN VIGUEUR EN 2016 POUR LES ADMINISTRATEURS
ET LES MANDATAIRES MUTUALISTES****Barème d'indemnisation des administrateurs Macif**

(en euros)	Montant brut mensuel
Administrateur président	13 333
Administrateur vice-président	8 083
Administrateur membre du comité exécutif	6 667
Administrateur	5 040

Barème d'indemnisation des délégués nationaux Macif (hors administrateurs)

(en euros)	Montant brut mensuel
Délégué national	550
Coordonnateur régional	1 167

Barème de remboursement de frais

Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2016		
Administrateur élu par l'assemblée générale	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,48 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking, etc.)	– hôtel : frais réels – repas : frais réel plafonnés, hors mission/ réception 33 € province, 43 € Paris ou remboursement sur justificatif des frais de loyer d'appartement dans la limite de 750 € mensuels en substitution du paiement des frais d'hôtel et de restauration
Administrateur élu par les salariés	Règles habituelles de remboursement des salariés	Règles habituelles de remboursement des salariés
Délégués national ou surnuméraire	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,48 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking, etc.)	Frais réels plafonnés : – hôtel : 95 € province, 130 € Paris – repas : 33 € province, 43 € Paris

	Déplacement	Hébergement/restauration	Indemnité
Délégué régional	Remboursement SNCF 1 ^{re} cl. ou avion classe éco selon résidence Voiture = 0,48 €/km Sur justificatifs à joindre à la note de frais (billet de train, d'avion, ticket de péage, de parking, etc.)	Frais réels plafonnés : – hôtel : 95 € province, 130 € Paris – repas : 33 € province, 43 € Paris	Forfait de 180 € brut/journée pour les réunions institutionnelles

1.11 RESPONSABILITÉ SOCIALE DU GROUPE MACIF

Le présent chapitre portant sur la responsabilité sociale du groupe Macif répond à l'obligation de publier des informations sociales, environnementales et relatives aux engagements sociétaux, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Il prend également en considération le guide définissant les conditions d'amélioration continue des bonnes pratiques des entreprises de l'économie sociale et solidaire, adopté par le conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire le 7 février 2017.

La politique Responsabilité sociale et environnementale (RSE) du groupe Macif s'appuie sur les engagements et les actions mutualistes de l'entreprise. Elle se nourrit essentiellement de cinq textes fondamentaux :

- Le projet Mutualiste du groupe Macif, pour une économie humaine, solidaire et responsable, qui s'appuie sur les fondamentaux mutualistes et formalise des positions pour un développement durable au service du sociétaire et au bénéfice de la collectivité ;
- Le Projet d'entreprise 2016-2020, dont les objectifs de transformation sont déclinés dans le plan stratégique #macifutur, qui se fixe l'ambition de construire une Macif moderne, proche de ses sociétaires en leur donnant le pouvoir d'agir et de décider ; une Macif résolument mutualiste et reconnue pour l'accessibilité de ses solutions de protection et d'accompagnement responsables tout au long de la vie ;

- La charte développement durable de l'assurance, adoptée en janvier 2009 par la Fédération française de l'assurance (FFA) ;
- Le rapport « La démocratie, principe de gouvernement des mutuelles du GEMA » établi sous la direction de M. Gérard Andreck en 2004 ;
- Les engagements des Principes d'investissement responsable (PRI) signés par le groupe Macif, qui confirme ainsi sa place parmi les entreprises respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements. Cet engagement vient soutenir sa politique de gestion responsable de ses placements financiers et fait écho aux valeurs et principes portés par la Macif depuis plus de 50 ans : Agir et investir pour une économie durable et responsable.

Ainsi, ce chapitre présente de façon détaillée les priorités en matière de Responsabilité sociale de l'entreprise, structurée autour de trois grandes parties portant sur :

- L'intégration de la dimension RSE dans les ambitions stratégiques du groupe Macif ;
- La prise en compte des risques sociétaux dans les services à destination des sociétaires ainsi que dans l'offre d'engagement mutualiste qui leur est faite ;
- La prise en compte des enjeux sociaux et sociétaux dans les pratiques internes de l'entreprise.

1.11.1 LA RESPONSABILITÉ SOCIALE : UNE DIMENSION INSCRITE AU CŒUR DU PROJET STRATÉGIQUE ET POLITIQUE DU GROUPE MACIF

1.11.1.1 Favoriser le pouvoir d'agir responsable pour les sociétaires-clients

Lors de son conseil d'administration du 7 décembre 2016, la Macif a validé l'engagement devant structurer son projet politique à destination de ses plus de cinq millions de sociétaires, celui de **contribuer ensemble à l'autonomie de chacun tout au long de sa vie**. Ce vote marque la conclusion d'une première phase de réflexion engagée tout au long de l'année 2016 et portée collectivement par les acteurs politiques et techniques du Groupe.

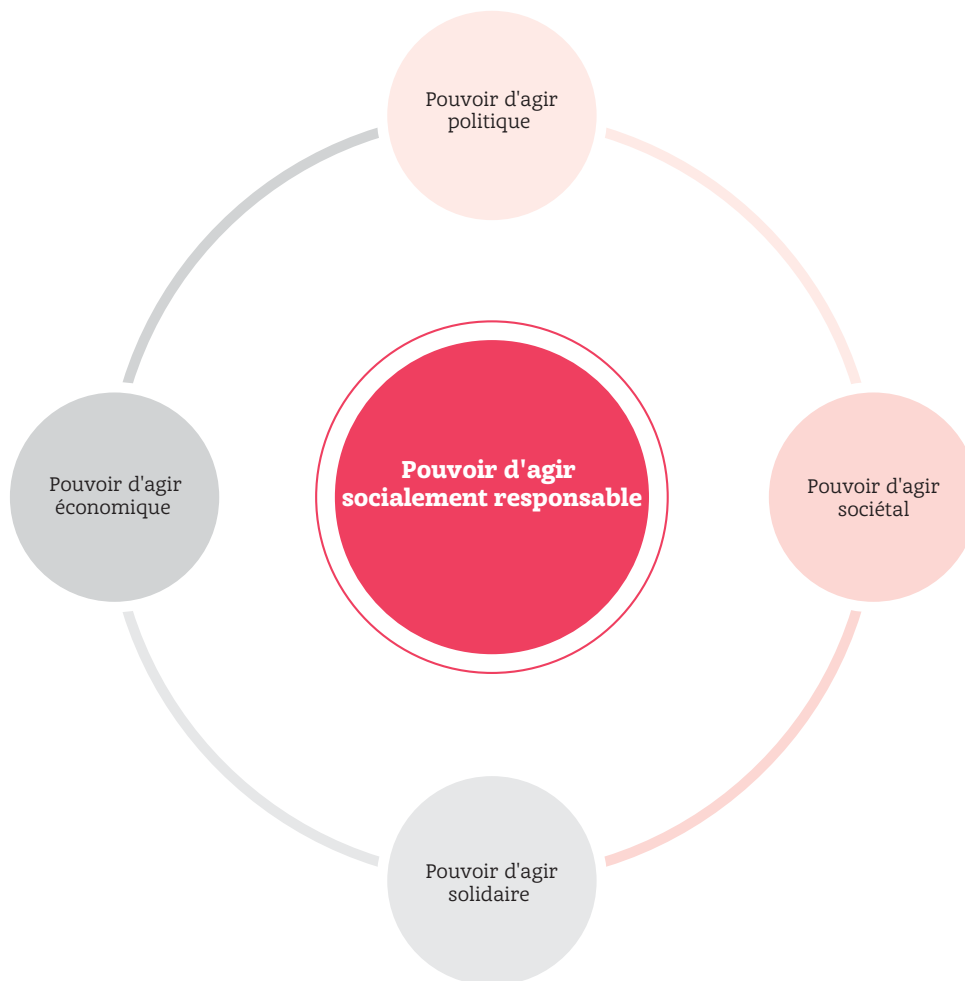
À travers ce grand engagement, la Macif choisit de se positionner comme un collectif protecteur et facilitateur de l'autonomie des femmes et des hommes qui s'engagent dans la mutuelle, des sociétaires, des salariés et des partenaires. Cette autonomie renvoie à la volonté de préserver l'intégrité, la liberté et l'émancipation de la personne. Elle renvoie également au pouvoir d'agir et à ses dimensions politiques, économiques, sociétales et solidaires.

C'est dans cette orientation stratégique, pouvoir d'agir en toute autonomie, que la Macif inscrit son intervention en matière de responsabilité sociale et sociétale. Elle entend ainsi initier une nouvelle démarche, le pouvoir d'agir socialement responsable, qui intègre les défis sociaux et sociétaux de demain, dans le développement d'une économie qui aide les personnes qui veulent s'aider elles-mêmes.

La Macif veut être dans l'action et développer ses initiatives socialement responsables dans les territoires en donnant du pouvoir à ses sociétaires :

- **Pouvoir d'agir politique** : en organisant sa gouvernance pour qu'elle soit plus participative, organisée en proximité, qu'elle permette de décider et de voter démocratiquement, et ainsi faire de la Macif un outil pour répondre aux besoins sociaux et sociétaux ;

- **Pouvoir d'agir économique** : en imaginant un mutualisme adapté et performant en termes de prix et de services, renouant ainsi avec son positionnement d'origine, un modèle innovant qui modifie les situations de rentes au profit du pouvoir d'achat des personnes ;
- **Pouvoir d'agir sociétal** : en développant un mutualisme qui agit concrètement, dans les territoires, avec les personnes, à travers un programme d'actions décidé collectivement, et le développement d'outils innovants, notamment numériques ;
- **Pouvoir d'agir solidaire** : en protégeant ses sociétaires et en favorisant l'accès aux offres par des dispositifs de solidarité spécifiques et adaptés.



En exprimant ce grand engagement, l'autonomie, et en développant ce positionnement, donner le pouvoir d'agir, le groupe Macif conforte et déploie une vision de la responsabilité sociale et sociétale qui s'étend à chacun des membres de son collectif.

1.11.1.2 Une stratégie RSE partagée avec l'ensemble des acteurs du Groupe

GOVERNANCE MUTUALISTE

Les sociétaires décident des grandes orientations du groupe Macif par l'intermédiaire de leurs représentants élus. La gouvernance Macif est donc organisée pour favoriser la participation des délégués aux décisions RSE.

Les orientations relevant de la stratégie RSE relatives aux actions, aux offres de produits/services et aux pratiques internes, sont étudiées, débattues, et validées par le conseil d'administration composé de vingt-cinq membres élus représentants des sociétaires et de quatre membres représentants des salariés. Celui-ci veille à leur mise en œuvre. Outre ses prérogatives prévues par la réglementation et les statuts, le conseil d'administration a plus particulièrement pour rôle d'apprécier les résultats des entités par l'analyse de tableaux de bord stratégiques intégrant des indicateurs d'ordre financier, économique, social et, plus largement, relatifs à la Responsabilité sociale et environnementale (RSE).

Depuis 2016, le conseil d'administration s'appuie sur trois commissions mixtes pour étudier, de manières transverses, les sujets en lien avec la Responsabilité sociale de l'entreprise. Ces commissions rassemblent des administrateurs du

Groupe, des délégués nationaux composant l'assemblée générale, et des représentants de la structure salariée. Ces commissions n'ont pas de rôle décisionnaire, elles sont force de propositions et suivent la mise en œuvre de décisions du conseil d'administration sur des domaines dans lesquels les élus sont par nature impliqués.

- **La commission mixte vie mutualiste**, est en charge de la définition du programme national d'actions mutualistes, l'Agenda mutualiste, regroupant les activités prévention, fondation d'entreprise, RSE et ESS, dans le cadre de l'engagement autonomie. La commission vie mutualiste veille à la mise en œuvre coordonnée des actions et assure leur visibilité auprès des sociétaires et acteurs concernés. Cette commission dispose de deux sous-commissions : la sous-commission prévention et la sous-commission Economie sociale et solidaire (ESS) ;
- **La commission mixte solidarité**, est en charge, de façon transverse, des sujets et dispositifs de solidarité mis en œuvre par le Groupe tels que le Fonds d'action sociale (FAS), le Fonds de solidarité (FONSO), et la prestation solidarité chômage. Elle est force de propositions pour améliorer l'impact, l'image et la visibilité de ces dispositifs. Elle peut être amenée à étudier les dispositifs de solidarité du Groupe au regard de la remontée des besoins des sociétaires ;
- **La commission mixte partenariats/élections** a pour rôle de piloter, suivre, évaluer les partenariats politiques, leur implication dans la vie mutualiste du Groupe et leur déclinaison en région. La commission veille également au bon déroulé du processus électoral et de la campagne des candidats représentant les sociétaires, sur l'ensemble des volets, dans le cadre du processus et des règles fixés par le conseil d'administration de la Macif.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte de gouvernement du Groupe, votée en juin 2016, ces trois commissions nationales seront déclinées au second semestre 2017 en régions et s'appliqueront à déployer la stratégie du Groupe en cohérence avec les orientations prises par le conseil d'administration.

PILOTAGE PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La RSE du Groupe est pilotée de manière transversale, au sein du secrétariat général, par la direction de l'action mutualiste, qui regroupe la Fondation d'entreprise du groupe Macif, la prévention, la vie mutualiste, les partenariats politiques et la RSE.

Chacune de ces activités exprime la différence mutualiste du Groupe et donne davantage de pouvoir d'agir aux sociétaires. La Macif consolide ainsi la dimension qualitative de sa politique RSE tant au niveau sociétal qu'au niveau opérationnel, en prenant le parti de la simplicité, de la lisibilité et d'une meilleure appropriation par l'ensemble des parties prenantes. Dans ce cadre, une feuille de route détermine et fixe les axes stratégiques, les priorités à fort impact, conformes à la stratégie du Groupe, déclinée dans son plan stratégique #macifutur. L'ambition du Groupe se concrétise par une démarche forte de responsabilité sociale dans l'exercice de ses métiers.

En 2013, afin de déployer de manière opérationnelle les engagements de la politique de Responsabilité sociale et environnementale dans toutes les entités et filiales du Groupe, la Macif a mis en place un réseau de correspondants et référents RSE.

La création de ce réseau d'interlocuteurs RSE répond aux objectifs suivants :

- Assurer le pilotage global de la RSE du Groupe, dont l'animation et la coordination des déclinaisons en régions et filiales et le reporting Groupe ;
- Assurer l'appropriation, la responsabilisation ainsi que la mise en œuvre des engagements RSE par les collaborateurs et élus ;
- Contribuer à la définition et l'évolution de modèles de comparaison et d'analyse de la performance des régions et des autres entités du Groupe, sur le volet « Efficacité sociale » ;
- Contribuer au déploiement opérationnel des engagements de la politique RSE ;
- Enrichir les actions mutualistes sur tout le territoire afin de sensibiliser les sociétaires Macif aux enjeux de la prévention et du développement durable.

1.11.2 ÊTRE AUTONOME, UN GROUPE MUTUALISTE QUI PROTÈGE LES SOCIÉTAIRES-CLIENTS ET LEUR DONNE LES MOYENS D'AGIR PAR EUX-MÊMES ET POUR EUX-MÊMES

1.11.2.1 Faciliter l'accès aux offres pour prendre en compte les risques sociaux et sociétaux, et y faire face

PRISE EN COMPTE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE ET DE L'ACCESSIBILITÉ À L'ASSURANCE

Depuis plusieurs années, le Groupe s'engage à favoriser l'accès, pour les personnes fragilisées, à une couverture d'assurance de leurs besoins essentiels et à accompagner les sociétaires lors des accidents de la vie.

La prestation Solidarité Chômage

Depuis 1999, la Macif met à disposition de ses sociétaires et adhérents de Macif-Mutualité la prestation solidarité chômage, qui permet de prendre en charge, sans diminution de la couverture d'assurance et sous conditions, jusqu'à 99 % des cotisations des sociétaires en situation de chômage ou de perte significative de revenus.

En 2016, le montant de l'aide accordée pour la prestation solidarité chômage est de 5,5 millions d'euros.

Le Fonds de solidarité et le Fonds d'action sociale

En cas de dommages matériels ou corporels résultant d'un évènement non assurable ou non couvert par un de ses contrats, la Macif a créé en 1974 un fonds de solidarité : le Fonsomacif. Le versement de ce secours exceptionnel est évalué et attribué, au cas par cas, par chacune des onze commissions régionales de délégués. En 2016, il représente un montant total de 2,8 millions d'euros.

Le Fonds d'action sociale (FAS) de Macif-Mutualité a été créé en 2008. Il a pour objet d'attribuer une aide urgente et exceptionnelle aux adhérents de Macif-Mutualité. En 2016, il a accordé une aide d'un montant total de 0,3 million d'euros.

(en millions d'euros)

	2016	2015	Variation
Montant des secours Fonso	2,8	2,6	7 %
Montant de l'aide globale du Fonds d'actions sociale de Macif-Mutualité	0,3	0,3	2 %

Promotion de la micro-assurance

Depuis 2007, le groupe Macif est partenaire de l'Adie (Association pour le droit à l'initiative économique) pour soutenir la création d'activité. Ce partenariat permet aux porteurs de projets financés par le micro-crédit distribué par l'Adie, de bénéficier de contrats adaptés aux micro-entreprises.

L'activité menée avec l'Adie n'est que l'un des aspects de l'engagement fort du Groupe en soutien à la création d'activités. Les délégués sont investis de longue date dans l'aide aux porteurs de projets, que ce soit *via* la Fondation d'entreprise ou *via* leur participation à France Active et aux fonds territoriaux. L'engagement de la Macif se caractérise également par trois partenariats avec des structures spécialisées dans l'accompagnement aux créateurs d'activités que sont les boutiques de gestion, l'Union des couveuses et Coopérer pour entreprendre.

DÉMARCHE ÉGALIS

Initiée en 2003, Macif Égalis est une démarche visant, entre autres, à rendre les produits et services du groupe Macif accessibles aux personnes en situation de handicap, tout en prenant en compte leurs besoins spécifiques. Le Groupe veille ainsi à ce que les personnes en situation de handicap puissent accéder à l'assurance en toute autonomie, afin de leur garantir la meilleure protection possible.

En parallèle, le groupe Macif œuvre aux côtés d'associations et d'acteurs du monde du handicap pour la reconnaissance du droit à la citoyenneté et à l'autonomie pour tous.

L'accessibilité en points d'accueil

	2016	2015
Points d'accueil Macif accessibles tout handicap ou « handi-accueillant »	77,2 %	67,5 %

Les points d'accueil Macif, qui étaient accessibles aux personnes à mobilité réduite, ont tous été aménagés pour être « handi-accueillants ». Ainsi, plus des trois quarts des points d'accueil Macif sont aujourd'hui « handi-accueillants » quel que soit le type de handicap, l'objectif est de transformer l'ensemble des structures au 31 décembre 2018.

Grâce au service Sourline, les personnes sourdes et malentendantes ont accès aux offres du groupe Macif à distance. 3 084 contacts ont été traités en 2016.

Enfin, plus de 3 240 documents ont été adaptés par HandiCaPZéro en braille, caractères agrandis ou CD audio pour les sociétaires non ou mal voyants en 2016.

L'assurance des besoins spécifiques

Les contrats d'assurance auto, habitation, complémentaire santé, ainsi que d'autres offres, intègrent les besoins propres aux situations de handicap.

C'est le cas par exemple pour :

- L'assurance des aménagements du véhicule lié au handicap sans supplément de cotisation ;

- L'assurance des prothèses auditives en cas de bris ou de vol ;
- L'indemnisation du fauteuil roulant ou de l'appareil d'assistance médicale à la suite d'un sinistre garanti ;
- Les remboursements spécifiques basse vision pour les cannes blanches et/ou télescopiques, les loupes ;
- La prise en charge des frais vétérinaires et/ou chirurgicaux d'un chien guide ou d'assistance en cas de maladie ou d'accident.

Une sensibilisation active des sociétaires et du grand public

En 2016, le Groupe a participé à quatre salons Autonomic (Bordeaux, Paris, Metz et Marseille). Ces salons sont des événements de référence rassemblant tous les acteurs sociaux, économiques, juridiques du handicap, de la dépendance et de l'accessibilité. Ils ont réuni plus de 50 000 visiteurs.

En 2017, le Groupe poursuivra cette action de sensibilisation en participant aux quatre salons Autonomic de Toulouse, Lyon, Rennes et Lille.

LA CERTIFICATION DE SERVICE EN ASSURANCE DOMMAGES

L'année 2016 a été marquée par le renouvellement pour 3 ans de notre certification de service, permettant ainsi au Groupe de rester le seul assureur certifié par Afnor Certification sur le domaine « assurances Dommages ». Une refonte du référentiel de service a été réalisée fin 2015 ce qui a été l'occasion pour le Groupe de valoriser des nouveautés à valeur ajoutée pour les sociétaires (comme par exemple l'assistance d'urgence, l'application mobile, etc.) grâce à 24 engagements de service, eux-mêmes rassemblés autour de 6 promesses plus attractives et plus lisibles pour nos clients. Fin 2016, à l'issue de quatre semaines d'audit externe réalisé sur la base de ce référentiel rénové, Afnor

a attesté que la Macif respectait ses promesses client ; cette certification garantit qu'un niveau de service homogène et en amélioration permanente est apporté à nos sociétaires-clients et que des plans d'actions sont mis en œuvre en cas d'écart par rapport à nos engagements par exemple en ce qui concerne les délais de réponse aux courriers de nos sociétaires.

MÉDIATION

Si la procédure interne de traitement des réclamations laisse le sociétaire insatisfait, ce dernier a la possibilité de saisir le médiateur de la profession. Sa mission - trouver une issue à l'amiable à un litige - est exercée en toute indépendance et en toute équité.

Entité*	Dossiers ouverts	Avis sur la demande du sociétaire				En cours d'instruction
		Satisfaite	Rejetée	Abandonnée	Compromis	
Macif	165	1	19	18	2	125
Macif-Mutualité	6			1		5
Mutavie	2					2

* Hors Thémis et Macifilia.

1.11.2.2 Faire face aux défis sociétaux de demain, contribuer à la vitalité de la société civile dans l'action concrète et locale

DÉPLOIEMENT D' ACTIONS DANS LES TERRITOIRES EN LIEN AVEC L'ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL DE LA MACIF

Le programme d'engagement national, l'Agenda mutualiste

Construites par et pour les délégués Macif au service des sociétaires, les actions mutualistes s'articulent autour de deux engagements : la prévention et la RSE. Chaque région a défini des priorités d'actions sur la base d'un état des lieux constituant le socle des agendas mutualistes pour une durée de trois ans (2014-2016).

Ainsi, 1 142 actions ont été déployées sur le territoire en 2016 se répartissant de la manière suivante : 702 actions « Mobilité », 182 actions « Habitat », 201 actions « Santé », 39 actions « Finances » et 18 actions transverses.

La mise en œuvre des actions mutualistes doit contribuer à dynamiser le territoire et renforcer le lien social. Elles permettent de donner du sens et de la visibilité au rôle des délégués en renouant les liens de proximité avec les sociétaires. Les actions ainsi déployées, rendent visible la différenciation mutualiste du Groupe et contribuent à sa notoriété.

Prévention

Le groupe Macif conçoit la prévention comme un outil de responsabilité collective et/ou individuelle. Entreprise citoyenne, la Macif soutient des initiatives adaptées au contexte local de chaque région.

Celles-ci visent un très large public - des jeunes enfants aux seniors, du grand public aux professionnels - dans tous les domaines de la prévention des risques :

- Risques routiers ;
- Risques liés à la santé ;
- Risques nautiques ;
- Accidents de la vie courante (AcVC).

En 2016, 1 028 actions de prévention ont été réalisées et 78 911 personnes sensibilisées.

La Macif s'appuie sur de nombreux partenaires tels que l'observatoire Calyxis, Cap Magellan, la Fage et Wimoov, avec lesquels des actions de prévention des accidents de la vie courante et des comportements à risques sont réalisées sur les thématiques suivantes : alcool, psychotropes, pollution, AcVC, addiction, surendettement et gestion du budget, éco-geste et lutte contre la précarité énergétique, ainsi que sur les risques nautiques avec la SNSM (société nationale des sauveteurs en mer).

L'année 2017, sera consacrée à l'installation d'une feuille de route stratégique de la prévention, en lien avec les concepts de pouvoir d'agir et d'autonomie. Cette stratégie se construira dans une logique de proximité et avec les sociétaires afin qu'ils soient acteurs de leur prévention. Pour répondre aux axes

prioritaires de la nouvelle convention cadre État-Assureur, une attention toute particulière sera portée par les régions en matière de sécurité routière sur les thématiques suivantes :

- Lutte contre les principaux facteurs de risques d'accident : vitesse excessive ou inadaptée, abus d'alcool, usage de produits stupéfiants, distracteurs (téléphone, etc.) ;
- La réduction en nombre et en gravité des accidents des deux-roues motorisés ;
- Le développement de l'éducation routière, notamment auprès des jeunes.

Investissement territorial dans les structures de l'ESS

En participant ou en étant à l'origine de nombreux projets autour de l'économie sociale et solidaire, la Macif réaffirme sa volonté d'agir en faveur d'un mouvement auquel elle est attachée. La Macif a mis en place des ressources tournées vers l'action mutualiste. Elle soutient financièrement, et par son investissement humain, de nombreuses structures territoriales directement ou *via* ses partenaires. Ces organisations (coopératives, associations, SCOP, SCIC, etc.) créent de nombreux emplois, non délocalisables.

France Active

France Active est un réseau de proximité qui aide depuis plus de vingt ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle. Elle finance parallèlement les entreprises solidaires (insertion par l'activité économique, associations d'utilité sociale). Aujourd'hui, France Active est constituée d'une tête de réseau et de 42 structures de proximité appelées « Fonds Territoriaux » qui s'appuient sur 650 salariés et 2 500 bénévoles.

Le groupe Macif est un partenaire majeur de France Active et des fonds territoriaux. Dans les années 90, la Fondation Macif a contribué à la création de plusieurs fonds territoriaux afin que ceux-ci soient présents dans tous les bassins d'emploi régionaux.

Le Groupe a maintenant des représentants (salariés ou délégués, au total 30 personnes) dans les fonds territoriaux régionaux. Ils participent activement à l'instruction des dossiers d'aide aux financements.

Le Cnres (Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale) et les Cress (Chambres régionales de l'économie sociale et solidaire)

Le Cnres fédère les Cress, de France métropolitaine et d'Outre-mer. C'est une structure de concertation et de coordination, qui applique le principe de subsidiarité et se nourrit des réalités de terrain.

Le Cnres a pour objectifs de :

- Consolider la représentation et la promotion des Cress ;
- Soutenir la structuration des Cress et la mutualisation de leurs expériences ;
- Contribuer à la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Faire connaître et reconnaître l'ESS en région ;

- Favoriser le développement d'actions sociales innovantes.

La Macif est un partenaire historique du Cnres et les deux structures travaillent conjointement sur de nombreux projets :

- Le Cnres anime le Mois de l'ESS auquel la Macif contribue activement tous les ans ;
- La Macif accompagne l'Observatoire de l'ESS et participe aux réunions de travail correspondantes.

Les Cress sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de leur région : les associations, les coopératives, les fondations d'entreprise de l'ESS, les mutuelles, les syndicats employeurs de l'économie sociale et dans la plupart des régions, les réseaux d'économie solidaire et de développement local. Le Groupe est présent dans la totalité des Cress métropolitaines *via* ses délégués.

INNOVER ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES SOLIDARITÉS CITOYENNES QUI DÉPASSENT LE CADRE DE LA MACIF

La Fondation d'entreprise Macif

Au travers de sa fondation d'entreprise, le groupe Macif s'engage à servir l'intérêt général et soutient les initiatives d'innovation sociale. Grâce à ses délégations régionales, la Fondation d'entreprise du groupe Macif dispose d'une proximité géographique inédite qui lui permet de détecter les besoins des habitants et de collaborer étroitement avec les acteurs socio-économiques implantés localement.

Le positionnement de la Fondation d'entreprise est celui de l'innovation sociale. Elle a à cœur d'identifier les initiatives innovantes ayant un fort impact social parmi les cinq thématiques suivantes :

- La mobilité ;
- L'habitat ;
- La santé ;
- La finance solidaire ;
- Le lien social et la lutte contre l'exclusion.

Grâce à ce positionnement unique, la Fondation d'entreprise du groupe Macif permet d'être en veille sur des besoins émergents, sur de nouveaux modes de collaboration et d'agir en véritable laboratoire des nouvelles formes de solidarité.

Les onze chargés de mission implantés localement et les deux chargés de mission au niveau national, ont comme objectifs de :

- Détecter les initiatives régionales ;
- De participer au montage des programmes ;
- De développer un cadre partenarial dans lequel peuvent s'inscrire collectivités territoriales et acteurs privés.

Les chargés de mission travaillent de manière étroite avec les commissions régionales Fondation composées de représentants de sociétaires Macif. Ses membres étudient les programmes initiés par le chargé de mission et, s'ils décident de les soutenir, contribuent à la réalisation et au suivi des projets, *via* leur participation active aux comités de pilotage.

(en milliers d'euros)

	2016	2015
Total des subventions versées	3 230	3 234

L'année 2017 permettra d'asseoir la visibilité de la Fondation d'entreprise tout en la positionnant stratégiquement en cohérence avec l'évolution politique du Groupe, sur le pouvoir d'agir et l'autonomie de tous.

Pour cela, la Fondation d'entreprise sera un acteur de la journée de la transition citoyenne (24 septembre 2017) pendant laquelle elle mobilisera ses partenaires et organisera des événements du type Ateliers Futés. Cette journée sera aussi l'occasion de faire le lien avec Diffuz et les agendas mutualistes du Groupe à la veille des élections de délégués Macif.

Elle mobilisera son soutien à des programmes emblématiques sur la question de l'autonomie, telle qu'elle est posée par le Groupe.

Diffuz, la plateforme solidaire

Initiée par le groupe Macif, la plateforme solidaire Diffuz participe de l'adaptation de la Macif aux nouvelles formes d'engagement, numériques et physiques, plus mobiles, plus participatives, plus locales, et dont la finalité est perceptible.

Diffuz est un réseau social facilitant la mobilisation et l'engagement solidaire des particuliers et des associations. Il fédère les plus grandes structures solidaires françaises telles que le Secours Populaire Français, Unis-Cité, Le Samu social de Paris, les Restaurants du Cœur, France Nature Environnement, etc. Il permet à chacun d'agir pour des causes solidaires en lançant ou en relevant des défis.

Pour le groupe Macif, il incarne « le pouvoir d'agir sociétal et solidaire », pour tous : « la solidarité, comme je veux, quand je veux, où je veux » ; « je lance des défis solidaires, je participe et je suis valorisé en tant que citoyen solidaire ».

Ainsi, les défis lancés par la Macif traduisent concrètement sa différence mutualiste sur l'ensemble du territoire au plus près des citoyens et de ses sociétaires. L'Action mutualiste se décline en défis ouverts aux sociétaires et au grand public pour leur donner le pouvoir d'agir concrètement autour des priorités définies par les délégués du groupe Macif. Ces défis se concrétisent en événements de proximité, en ateliers pratiques, de formation, de sensibilisation, de mobilisation autour de sujet précis qui concourent collectivement, par le biais de la participation collective, à rendre notre monde plus solidaire.

Pour 2017, le groupe Macif veillera au développement de la plateforme et souhaite associer plus étroitement les « diffuseurs » autour d'un club utilisateurs afin de faire évoluer avec eux les fonctionnalités et les usages de Diffuz.

S'INVESTIR DANS LES TERRITOIRES, AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

Création d'emplois en région

Dans sa relation avec ses assurés, le groupe Macif propose une diversité des moyens de contact afin de les accueillir au mieux. La Macif adapte ses moyens de contacts aux nouveaux usages de consommation, notamment à l'omnicanalité se

traduisant par une hausse de l'utilisation du numérique et la baisse des visites spontanées en point d'accueil. Afin d'améliorer l'accessibilité de la Macif, les horaires des Macitel ont été élargis et le niveau de service amélioré (taux de réponse aux appels), les parcours clients sur internet se simplifient et la volonté de renforcement de notre présence sur les grandes zones urbaines à forte densité de population est affirmée.

La Macif compte en 2016 : 526 points d'accueil et 28 centres téléphoniques. En termes d'emplois locaux, la Macif a fait le choix d'implanter ses centres d'appels sur le territoire français et de ne pas délocaliser cette activité.

La plateforme proactive d'appels sortants Macif Direct qui accompagne les sociétaires dans la réalisation de leur devis sur internet, a permis de créer plus de 40 emplois depuis sa mise en place en septembre 2015.

Dans sa volonté de financer l'économie réelle dans les territoires, le groupe Macif a investi 30 millions d'euros (18 millions d'euros en 2014 et 12 millions d'euros en 2016) dans le fonds Territoires innovants dont l'objectif est de soutenir financièrement les PME françaises implantées en région, en participant à l'essor de PME innovantes.

Ce fonds est géré par SWEN Capital Partners, la filiale du groupe OFI spécialisée dans l'investissement en non coté.

Le fonds Territoires innovants a déjà participé au financement de plus de 80 entreprises qui ont permis la création de plus de 4 280 emplois. Les entreprises qui composent ainsi le portefeuille ont vu leur effectif net croître de +14 % entre fin 2014 et fin 2015.

À terme, le portefeuille sera constitué de plus d'une centaine d'entreprises réparties sur le territoire français.

AUTRES ACTIONS ENGAGÉES PAR LE GROUPE MACIF

Le groupe Macif n'exerce aucune activité dans des pays qui n'appliquent pas les principes des droits de l'Homme. En tant que Groupe de l'économie sociale et solidaire, il est sensible à ces problématiques et agit à travers de nombreux partenariats traduisant son engagement citoyen et sociétal.

Ligue des droits de l'Homme (LDH)

Dans un monde en mutation, ce partenariat encourage les alliances qui peuvent exister entre, d'une part, des actions de défense et de promotion des droits de l'Homme, et d'autre part, des activités d'assureur mutualiste. En effet, il repose sur une conception partagée de la proximité stratégique entre les organisations de l'économie sociale et celles de défense et de promotion des droits. La Macif et la Ligue des droits de l'Homme agissent pour une plus grande citoyenneté sociale et économique.

Ainsi le comité de suivi du partenariat a acté les thèmes suivants sur lesquels l'implication des citoyens peut être recherchée en commun :

- Le développement de territoires de vie (aménagement, équipements, mobilité, RSE, cadre de vie) ;
- Le droit à un logement décent pour tous (consommation, responsabilité, environnement, rapport individu-collectif) ;
- La société de solidarité (protection sociale, extension des droits, aide et soutien) ;
- L'engagement citoyen (participation, démocratie en continu, société civile) ;
- Les enjeux du numérique (utilisation des données numériques, gouvernance).

Sur ces terrains, la Macif et la LDH inscrivent leur action dans les deux dimensions nationale et locale avec comme objectif l'accessibilité la plus large aux droits fondamentaux auxquels renvoient ces quatre domaines avec un accent particulier pour les populations précarisées.

La Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France (SnMOF)

Ce partenariat traduit l'engagement de la Macif au profit de l'apprentissage et du maintien du marché non sédentaire en difficulté.

La Société nationale des Meilleurs Ouvriers de France rassemble les artisans œuvrant dans l'une des 200 classes de métiers (alimentation, bois et ameublement, industrie, textile, etc.). Son but est de promouvoir le métier manuel et le savoir-faire français dans l'artisanat, l'industrie ou encore les métiers du luxe.

Le partenariat entre la Macif et la SnMOF permet de proposer des solutions assurantielles pour accompagner les apprentis dans leur parcours professionnel. L'offre « Atout Apprentis » est un package complet et modulaire élaboré pour couvrir les principaux besoins des apprentis en termes d'assurance : logement, santé, mobilité auto et deux-roues. L'offre entend répondre aux contraintes budgétaires des apprentis avec des prix minimaux et des avantages préférentiels (deux mois gratuits en santé, un accompagnement prévention, etc.).

1.11.2.3 Donner le pouvoir politique de décider aux sociétaires

UNE GOUVERNANCE PLUS LISIBLE, PLUS PROCHE ET PLUS PARTICIPATIVE

Voté lors du congrès de juin 2016, la nouvelle charte de gouvernement du Groupe a fixé des orientations visant à installer une gouvernance plus lisible, plus ouverte, plus proche et plus participative.

Elle prévoit d'ici au 1^{er} janvier 2018 :

- Le passage de onze à dix régions politiques Macif pour se rapprocher du format des régions administratives ;

- L'élection directe des délégués nationaux, qui constituent l'assemblée générale, par les sociétaires ;
- La création de 90 sections de vote pour l'élection de délégués de proximité ayant pour rôle, sous la responsabilité des délégués nationaux, de déployer des actions mutualistes, physiques et numériques, dans les territoires au plus près des sociétaires.

Le groupe Macif donnera ainsi plus de pouvoir d'agir à ses sociétaires sur les territoires au travers de ses programmes de prévention des risques, de sa politique RSE, des actions d'innovation sociale soutenues par sa fondation d'entreprise et de sa plateforme Diffuz.

UNE GOUVERNANCE À L'IMAGE DE SON SOCIÉTARIAT

Féminisation de la gouvernance

La Macif est attachée à ce que la représentation des sociétaires, à tous les échelons de la gouvernance, respecte l'égalité femmes-hommes et l'égalité d'accès à un poste d'élu.

Le Groupe s'est engagé, à travers sa charte Diversité, à tendre vers la parité, et s'est fixé les objectifs suivants :

- À l'issue de l'assemblée générale 2014, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % ;
- À l'issue de l'assemblée générale 2017, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 40 %.

Au 31 décembre 2016, le taux de féminisation au sein de conseil d'administration est de 24 %.

Au 31 décembre 2016, le taux de féminisation au sein de l'assemblée générale est de 38 %.

Lors du scrutin électoral de fin 2017, le renouvellement complet des élus de l'assemblée générale et du conseil d'administration permettront d'atteindre l'objectif d'au moins 40 % des deux sexes au 1^{er} janvier 2018.

Rajeunissement de la gouvernance

Sans que cela ne soit exigé par la réglementation, le groupe Macif est vigilant à ce que la représentation des sociétaires reflète autant que possible la réalité démographique du sociétariat. Dans ce contexte, la corrélation entre l'âge des délégués et celui des sociétaires est un marqueur important.

Au 31 décembre 2016, la part des délégués de moins de 51 ans au conseil d'administration est de 12 %.

Au 31 décembre 2016, la part des délégués de moins de 51 ans à l'assemblée générale est de 13 %.

À l'issue du scrutin de 2017, la proportion des délégués nationaux et de proximité dont l'âge est inférieur à l'âge médian des sociétaires (51 ans au 31 décembre 2015) devra être d'au moins 30 %. Par ailleurs, la proportion des délégués de plus de 70 ans ne pourra pas être supérieure à la proportion de sociétaires de plus de 70 ans.

UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE, TRANSPARENTE, QUI ASSOCIE L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Le comité des sages

La gouvernance du groupe Macif prévoit un comité des sages. Il s'agit d'une instance d'appel au niveau du Groupe pour toutes les questions concernant la morale des affaires, la vie mutualiste, la déontologie interne et le respect des règles de déontologie retenues par la profession, qui repose sur le vote des sociétaires.

Les réunions d'information des délégués nationaux

Dans un souci de transparence et de diffusion des informations, le groupe Macif institutionnalise des réunions d'information régulières des délégués nationaux, dont une obligatoire qui vise à préparer l'assemblée générale annuelle de juin.

Ces réunions sont organisées en complément des instances réglementaires et statutaires. Leur nombre augmente lorsque les sujets d'actualité sont nombreux, impactent la stratégie de la mutuelle, et nécessitent d'informer régulièrement les délégués.

Le Réseau social interne de la vie mutualiste (RSVM).

Afin de faciliter l'exercice du mandat de délégué et de préparer les actions mutualistes, le Groupe a mis en place le RSVM. En 2016, 70 % des délégués se sont connectés sur ce réseau numérique.

En 2017, les invitations aux réunions d'information des dix nouvelles régions seront communiquées *via* le RSVM. Cet outil s'adaptera à la nouvelle organisation politique, au format des nouvelles commissions et facilitera les échanges entre communautés dans la perspective des élections.

Dès janvier 2018, le RSVM devra être un site encore plus fluide et plus simple d'utilisation, adapté aux besoins des délégués de proximité ainsi qu'un outil qui facilite le mandat des délégués nationaux.

Associations des parties prenantes

Par son mode de gouvernance, le groupe Macif entretient un véritable dialogue avec ses nombreuses parties prenantes.

En effet, les sociétaires, au travers de leurs représentants élus - les délégués -, sont au cœur du dispositif d'orientation et de contrôle de la gestion de la mutuelle d'assurance. Dans chacune des onze régions Macif, les délégués régionaux se réunissent annuellement en assemblée régionale. À cette occasion, ils élisent les délégués nationaux pour un mandat de six ans.

À tous les échelons régionaux et nationaux de la gouvernance, pour garantir un débat riche et dynamique, les élus du Groupe doivent représenter les différentes composantes du sociétariat.

À ce titre, les candidats aux différents mandats, véritables acteurs de la gouvernance démocratique de la Macif, sont :

- Des représentants des salariés issus des confédérations syndicales reconnues représentatives au plan national (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO) ;
- Des professionnels indépendants et chefs d'entreprises ;
- Des militants de l'économie sociale (issus des mouvements coopératifs, associatifs ou mutualistes) ;
- Des représentants des sociétaires non issus de l'un des collectifs précédemment cités (susceptibles d'apporter à la gouvernance du Groupe leurs expériences et/ou des compétences utiles).

Le mode de gouvernance mutualiste du Groupe génère des relations étroites avec de nombreux partenaires : Société nationale des meilleurs ouvriers de France (SnMOF), Jeunes Chambres Economiques, Unis Cité, Fonda, l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), Ligue des droits de l'Homme, Habitat&Humanisme, etc.

Par ailleurs, chaque région met en place, dans le cadre de ses projets, les canaux les plus appropriés pour dialoguer avec les parties prenantes locales (collectivités territoriales, secteur associatif, secteur privé, sociétaires).

UNE GOUVERNANCE ACCESSIBLE

La formation et l'accompagnement des élus mutualistes

La formation et l'accompagnement des élus est une condition nécessaire et indispensable pour mettre en œuvre le principe démocratique qui veut que tout sociétaire peut décider et agir dans la mutuelle. Les représentants des sociétaires ont droit à une formation adéquate, prise en charge par le Groupe.

Pour les administrateurs, le Groupe souhaite inscrire davantage ses formations dans le cadre de la préparation à leur entrée en fonction puis à une mise à jour régulière au travers d'une formation continue qui peut être reconnue au titre d'une démarche personnelle de validation des acquis de l'expérience (VAE).

En 2017, un plan d'accompagnement pluriannuel sera élaboré au bénéfice de tous les élus du Groupe visant à mettre en place des dispositifs de formation internes et/ou externes, adaptés aux différents niveaux de responsabilités exercées. Cet accompagnement sera dispensé à la fois en régions au plus près des élus et au moyen d'outils numériques évitant la multiplication des déplacements.

1.11.3 CONTRIBUTION À LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

1.11.3.1 Informations relatives à l'environnement

POLITIQUE GÉNÉRALE

Suite à son premier bilan carbone réalisé en 2008, le groupe Macif a validé, en 2010, une politique environnementale afin de pouvoir agir sur la réduction de ses principaux impacts sur l'environnement.

Trois domaines prioritaires ont été identifiés :

- Les déplacements professionnels ;
- Les consommations de papier ;
- Les consommations d'énergies.

Afin de pouvoir agir sur les impacts les plus significatifs, la direction RSE s'est dotée d'un outil de pilotage *via* le suivi de 35 indicateurs définis au sein de la politique environnementale.

Ce reporting permet de :

- Piloter, animer et valoriser une démarche de performance environnementale en interne ;
- Animer la communication environnementale en interne ;
- Reporter et communiquer en interne et en externe.

Avec le concours du réseau de correspondants RSE au niveau de chaque entité et filiale du Groupe, cette démarche s'inscrit dans un processus d'amélioration continue pour « moins et mieux consommer » en s'efforçant de le faire au juste besoin – « moins » – avec une meilleure qualité environnementale – « mieux ».

Afin d'animer la politique environnementale du groupe Macif, des actions de sensibilisation et d'information sont menées régulièrement auprès des publics internes :

- Présentation des enjeux de responsabilité sociale lors de la formation des nouveaux arrivants ;
- Formation des élus de sociétaires ;
- Formation du réseau de correspondants RSE ;
- Information régulière dans les supports de communication internes ;
- Diffusion d'un guide d'éco-conception des imprimés pour tous les producteurs d'imprimés au sein du Groupe.

LES TROIS PRINCIPAUX ENJEUX DU GROUPE MACIF

Les déplacements professionnels

Dans le cadre des déplacements des salariés, la politique environnementale s'attache à :

- Réduire les distances parcourues par les salariés dans le cadre de leur mission par la promotion de la visioconférence ;

	2016	2015	Variation
Taux de réservation « visio standard »	47 %	47 %	-
Nombre théorique de kilomètres évités grâce à la visioconférence	3 689 003	3 338 581	10 %

- Augmenter, dans les déplacements professionnels, la part des modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture et à l'avion.

	2016	2015
Part des déplacements professionnels réalisés en voiture	45 %	51 %
Part des déplacements professionnels réalisés en train	49 %	45 %
Part des déplacements professionnels réalisés en avion	6 %	5 %

Les consommations de papier et les mesures de prévention de recyclage et d'élimination des déchets

Afin de développer une efficacité dans l'utilisation du papier, la Macif a mis en place depuis 2012 des actions visant notamment à :

- Améliorer la qualité environnementale du papier avec notamment la sélection de deux gammes recyclés et/ou recyclés-FSC pour le Groupe ;

- Réduire l'impact environnemental des imprimés avec notamment la distribution d'un guide d'éco-conception et fabrication des imprimés auprès de tous les producteurs de papier au sein du Groupe ;
- Développer l'impression bureautique économe en généralisant les imprimantes recto-verso et en sensibilisant nos collaborateurs ;
- Améliorer la gestion des déchets papier *via* des contrats nationaux pour augmenter le taux de prise en charge de nos déchets papiers pour le recyclage.

La politique d'impression du Groupe a pour objectifs :

- De limiter le nombre d'imprimantes individuelles au profit d'imprimantes partagées dans des espaces communs (des solutions sont proposées pour assurer la confidentialité) ;
- D'affecter les équipements d'impression à un site plutôt qu'à un service (des rapports d'utilisation par entité seront cependant réalisés) ;
- D'ajuster le nombre et la capacité des équipements partagés en fonction de la configuration des locaux.

	2016	2015	Variation
Consommation de ramettes (tonnes)	252	266	-5 %
Consommation de ramettes/ETP (unité)	10,8	11,1	-3 %

L'utilisation du papier est un enjeu important pour un groupe tertiaire. Le groupe Macif contribue depuis 2007 à Écofolio. Tout donneur d'ordre qui émet plus de 5 tonnes d'imprimés papiers est redevable de l'éco-contribution Écofolio (contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers). Les donneurs d'ordre concernés doivent acquitter avant le 30 avril de chaque année une contribution sur le tonnage de papier produit et distribué au cours de l'année précédente. La contribution collectée est ensuite reversée aux collectivités locales en charge de la collecte et du recyclage des déchets.

En 2016, le groupe Macif a déclaré 2 333 tonnes d'imprimés à l'éco-organisme Écofolio contre 2 208 tonnes en 2015.

Par ailleurs, la gestion des déchets est au cœur du défi de la transition énergétique et du développement de l'économie circulaire. Le tri constitue la première étape dans le processus

de réduction et de transformation des déchets. À ce titre, le groupe Macif prend en charge le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en retraitant le matériel informatique et les cartouches d'encres.

La Macif a signé un partenariat pour le traitement de ses DEEE avec les Ateliers du Bocage, branche de la Fondation Emmaüs, et la société SITA.

Les consommations d'énergies

Pour des questions de disponibilité de l'information, le groupe Macif a fait le choix cette année de publier les consommations d'eau et d'énergie sur la période allant du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. Ce changement a pour conséquence que les évolutions entre 2015 et 2016 ne sont pas toujours communiquées (période de reporting différente entre les deux années).

- La consommation d'eau s'élève à :

(en m ³)	2016	2015
Consommation d'eau m ³ /ETP (équivalent temps plein)	9,5	9,2

- Développer le pilotage de l'efficacité énergétique dans le suivi de la performance des entités ;

	2016	2015
Consommation totale d'énergie primaire (Kwh)	111 138 256	115 192 750
Consommation d'électricité primaire (Kwh)	94 903 202	95 582 475
Consommation de gaz (Kwh-PCI)	13 674 576	15 404 823
Consommation de fioul (litres)	579 985	1 701 630
Consommation de chauffage urbain (Kwh)	1 980 493	2 503 823
Émissions de GES liées à la consommation totale d'énergie primaire (TeCo ₂)	10 629	11 463
Consommation totale d'énergie primaire/m ² (Kwh)	396	403
Consommation totale d'énergie primaire/ETP (Kwh)	12 204	12 496

- Augmenter la part d'énergie renouvelable consommée et produite ;

(en Kwh)	2016	2015
Revente d'électricité	664 071	695 030

MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Macif a confié à Macifmo, gestionnaire des actifs immobiliers, la mise en œuvre d'une politique énergétique et environnementale volontariste en vue de réduire les consommations énergétiques des immeubles de bureaux d'ici 2025.

Dans ce cadre, la Macif s'est dotée d'un système d'information de gestion de l'énergie qui devrait être opérationnel en 2017.

Investissement responsable

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, le groupe Macif privilégie les investissements dans des immeubles neufs qui disposent d'une certification environnementale ou d'un label et dans des immeubles existants ayant une consommation en deçà d'un seuil défini.

En 2016, le Groupe a réalisé un co-investissement en vente en l'état futur d'achèvement *via* une foncière dédiée.

Cet immeuble de 26 000 m² à Paris va au-delà des principes d'investissement et disposera de :

- Trois certifications environnementales (HQE, BREEAM et LEED) ;
- Un label énergétique (Effinergie +).

À la livraison des immeubles, les deux principales foncières de placement du Groupe disposeront ainsi d'un parc immobilier fortement certifié :

- 87 % de la valeur du portefeuille pour Foncière de Lutèce, sans changement par rapport à 2015 ;
- 72 % de la valeur du portefeuille pour Mutavie par rapport à 63 % en 2015.

Exploitation durable

Le groupe Macif a réalisé en 2015 des audits énergétiques sur une vingtaine d'immeubles significatifs parmi les plus consommateurs de son patrimoine d'exploitation.

En parallèle, une campagne de réalisation de diagnostic de performance énergétique est lancée sur le patrimoine de bureau détenu en pleine propriété.

Ces deux actions permettent d'identifier dans le patrimoine les immeubles les plus consommateurs et de mettre en place un plan de réduction à moyen terme.

Afin de pérenniser les performances environnementales de certains actifs, un immeuble a reçu en 2016 le niveau « excellent » de la certification *Breeam in use*.

Achats responsables

Le groupe Macif a choisi l'offre « kWh Équilibre » d'EDF qui permet, pour chaque kWh acheté d'injecter sur le réseau la même quantité produite avec des sources d'énergie non fossiles

renouvelables (énergie éolienne, solaire, aérothermique, géothermique, hygrothermique, marine et hydroélectrique, gaz de décharge, gaz des stations d'épuration d'eaux usées et biogaz).

Engagements sociétaux et accessibilité PMR

En 2016, la principale opération de restructuration de bureaux a fait l'objet d'une action d'insertion professionnelle (demandeurs d'emplois, RMI, handicap, jeunes, etc.) en demandant aux entreprises de prévoir *a minima* 5 % des heures du chantier dans ce cadre.

Cette opération est aussi réalisée suivant les règles d'accessibilité « tout handicap ».

Dans le même esprit, l'investissement réalisé en 2016 à Paris respecte ces règles d'accessibilité.

Climat et carbone

Un guide « Macif Eco Campus » est en vigueur depuis plusieurs années afin de développer les sites en tenant compte de la gestion de l'eau, de l'énergie et du climat, des transports doux, des choix des matériaux, de la gestion des déchets, de la biodiversité et du lien social de certains équipements.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Rejets de gaz à effet de serre

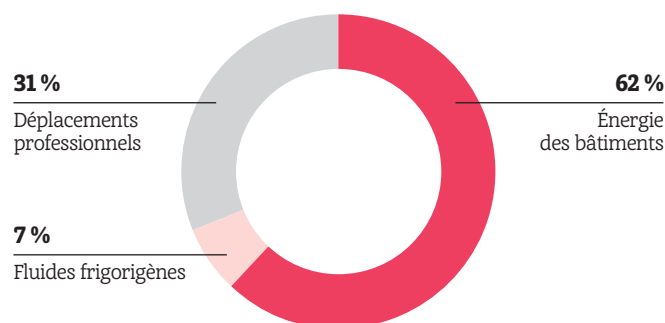
Conformément à la réglementation, la Macif a réalisé en 2016 un bilan de gaz à effet de serre, portant sur son activité 2015.

Ce bilan 2016 a fourni une évaluation du volume de gaz à effet de serre produit par les activités du Groupe, en détaillant les émissions directes ou indirectes liées :

- À la consommation d'énergies (gaz, fioul, électricité, chauffage urbain) ;
- Aux fuites de gaz utilisés par les systèmes de climatisation ;
- À certains déplacements professionnels (véhicule personnel, fonction, service et location courte durée).

Le périmètre du bilan carbone 2016 Macif englobait le siège social et ses onze régions.

ÉMISSIONS TOTALES : 10 570 TÉQ CO₂



ADAPTATION AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En tant qu'assureur, le groupe Macif a identifié cet enjeu considéré comme majeur. À travers son adhésion à la charte développement durable de la profession d'assurance (charte AFA), l'entreprise s'engage à contribuer à la lutte contre le changement climatique en favorisant la diffusion d'une culture anticipatrice et son corollaire : la capacité d'adaptation et d'atténuation.

La Macif s'engage à intégrer progressivement dans son activité l'objectif suivant : promouvoir des mesures d'atténuation par le développement de produits d'assurance à valeur ajoutée environnementale et sensibiliser nos assurés et les autres parties prenantes à adopter des comportements écologiques vertueux.

En tant qu'investisseur institutionnel (gérant plus de 30 milliards d'euros), le groupe Macif est conscient de ses impacts indirects en termes d'émissions de CO₂, à travers ses placements (scope 3 du Bilan Carbone®).

À travers son offre de produits et services, la Macif sensibilise ses sociétaires sur les risques climatiques.

Univers Auto

- La Macif propose une prime d'assurance réduite pour les véhicules moins polluants et/ou équipés de certains dispositifs de sécurité ;
- Elle sensibilise également ses sociétaires aux nouveaux modes de mobilité (covoiturage, autopartage, éco-conduite, etc.).

Univers Habitat

- La Macif garantit, sans supplément de cotisation, et indemnise en valeur à neuf (en cas de sinistre) les équipements tels que les panneaux solaires, installations photovoltaïques, éoliennes, systèmes de récupération d'eau de pluie ;
- La Macif propose des prêts à taux bonifiés pour financer l'installation d'équipements à économie d'énergie éligibles au crédit d'impôts (travaux d'isolation thermique, chaudières à basse température, etc.).

De nombreuses actions sont réalisées par le groupe Macif pour une meilleure prise en compte des risques naturels. En effet, l'observation des phénomènes climatiques fait apparaître une recrudescence d'événements aux conséquences importantes sur les populations.

Afin de mieux accompagner le sociétaire dans la prévention de ces risques naturels, la Macif a réalisé des mémentos destinés aux assurés situés dans des communes à risque, ainsi qu'un mémento sur quelques conseils pratiques à suivre pendant les périodes de gel puis de dégel pouvant parfois endommager les biens des particuliers.

Par ailleurs, le groupe Macif participe en tant que partie prenante de la MRN (Mission des risques naturels) à l'analyse des conséquences des risques naturels, avec une attention particulière aux politiques de prévention et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

1.11.3.2 Politique d'investissement socialement responsable (ISR) du groupe Macif

Le groupe Macif, en tant qu'investisseur de long terme, s'applique à mettre en œuvre une politique de gestion responsable de l'ensemble de ses actifs mobiliers et immobiliers. Les engagements du Groupe visent donc l'intégration progressive des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses portefeuilles obligataires, d'actions et immobiliers.

Cet engagement pour le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) fait écho aux valeurs et principes portés par le Groupe depuis 50 ans : agir et investir pour une économie sociale et durable.

En signant le 25 novembre 2016, les Principes d'investissement responsable (PRI), le groupe Macif poursuit sa politique d'Investissement socialement responsable.

À travers sa filiale OFI Asset Management, la Macif met en œuvre des investissements socialement responsables (ISR), conciliant performance économique, équité sociale, mode de gouvernance vertueux et protection de l'environnement. OFI Asset Management, déjà signataire des PRI depuis 2007, et le groupe Macif offrent ainsi à leurs clients une gestion d'actifs effectuée avec prudence, en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.

Le rapport « investissement responsable 2016 du groupe Macif » présente les modalités de prise en compte des critères ESG et des moyens que le Groupe met en œuvre afin de contribuer à la transition énergétique. Ce rapport répond aux modalités d'application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (article 173).

1.11.3.3 Sous-traitance et fournisseurs

PRISE EN COMPTE DANS LA POLITIQUE D'ACHAT DES JEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Chaque année, le groupe Macif consacre près de 300 millions d'euros aux achats de produits et de prestations de service. Pilotés en grande partie au niveau national, ces achats répondent aux besoins de tous les sites.

À travers eux, diverses responsabilités s'expriment :

- Une responsabilité économique interne : maîtriser les coûts de gestion ;
- Une responsabilité sociale et éthique externe : en tant que client, le groupe Macif a un devoir de vigilance et d'exigence quant aux pratiques de ses fournisseurs ;
- Une responsabilité environnementale : maîtriser l'impact environnemental repose aussi sur le recours à des produits et des services respectueux de l'environnement.

Afin de relever l'ensemble de ces défis, le groupe Macif poursuit ses engagements dans une politique d'achat responsable. À titre d'exemple, pour 2017, dans le cadre de la gestion et du renouvellement de son parc automobile, le Groupe a l'ambition d'acquiescer des véhicules toujours moins polluants et systématiquement en dessous du seuil réglementaire de déclenchement du malus écologique.

La politique d'achat du groupe Macif favorise, le plus possible, les partenaires partageant ses valeurs et privilégie les solutions inscrites dans une logique de développement durable. De nombreuses actions sont mises en place :

- Envoi d'un questionnaire intégrant des critères sur la Responsabilité sociale et environnementale dans tous les appels d'offres. L'analyse du questionnaire est réalisée dans l'évaluation des appels d'offres ;
- Sollicitation de sous-traitants issus de l'économie sociale et solidaire, au niveau du siège et dans les régions, lorsque cela est possible.

1.11.3.4 La loyauté des pratiques

ACTIONS ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LA CORRUPTION

Le groupe Macif est un acteur engagé dans le domaine de la prévention de la corruption. En conformité avec les normes françaises et internationales, chaque entité est impliquée dans la lutte contre :

- La corruption ;
- Le blanchiment de capitaux ;
- Le financement du terrorisme.

La lutte contre la corruption se décline dans trois domaines :

- La lutte contre la fraude externe ;
- La lutte contre la fraude interne ;
- La lutte contre le blanchiment de capitaux.

En termes de lutte contre la corruption des collaborateurs, les réponses de la Macif sont les suivantes :

- Un niveau de rémunération relativement élevé ;
- Pas de rémunération directe sur la vente de contrats ;
- L'impossibilité de recevoir des règlements en espèces dans les points de vente ;
- Des règles sur les pouvoirs de règlements des conseillers ;
- Mise en place d'un dispositif de contrôle sur les règlements ;
- Un code de déontologie des achats.

Concernant la lutte anti-blanchiment, le Groupe a formalisé et pris en compte cet enjeu de manière systématique. Chaque entreprise d'assurance doit élaborer sa propre classification des risques en réalisant un examen des risques liés aux contrats, aux canaux de distribution, aux clients et aux opérations. Cette répartition des risques doit permettre de déterminer le niveau de vigilance adéquat.

Outre le dispositif de contrôle interne et le déploiement des normes déontologiques, le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment de capitaux fait l'objet de contrôles permanents mis à jour pour intégrer l'évolution de la réglementation.

Les procédures de lutte anti-blanchiment sont accessibles à tout collaborateur sur l'intranet.

Tous les salariés du Groupe concernés par la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont formés de manière récurrente (périodicité de 3-4 ans).

MESURES PRISES EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES CONSOMMATEURS

Le groupe Macif a pour raison d'être la satisfaction et la protection de ses sociétaires.

1.11.3.5 Politique sociale du Groupe*

Le groupe Macif met en œuvre une politique Ressources humaines qui vise à accompagner les collaborateurs dans la construction et l'enrichissement de leur parcours professionnel. Ainsi, l'axe majeur de notre politique Ressources humaines est le développement et le renforcement des compétences de nos collaborateurs.

La direction des Ressources humaines Groupe agit ainsi à différents niveaux :

- Permettre à chacun d'être acteur de son parcours et de son développement professionnel ;
- Accompagner les managers dans leur rôle et leurs missions ;
- Favoriser le dialogue social et veiller à la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Sur la base des résultats 2016 du baromètre interne, les salariés du groupe Macif sont :

- 90 % à être satisfaits de travailler pour le groupe Macif (+3 points) ;
- 82 % à recommander le groupe Macif en tant qu'employeur (+3 points) ;
- 82 % à se reconnaître dans les valeurs de l'entreprise (nouvelle question 2016) ;
- 74 % d'opinions positives concernant les pratiques managériales.

Cette enquête anonyme réalisée auprès des collaborateurs du Groupe sur les éléments relatifs à leur vie professionnelle a été initiée en 2011 et compte à ce jour quatre éditions. Elle vise à identifier une cartographie du climat interne et ainsi à alimenter les plans d'actions du Groupe.

En parallèle, le magazine Capital, à travers une étude réalisée par l'institut Statista en 2016 auprès de 20 000 salariés du secteur, place la Macif au premier rang des meilleurs employeurs dans le domaine de la politique Ressources humaines dans le secteur de l'assurance.

En 2016, la direction des Ressources humaines du Groupe a mené plusieurs actions structurantes en lien avec le plan stratégique #macifutur 2016-2020 :

- Définir et lancer le déploiement d'un modèle de management unique pour le Groupe ;
- La mise en place du parcours unique d'intégration des téléconseillers ;
- La mise à disposition d'un nouveau catalogue de formations Campus s'inscrivant dans le cadre de la réforme de notre système de formation interne pilotée et mise en œuvre par Campus ;

* Cf. note méthodologique en 1.11.4

- Le Groupe s'est doté pour la première fois de son histoire d'un accord GPEC et Formation et crée ainsi le cadre indispensable à la conduite des transformations portées par le projet d'entreprise #macifutur ;
- L'installation et accompagnement du réseau social interne auprès des collaborateurs du Groupe ;
- Le Groupe a participé pour la première fois à l'évènement Free Handi'se Trophy. L'occasion de fédérer en interne autour de la diversité ;
- Le lancement du chantier Marque Employeur comme enjeu de réputation et d'implication destiné à accompagner la transformation du Groupe, en invitant des « ambassadeurs internes » volontaires à participer à la construction d'un socle identitaire commun et à le promouvoir en interne comme à l'externe ;
- L'acculturation au digital à travers un processus e-learning « passeport numérique » et un accompagnement à l'échelle Groupe.

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ CONSULTATIF JEUNES

Par ailleurs, le groupe Macif s'est engagé dans une démarche innovante avec la mise en place en 2016 du comité consultatif Jeunes. Composé de jeunes collaborateurs, il a pour objectif d'apporter un autre regard, une autre grille de lecture, sur les chantiers du plan stratégique #macifutur. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de promouvoir la collaboration intergénérationnelle et le développement d'une nouvelle dynamique managériale et digitale.

Dans le cadre de son plan stratégique, le Groupe poursuit la refonte de son modèle RH.

Un nouveau modèle social sera mis en application en 2018 sur un périmètre Groupe.

EMPLOI

Effectif total et répartition des salariés par sexe et par âge

La structure de l'effectif est stable depuis 2012 et 968 recrutements (CDI-CDD) ont été effectués en 2016. La quasi-totalité de l'effectif se situe en France.

	2016	2015	Variation
Effectif CDI et CDD*	9 363	9 474	-1,2 %
Par sexe			
- Femmes	6 115	6 213	-1,6 %
- Hommes	3 248	3 261	-0,4 %
Par catégorie d'âge			
- Moins de 35 ans	2 102	2 260	-7,0 %
- De 35 ans à moins de 45 ans	2 914	2 883	1,1 %
- Plus de 45 ans	4 347	4 331	0,4 %

* Salariés suspendus exclus.

Les embauches et les départs

	2016	2015	Variation
Embauches CDI ET CDD	960	1 114	-13,8 %
- CDI	381	471	-19,1 %
- CDD	579	643	-10,0 %
Départs CDI	405	416	-2,6 %
Dont licenciements	38	44	-13,6 %
Turn-over	4,48 %	4,59 %	

Il convient de noter une stabilité certaine des collaborateurs, comme en témoigne le faible turn-over du Groupe.

Les parcours professionnels font partie des priorités de la politique Ressources humaines du Groupe. Le Groupe souhaite privilégier le recrutement des collaborateurs en interne et ainsi encourager les passerelles entre les entités et entre les différents métiers du Groupe.

Trois accords encadrent les parcours professionnels au sein du Groupe :

- L'accord Trajectoires RH signé en 2006, pour les mobilités entre entités de l'UES Macif ;
- L'accord Mobilité Groupe signé en 2012 ;
- L'accord GPEC signé en 2015.

Les salariés du Groupe ont accès depuis 2014 à une plateforme sur laquelle sont disponibles une cartographie des métiers et des parcours professionnels, les offres internes et des fiches pratiques.

Rémunérations et leur évolution

Le système de rémunération de l'UES Macif repose sur un équilibre entre une part de rémunération sécurisée et une part de rémunération qui reconnaît la contribution individuelle des collaborateurs, c'est-à-dire le fruit de leur investissement personnel et de leur contribution à la réussite de l'entreprise.

(en euros)	2016	2015	Variation
Masse salariale	412 381 501	417 518 472	-1,2 %
Rémunération théorique moyenne mensuelle temps plein	3 789	3 768	0,6 %
Employés	2 795	2 796	-
– Femmes	2 760	2 756	0,1 %
– Hommes	2 869	2 881	-0,4 %
Cadres	5 213	5 176	0,7 %
– Femmes	4 757	4 710	1,0 %
– Hommes	5 703	5 666	0,6 %
Rapport entre la rémunération théorique moyenne globale des cadres et la rémunération moyenne des employés	1,87	1,85	0,8 %

Pour les mandataires sociaux, le montant de leur indemnisation est présenté de façon nominative en annexe de la partie 1.10.

Organisation du travail

La durée du travail applicable au sein des entités Macif et Macif-Mutualité est fixée à 31h30, et se décline en différentes organisations du temps de travail (par exemple : 35h et 22 jours de RTT, 31h30 en moyenne sur 4 semaines). Les cadres

dits « autonomes » bénéficient quant à eux d'un forfait de jours travaillés fixés à 193 jours par an. Cette organisation fait actuellement l'objet d'une négociation dans le cadre du nouveau modèle social.

	2016	2015	Variation
Répartition selon la durée de travail			
Temps plein	8 222	8 333	-1,3 %
Temps partiel	1 141	1 141	-
– Dont temps partiel choisi	1 112	1 120	-0,7 %
– Dont temps partiel imposé	29	21	38,1 %
Taux d'absentéisme global, CDI (UES Mutavie)	7,51 %	7,83 %	
– Employés	8,97 %	9,57 %	
– Cadres	5,84 %	5,74 %	
Taux d'absentéisme global, CDI (UES Macif)	7,00 %	6,71 %	
– Employés	8,73 %	8,29 %	
– Cadres	4,04 %	4,0 %	
Nombre de congés parentaux en cours*	340	354	-4,0 %

* Plusieurs congés parentaux peuvent être accordés à une même personne au cours de l'année.

Relations sociales

L'UES Macif favorise le dialogue social, et c'est dans ce cadre que le comité central d'entreprise (CCE) se réunit une dizaine de fois par an en moyenne. Au-delà du CCE, diverses instances ou commissions ont été créées et donnent ainsi l'occasion d'asseoir le dialogue social au-delà des seules obligations légales. Ce dialogue est également favorisé au travers d'une forte culture de négociation et de réunions d'échanges.

C'est ainsi qu'en 2016, la direction a réuni les organisations syndicales afin d'échanger sur des thèmes aussi variés que l'accord de contrat de génération, l'accord égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la NAO, le remboursement des frais de santé ou encore l'intéressement Groupe triennal. Elle a également ouvert l'échange autour de l'accord de méthode pour le nouveau modèle social.

	2016	2015	Variation
Représentants du personnel			
Nombre de réunions avec les représentants du personnel	552	529	4,3 %
Nombre de bénéficiaires d'un congé de formation économique, sociale et syndicale	134	157	-14,6 %
Différends concernant l'application du droit du travail			
Nombre de recours à des solutions non juridictionnelles	5	4	25,0 %
Nombre d'instances judiciaires engagées dans l'année	6	5	20,0 %
Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'inspection du travail	-	-	

Bilan des accords collectifs

(Thème)	Date de signature
Accord intéressement Groupe et US 2	8 juin 2016
Accord de méthodologie NMS	17 octobre 2016
Avenant n° 1 Accord don de jours	9 décembre 2016
Avenant n° 3 Accord remboursement des frais de santé	9 décembre 2016
Accord NAO 2016	15 décembre 2016

Qualité de vie au travail (QVT)

Le pôle Qualité de vie au travail créé en 2015 a poursuivi sa construction en 2016 sur la base de son nouveau périmètre d'activité intégrant la santé et la sécurité des collaborateurs, la conciliation des temps de vie et la diversité.

Les travaux sur la prévention de l'absentéisme dans les points d'accueil téléphoniques ont été menés dans le cadre d'un comité de pilotage intégrant des représentants de salariés, des managers et des membres de la direction. Ils ont abouti à l'élaboration d'un plan de prévention comprenant quatre axes et quarante-trois actions ou pistes d'actions à déployer entre le premier semestre 2017 et 2018/2019.

Ce plan nourrit une réflexion plus générale sur la lutte contre l'absentéisme, quel que soit le domaine d'activité et certaines actions ainsi prévues pourront être déployées plus largement (ex : formation des managers à la gestion des absences, construction de tableaux de bord de suivi d'indicateurs, etc.).

La démarche de prévention des agressions a été renforcée avec la modernisation de l'outil de déclaration des agressions des salariés par le public, accessible sur le poste de travail, qui s'appelle désormais AGAT.

Cet outil, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017, facilitera l'analyse des agressions et l'identification de mesures de prévention adaptées.

Les travaux sur l'analyse des besoins des collaborateurs aidants, en lien avec les autres acteurs du Groupe se traduiront en 2017 par l'ouverture d'un espace d'information à destination des salariés aidants du Groupe.

Des actions ont été testées pour étude d'opportunité de déploiement ou d'intégration aux propositions qui seront formulées dans le cadre des négociations sur la QVT qui auront lieu en 2017, notamment une action de formation visant à faciliter la conciliation entre parentalité et vie professionnelle.

Lors de la NAO de décembre 2016, le dispositif sur le don de jour accordé aux parents d'enfants gravement malades a été élargi en permettant l'octroi de vingt jours et en assouplissant les conditions notamment liées à la prise préalable de congés.

Sur le volet de la diversité et en particulier sur la sensibilisation au handicap, le Groupe a participé pour la première fois au Free Handi'se Trophy, challenge handi/valide impliquant des collaborateurs auquel, l'équipe Macif s'est illustrée en terminant première et en obtenant le prix « coup de cœur » du jury.

Cette action a permis de valoriser la cohésion entre les collaborateurs quelle que soit leur différence et de les sensibiliser au handicap grâce aux témoignages des participants au cours de la semaine du handicap.

Le Groupe participera par ailleurs pour la deuxième fois au Free Handi'se Trophy avec deux équipes.

L'année 2017 sera marquée par la négociation sur la qualité de vie au travail dans le cadre du nouveau modèle social. Le Groupe souhaite dans ce cadre valoriser une approche globale et systémique de la qualité de vie au travail, levier fort de performance individuelle et collective ainsi qu'un dialogue social constructif sur le sujet.

	2016	2015	Variation
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	45	49	-8,2 %
Nombre de jours d'arrêt	1 025	1 155	-11,3 %
Nombre de salariés en maladie professionnelle	6	2	200,0 %
Nombre de réunions du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	111	115	-3,5 %
Effectif formé à la sécurité dans l'année	451	739	-39,0 %
Somme des dépenses de sécurité et d'hygiène effectuées dans l'entreprise	8 494 781	7 613 292	-11,6 %
Somme des dépenses consacrées à l'amélioration des conditions de travail	7 421 669	5 970 468	-24,3 %

Politiques mises en œuvre en matière de formation

L'année 2016 reste marquée par une activité formation particulièrement soutenue avec :

- La mise en œuvre du nouveau modèle managérial, avec la diffusion d'un guide de seize compétences (« Mouv' book ») et d'un mémo pratique permettant aux managers de retrouver facilement les solutions formations adaptées au développement de chaque compétence ;
- La création de Campus Métiers, Campus Management et Campus Transverse. Le système formation s'est ainsi organisé pour anticiper la nouvelle structuration du Groupe, et mieux accompagner la mise en place des filières métiers ;
- Le catalogue formation mis en œuvre dès 2015 et accessible à tous les collaborateurs, a été enrichi de façon significative et couvre les besoins et évolutions des principaux métiers ;
- La mise en place un pool de formateurs référents internes dans le réseau commercial dont la mission principale est d'animer les cycles de professionnalisation métier.

Cette action permet une approche Groupe de l'offre de développement et d'harmoniser les prestations formation afin d'en améliorer la qualité.

Sur le volet transformation digitale, Campus a mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs du Groupe une plateforme digitale pour accompagner le développement de leur culture numérique. Ses objectifs : s'initier aux usages digitaux, explorer les innovations et approfondir ses connaissances.

1 533 collaborateurs ont ainsi obtenu avec succès leur « passeport numérique » deux mois après le lancement de ce dispositif.

Pour 2017, plusieurs actions e-learning sont envisagées :

- La création d'un module permettant de diffuser les comportements vertueux en matière de protection de la clientèle ;
- La création d'un module pour mieux détecter les signaux de fraude à l'assurance ;
- La création d'un module pour acculturer tous les salariés aux produits et services du Groupe.

	2016	2015	Variation
Masse salariale servant de base de cotisation à la formation professionnelle et Fongecif	411 833 458	417 119 704	-1,3 %
Montant total des dépenses de formation	23 334 716	24 435 065	-4,5 %
% de la masse salariale consacrée à la formation	5,67 %	5,86 %	
Nombre d'heures de formation*	283 268	293 124	-3,4 %
Taux de salariés formés	94,31 %	89,00 %	
Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année	34	60	-43,3 %
Nombre de contrat de professionnalisation conclus dans l'année	215	163	31,9 %
Nombre de stagiaires écoles	556	605	-8,1 %

* hors CIF et CPF.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Politique de lutte contre les discriminations

L'égalité des chances et de traitement constitue un engagement fort de la direction des Ressources humaines, conforme à la responsabilité sociale de la Macif et à son projet mutualiste. Au-delà des obligations légales, la Macif cherche à promouvoir, à travers sa politique Ressources humaines, les meilleures pratiques et à lutter contre toutes les formes de racisme, de discrimination et d'intolérance à l'égard des différences.

Concrètement, cette politique vise à :

- Prévenir, identifier et proscrire toute forme de discrimination, tant lors du recrutement qu'au long du parcours professionnel ;
- Promouvoir en interne et en externe une politique diversité concrète, cohérente et innovante ;
- Déployer cette politique de manière homogène dans toutes les entités.

Pour asseoir cette politique, une équipe dédiée à la diversité a été mise en place, depuis 2006 au sein de la direction des Ressources humaines Groupe. Sa mission est d'animer un réseau de correspondants Diversité au sein des entités du Groupe et d'assurer leur collaboration à la mise en œuvre des différents accords diversité (accord cohésion sociale et handicap).

Depuis plusieurs années, le groupe Macif s'est engagé en faveur de l'égalité des chances pour tous et dans la lutte contre les discriminations notamment *via* :

- L'égalité - mixité hommes/femmes ;
- L'emploi des travailleurs en situation de handicap, au travers des actions réalisées dans le cadre des cinq accords signés ;
- L'intégration des jeunes issus de l'immigration ;
- Les seniors.

Le groupe Macif a obtenu en 2011 le label diversité, qui a été confirmé par l'Afnor suite à un audit intermédiaire en juin 2013. Le groupe Macif a obtenu une nouvelle fois le Label en 2015. Ainsi, depuis 2011, l'engagement du Groupe pour la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise est reconnu par un organisme spécialisé et indépendant.

Pour aller plus loin, le Groupe s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue :

- Un nouvel accord contrat de génération à l'échelle Groupe a été signé en 2015 (avenant du 20 septembre 2016) ;
- Une campagne d'e-learning pour sensibiliser tous les collaborateurs à la diversité a été déployée ;
- Le Groupe a participé pour la première fois au Free Handi'se Trophy 2016, un événement proposant aux entreprises de vivre avec leurs salariés une aventure humaine autour du handicap. Le Groupe s'engage à nouveau en inscrivant deux équipes en 2017.

Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

En 2015, le Groupe a signé un nouvel accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes avec différents objectifs concernant l'embauche, la formation professionnelle, la promotion et la rémunération. À travers cet accord, le Groupe confirme sa volonté de poursuivre et de renforcer la politique en vigueur en matière d'égalité professionnelle.

	2016	2015	Variation
Répartition des effectifs			
Employés	6 037	6 129	-1,5 %
- Femmes	4 343	4 426	-1,9 %
- Hommes	1 694	1 703	-0,5 %
Cadres	3 124	3 133	-0,3 %
- Femmes	1 714	1 730	-0,9 %
- Hommes	1 410	1 403	0,5 %
Cadres hors statuts	202	212	-4,7 %
- Hors Statuts Femmes	58	57	1,8 %
- Hors Statuts Hommes	144	155	-7,1 %
Nombre de membres au comité exécutif	14	14	-
- Femmes	2	3	-33,3 %
- Hommes	12	11	9,1 %
Taux de promotion sur l'effectif CDI - Femme	3,33 %	4,30 %	
Taux de promotion sur l'effectif CDI - Homme	4,07 %	4,59 %	
Nombre de promotions d'un niveau employé vers niveau cadre	77	91	-15,4 %

Les effectifs en CDI sont majoritairement féminins. Le taux de féminisation des effectifs est de 65,3 %. Ce taux est supérieur à celui de la profession de l'assurance.

Cependant, le groupe Macif demeure toujours attentif aux corrections qui pourraient être apportées dans certains

métiers à masculiniser ou à féminiser, et l'augmentation de la part des femmes dans l'encadrement.

Le taux de mobilité fonctionnelle quant à lui s'élève à 2,8 % en 2016.

La politique Emploi en faveur des jeunes et des seniors

	2016	2015	Variation
Effectif seniors CDI/CDD*	4 488	4 493	-0,1 %

* Salariés âgés de 45 ans et plus et/ou avec plus de 20 ans d'ancienneté.

Le groupe Macif porte une attention particulière à ses collaborateurs les plus expérimentés, dits « seniors¹ », et engage une politique active en leur faveur, leur permettant ainsi :

- De poursuivre de façon dynamique leur carrière ;
- Et, de gérer la transition entre leur activité professionnelle et son arrêt, l'année précédant leur départ en retraite.

Le 20 septembre 2016, un nouveau contrat de Génération a été signé, le 1^{er} avait été signé en 2013, pour une durée de deux ans et renouvelé le 18 décembre 2015.

Cependant, la Macif n'avait pas attendu la loi sur ce sujet pour mettre en place des actions en faveur des jeunes et des seniors. En effet, depuis 2006, plusieurs accords ont été signés en ce domaine au sein de l'UES Macif (Cohésion sociale, Seniors...). Ce nouvel accord implique toutes les entités du Groupe et prévoit notamment de maintenir les mesures existantes les plus efficaces en matière d'emploi des jeunes et des seniors :

- Des dispositifs d'accueil pour les jeunes de moins de 26 ans en CDI, les alternants et stagiaires ;
- La mixité des équipes en termes d'âge et la coopération intergénérationnelle ;
- Des sensibilisations aux gestes et postures pour les seniors ;
- Des réunions d'information sur le système de retraite en France.

Le Groupe est particulièrement engagé dans l'apprentissage en alternance. Les étudiants sont considérés comme des véritables collaborateurs : de vrais postes leur sont attribués et ils sont accompagnés par des tuteurs pour assurer leur formation. 215 contrats de professionnalisation ont été conclus en 2016.

Par ailleurs, un comité consultatif Jeunes a été créé en 2016. Ce comité dont la moyenne d'âge est inférieure à 30 ans doit apporter une nouvelle vision transversale sur les axes de développement et de réflexion du Groupe dans une démarche prospective. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de promouvoir la collaboration intergénérationnelle et le développement d'une nouvelle dynamique managériale et digitale. Pour information, ce comité respecte :

- La diversité des entités : Pôles interrégionaux, directions métiers, directions supports (11 jeunes représentant les pôles interrégionaux, 9 pour les autres directions),
- La diversité des métiers au sein du Groupe : (télé) conseillers, gestionnaires, chargés d'études, chefs de projet, responsable d'entité, etc.

Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La Macif souhaite maintenir une politique active de recrutement de personnes handicapées. Pour concrétiser ce projet, la politique de cohésion sociale met en œuvre des actions qui visent à encourager l'intégration des personnes handicapées, à favoriser leurs conditions de travail, ainsi que leur progression professionnelle.

À titre d'exemple, depuis 2008 et en partenariat avec Mission Handicap Assurances, le groupe Macif propose des formations en alternance aux personnes en situation de handicap dans le cadre d'un contrat de qualification professionnelle « relation client » et, depuis 2015, dans le cadre d'un BTS.

En 2015, un nouvel accord triennal favorisant l'insertion des personnes handicapées au sein du groupe Macif a été signé par les organisations syndicales.

	2016	2015	Variation
Nombre de salariés handicapés¹	623	543	14,7 %
- Femmes	422	353	20,2 %
- Hommes	201	190	6,1 %
Taux de handicapés/effectif total	6,71 %	5,82 %	

1 Salariés suspendus inclus

À noter, le groupe Macif s'est positionné en 2016 au-dessus du taux réglementaire de 6 % de travailleurs en situation de handicap.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Macif respecte les droits de l'Homme et du citoyen, tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi que les principes de l'Organisation internationale du travail (OIT) et la réglementation du travail propre à chaque pays.

Le groupe Macif n'est pas directement concerné par le travail forcé et le travail des enfants.

Les engagements du Groupe pour la promotion des conventions fondamentales de l'OIT se traduisent au niveau de la sous-traitance et dans l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des actifs financiers. Le respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, tout comme le respect des droits de l'homme, entre dans la sélection des investissements en actions et en obligations.

Le respect des conventions de l'OIT relatives à la liberté d'association et du droit de convention collective a été traité dans la partie Relations sociales.

Le respect des conventions de l'OIT relatives à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession a été traité dans la partie Politique sociale Groupe et dans la partie Égalité de traitement.

1 Le groupe Macif désigne dans son accord d'entreprise les seniors comme des salariés âgés de 55 ans et plus.

1.11.4 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

1.11.4.1 Périmètre de reporting RSE

Les données présentées concernent l'exercice 2016. La définition du périmètre des entités sollicitées sur les données sociales, environnementales et sociétales vise la représentativité de l'activité commerciale de la Macif : le périmètre couvert en 2016 représente près de 98 % des cotisations acquises par le Groupe en 2016. Par domaine, les entités couvertes sont les suivantes :

- Données sociales : UES Macif¹ + UES Mutavie² ;
- Données environnementales : Macif + Macif-Mutualité + Mutavie ;
- Données sociétales : périmètre Macif qui agit, au titre de structure faîtière, pour le compte du Groupe.

Les entités contributrices aux cotisations acquises par le Groupe dont les données sociales, sociétales et environnementales ne sont pas consolidées sont : Thémis, Macifilia, Apivia Mutuelle, MNFCT, MPIBM, MNPAF.

Au regard du périmètre de consolidation aux normes IFRS, ne sont pas non plus prises en compte les sociétés en intégration globale suivantes : Idmacif, Siem, Sécurimut, Macif Participations, Foncière de Lutèce, Compagnie Foncière Macif, Lesseps Promotion, Marseille Grand Littoral, Macifin', OFI Holding, OFI AM, SNC Paranjou.

Enfin, en application de la loi, nous n'avons pas consolidé les données sociales, sociétales et environnementales des SCI, des sociétés mises en équivalence³ et des OPC.

1.11.4.2 Processus

RÉFÉRENTIELS DE REPORTING

Les entités de l'UES Macif ont un référentiel de reporting social commun qui définit les indicateurs et les modalités de calcul. Ce référentiel est commun au présent rapport et aux bilans sociaux présentés aux instances représentatives du personnel. Les entités hors UES Macif disposent de leur propre référentiel, c'est le cas notamment de Mutavie. Néanmoins, un travail d'harmonisation des définitions a été effectué.

Le référentiel de reporting environnemental a été établi en 2012. Il est commun aux entités dont les données sont consolidées.

Les données sociétales ne sont pas formalisées de manière uniforme dans un référentiel de reporting. Elles s'appuient sur les données de suivi d'activité des directions concernées.

COLLECTE ET CONSOLIDATION DES DONNÉES

Données quantitatives

Les données sociales de l'UES Macif sont collectées par la direction des Ressources humaines Groupe à partir du système d'information *ad hoc* et des requêtes spécifiques auprès des entités *via* un questionnaire Excel (ex. : accidents du travail, réunions avec les représentants du personnel). Les données sociales de l'UES Mutavie sont collectées par la direction des Ressources humaines Mutavie. La direction des Ressources humaines Groupe est en charge de consolider les données des deux UES.

Les données environnementales sont collectées par la direction de la Responsabilité sociale et environnementale Groupe directement auprès des entités régionales, des filiales et des directions concernées. Une solution informatique interne de collecte et de calcul a été déployée début de 2014 pour faciliter et fiabiliser ces traitements.

Les données sociétales consolidées sont collectées auprès des directions centrales concernées et de Macif Mutualité par la direction de la Responsabilité sociale et environnementale Groupe.

Données qualitatives

Les données qualitatives sur ces trois domaines sont collectées en cours d'année et lors d'entretiens menés par la direction de la Responsabilité sociale et environnementale Groupe auprès des principales directions concernées.

CONTRÔLE DES DONNÉES

Les entités et directions concernées ont identifié un contributeur au reporting environnemental et sont responsables de la validation des données transmises au Groupe.

Un contrôle de cohérence est réalisé par la direction de la Responsabilité sociale et environnementale, à partir des données de l'exercice précédent et par comparaison entre les entités.

Conformément à l'article R. 255-105-1 du Code du commerce, un organisme tiers indépendant a vérifié la présence des informations requises et s'est assuré de la sincérité des données présentées dans le présent document.

1 On nomme **UES Macif**, l'union économique et sociale regroupant Macif, Macif-Mutualité, Idmacif et M. A&S.

2 On nomme **UES Mutavie**, l'union économique et sociale regroupant Mutavie, le GIE MMAV et le GIE GERAP.

3 BPCE Assurances, groupe IMA, SCI Galvani, IME, Socram Banque, Axe France.

1.11.4.3 Limite de la collecte et fiabilité

RESTRICTION DE PÉRIMÈTRE

Certaines données sociales et environnementales ne sont pas disponibles pour toutes les entités. Ces données sont exclues, une précision sur le périmètre est indiquée le cas échéant pour les indicateurs concernés.

TRAITEMENTS SPÉCIFIQUES

- Consommation d'énergie : pour les sites partagés entre deux entités juridiques, la répartition de la consommation est faite au prorata de la surface occupée (cela concerne moins de cinq sites sur plus de 500) ;
- Consommations d'eau et de gaz : près de la moitié de sites ne disposant pas de compteur individuel, des estimations de consommation ont été effectuées à partir d'hypothèses définies en accord avec les Directions concernées par la gestion des sites du Groupe.

EXCLUSION

Les thématiques suivantes n'ont pas fait l'objet d'un traitement spécifique au regard de l'activité du groupe Macif.

- Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions : compte tenu de son activité, l'impact sur l'environnement du groupe Macif est moindre que les entreprises industrielles. Cependant, le Groupe reste attentif à ces questions ;

- Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement : l'activité du groupe Macif ne justifie pas d'intégrer des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ;
- Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement : de par son activité, le risque de rejet dans l'air, dans l'eau ou les sols émis directement par le Groupe et nuisant gravement à l'environnement apparaît inexistant ;
- La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité :
 - de par son activité, le groupe Macif n'est pas générateur de nuisance sonore ou autre pollution spécifique ;
- L'utilisation des sols : l'activité du groupe Macif ne justifie pas la mise en œuvre d'actions spécifiques sur l'utilisation des sols ;
- Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité : le Groupe n'a pas encore intégré l'enjeu biodiversité en tant qu'assureur ;
- Le gaspillage alimentaire : le groupe Macif, de par son activité, n'est pas concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Le Groupe ne connaît pas de difficultés d'approvisionnement en eau, étant donné que son activité est principalement basée en France.

1.11.5 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Délégués,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du Groupe Macif, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application de l'article L. 322-26-2-2 du Code des assurances qui renvoie à l'article L225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité du Groupe

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux

référentiels utilisés par le Groupe (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège du Groupe.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre fin février et fin avril 2017 pour une durée d'environ 8 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000¹.

I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité du Groupe et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir le Groupe ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les

limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « 1.11.4 Note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques du Groupe, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes² :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

1 ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

2 Effectif CDI et CDD réparti par âge et par sexe ; Embauches CDI et CDD ; Départs CDI (tout motif confondu) et nombre de licenciements en CDI ; Turnover global ; Taux d'absentéisme global (périmètre CDI) ; Taux d'absentéisme global par CSP (périmètre CDI) ; Nombre de congés parentaux en cours ; Nombre d'accidents du travail avec arrêt ; Nombre de jours d'arrêt suite à un accident du travail ; Nombre d'heures de formation ; Effectifs Cadres hors statuts et Employé par sexe ; Nombre de femmes membres au Comité Exécutif ; Nombre de membres au Comité Exécutif ; Taux de promotion sur l'effectif CDI par sexe ; Nombre de promotions d'un niveau Employé vers un niveau Cadre ; Nombre de salariés handicapés (périmètre CDI) ; Taux handicapés/ effectif total ; Consommation totale d'énergie primaire ; Consommation totale d'énergie primaire/ m2 ; Consommation totale d'énergie primaire/ ETP ; Revente d'électricité renouvelable ; Consommation de ramettes/ ETP ; Nombre de dossiers soumis à la Médiation, par type de réponse ; Total des subventions versées ; Taux de satisfaction globale ; PAP accessibles tout handicap ou « handi-accueillant ».

- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées¹ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente 26 % des effectifs et entre 25 % et 100 % des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance du Groupe.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Fait à Paris La Défense, le 26 avril 2017

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS

Pierre DE LATUDE

Associé

Edwige REY

Associée RSE & Développement Durable

1 Informations sociales : le Siège social, la Région Provence Méditerranée et Macif Mutualité.

Informations environnementales : le Siège social, la Région Provence Méditerranée, Macif Mutualité et Macifimo (uniquement pour l'indicateur « Revente d'électricité renouvelable »).

Informations sociétales : le Siège social, la Région Provence Méditerranée, la Région Ile-de-France (uniquement pour la Médiation) Macif Mutualité, Fondation Macif, la Direction qualité et satisfaction client et Macif Egalis.

1.12 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET UTILISATION DE CES DÉLÉGATIONS

Aucune délégation n'a été consentie par l'assemblée générale du 18 juin 2016 au conseil d'administration.



2

COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES IFRS

2.1	Comptes consolidés	100
2.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	208

2.1 COMPTES CONSOLIDÉS

2.1.1 BILAN

Actif

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Écarts d'acquisition	132 398	132 398
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-
Autres immobilisations incorporelles	97 301	95 264
1 Actifs incorporels	229 699	227 662
2 Immobilier de placement	626 751	609 851
Immobilier de placement en UC	-	-
3 Placements financiers	31 535 888	30 202 451
4 Placements financiers en UC	208 087	175 249
21 Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	-
Placements des activités d'assurance	32 370 726	30 987 551
5 Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	269 651	295 725
6 Investissements dans les entreprises associées	392 000	370 649
7 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	588 250	513 869
8 Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	354 332	366 872
9 Frais d'acquisition reportés	85 452	125 389
19 Participation aux bénéfices différée active	-	-
10 Actifs d'impôt différé	763	277
11 Créances nées des opérations d'assurance	691 679	637 127
11 Créances nées des opérations de réassurance	69 667	102 071
11 Créances d'impôt exigible	34 614	29 259
11 Autres créances	272 884	269 667
Autres actifs	1 509 391	1 530 662
12 Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	3 804	-
13 Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 159 432	1 101 659

TOTAL DE L'ACTIF

36 522 953

35 027 777

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>			
Notes		31 déc. 2016	31 déc. 2015
	Capital social ou fonds équivalents	257 897	252 071
	Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-
	Réserve de réévaluation	707 042	567 508
	Autres réserves	2 294 175	2 077 992
	Résultats cumulés	2 329	17 637
	Résultat net	185 666	201 392
14	Capitaux propres Groupe	3 447 109	3 116 600
14	Intérêts minoritaires	74 771	78 152
	Capitaux propres totaux	3 521 880	3 194 752
15	Provisions pour risques et charges	154 929	155 631
	Dettes subordonnées	619 400	619 435
	Dettes de financement représentées par des titres	-	-
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	110 343	128 351
	Autres dettes de financement	8 911	9 437
16	Dettes de financement	738 654	757 223
	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance hors UC	28 649 768	27 482 563
	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	208 087	175 249
17	Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	28 857 855	27 657 812
	Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	265 717	265 631
	Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-
	Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	-	-
18	Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	265 717	265 631
	Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-
19	Participation aux bénéfices différée passive	1 899 896	1 689 978
	Passifs relatifs aux contrats	31 023 468	29 613 421
	Ressources des activités du secteur bancaire	-	-
10	Passifs d'impôts différés	258 963	278 289
	Dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidés	257 668	340 451
	Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-
	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	155	571
21	Instruments dérivés passifs	875	1 870
	Dettes nées des opérations d'assurance	52 306	58 629
	Dettes nées des opérations de réassurance	94 673	87 052
	Dettes d'impôt exigible	5 315	91 540
	Autres dettes	414 067	448 348
20	Autres passifs	567 391	688 010
12	Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-
	TOTAL DU PASSIF	36 522 953	35 027 777

2.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2015
<i>Primes émises</i>	6 292 950	6 116 342
<i>Variation des primes non acquises</i>	-173	-13 554
22 Primes acquises	6 292 777	6 102 788
Produit net bancaire, net du coût du risque	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	141 509	107 745
Autres produits d'exploitation (nets de charges)	-180 324	-127 755
<i>Produits des placements</i>	800 578	800 085
<i>Charges des placements</i>	-32 419	-25 559
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	98 752	212 706
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	86 049	31 937
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	-29 637	-30 888
23 Produits des placements nets de charges	923 323	988 281
24 Charges des prestations des contrats	-6 092 954	-5 899 261
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	-205 237	-178 678
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	223 039	105 209
25 Charges ou produits nets des cessions en réassurance	17 802	-73 469
Charges d'exploitation bancaire	-	-
Charges des autres activités	-107 800	-94 050
Frais d'acquisition des contrats	-359 781	-460 120
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-
Frais d'administration	-334 903	-112 939
26 Autres produits et charges opérationnels courants	-24 768	-31 871
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	274 881	399 349
27 Autres produits et charges opérationnels	-41 897	-54 233
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	232 984	345 116
28 Charge de financement	-31 838	-35 282
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	28 132	26 620
29 Impôts sur les résultats	-41 546	-132 015
Résultat sur abandon d'activité après impôt	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	187 732	204 439
Intérêts minoritaires	2 066	3 047
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	185 666	201 392

2.1.3 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2016		
	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net	185 666	2 066	187 732
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	267 053	2 223	269 276
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-	-
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés	-137 130	-2 131	-139 261
Impôts différés	9 029	115	9 143
Autres éléments	582	-582	-
Éléments recyclables en résultat	139 534	-375	139 158
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-4 749	-	-4 749
Impôts différés	463	-	463
Autres éléments	-	-	-
Éléments non recyclables en résultat	-4 286	-	-4 286
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	135 248	-375	134 872
RÉSULTAT GLOBAL	320 914	1 691	322 605

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2015		
	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net	201 392	3 047	204 439
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-445 679	-7 068	-452 747
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-	-
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés	297 622	6 415	304 037
Impôts différés	55 222	225	55 447
Autres éléments	202	-201	1
Éléments recyclables en résultat	-92 634	-629	-93 262
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	10 294	19	10 313
Impôts différés	-3 544	-7	-3 551
Autres éléments	-	-	-
Éléments non recyclables en résultat	6 750	13	6 763
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-85 884	-616	-86 500
RÉSULTAT GLOBAL	115 508	2 431	117 939

2.1.4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros) Notes	Part du Groupe						Intérêts minoritaires	Total
	Capital social ou fonds équivalents	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net - part du Groupe	Total		
Capitaux propres 31 décembre 2015	252 071	567 508	2 106 449	-10 820	201 392	3 116 600	78 152	3 194 752
Incidence des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente (AFS)	-	267 053	-	-	-	267 053	2 223	269 276
Gains/(pertes) d'évaluation pris en capitaux propres	-	262 817	-	-	-	262 817	2 223	265 040
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	-	4 236	-	-	-	4 236	-	4 236
Dérivés de couverture de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains/(pertes) pris en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Participation différée brute d'impôts différés	-	-137 130	-	-	-	-137 130	-2 131	-139 261
Incidence des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Variations de périmètre	-	582	-	-	-	582	-582	-
Écarts actuariels sur Passifs sociaux	-	-	-	-4 749	-	-4 749	-	-4 749
Impôts exigibles ou différés	-	9 029	-	463	-	9 492	115	9 606
Revenus nets reconnus en capitaux propres	-	139 534	-	-4 286	-	135 248	-375	134 872
Résultat net	-	-	-	-	185 666	185 666	2 066	187 732
Total des produits et des pertes reconnus de la période	-	139 534	-	-4 286	185 666	320 914	1 691	322 605
14 Droits d'adhésion	4 698	-	-	-	-	4 698	-	4 698
14 Affectation du résultat	-	-	201 392	-	-201 392	-	-	-
14 Variations de périmètre hors revenus nets reconnus en capitaux propres	1 128	-	299	-	-	1 427	-4 716	-3 289
14 Autres variations	-	-	3 470	-	-	3 470	-356	3 114
CAPITAUX PROPRES 31 DÉCEMBRE 2016	257 897	707 042	2 311 611	-15 107	185 666	3 447 109	74 771	3 521 880

(en milliers d'euros) Notes	Part du Groupe						Intérêts minoritaires	Total
	Capital social ou fonds équivalents	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat net - part du Groupe	Total		
Capitaux propres 31 décembre 2014	246 996	660 141	1 896 469	-17 570	176 715	2 962 751	76 790	3 039 541
Incidence des réévaluations	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente (AFS)	-	-445 679	-	-	-	-445 679	-7 068	-452 747
<i>Gains/(pertes) d'évaluation pris en capitaux propres</i>	-	-319 389	-	-	-	-319 389	-5 682	-325 071
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>	-	-126 290	-	-	-	-126 290	-1 386	-127 676
Dérivés de couverture de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Gains/(pertes) pris en capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Participation différée brute d'impôts différés	-	297 622	-	-	-	297 622	6 415	304 037
Incidence des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Variations de périmètre	-	202	-	-	-	202	-201	1
Écarts actuariels sur passifs sociaux	-	-	-	10 294	-	10 294	19	10 313
Impôts exigibles ou différés	-	55 222	-	-3 544	-	51 678	218	51 896
Revenus nets reconnus en capitaux propres	-	-92 634	-	6 750	-	-85 884	-616	-86 500
Résultat net	-	-	-	-	201 392	201 392	3 047	204 439
Total des produits et des pertes reconnus de la période	-	-92 634	-	6 750	201 392	115 508	2 431	117 939
14 Droits d'adhésion	5 151	-	-	-	-	5 151	-	5 151
14 Affectation du résultat	-	-	176 715	-	-176 715	-	-	-
Variations de périmètre hors revenus nets reconnus en capitaux propres	-76	-	38 800	-	-	38 724	-1 068	37 656
14 Autres variations	-	-	-5 535	-	-	-5 535	-	-5 535
CAPITAUX PROPRES 31 DÉCEMBRE 2015	252 071	567 508	2 106 449	-10 820	201 392	3 116 600	78 152	3 194 752

2.1.5 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Notes	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Résultat opérationnel avant impôt	232 984	345 116
Plus et moins-values de cession des placements	-94 510	-180 613
Dotations nettes aux amortissements	61 088	70 623
Variation des frais d'acquisition reportés	38 425	91 756
Variation des dépréciations	14 331	2 285
Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et contrats financiers	1 199 825	1 330 943
Dotations nettes aux autres provisions	-9 543	3 440
Variation de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalents de trésorerie)	-86 046	-32 278
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	62 176	-25 123
Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement	1 185 747	1 261 222
Variation des créances et dettes d'exploitation	-17 885	125 578
Variation des valeurs données ou reçues en pension	-	-
Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs	30 137	26 022
Impôts nets décaissés	-126 340	-10 241
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 304 643	1 747 697
Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise	-4 162	13 953
Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée	-	2 790
Prises de participation dans des entreprises associées	-	-4
Cessions de participations dans des entreprises associées	-	111 622
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	-4 162	128 361
Cessions de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	17 122 466	14 019 198
Cessions d'immobilier de placement	94 797	105 708
Cessions des placements et instruments dérivés des autres activités	2 729	10 221
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements d'actifs financiers	17 219 993	14 135 127
Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés	-18 246 544	-16 076 359
Acquisition d'immobilier de placement	-104 351	-76 620
Acquisition et/ou émission de placements et instruments dérivés des autres activités	-18 474	-39 495
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions d'actifs financiers	-18 369 369	-16 192 474
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4 148	8 571
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-53 674	-57 174
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-49 526	-48 603
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-1 203 065	-1 977 589
14 Droits d'adhésion	4 698	5 151
Émissions d'instruments de capital	225	-
Remboursements d'instruments de capital	-	-
Opérations sur actions propres	-	-
Dividendes payés	-937	11 065
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires	3 986	16 216
Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement	-	1 066
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement	-15 538	-18 980
Intérêts payés sur dettes de financement	-31 838	-38 433
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-47 376	-56 347
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-43 390	-40 131
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier	1 101 088	1 371 111
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 304 643	1 747 697
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-1 203 065	-1 977 589
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-43 390	-40 131
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	1 159 277	1 101 088

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire.

(en milliers d'euros)

Notes

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Tableau des Flux de Trésorerie - Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 159 277	1 101 088
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	155	571
13 ACTIF DU BILAN - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 159 432	1 101 659

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les fonds en caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Elle regroupe également les OPC de trésorerie qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Pour le groupe Macif, il s'agit des OPC dits « réguliers » (les OPC dits « dynamiques » étant présentés au bilan dans la rubrique « Placements »).

Les soldes de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie figurant au bilan ne font l'objet d'aucune restriction quant à la disponibilité de ces montants pour une utilisation par une société du Groupe.

FLUX DE TRÉSORERIE

Cela correspond aux mouvements d'entrées et sorties de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Il s'agit des principales activités génératrices de produits du Groupe et toutes les autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Elles concernent les opérations d'acquisition, les sorties d'actifs à long terme et les autres placements qui ne sont pas inclus dans les équivalents de trésorerie.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Il s'agit des activités impactant l'ampleur et la composition des capitaux propres ainsi que les capitaux empruntés par le Groupe. Pour le groupe Macif, il s'agit principalement des augmentations/diminutions de capital, de l'émission/remboursement de dettes de financement et de versements de dividendes envers les sociétés non consolidées du Groupe.

IMPÔTS NETS DÉCAISSÉS

Les flux de trésorerie provenant des impôts sur le résultat sont présentés séparément et classés comme flux opérationnels de trésorerie, à moins qu'ils puissent être spécifiquement rattachés aux activités de financement et d'investissement.

Cette ligne correspond au montant de la charge d'impôts de l'exercice majoré de la variation des créances et dettes d'impôt exigible.

2.1.6 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

2.1.6.1 Informations générales

PRÉSENTATION DU GROUPE MACIF

La Macif, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, est la structure de tête d'un Groupe exerçant principalement des activités d'assurance. Régie par le Code des assurances, son siège social est situé 2 et 4 rue de Pied de Fond - 79000 Niort. La Macif est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 781 452 511. Pour répondre aux besoins des sociétaires-clients, le groupe Macif est présent dans les domaines de l'assurance dommages, de l'assurance santé, de la prévoyance, de l'assurance vie, de l'épargne, du crédit et de la banque. Il exerce également des activités dans le secteur de la Gestion d'actifs.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Macif et ceux des entités faisant partie du périmètre de consolidation (Cf. 2.1.6.3). Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 avril 2017.

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe Macif sont établis en conformité avec les normes comptables internationales de présentation de l'information financière IFRS (*International financial reporting standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la clôture de l'exercice. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Normes, interprétations et amendements applicables de façon obligatoire au 1^{er} janvier 2016

Normes ou interprétations		Dates d'application* IASB	Dates d'adoption par l'UE	Dates d'application* obligatoire en UE
Amendements à IAS 1	Présentation des états financiers	1 ^{er} janvier 2016	18 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 16 et IAS 38	Modes d'amortissement acceptables	1 ^{er} janvier 2016	2 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 19	Cotisations des membres du personnel	1 ^{er} juillet 2014	9 janvier 2015	1 ^{er} février 2015
Amendements à IFRS 11	Acquisition d'intérêt dans une activité conjointe	1 ^{er} janvier 2016	24 novembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IAS 27	Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels	1 ^{er} janvier 2016	18 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016
Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28	Entités d'investissement - Application de l'exception de consolidation	1 ^{er} janvier 2016	22 septembre 2016	1 ^{er} janvier 2016
Améliorations annuelles 2010-2012		1 ^{er} juillet 2014	17 décembre 2014	1 ^{er} février 2015
Améliorations annuelles 2012-2014		1 ^{er} janvier 2016	15 décembre 2015	1 ^{er} janvier 2016

* Exercices ouverts à compter de cette date.

UE : Union européenne.

Au 31 décembre 2016, le Groupe applique les nouveaux textes parus au Journal Officiel de l'Union européenne et d'application obligatoire.

- Amendements à IAS 1 - Présentation des états financiers. Ces amendements visent à renforcer la pertinence et la lisibilité des états financiers en précisant les notions de matérialité et de jugement professionnel, notions sur lesquelles les entités doivent s'appuyer pour sélectionner les informations à produire ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 - Modes d'amortissement acceptables. Ces amendements précisent que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif, reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. Ils indiquent également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel.

Cette présomption peut cependant être réfutée dans certaines circonstances limitées ;

- Amendements à IAS 19 - Cotisations des membres du personnel. Ces amendements s'appliquent aux contributions des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. Ils visent à simplifier la comptabilisation des contributions qui sont indépendantes du nombre d'années de service du membre du personnel ;
- Amendements à IFRS 11 - Acquisition d'intérêts dans une activité conjointe. Ces amendements précisent comment comptabiliser l'acquisition d'une participation dans une activité conjointe qui constitue une activité au sens IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ;
- Amendements à IAS 27. Les amendements à IAS 27 vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence telle que décrite par IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et coentreprises » pour

- comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées ;
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 – Entités d’investissements. Ces amendements clarifient les règles d’exemption de consolidation applicables aux entités d’investissement qui sont elles-mêmes des sociétés mères ;
 - Améliorations annuelles 2010-2012. Dans le cadre de la procédure d’amélioration des normes IFRS, l’IASB a publié le 12 décembre 2013 une série d’amendements

- sur les normes suivantes : IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, IFRS 3 – Regroupements d’entreprises, IFRS 8 – Secteurs opérationnels, IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur, IAS 16 – Immobilisations corporelles, IAS 38 – Immobilisations incorporelles, IAS 24 – Informations relatives aux parties liées ;
- Améliorations annuelles 2012-2014. Ces textes prévoient pour quatre normes des amendements mineurs.

Ces nouveaux textes n’ont pas d’impact significatif sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Normes, interprétations et amendements applicables par anticipation au 1^{er} janvier 2016

Normes ou interprétations	Dates d’application* IASB	Dates d’adoption par l’UE	Dates d’application* obligatoire en UE	
IFRS 9	Instruments financiers	1 ^{er} janvier 2018	22 novembre 2016	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients	1 ^{er} janvier 2018	22 septembre 2016	1 ^{er} janvier 2018
Amendements à IAS 7	Initiatives concernant les informations à fournir	1 ^{er} janvier 2017	NC	NC
Amendements à IAS 12	Comptabilisation d’actifs d’impôt différé au titre de pertes latentes	1 ^{er} janvier 2017	NC	NC
Amendements à IAS 40	Transferts des immeubles de placement	1 ^{er} janvier 2017	NC	NC
Amendements à IFRS 15	Clarification	1 ^{er} janvier 2018	NC	NC
Amendements à IFRS 2	Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 ^{er} janvier 2016	NC	NC
Améliorations annuelles 2014-2016		1 ^{er} janvier 2017 ou 1 ^{er} janvier 2018	NC	NC
Interprétation IFRIC 22	Opérations en devises et paiements d’avance	1 ^{er} janvier 2018	NC	NC

* Exercices ouverts à compter de cette date.

UE : Union européenne.

NC : Non connu.

Le groupe Macif n’applique par anticipation aucune norme, amendement ou interprétation lorsque l’application n’est qu’optionnelle.

Au 31 décembre 2016, cela concerne :

- La norme IFRS 9 – Instruments financiers. Cette norme, publiée définitivement le 24 juillet 2014, remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation. Elle prévoit une classification des instruments financiers en fonction des modalités de gestion selon la façon dont ils sont gérés par une entité (son *business model*) et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers. En fonction de leur classification, les instruments financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur (par résultat ou par autres éléments du résultat global). Le nouveau modèle de pertes de valeur prévoit la reconnaissance des pertes attendues sur créances, fondées sur les informations historiques, courantes ou prévisionnelles disponibles. La norme alignera plus précisément la comptabilité de couverture sur la gestion des risques. Cette norme est d’application obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Toutefois,

les entités à prédominance assurance peuvent opter pour un report de la date d’application d’IFRS 9 au plus tôt entre la date d’adoption de la norme IFRS 4 révisée (prochaine normes IFRS 17) et le 1^{er} janvier 2021 ;

Le groupe Macif a réalisé une première évaluation de son ratio de prédominance en rapportant le poids des passifs relatifs aux contrats d’assurance au total du passif (hors capitaux propres). Sur la base des résultats obtenus, le groupe Macif peut être qualifié de Groupe à prédominance assurance (ratio supérieur à 90 %) et bénéficier d’un report d’application de la norme IFRS 9 ;

- La norme IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients. Cette norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d’affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Sont exclus les contrats qui relèvent de normes spécifiques : les contrats de location, les contrats d’assurance et les instruments financiers. La norme IFRS 15 remplace IAS 11 – Contrats de construction et IAS 18 – Produits des activités ordinaires, ainsi que les interprétations correspondantes. Le nouveau texte prévoit cinq étapes pour la comptabilisation d’un produit :
 - identification du (des) contrat(s) avec un client,

- identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat,
- détermination du prix de la transaction,
- affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance,
- comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.
- Amendements à IAS 7 – Initiatives concernant les informations à fournir. Ces dispositions prévoient les informations à fournir pour permettre aux lecteurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans les activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie ;
- Amendements à IAS 12 – Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées. Ces amendements visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'IS relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur ;
- Améliorations annuelles 2014-2016. Ces textes prévoient des améliorations mineures à quatre normes : IFRS 5, IFRS 7, IAS 19 et IAS 34 ;
- Amendements à IAS 40 – Transferts des immeubles de placement. Ils prévoient qu'une entité doit transférer un bien immobilier depuis (ou vers) la catégorie « Immeuble de placement » si et seulement s'il existe une indication d'un changement d'utilisation ;
- Amendements à IFRS 15 – Clarifications. Ces textes indiquent comment :
 - identifier une obligation de prestation,
 - déterminer si une société agit pour son propre compte ou comme mandataire/agent,
 - déterminer si le revenu issu d'une licence de propriété intellectuelle devrait être enregistré à un instant donné ou dans le temps ;
- Amendements à IFRS 2 – Classement et évaluation de transaction à base d'actions. Ces textes précisent les modalités de comptabilisation applicables à ces opérations ;
- Interprétation IFRIC 22 – Opérations en devises et paiements d'avance. Le texte précise le cours de change à utiliser lorsqu'un paiement anticipé a été effectué.

Les modalités d'application et les impacts de ces nouveaux textes sont en cours d'étude au sein du Groupe.

Normes, interprétations et amendements non encore applicables

Normes ou interprétations		Dates d'application* IASB	Dates d'adoption par l'UE	Dates d'application* obligatoire en UE
IFRS 14	Comptes de report réglementaires	1 ^{er} janvier 2016	NA	NA
IFRS 16	Contrats de location	1 ^{er} janvier 2019	NC	NC
Amendements à IFRS 10 et IAS 28	Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	Reportée	Reportée	Reportée
Amendements à IFRS 4	Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4	1 ^{er} janvier 2018	2017	NC

* Exercices ouverts à compter de cette date.

UE : Union européenne.

NC : Non connu.

NA : Non applicable.

Le groupe Macif n'applique aucune norme, amendement ou interprétation lorsque le texte concerné n'est pas adopté par l'Union européenne.

Au 31 décembre 2016, cela concerne :

- La norme IFRS 14 – Comptes de report réglementaires. Cette norme vise à accroître la comparabilité de l'information financière présentée par les entités qui exercent des activités à tarifs réglementés. La commission européenne a décidé de ne pas lancer de processus d'adoption de cette norme considérée comme transitoire ;
- La norme IFRS 16 – Contrats de location. Cette norme change la définition du contrat de location et impose la comptabilisation aux bilans des preneurs des actifs et passifs des contrats concernés. Corrélativement, la charge de location sera remplacée par la constatation d'une dotation aux amortissements et une charge d'intérêts ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La date d'entrée en vigueur de ces amendements a été repoussée par l'IASB. Ces amendements prévoient les conditions de reconnaissance en résultat des cessions ou apports d'actifs entre le Groupe et les entités consolidées par mise en équivalence ;
- Amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4. Ces amendements permettent, à toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance, de comptabiliser dans les autres éléments du résultat global (plutôt qu'en résultat net) la volatilité qui pourrait survenir lorsque la norme IFRS 9 sera appliquée avant la publication de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance. Ils permettent également aux entités dont l'activité prépondérante est l'assurance, de différer l'application d'IFRS 9 au plus tôt entre la date d'adoption de la norme IFRS 4 révisée et le 1^{er} janvier 2021. L'utilisation de cette exemption temporaire place l'entité dans le référentiel

IAS 39 et l'engage à produire en annexe certaines informations pour aider les utilisateurs à faire des comparaisons avec les entités appliquant IFRS 9.

Les modalités d'application et les impacts de ces nouveaux textes sont en cours d'étude au sein du Groupe.

PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le groupe Macif présente ses états financiers conformément à IAS 1, en utilisant les principes apportés par la recommandation du CNC 2009-R-05 et le règlement ANC 2016-09. Les états financiers sont exprimés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Le bilan

Le bilan est présenté sur la base d'un ordre croissant de liquidité, cette présentation étant généralement plus pertinente pour les entreprises d'assurance que la classification entre éléments courants et éléments non courants. Les actifs et passifs non courants et ceux destinés à être cédés sont présentés dans des rubriques spécifiques du bilan conformément à IFRS 5.

Le compte de résultat

L'analyse des charges est présentée par fonction. Les produits financiers nets regroupent les produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, les autres charges et produits financiers.

Le résultat opérationnel se décompose entre résultat opérationnel courant et résultat opérationnel non courant. Le coût de l'endettement brut est présent sur une ligne distincte appelée « charge de financement ». Le résultat net d'impôt des activités cédées inclut le résultat de ces activités jusqu'à la date de cession, et le résultat net de la cession elle-même.

L'état du résultat global

Le groupe Macif a opté pour une présentation détaillée des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Groupe. La part du Groupe revenant aux minoritaires est présentée séparément avec le même niveau de détail.

Le tableau des flux de trésorerie

Le groupe Macif a adopté la méthode indirecte en partant du résultat opérationnel.

ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir ses comptes consolidés, le groupe Macif doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que des informations données dans les notes de l'annexe.

Le groupe Macif revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des nouvelles conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs pourraient différer des estimations actuelles.

Au 31 décembre 2016, les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements, sont les suivants :

- Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec les projections de sinistralité, de marges futures, les tables de mortalité et les taux d'actualisation ;
- Une part des actifs en juste valeur, dont la valorisation, à défaut de cours de Bourse ou de transactions récentes, repose sur l'analyse des flux de trésorerie ;
- Les dépréciations durables au travers des seuils de déclenchement et des montants de dépréciations constitués ;
- Les écarts d'acquisition au travers des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation ;
- Les passifs sociaux, dont l'évaluation s'appuie sur des hypothèses de taux d'actualisation, table de mortalité, rotation des effectifs ;
- La part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance, avec l'application des contrats de réassurance à chacun des exercices de survenance concernés.

Ces estimations et jugements sont détaillés dans les notes des postes d'actifs et de passifs concernés.

2.1.6.2 Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

FAITS MARQUANTS

Partenariat et alliances

Dissolution de la Sgam Sferen

La Macif et la Matmut ont décidé en mai 2016 de réorienter leur partenariat et d'abandonner le scénario d'un rapprochement structurel de leurs groupes respectifs. Il a ainsi été décidé de dissoudre, sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes, la Sgam Sferen constituée en 2009, sans remettre en cause la poursuite de partenariats existants dans le cadre des coopérations et accords conclus pour chacun d'eux.

Cette dissolution devrait intervenir au cours du premier semestre 2017, après obtention de l'accord des autorités compétentes. Elle n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Éléments financiers

Mise en juste valeur des placements financiers

Au 31 décembre 2016, le portefeuille de placements financiers des entreprises d'assurance s'élève à 31 536 millions d'euros en valeur au bilan. Cette valorisation inclut l'impact de la mise en juste valeur pour un montant de 3 265 millions d'euros contre 3 010 millions d'euros au 31 décembre 2015. Après impôt, la mise en juste valeur des actifs financiers impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de +20 millions d'euros.

Provisions mathématiques des rentes

Suite à la baisse du taux moyen des emprunts d'État (TME), le taux de référence servant à l'actualisation des provisions mathématiques des rentes a été ramené de 1,12 % fin décembre 2015 à 0,68 % fin décembre 2016. La diminution du taux d'actualisation a conduit à un rechargement des provisions mathématiques des rentes pour un montant de 73 millions d'euros. Après impôt, cette charge impacte le résultat net - part du Groupe à hauteur de -48 millions d'euros.

Sinistralité climatique et catastrophes naturelles

La fin du premier semestre a été marquée par la survenance de grêles et d'inondations dont la charge ultime est estimée à 144 millions d'euros. L'exercice 2016 se caractérise également par une sinistralité sécheresse d'amplitude importante, avec une estimation de la charge ultime à 30 millions d'euros. Globalement, l'ensemble des événements climatiques et catastrophes naturelles représente sur l'année, une charge totale de 206 millions d'euros. Après prise en charge par la réassurance, l'impact sur le résultat net - part du Groupe ressort à -73 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**Offre publique d'achat (OPA) Maurel & Prom**

Au cours du second semestre 2016, la compagnie pétrolière Maurel & Prom a annoncé la signature d'un accord en vue de la cession par son premier actionnaire, Pacifico, de ses 25 % dans le capital du groupe Maurel & Prom à la compagnie d'État indonésienne Pertamina. Cette opération a été autorisée par les autorités réglementaires compétentes, et a obtenu une recommandation favorable du conseil d'administration de Maurel & Prom. Pertamina a lancé une OPA sur l'ensemble des titres de la société au prix de 4,20 euros par action, assortis d'un complément de prix de 0,50 euro. Ce complément sera payé si le prix du Brent est supérieur à 65 dollars le baril, pendant trois mois consécutifs entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2016, la Macif détenait un peu moins de 14 millions de titres Maurel & Prom, soit près de 7,10 % du capital de cette structure, valorisés au bilan à 58,5 millions d'euros, en juste valeur.

En janvier 2017, ces titres ont été apportés à l'OPA, au prix unitaire de 4,20 euros. Cette opération a généré une plus-value de cession de 31 millions d'euros avant impôts. Celle-ci ne tient compte d'aucun complément de prix, les conditions du versement de ce dernier n'étant pas réunies à ce stade.

2.1.6.3 Périmètre**DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE**

Les comptes consolidés regroupent les états financiers de la Macif et des entités dont elle a le contrôle, ou dans lesquelles elle exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière.

Dans l'appréciation du contrôle, il est tenu compte :

- Des droits de vote potentiels, actuellement exerçables ou convertibles (y compris les options en dehors de la monnaie), détenus tant par l'entreprise que par des tiers ;
- Et, le cas échéant, des clauses spécifiques prévues par les statuts ou les pactes d'actionnaires.

Les entreprises dont la contribution est non significative sont exclues du périmètre de consolidation même si le groupe Macif dispose d'un contrôle exclusif, conjoint ou d'une influence notable sur ces structures. Ces exclusions sont sans impact sur les comptes consolidés, la contribution des participations concernées restant inférieure à 1 % des capitaux propres consolidés du groupe Macif.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION**Intégration globale**

Les entreprises contrôlées de façon exclusive sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le Groupe :

- Dispose de droits substantifs pour diriger les activités clés ;
- Dispose de droits (ou est exposé) à des rendements variables ;
- A la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir dont il dispose.

Cette méthode de consolidation est retenue quelle que soit la forme juridique de la filiale. Elle s'applique notamment aux entités sans lien capitalistique avec la Macif, mais intégrées au groupe Macif de par leur affiliation à la Sgam Macif. Elle concerne également les OPC et les SCI contrôlés de manière exclusive. Pour les OPC, la part non détenue par le Groupe est enregistrée en « Dettes envers les porteurs d'OPC consolidés ».

Mise en équivalence

Cette méthode de consolidation est retenue pour les sociétés dans lesquelles le groupe Macif exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, sans pour autant en avoir le contrôle.

L'influence notable est présumée dès lors que le Groupe possède une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La quote-part de résultat postérieure à l'acquisition est comptabilisée en résultat, tandis que la quote-part dans les variations de réserves postérieure à l'acquisition, est comptabilisée en « Autres réserves ».

LISTE DES ENTITÉS CONSOLIDÉES

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Dommages						
Macif	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Macif Sgam	France	IG	100,00 %	100,00 %	-	-
Idmacif	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Macifilia	France	IG	99,99 %	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Thémis	France	IG	99,95 %	99,95 %	99,95 %	99,95 %
Compagnie Foncière Macif	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Foncière de Lutèce	France	IG	97,11 %	97,11 %	97,11 %	97,11 %
Lesseps Promotion	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
M. A&S	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Marseille Grand Littoral	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Siem	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SNC Paranjou	France	IG	99,98 %	97,09 %	99,98 %	97,09 %
BPCE Assurances	France	MEE	25,00 %	25,00 %	25,00 %	25,00 %
Groupe IMA	France	MEE	28,27 %	28,27 %	28,27 %	28,27 %
SCI Galvani	France	MEE	50,00 %	48,55 %	50,00 %	48,55 %
Inter Mutuelles Entreprises (IME)	France	MEE	40,00 %	40,00 %	40,00 %	40,00 %
Finance/Épargne						
Mutavie	France	IG	98,47 %	98,47 %	97,89 %	97,89 %
Socram Banque	France	MEE	33,72 %	33,72 %	33,72 %	33,72 %
Macifin'	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
AXE France	France	MEE	50,00 %	49,24 %	50,00 %	48,94 %
SCI Aix Robole	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Aix Tech'indus	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Amiens Gare	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Angers Gresille	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Axeo 2010	France	IG	99,00 %	97,39 %	99,00 %	96,81 %
SCI Bordeaux Lac	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Bordeaux Pessac 93	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Bordolill	France	IG	100,00 %	98,47 %	100,00 %	97,89 %
SCI Bron 35eme RA	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Bron Chene	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Bron Edison	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Bruges Fieuzal	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI C2 Bernard 2010	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Cergy Mercury	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Chilly 89	France		-	-	99,00 %	96,81 %
SCI Desir Saint Martin 2010	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Dijon 95	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Grenoble Eurennepolis	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Grenoble Gieres	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Grenoble 2008	France		-	-	99,00 %	96,81 %
SCI Herblay Gros Murger	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Ivry 90	France	IG	99,00 %	97,39 %	99,00 %	96,81 %
SCI Gerland 2015	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Limoges Ester	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Marseille les Docks	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Maubourg 2005	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Montpellier Centuries	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Montpellier Nogueres	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Nantes La Perouse	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %

* IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
SCI Nantes Moulin Neuf	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Neyron Village	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Nice Le Louvre	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Niort Tardy	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Paris Joubert	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Paris Vivienne 2013	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Pessac 89	France		-	-	99,00 %	96,81 %
SCI Pissaloup 89	France		-	-	99,00 %	96,81 %
SCI Pointe d'Abeau	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Poitiers Carnot	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Poitiers Chasseneuil	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Poitiers Gare	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Poitiers République	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Pont Achard	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Portes de Bordeaux	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Puteaux Dion Bouton 2010	France	IG	99,00 %	97,39 %	99,00 %	96,81 %
SCI Roubaix Gambetta	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Rouen Rouvray	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Rueil Monier 2012	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Saint Germain	France	IG	99,00 %	97,39 %	99,00 %	96,81 %
SCI Senart Combs	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Strasbourg Illkirch	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Toulouse 2012	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Toulouse 90	France		-	-	99,00 %	96,81 %
SCI Toulouse Bruguieres	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Toulouse Ramonville	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Tremblay Axe 104	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Tremblay Farman	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Villeneuve d'Ascq Citypar	France	IG	99,80 %	98,08 %	99,80 %	97,50 %
SCI Wasquehal les 3 Chenes	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCI Wissous Arago 95	France		-	-	99,80 %	97,50 %
SCS M1	France	IG	99,90 %	98,37 %	99,90 %	97,79 %
SCS M2	France	IG	99,80 %	98,28 %	99,80 %	97,69 %
Santé/Prévoyance						
Macif-Mutualité	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Apivia Mutuelle	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
MNPAF	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Mutuelle du Personnel IBM (MPIBM)	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
MNFCT	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
Sécurimut	France	IG	54,00 %	53,63 %	54,00 %	53,48 %
Apivia Participations (ex Smam Assurance)	France	IG	95,00 %	95,00 %	95,50 %	95,50 %
Apivia Santé (ex Smam Courtage)	France	IG	100,00 %	95,00 %	100,00 %	95,50 %
Andac Gestion	France		-	-	100,00 %	95,50 %
Concept Holding	France	IG	100,00 %	99,75 %	87,87 %	87,87 %
Apivia Prévoyance (ex Smam Prévoyance)	France	IG	100,00 %	99,75 %	100,00 %	87,87 %
SCI du Cavalier Bellifontain	France	IG	99,00 %	99,00 %	99,00 %	99,00 %
SCI Sismip	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI Le Logis des Francs	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI Oloron	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI Les Marais	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
SCI Saint Jacques	France	IG	100,00 %	95,00 %	100,00 %	95,50 %

* IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

Dénomination sociale	Pays	Méthode*	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
			% contrôle	% intérêts	% contrôle	% intérêts
Gestion d'actifs						
OFI Holding	France	IG	60,93 %	60,93 %	60,93 %	60,93 %
OFI Asset Management (OFI AM)	France	IG	100,00 %	60,93 %	100,00 %	60,93 %
Macif Participations	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
OPC						
Actimacif 1	France	IG	100,00 %	99,23 %	100,00 %	98,94 %
Actimacif 5	France	IG	100,00 %	98,84 %	100,00 %	98,40 %
Actimacif 6	France	IG	100,00 %	99,14 %	100,00 %	98,82 %
Denim diff zone euro	France	IG	100,00 %	98,47 %	-	-
EAC Ecofimonde FCP	France	IG	100,00 %	98,47 %	100,00 %	97,89 %
Ecofi Zone Euro	France	IG	100,00 %	98,47 %	100,00 %	97,89 %
EDRIM Macif Signatures	France	IG	100,00 %	98,82 %	100,00 %	98,37 %
Equi-Convictions	France	IG	67,20 %	66,44 %	62,10 %	61,12 %
Equi-Sélection	France	IG	57,88 %	57,06 %	-	-
FCT Zencap Infra Debt 1	France	IG	100,00 %	98,85 %	100,00 %	98,42 %
FCT Zencap Infra Debt 2	France	IG	56,40 %	55,71 %	-	-
Macif Croissance durable et solidaire	France	IG	71,30 %	70,79 %	75,77 %	75,01 %
Macif Global Convertibles	France	IG	100,00 %	98,60 %	100,00 %	98,06 %
Macif High Yield 2018	France	IG	100,00 %	98,63 %	100,00 %	98,12 %
Macif Investment Grade Emerging Bond	France	IG	100,00 %	98,60 %	100,00 %	98,07 %
MCDS MG responsable et solidaire	France	IG	100,00 %	98,47 %	100,00 %	97,89 %
MF Santé SPPICAV	France	IG	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %
MG Croissance durable Europe	France	IG	99,47 %	97,95 %	99,87 %	97,77 %
MG Croissance durable France	France	IG	100,00 %	98,47 %	99,98 %	97,87 %
MG Expansion France	France	IG	100,00 %	98,47 %	99,34 %	97,24 %
Octra Ter Sponsors	France		-	-	42,19 %	41,53 %
OFI Actions Europe	France	IG	100,00 %	98,47 %	-	-
OFI Actions Monde (ex MSDR MG Environnement Monde)	France	IG	75,71 %	74,56 %	99,79 %	97,69 %
OFI Court terme ISR	France		-	-	56,36 %	55,57 %
OFI Dynamique	France	IG	81,32 %	80,08 %	-	-
OFI Dynamique profil dynamique	France	IG	100,00 %	98,47 %	-	-
OFI Équilibre profil équilibre	France	IG	100,00 %	98,47 %	-	-
OFI Euro High Yield	France	IG	43,07 %	42,58 %	79,04 %	77,81 %
OFI Infra Multi Select FCPR	France	IG	100,00 %	98,64 %	100,00 %	98,12 %
OFI Macif Global Convertibles	France	IG	99,99 %	98,64 %	100,00 %	98,16 %
OFI Obligations ISR	France		-	-	56,13 %	54,96 %
OFI Prudent	France	IG	59,60 %	59,14 %	-	-
OFI Prudent profil prudent	France	IG	100,00 %	98,47 %	-	-
OFI Seed	France	IG	57,93 %	57,93 %	58,22 %	58,22 %
OFI Smart Beta	France	IG	65,08 %	64,22 %	87,25 %	85,66 %
OMP1	France	IG	59,88 %	59,88 %	59,88 %	59,88 %
Preim defence Sppicav	France		-	-	55,38 %	54,21 %
SSP OFI Large Cap Euro	Luxembourg	IG	43,57 %	43,14 %	46,26 %	45,63 %
SSP/M-(LZA) Euro Equity	Luxembourg	IG	92,27 %	91,11 %	99,57 %	97,75 %
SSP/M-(PNI) Euro Equity	Luxembourg	IG	94,11 %	92,95 %	100,00 %	98,16 %
SWEN PE Select Europa II	France	IG	89,98 %	89,04 %	99,90 %	98,46 %
SWEN PE Select Europa III	France	IG	78,42 %	77,22 %	78,42 %	76,76 %
UBI Macif EM IG Corp Bonds	France	IG	100,00 %	98,54 %	100,00 %	97,98 %
Zencap Conso Fund	France	IG	100,00 %	98,73 %	-	-

* IG : intégration globale.

MEE : mise en équivalence.

La répartition sectorielle des OPC est effectuée sur la base des activités des entités actionnaires.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE

Au 31 décembre 2016, le groupe Macif rassemble 110 structures réparties au sein de quatre secteurs d'activité : Dommages, Finance/Épargne, Santé/Prévoyance et Gestion d'actifs.

Ces entités sont consolidées par intégration globale lorsque le Groupe exerce un contrôle exclusif, ou par mise en équivalence lorsqu'il y exerce une influence notable.

	31 déc. 2016	31 déc. 2015	Variation
Structures contrôlées	104	129	-25
Structures sous influence notable	6	6	-
TOTAL	110	135	-25

Acquisitions et entrées dans le périmètre

- Macif Sgam : cette entité rejoint le périmètre de consolidation du Groupe. Elle a en charge la coordination de la stratégie des mutuelles adhérentes et l'organisation de leurs liens de solidarité ;
- Equi-Sélection : ce fonds investit sur les grandes capitalisations de la zone euro avec pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice Euro Stoxx 50. Le processus de gestion est fondé sur une sélection de titres basée sur des critères fondamentaux (valorisation, qualité du management, stratégie de l'entreprise, etc.) ;
- OFI Dynamique : ce fonds investit sur les marchés obligataires et actions de la zone euro, avec pour objectif de réaliser une performance supérieure à un indice composite (50 % actions, 33 % obligations souveraines, 17 % obligations *corporate*), tout en maintenant la volatilité du portefeuille inférieure à 15 % par an. L'exposition aux actions peut varier entre 0 et 100 %. La gestion complète l'analyse fondamentale des titres sélectionnés par une analyse ESG (Environnementaux, sociaux et de gouvernance) ;
- OFI Prudent : ce fonds diversifié a pour but de dépasser, sur un horizon de placement recommandé supérieur ou égal à deux ans, son indicateur de référence (10 % actions, 60 % obligations souveraines, 30 % obligations *corporate*), avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 5 % par an. La gestion repose sur l'analyse fondamentale et ESG ;
- Zencap Consofund : ce fonds professionnel spécialisé investit dans des dettes non cotées et non notées visant à financer des plateformes internet de financement participatif spécialisées dans les prêts à la consommation (zone géographique : Union européenne) ;
- Zencap Infra Debt 2 : ce fonds commun de titrisation investit sur des dettes senior sécurisées non cotées et non notées, émises par des sociétés de projets de financement d'infrastructures situées dans l'Union européenne.

Cinq OPC UC rejoignent également le Groupe.

Cessions et sorties du périmètre

Trente et une SCI, sans activité depuis la cession de leur immeuble, ont été radiées du Registre du commerce et des sociétés en octobre 2016. Elles ont été déconsolidées à cette même date.

Quatre OPC sortent du périmètre de consolidation suite à la cession des titres détenus (OFI court terme ISR et Preim defence Sppicav), ou à la perte de contrôle (Octra Ter Sponsor et OFI Obligations ISR).

Autres mouvements

- Mutavie : le pourcentage d'intérêt du groupe Macif dans Mutavie est passé de 97,89 % à 98,47 % suite à une acquisition complémentaire de titres ;
- Apivia Participations (ex Smam Assurance) : cette entité a procédé à une augmentation de capital, souscrite exclusivement par les minoritaires en échange d'un apport de titres Concept Holding. Parallèlement, le groupe Macif s'est porté acquéreur d'une partie des titres Concept Holding détenus par les minoritaires (+7,16 %). À l'issue de ces opérations, le pourcentage d'intérêts du groupe Macif passe : dans Apivia Participations de 95,5 % à 95 %, et dans Concept Holding de 87,87 % à 99,75 % ;
- Andac Gestion : la société Andac Gestion a été absorbée par la société Apivia Santé (ex Smam Courtage) au cours du premier semestre 2016. Cette restructuration, entre deux sociétés déjà consolidées au 31 décembre 2015, reste sans impact sur les comptes au 31 décembre 2016.

EFFETS DES VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE

(en milliers d'euros)	Cotisations acquises brutes	Résultat opérationnel courant	Résultat net - Part du Groupe	Réserves Groupe (y compris réserve de réévaluation)	Capitaux propres Groupe
Mutavie	-	-	-	1 064	1 064
Macif Sgam	-	-	-	1 155	1 155
Autres	-	-	-	-210	-210
TOTAL	-	-	-	2 009	2 009

ENTITÉS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES À PLUS DE 20 %

Le tableau ci-dessous présente les principales entités détenues directement ou indirectement à plus de 20 %. Elles ne sont pas retenues dans le périmètre de consolidation

car leurs contributions aux comptes du Groupe ne sont pas significatives.

	31 déc. 2016	
	Siège social	Quote-part du capital détenu
Macif Innovation	France	100,00%
Vernier Participation	France	54,54%
France Forêts 1	France	50,50%
SCI Omega 16	France	49,14%
SAPS	Algérie	41,00%
Swen Capital Partners	France	36,56%
Tuw Tuw	Pologne	32,66%
Darva SA	France	25,58%
Esfm	France	23,61%
Colombus Sunlight	France	20,72%

ENTITÉS DÉTENUES ENTRE 10 % ET 20 %

Sont présentées ci-dessous les principales entités détenues, directement ou indirectement, entre 10 % et 20 %.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	Siège social	Quote-part du capital détenu (%)	Capitaux propres	Résultat du dernier exercice clos
Imocominvest ¹	France	19,55%	65 130	4 061
Syneteristiki Asfalistiki ¹	Grèce	18,73%	26 398	1 842
SRS Holding ¹	France	17,37%	100 248	2 293
Imocominvest 2 ¹	France	14,42%	45 627	2 785
SCPI Placement Ciloger 3 ¹	France	14,17%	123 554	7 106
Eurooffice SAS ²	France	12,66%	50 201	-8 131
Coopest ¹	Belgique	11,48%	12 030	1 364
Effi-invest 1 ¹	France	10,58%	73 784	51 952
Ofivalmo Partenaires ²	France	10,00%	15 171	1 184

1 Données au 31 décembre 2015.

2 Données au 30 juin 2016.

2.1.6.4 Principes et méthodes de consolidation

DATE DE CLÔTURE

Toutes les sociétés présentes dans le périmètre de consolidation du groupe Macif clôturent leurs comptes au 31 décembre. Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés nouvellement consolidées, à compter de la date de leur entrée dans le périmètre de consolidation. Il intègre également les comptes de résultat des sociétés cédées en cours d'exercice, jusqu'à leur date de cession.

CONVERSION MONÉTAIRE

Conversion des comptes

La devise d'établissement des comptes consolidés du groupe Macif est l'euro. Les montants présentés dans les états financiers sont arrondis au millier d'euros le plus proche. Les états financiers consolidés n'intègrent pas d'états financiers d'entités dont la devise fonctionnelle (c'est-à-dire la devise du système économique dans lequel l'entité se situe) est différente de la devise de présentation du Groupe.

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque clôture, les éléments en devises inscrits au bilan sont convertis en utilisant les procédures suivantes :

- Les éléments monétaires (notamment les placements obligataires, les dettes et créances, les provisions techniques d'assurance) sont convertis au cours de clôture. Les gains et pertes en résultant sont comptabilisés en résultat de l'exercice ;
- Les éléments non monétaires évalués selon la méthode du coût amorti (notamment les placements immobiliers, les actifs corporels et incorporels) sont convertis au cours de change à la date de la transaction. Les écarts de change sont comptabilisés directement dans les capitaux propres lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ;
- Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur (notamment les placements en actions) sont convertis au cours de change à la date d'évaluation de la juste valeur. Les écarts de change sont comptabilisés directement dans le résultat lorsque les gains ou pertes liés aux sous-jacents sont comptabilisés dans le résultat.

OPÉRATIONS INTERNES ENTRE SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Toutes les transactions sont éliminées, y compris les actifs et passifs réciproques significatifs et les résultats internes au Groupe. Les plus-values résultant de cessions intragroupe sont éliminées à hauteur de la quote-part du Groupe dans

l'entreprise considérée. Par exception, les moins-values sont maintenues en totalité si elles répondent aux critères de dépréciation durable.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les opérations de regroupements postérieures au 1^{er} janvier 2006 (date de première adoption des normes IFRS par le groupe Macif) sont comptabilisées selon la méthode du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, ces opérations sont comptabilisées conformément à la norme IFRS 3 révisée. Les modifications apportées par la norme sont d'application prospective, et donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010.

Évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises

Les actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises qui répondent à la définition d'actifs et passifs identifiables sont comptabilisés en juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception :

- Des passifs d'assurance qui, conformément à IFRS 4, sont maintenus à leur valeur comptable antérieure à la date d'acquisition si cette valeur comptable est conforme aux principes comptables du groupe Macif ;
- Des secteurs d'activité et des actifs non courants de l'entité acquise destinés à être cédés suivant la définition d'IFRS 5, qui sont valorisés au plus faible de la juste valeur nette des coûts de sortie ou de la valeur comptable des actifs concernés.

La date d'acquisition à partir de laquelle Macif consolide les comptes de l'entreprise acquise correspond à la date de prise de contrôle effective. Pour chaque regroupement, le groupe Macif a la possibilité d'opter pour une évaluation des intérêts minoritaires soit à la juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit en fonction de leur pourcentage d'intérêt dans l'actif net identifiable (méthode du *goodwill* partiel).

Les opérations d'acquisition ou de cession d'intérêts minoritaires qui n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé sur la filiale sont comptabilisées comme une transaction entre actionnaires. Elles sont comptabilisées directement dans les capitaux propres, sans incidence sur le résultat ou les écarts d'acquisition antérieurement constatés. Dans le cadre d'une prise de contrôle effectuée par étapes, les intérêts minoritaires antérieurement détenus par le Groupe sont réévalués à la juste valeur. L'ajustement correspondant est comptabilisé en résultat, avec, le cas échéant, une modification de l'écart d'acquisition se rapportant aux acquisitions antérieures.

Les coûts de restructuration de l'entreprise acquise sont inclus dans les passifs acquis s'ils répondent, à la date d'acquisition, aux critères constitutifs de provisions fixés par la norme IAS 37. Les coûts de transactions directement attribuables à l'acquisition sont enregistrés au compte de résultat.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le prix de revient de l'activité ou des titres de la société acquise et la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels correspondant à la date d'acquisition.

Il est constaté en résultat de l'année de l'acquisition s'il est négatif, ou à l'actif du bilan s'il est positif :

- Dans la rubrique « Écarts d'acquisition » pour les acquisitions d'entités consolidées par intégration globale ;
- Dans la rubrique « Investissements dans les entreprises associées » pour les entités consolidées par mise en équivalence.

L'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise peut être ajustée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, le montant de l'écart d'acquisition ne peut être modifié que dans des cas très spécifiques : ajustement de prix, corrections d'erreurs, ou reconnaissance ultérieure d'un impôt différé qui ne répondait pas aux critères d'activation à la date du regroupement.

L'écart d'acquisition est alloué aux segments opérationnels auxquels sont affectés le portefeuille ou l'entité nouvellement acquise.

Test de dépréciation

Les écarts d'acquisition ne font pas l'objet d'amortissements récurrents, mais des pertes de valeur peuvent être constatées, si cela s'avère nécessaire, sur la base des résultats des tests de dépréciation.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont affectés en fonction de l'organisation mise en place par le Groupe. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondent à un groupe identifiable d'actifs de l'entité acquise, c'est-à-dire produisant des flux de trésorerie indépendamment des autres groupes d'actifs.

Les UGT auxquelles un écart d'acquisition est affecté font l'objet de tests de dépréciation de valeur au moins une fois par an, ou plus fréquemment s'il existe un indice de perte de valeur.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des valeurs entre la juste valeur diminuée du coût de la vente et la valeur d'utilité. La méthode employée est la valeur actualisée des flux de trésorerie de l'actif ou de l'UGT concernée. Lorsque l'actif ou l'UGT d'origine ne peut plus être isolé, le test de dépréciation est mené sur la base de l'UGT ayant repris l'actif ou l'UGT d'origine.

La perte de valeur est affectée en priorité à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs non courants de l'UGT (immobilisations corporelles et incorporelles) *au prorata* de leur valeur comptable.

La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « Autres produits et charges opérationnels ». La perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition a un caractère irréversible. Elle ne peut être reprise que lors de la cession de l'entité concernée.

Décomptabilisation

Les écarts d'acquisition sont décomptabilisés lors de la cession des UGT auxquelles ils se rattachent.

Le résultat de cession est déterminé en tenant compte de cette sortie d'actif.

SEGMENTATION SECTORIELLE

L'information sectorielle reflète la structure d'organisation interne et de gestion du groupe Macif. Quatre secteurs d'activité sont identifiés :

- Dommages ;
- Finance/Épargne ;
- Santé/Prévoyance ;
- Gestion d'actifs.

L'information sectorielle est présentée de manière homogène avec les états financiers du Groupe.

Le résultat sectoriel est présenté après élimination des opérations réciproques. Ces opérations sont directement comptabilisées dans les rubriques comptables et secteurs concernés. La création d'une ligne distincte « Opérations intersectorielles » n'est pas nécessaire à l'analyse du résultat net des différents secteurs du Groupe.

Le bilan sectoriel est présenté avant déduction des opérations intersectorielles. Ces opérations sont regroupées sur une ligne distincte en bas du bilan. Elles permettent de recouper les comptes sectoriels avec les contributions présentées dans certains détails de comptes de l'annexe.

2.1.6.5 Principes et méthodes d'évaluation

ACTIFS INCORPORELS

Un actif incorporel est un actif non monétaire, sans substance physique et identifiable (c'est-à-dire pouvant être séparé et vendu, transféré, concédé, loué ou échangé ou résultant de droits contractuels ou légaux).

Le groupe Macif n'a pas retenu les options visant à :

- Évaluer les actifs incorporels en juste valeur ;
- Incorporer, dans la valorisation des actifs incorporels, les éventuels coûts des emprunts associés.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche engagées par le groupe Macif sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'actifs incorporels si le projet concerné répond aux six critères suivants :

- Faisabilité technique ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Probabilité d'avantages économiques futurs (existence d'un marché ou utilisation en interne) ;
- Disponibilité des ressources financières nécessaires à l'achèvement ;
- Fiabilité de la mesure des dépenses attribuables à l'immobilisation.

Les coûts de développement, et ceux directement attribuables pour que l'immobilisation puisse être exploitée, sont cumulés puis amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation de l'actif concerné, à partir de sa mise en service. La durée moyenne d'amortissement est de cinq ans.

Logiciels

Les licences acquises sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts immobilisables se composent des coûts directement engagés pour la production des logiciels à usage interne. Les coûts qui ne sont pas immobilisables sont enregistrés en charges de la période.

La durée d'utilité estimée la plus fréquente est de trois ans pour les logiciels bureautiques et de cinq ans pour les autres logiciels.

Autres actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité, et que le coût de ces actifs peut être évalué de façon fiable, sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées. Les actifs incorporels sont évalués initialement au coût d'acquisition ou de production. Ils sont ensuite amortis suivant le mode estimé le plus représentatif de leur utilisation,

à partir de la date de leur mise en service, et sur la plus courte de leur durée d'utilisation probable. La durée d'amortissement la plus fréquente est de cinq ans ou, le cas échéant, la durée de leur protection juridique. Les tests de perte de valeur, pratiqués au moins une fois par an, permettent de déterminer s'il est nécessaire de constater des dépréciations complémentaires.

IMMEUBLES DE PLACEMENT ET IMMEUBLES D'EXPLOITATION

Ventilation entre immobilier d'exploitation et immobilier de placement

Au bilan, les actifs immobiliers sont présentés soit en immeubles de placement, soit en immeubles d'exploitation.

L'immobilier de placement regroupe les actifs immobiliers (terrain, construction, titres de SCI, autres titres à prépondérance immobilière) détenus par le Groupe pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital.

Les immeubles d'exploitation sont des bâtiments non destinés à la vente et dont les surfaces sont occupées à plus de 50 % par des sociétés faisant partie du Groupe.

Valorisation

La valeur brute des immeubles correspond au coût d'acquisition (prix d'achat et frais relatifs à l'acquisition) ou de production. Les coûts des travaux d'amélioration sont portés en augmentation de la valeur brute des immeubles.

Lors de chaque clôture, les immeubles sont comptabilisés au coût amorti, à l'exception des autres titres à prépondérance immobilière comptabilisés à la juste valeur par les réserves (AFS).

La juste valeur des immeubles de placement est présentée pour information en annexe.

Modalités d'amortissement

Les immeubles sont ventilés en composants homogènes dont la nature et la durée d'amortissement dépendent du type d'immeuble et de la durée d'utilisation.

	Bureaux standing	Bureaux exploitation	Bureaux placement	Centres commerciaux	Autres bâtiments	Entrepôts
Terrains	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.	Non Amort.
Constructions	100 ans	60 ans	60 ans	50 ans	50 ans	30 ans
Façades et étanchéité	30 ans	30 ans	30 ans	25 ans	20 ans	25 ans
Installations techniques	20 ans	20 ans	20 ans	20 ans	15 ans	15 ans
Agencements	10 ans	10 ans	10 ans	15 ans	10 ans	10 ans

Les composants des immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation, en tenant compte de leur valeur résiduelle, si celle-ci peut être estimée de façon fiable.

Test de dépréciation

Lors de chaque clôture, le groupe Macif apprécie s'il existe un indice de perte de valeur des actifs. En cas de baisse de valeur significative, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur de l'immeuble à sa valeur d'utilité ou à sa

valeur d'expertise si cette dernière est plus élevée. La valeur d'utilité des immeubles est calculée à chaque clôture en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Cette dépréciation est reprise par le compte de résultat en cas de reprise de valeur.

Crédit-bail

Les actifs immobiliers financés par des contrats de location financière sont comptabilisés à l'actif sur la base de la valeur actuelle des loyers des crédits-bails et de l'option d'achat. Après leur entrée au bilan, ils sont amortis selon des modalités identiques à celles décrites ci-dessus. Au passif, une dette correspondante est constatée en « dettes de financement ». Elle est amortie selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus locatifs sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée des contrats de location en cours.

PLACEMENTS FINANCIERS

Notion de juste valeur

La juste valeur d'un actif financier correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier correspond, en principe, à son prix d'acquisition. Par la suite, les modalités de valorisation dépendent de la nature des titres concernés :

- Pour un instrument coté sur un marché actif, la juste valeur correspond au dernier cours de Bourse à chaque clôture. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales ;
- Pour un instrument coté sur un marché inactif, la juste valeur est obtenue à partir de modèles internes fondés sur des paramètres observables sur les marchés. L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions, la forte dispersion des prix disponibles ou l'ancienneté des dernières transactions ;
- Pour des instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée sur la base de techniques de valorisation appropriées au type d'instrument concerné. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normales s'il en existe, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Dans les informations annexées aux états financiers, les actifs financiers valorisés en juste valeur sont répartis en trois catégories en fonction de la nature des données retenues pour déterminer la juste valeur :

- Catégorie de niveau 1 : actifs financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif. Cette catégorie rassemble les instruments financiers cotés sans conditions de rachat (actions, obligations, OPC, TCN, etc.) ;
- Catégorie de niveau 2 : actifs financiers dont l'évaluation repose sur des techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables sur des marchés. Cette catégorie rassemble des obligations indexées, des BMTN indexés actions, les CDO, les TCN de trésorerie précomptés, les OPCI et les OPC avec conditions de rachat ;
- Catégorie de niveau 3 : actifs financiers valorisés à partir de techniques fondées pour tout ou partie sur des paramètres inobservables sur des marchés. Cette catégorie regroupe les actifs non cotés (actions, obligations, TCN), les FPCI, les OPC *side pocket*.

La juste valeur de la majeure partie des placements financiers détenus par le groupe Macif est déterminée à partir de cotations obtenues sur des marchés actifs. Elle relève donc du niveau 1 de juste valeur.

Classification et évaluation

Les instruments financiers sont classés en quatre catégories selon l'intention et la capacité de détention des actifs concernés :

- Actifs détenus à des fins de transaction (*Trading*) ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance (HTM) ;
- Prêts et créances ;
- Actifs financiers disponibles à la vente (AFS).

Les actifs détenus à des fins de transaction (*Trading*) sont ceux acquis en vue d'être vendus à court terme ou faisant partie d'un portefeuille d'actifs financiers qui présente un historique de prises de bénéfices à court terme. Ils sont comptabilisés en juste valeur à la date de clôture. La variation de la juste valeur des titres détenus à des fins de transaction est constatée dans le compte de résultat de la période.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance (HTM) sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixée, autres que les prêts et créances, que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier. Le groupe Macif n'a classé aucun actif financier dans cette catégorie.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception des instruments classés comme à la juste valeur par résultat ou comme disponibles à la vente. Ils sont comptabilisés au coût amorti. Les primes et décotes entrent dans le calcul du coût amorti et sont constatées en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie de l'actif financier.

Les actifs financiers disponibles à la vente (AFS) sont les actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans l'une des catégories d'actifs financiers présentées ci-dessus. Ils sont comptabilisés à la date d'acquisition à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. Les variations de valeur sont ensuite enregistrées dans un compte de capitaux propres intitulé « Réserve de réévaluation ». Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat.

Option juste valeur

L'option juste valeur consiste à désigner, lors de leur entrée dans le bilan, les actifs et passifs financiers à la juste valeur avec variation de juste valeur en compte de résultat. Cette modalité d'évaluation est autorisée lorsqu'elle :

- Concerne un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée sur la base de la juste valeur, en application d'une stratégie de gestion des risques ou d'investissement documentée et qu'il s'agit de la base sur laquelle repose l'information fournie en interne à la direction ou ;
- S'applique à un instrument financier hybride comportant un ou plusieurs dérivés incorporés substantiels ou, élimine ou réduit l'incohérence d'évaluation ou de comptabilisation qui résulterait sinon de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation de produits et de charges selon des bases d'évaluation différentes (situation de *mismatch*).

Le groupe Macif a désigné les actifs suivants comme relevant de l'option de juste valeur par résultat :

- Les actifs détenus par des OPC consolidés ;
- Les instruments financiers contenant des dérivés incorporés difficiles à isoler du contrat hôte (obligations convertibles, échangeables, indexées, etc.) ;
- Les actifs financiers détenus dans le cadre de contrats en unités de compte dont les passifs sont évalués sur la base de la valeur de marché des unités de compte.

Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation des actifs désignés comme à la juste valeur par résultat sont identiques à celles des actifs détenus à des fins de transaction (Cf. *supra*).

Dépréciation des actifs financiers

Lors de chaque clôture, les actifs financiers autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat sont soumis à un test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur suite à un ou plusieurs événements dont les impacts sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif peuvent être évalués de manière fiable.

Les critères suivants constituent une indication objective de dépréciation, applicable à tous les actifs financiers quelle que soit leur nature (obligations, actions, prêts, créances) :

- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur de conditions très favorables qui n'auraient pas été octroyées en l'absence de difficultés financières de l'émetteur ;

- Des difficultés financières importantes de l'émetteur ;
- La rupture de contrat telle que l'existence d'impayés en intérêts ou principal ;
- Une probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet instrument financier, suite à des difficultés financières de la contrepartie.

Ces facteurs peuvent ensemble ou individuellement apporter une preuve objective suffisante qu'une perte de valeur est survenue sur un actif ou un groupe d'actifs. Outre les indicateurs listés ci-dessus, certains indicateurs sont spécifiques aux obligations ou aux actions.

Pour les obligations (ou les autres instruments de dettes), seul le risque de contrepartie fait l'objet d'une dépréciation. Ce risque est considéré comme avéré dès lors qu'il est probable que le Groupe ne percevra pas tout ou partie des sommes qui lui sont dues. Dans ce cas, la perte de valeur, égale à la différence entre la juste valeur et le coût amorti, est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat.

Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur d'un instrument de dettes déprécié augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

Pour les actions (ou les autres instruments de capitaux propres), le Groupe prend également en considération les actifs financiers en situation de moins-values latentes :

- **Significative** : la situation de moins-value latente est considérée significative si elle représente une baisse de plus de 30 % de la juste valeur du titre en dessous de son prix d'acquisition ou ;
- **Prolongée** : la situation de moins-value est considérée prolongée si elle est avérée sur une période de six mois ou plus précédant la date de clôture.

La perte latente est calculée par différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute dépréciation précédemment enregistrée. Les dépréciations sont constatées par le résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession ou de la déconsolidation de l'actif financier concerné. Une augmentation des cours de Bourse postérieure à la constatation d'une dépréciation durable est comptabilisée comme une variation de juste valeur en capitaux propres dans la rubrique « Réserve de réévaluation ».

Pour les prêts et créances, s'il existe une indication objective de dépréciation, la perte de valeur est mesurée par différence entre la valeur nette comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine de l'instrument financier. La perte de valeur est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. Si au cours d'un exercice ultérieur, la juste valeur des prêts ou créances dépréciés augmente, la dépréciation est reprise par le résultat.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Définition

Un instrument dérivé, quelle que soit la forme juridique du contrat, est un instrument financier qui répond aux trois critères suivants :

- Sa valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises, etc.) ;
- Il ne requiert aucun coût net initial ou un coût initial faible par rapport au nominal du dérivé ;
- Il fera l'objet de règlements dans le futur.

Le groupe Macif utilise, directement ou indirectement, des instruments dérivés pour couvrir ses risques de change et de taux d'intérêt. Les risques couverts concernent principalement un passif subordonné et certains actifs financiers. Les instruments dérivés utilisés consistent principalement en des contrats de change à terme et des *swaps* de taux. Lors de l'acquisition du dérivé, le groupe Macif documente la nature du sous-jacent concerné, les objectifs en terme de gestion des risques et, le cas échéant, l'efficacité de la couverture réelle et attendue sur la durée de la couverture.

Conformément à la norme IAS 39, les instruments dérivés sont enregistrés à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis réévalués à chaque arrêté comptable, ceci jusqu'à leur dénouement. Leur mode de comptabilisation varie selon leur classification.

Dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée de façon fiable et de façon continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués, à chaque arrêté, à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés dans le compte de résultat.

Dérivés qualifiés de couverture

Les instruments dérivés qualifiés de couverture sont ceux pour lesquels l'efficacité de la couverture peut être démontrée de façon fiable et continue sur la durée de détention. Ils sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, puis réévalués à leur juste valeur. Les gains et pertes latents sont enregistrés différemment selon la nature de l'opération :

- Couverture de juste valeur : les variations de juste valeur des dérivés et sous-jacents sont enregistrées de façon symétrique dans le compte de résultat ;
- Couverture de flux de trésorerie : la part efficace de variation de juste valeur des dérivés est enregistrée en capitaux propres, et la part inefficace immédiatement dans le compte de résultat.

Les montants accumulés en fonds propres sont reclassés dans le compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte le résultat. Constituent la part efficace, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture compensant les variations de juste valeur de l'élément couvert. *A contrario*, la part inefficace se compose des variations de juste valeur de l'instrument de couverture ne compensant pas les variations de juste valeur de l'élément couvert.

Lorsqu'un dérivé arrive à échéance, est vendu ou lorsque la couverture ne peut plus être démontrée, le gain ou la perte cumulée est maintenu dans les capitaux propres tant que l'élément couvert est en cours. Il est enregistré en résultat lorsque le sous-jacent impacte le compte de résultat.

Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un instrument financier hôte sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Un instrument autonome comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et ;
- L'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.

S'il est matériellement impossible d'évaluer séparément un dérivé incorporé qui devrait être séparé, l'intégralité de l'instrument financier est comptabilisée dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par résultat. Pour le groupe Macif, les actifs financiers contenant des dérivés ont été comptabilisés dans la catégorie des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les investissements dans les entreprises associées sont représentatifs des participations consolidées selon la méthode de la mise en équivalence (Cf. 2.1.6.3). Lors de l'acquisition, l'investissement est comptabilisé au coût d'acquisition, retraité le cas échéant de l'écart d'acquisition.

Par la suite, sa valeur nette comptable est augmentée ou diminuée pour prendre en compte les bénéfices ou les pertes au prorata de la participation du Groupe.

ACTIFS CORPORELS

Les actifs corporels sont ceux détenus par le Groupe pour être utilisés dans la fourniture de services ou à des fins administratives, et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production incluant les dépenses de mise en service, et amortis selon le mode le plus représentatif de la dépréciation économique, suivant la méthode des composants. La durée d'utilité se situe entre trois et vingt ans selon la catégorie d'actifs corporels correspondante.

FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Pour les contrats d'assurance non-vie, la part des frais d'acquisition, relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime, est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans le poste « Autres actifs ». La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat. Ces frais sont calculés

sur une base cohérente avec celle utilisée pour le report des primes non acquises. Ils sont amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés.

Pour les contrats d'assurance vie et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire, les frais d'acquisition sont reportés dans la limite des marges nettes futures des contrats. Ils sont amortis sur une durée de dix ans en fonction du rythme d'émergence des marges réévaluées à la clôture de chaque exercice. Si les marges futures se révèlent insuffisantes, un amortissement exceptionnel des frais d'acquisition reportés est pratiqué. Les chargements d'acquisition sont inscrits en produits à répartir sur plusieurs exercices et constatés en résultat sur la base du même rythme.

IMPÔTS

Intégration fiscale

Le groupe Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'Administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales versent à la Macif, société intégrante, le montant des impôts dont elles auraient été redevables en l'absence d'intégration fiscale.

La société intégrante conserve donc les économies d'impôts générées du fait de l'existence du groupe fiscal, à l'exception de certaines entités en phase de démarrage et d'investissement initial.

Au 31 décembre 2016, le périmètre d'intégration fiscale rassemble dix-neuf sociétés :

Dénomination sociale	Date d'entrée
Macif (société intégrante)	1997
Macif Participations	1999
Macifilia	2000
Compagnie Foncière Macif	2001
Marseille Grand Littoral	2002
Lesseps Promotion	2002
Siem	2004
Macifimo	2004
Mutavie	2005
Niort Investissements	2005
Idmacif	2005
Thémis	2006
Macifin'	2008
M. A&S	2008
Macif Innovation (ex HDP Macif 2)	2009
HDP Macif 4	2009
HDP Macif 5	2009
HDP Macif 6	2009
Foncière de Lutèce	2009

Impôts différés

Les différences liées à des décalages temporaires existants entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Les impôts différés sont comptabilisés en contrepartie du compte de résultat. Par exception, ils sont comptabilisés en contrepartie des capitaux propres s'ils concernent des éléments comptabilisés en contrepartie des capitaux propres. Ainsi, les impôts différés relatifs à la mise en valeur de marché des actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en contrepartie de la réserve de réévaluation.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les différences temporelles et pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque l'entreprise a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que ces actifs et passifs d'impôts concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION, AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

Les créances d'exploitation et les autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale, en incluant les éventuels coûts de transaction. Les dettes d'exploitation et autres passifs sont enregistrés au coût initial de la transaction. Ce dernier correspond généralement à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange à l'origine du contrat, nette des frais de transaction. Ultérieurement, à chaque arrêté, ces mêmes passifs sont comptabilisés au coût amorti.

ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courants sont considérés comme détenus en vue de la vente lorsqu'ils sont disponibles pour une cession immédiate dans leur état actuel et que leur vente est hautement probable dans un délai maximum de douze mois suivant la clôture de l'exercice. Cette classification concerne notamment les actifs pour lesquels la direction a engagé un plan de cession et un programme actif de recherche d'acquéreurs. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont comptabilisés au plus faible de leur valeur nette comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, à l'exception des actifs d'impôts différés, des actifs financiers et des actifs résultant d'un contrat d'assurance, qui restent évalués selon les normes applicables à ces types d'actifs.

Ils sont présentés dans une rubrique spécifique du bilan et cessent d'être amortis à partir de leur classement dans cette catégorie. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou

un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté dans une rubrique spécifique du compte de résultat qui inclut le résultat net d'impôt de ces activités jusqu'à leur date de cession, ainsi que le résultat net d'impôt de leur cession proprement dite.

Les flux de trésorerie des activités cédées sont également présentés dans une rubrique spécifique du tableau des flux de trésorerie. Cette ligne inclut les flux générés par ces activités jusqu'à la date de leur cession, ainsi que la trésorerie hors impôt générée par leur cession proprement dite.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les disponibilités bancaires et les comptes courants avec les sociétés non consolidées. Les équivalents de trésorerie regroupent les placements sans risque dont l'échéance est inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, ou qui peuvent être convertis en liquidités de façon quasi immédiate. Cela concerne notamment les titres de créances négociables et les titres d'OPC monétaires. Les modalités de comptabilisation, d'évaluation et de dépréciation sont identiques à celles des titres détenus à des fins de transaction (*Trading*).

CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres Groupe

Les capitaux propres Groupe se composent des éléments suivants :

Capital social ou fonds équivalents

La ligne « Capital social ou fonds d'établissement », correspond aux soldes comptables sociaux de la Macif, de Macif Sgam et ceux des mutuelles et institutions de prévoyance présentes dans le périmètre de consolidation.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan et principalement les effets :

- De la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit des profits et pertes non réalisés ;
- De la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS) conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Il s'agit de profits et pertes non réalisés ;
- Des impôts différés et de la participation aux bénéfices différée générés par les opérations mentionnées ci-dessus.

Autres réserves et résultats cumulés

Les autres réserves sont composées des éléments suivants :

- Les réserves sociales et reports à nouveau des entités consolidées ;

- L'incidence dans les réserves des retraitements consolidés, et notamment la part Groupe de la réserve de capitalisation. Cette réserve est un poste spécifique compris dans les capitaux propres individuels des sociétés françaises d'assurance vie. Elle est neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat ;
- Les autres éléments du résultat global, qui enregistrent les variations d'écarts actuariels sur les passifs sociaux du Groupe ;
- L'incidence de changement de méthodes comptables (notamment la réserve de première application des normes IFRS).

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires représentent la quote-part détenue par des tiers au Groupe dans l'actif net et les résultats nets des entités consolidées par intégration globale (hors OPC). La part des minoritaires dans les OPC du Groupe est présentée séparément au bilan dans un poste de dettes.

Gestion des capitaux propres

Le groupe Macif est soumis à la réglementation européenne en matière de couverture de la marge de solvabilité (Solvabilité II). Cette réglementation vise à protéger les intérêts des assurés. Elle impose notamment, tant au niveau social pour chacune des entreprises européennes ayant une activité assurance, qu'au niveau consolidé pour le groupe Macif, les calculs d'un ratio de solvabilité minimum (en dessous duquel l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique) et d'un ratio de solvabilité cible (en fonction des risques supportés). Le calcul de la marge de solvabilité est réalisé tous les trois mois, et communiqué à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Conformément à IAS 37, une provision est constituée lorsque le groupe Macif a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie probable de ressources. Cette sortie de ressources doit pouvoir être estimée avec une fiabilité suffisante pour pouvoir constituer une provision. À défaut, il s'agit d'un passif éventuel qui n'est pas comptabilisé, mais fait l'objet d'une information en annexe. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs. L'impact de l'actualisation est enregistré en résultat financier.

Outre les provisions pour litiges, les provisions pour risques et charges comprennent les sommes provisionnées au titre des avantages au personnel.

Avantages au personnel

Le groupe Macif comptabilise la totalité de ses engagements en matière de retraite, préretraite, indemnités de départ, couverture sociale, prévoyance, médailles du travail et autres engagements assimilés, tant pour le personnel actif que pour le personnel retraité, nets des actifs de couverture et des montants non reconnus.

En matière d'engagements de retraite, les sociétés du groupe Macif disposent de régimes à cotisations définies et de régimes à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, aucune provision n'est comptabilisée car le paiement des cotisations dégage l'employeur de toute obligation dans le financement ultérieur du risque. Les paiements du Groupe sont enregistrés en charges de la période à laquelle ils sont liés. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance permettra une diminution des paiements futurs ou un remboursement en trésorerie.

Pour les régimes à prestations définies, le coût des prestations est estimé en utilisant la méthode des unités de crédits projetés. Cette méthode conduit à provisionner, au passif du bilan, la valeur actuelle de l'engagement à la date de clôture, diminuée de la valeur de marché des actifs mis en couverture, net des écarts actuariels et du coût des services passés non reconnus. Cette provision est déterminée en actualisant les prestations futures attendues sur la base d'un taux, au plus égal au taux de rendement des actifs mis en représentation.

En matière d'avantages à long terme, les modalités de provisionnement sont quasiment identiques à celles utilisées pour les engagements de retraite en régime à prestations définies, la seule différence résidant dans l'absence d'étalement du coût des services non reconnus. Cela concerne les médailles de travail, les comptes épargne temps et les congés anniversaire. En matière d'avantages postérieurs à l'emploi, le groupe Macif comptabilise son engagement en matière de sur complémentaire santé sur les remboursements proposés aux retraités du groupe Macif. Cet engagement concerne l'évaluation du portefeuille de ces contrats en hypothèse fermée.

PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET CONTRATS FINANCIERS

Les contrats proposés par le groupe Macif sont classés en trois catégories :

- Les contrats d'assurance ;
- Les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire.

Les contrats d'assurance et les contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IFRS 4. Les contrats financiers sans participation aux bénéfices discrétionnaire relèvent de la norme IAS 39.

Contrats d'assurance

Définition

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel la compagnie accepte un risque d'assurance significatif d'un tiers (l'assuré) en consentant d'indemniser l'assuré ou un autre bénéficiaire si un événement futur incertain spécifique (l'événement assuré) affecte défavorablement l'assuré. Un risque :

- D'assurance est un risque autre que financier, transféré du souscripteur du contrat vers l'assureur ;

- Financier est un risque de variation potentielle future de taux d'intérêt, de prix d'une valeur mobilière, d'un cours de change ou d'une autre variable similaire.

Un risque d'assurance est significatif dès lors qu'un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives quel que soit le scénario, à l'exception des scénarios qui manquent de substance commerciale, c'est-à-dire s'inscrivant en dehors de l'objet initial de l'assurance.

Principaux contrats

Pour le groupe Macif, les principaux contrats d'assurance visés par la norme IFRS 4 sont :

- Les contrats d'assurance non-vie ;
- Les contrats d'assurance vie comportant un risque d'assurance décès significatif (contrats en euros) ;
- Les contrats avec sortie en rente optionnelle ou obligatoire, si l'assureur est engagé dès l'origine et n'a pas de liberté de tarification à la date de sortie en rente. Dans le cas contraire, ces contrats sont des contrats financiers pendant la phase de constitution (c'est-à-dire jusqu'à la fixation de la tarification du risque d'assurance) puis des contrats d'assurance pendant la phase de service de la rente ;
- Les contrats en unités de compte avec une garantie plancher significative.

Comptabilisation

Les pratiques comptables existantes en France et relatives aux contrats d'assurance (règlement CRC 2000-05) sont maintenues, à l'exception des provisions d'égalisation et sous réserve que les provisions ainsi déterminées soient conformes au test d'adéquation des passifs prescrit par les normes internationales.

Contrats d'assurance non-vie

La provision pour cotisations non acquises constate la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance du contrat, ou à défaut son terme.

Elle est calculée *pro rata temporis* en incluant les frais d'échéance et de fractionnement dans la valeur portefeuille.

Les provisions pour sinistres à payer représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise. Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier ou par méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmentées d'une provision pour frais de gestion, déterminée en fonction des taux de frais réellement observés.

Les provisions d'égalisation constatées en application des réglementations locales pour faire face à des risques caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé ou à un risque macroéconomique sont éliminées dans les comptes consolidés. Toutefois, certaines provisions d'égalisation sont constituées au titre de contrats dont les

dispositions prévoient qu'elles reviennent au souscripteur en cas de résiliation ou de transfert.

Ces provisions constituent, à ce titre, un engagement et sont en conséquence reclassées en « Provision pour participation aux bénéfices et excédents ».

Les autres provisions techniques se composent des provisions suivantes :

- Provisions mathématiques des rentes : ces provisions représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes dommages et rentes contractuelles. Elles sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement et les taux techniques au plus égaux au taux de rendement prévisionnel prudemment estimés des actifs affectés à leur représentation ;
- Provisions pour risques en cours : ces provisions sont destinées à couvrir les sinistres et frais de gestion afférents qui excèdent la fraction de primes reportées nettes des frais d'acquisition correspondants. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1 ;
- Provisions pour risques croissants : ces provisions sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Contrats d'assurance vie

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré en tenant compte des probabilités de réalisation de ces engagements.

Pour les contrats en euros, elles sont égales à la valeur acquise de l'épargne, compte tenu des versements et des retraits effectués par le souscripteur.

Pour les contrats en unités de compte, les provisions mathématiques sont évaluées sur la base de la valeur vénale des actifs servant à ces contrats à chaque clôture. Les gains ou les pertes résultant de la réévaluation de ces derniers sont portés au compte de résultat, afin de neutraliser l'impact de la variation des provisions techniques.

La provision globale de gestion est dotée afin de couvrir les charges futures de gestion des contrats, non couvertes par ailleurs. Elle est calculée, conformément à l'article 31 *quinquies* GC du Code général des impôts, par différence entre les charges futures de gestion et les ressources futures probables, liées à chaque ensemble homogène de contrats existant à cette date.

Les provisions pour participation aux bénéfices concernent les contrats d'assurance et les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaire. Elle regroupe une provision pour participation aux bénéfices exigible et une provision pour participation aux bénéfices différée.

La provision pour participation aux bénéfices exigible représente le montant des fonds définitivement attribué aux bénéficiaires de contrats lorsque ces fonds, non encore crédités individuellement, ne sont pas payables immédiatement

après la liquidation de l'exercice qui les a produits. Elle est comptabilisée dans les comptes individuels et maintenue dans les comptes consolidés.

La provision pour participation aux bénéfices différée traduit l'impact, pour l'évaluation des passifs, des retraitements de consolidation, et notamment la mise en juste valeur des placements. Elle est comptabilisée dans les comptes consolidés, en maintenant les principes existants en normes françaises (règlement CRC 2000-05).

Les taux de participation utilisés correspondent aux taux contractuels attachés à chacun des portefeuilles concernés (en pratique 95 % ou 100 %).

La provision pour participation aux bénéfices différée est comptabilisée en contrepartie du résultat ou de la réserve de réévaluation selon les modalités de comptabilisation du sous-jacent. Au bilan, elle figure :

- Au passif, si elle est assise sur une différence de base positive nette (valeur d'actif des comptes consolidés supérieure à celle retenue dans les comptes individuels) ;
- À l'actif, dans le cas opposé. Les participations différées actives donnent lieu à un test de recouvrabilité et seules les participations considérées comme recouvrables sont maintenues à l'actif du bilan.

Les participations différées actives et passives ne peuvent se compenser que lorsqu'elles résultent de différences positives et négatives de nature et d'échéance similaires, et dans les limites de la mutualisation des résultats financiers imposées par les contrats, notamment l'existence d'actifs cantonnés.

Test d'adéquation des passifs

Un test d'adéquation des passifs est effectué à chaque arrêté comptable par chacune des entités consolidées. Ce test permet de vérifier que les passifs d'assurance vie et non-vie sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie futurs prennent en compte les garanties et options attachées à chacun des contrats. Le cas échéant, et pour les besoins de ce test, les passifs d'assurance sont diminués des coûts d'acquisition reportés et des valeurs de portefeuille constatées lors de regroupement d'entreprises ou de transferts de contrats s'y rapportant.

En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

Séparation des dérivés incorporés

Les dérivés incorporés dans un contrat hôte entrant dans la catégorie des contrats d'assurance sont séparés et évalués séparément à la juste valeur lorsque les trois conditions suivantes sont réunies :

- Leur valeur se modifie en fonction de l'évolution d'un sous-jacent financier (taux, actions, devises, etc.) ;
- L'investissement initial est nul ou faible en comparaison de sa volatilité potentielle ;
- L'investissement initial fera l'objet de règlements dans le futur.

Cependant, certains dérivés incorporés répondant à la définition de contrat d'assurance ou correspondant à des options de rachat pour un montant défini ne sont pas évalués séparément du contrat hôte conformément à la norme IFRS 4. Les dérivés incorporés séparés sur contrats sont classés dans la catégorie des instruments financiers détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur en résultat. Au sein du groupe Macif, aucun dérivé incorporé dans les contrats d'assurance n'a fait l'objet d'une comptabilisation séparée.

Contrats financiers avec participation discrétionnaire

Définition

Selon la norme IFRS 4, la participation aux bénéfices discrétionnaire correspond au droit contractuel qu'a le titulaire d'un contrat de recevoir, en tant que supplément aux prestations garanties, des prestations complémentaires :

- Qui devraient probablement représenter une part significative des bénéfices contractuels ;
- Dont le montant ou l'échéance est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ;
- Qui sont contractuellement fondées sur la performance d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats déterminé, les rendements des placements réalisés et/ou latents d'un portefeuille d'actifs déterminés détenus par l'émetteur ou le résultat de la société, d'un fonds ou d'une autre entité qui émet le contrat.

L'élément de participation discrétionnaire repose sur les clauses contractuelles de participation aux bénéfices, mais aussi sur les dispositions réglementaires applicables localement.

Principaux contrats

Pour le groupe Macif, sont classés comme contrats financiers avec participation discrétionnaire :

- Les contrats à prime unique ;
- Les contrats d'épargne retraite collective en euros.

Comptabilisation

Les contrats financiers avec participation discrétionnaire relevant de la norme IFRS 4 sont valorisés et comptabilisés selon les mêmes règles que les contrats d'assurance, y compris pour les dérivés incorporés (cf. *supra*). En revanche, les passifs de ces contrats sont présentés dans une ligne spécifique au bilan.

Contrats financiers sans participation discrétionnaire

Définition

Les contrats sans risque d'assurance significatif et sans participation aux bénéfices discrétionnaire sont considérés comme des contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

Principaux contrats

Au sein du groupe Macif, il n'a pas été recensé, à ce jour, de contrats financiers relevant de la norme IAS 39.

Comptabilité reflet ou shadow accounting

Le groupe Macif n'a pas retenu l'option *shadow accounting* définie selon la norme IFRS 4.

RÉASSURANCE : ACCEPTATIONS ET CESSIONS EN RÉASSURANCE

Classification

Les traités de réassurance qui prévoient un transfert de risque significatif sont considérés comme des contrats d'assurance relevant de la norme IFRS 4. À défaut, ils sont considérés comme des traités de réassurance financière relevant de la norme IAS 39. Au sein du groupe Macif, tous les contrats de réassurance (acceptations ou cessions) comportent un transfert de risque d'assurance significatif. Ils relèvent tous de la norme IFRS 4.

Comptabilisation

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments. Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « Engagements reçus » et évalués au cours de Bourse. Ils sont pris en compte dans le test de dépréciation des actifs de réassurance, après déduction des coûts de mise en œuvre de la garantie.

DETTES DE FINANCEMENT

Les dettes de financement comprennent :

- Les passifs subordonnés ;
- Les dettes de financement représentées par des titres ;
- Les dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire ;
- Les autres dettes de financement.

À l'émission, les dettes de financement sont enregistrées selon la méthode du coût amorti. Cette méthode consiste à amortir par le résultat toutes les différences entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement par l'usage du taux effectif (appelée méthode du taux effectif). Les coûts directement attribuables à l'émission (commission, honoraires, etc.) sont inclus dans l'évaluation initiale de la dette.

Les dettes de financement sont décomptabilisées lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrive à expiration. Pour le groupe Macif, tous les passifs subordonnés sont classés en dettes de financement.

Les dettes relatives aux engagements de crédit-bail immobilier correspondent au capital restant dû au titre des contrats ainsi qu'au coût de l'éventuelle levée de l'option d'achat. Au sein du groupe Macif, cela concerne un contrat portant sur le financement d'un immeuble situé à Paris.

COTISATIONS ET PRIMES

Les cotisations et primes sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation. Elles correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

SINISTRES

Les sinistres comprennent les sinistres réglés durant l'exercice, relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés et les frais de règlement des sinistres.

FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion liés à l'activité d'assurance sont initialement comptabilisés par nature puis répartis, selon une périodicité mensuelle, aux comptes de frais par destination du compte de résultat :

- Frais de règlement des sinistres – compris dans la charge de sinistres sur la ligne « Charges des prestations des contrats » ;
- Frais d'acquisition – ligne « Frais d'acquisition des contrats » ;
- Frais d'administration – ligne « Frais d'administration » ;
- Autres charges techniques – ligne « Autres produits d'exploitation nets de charges » ;
- Autres charges non techniques – ligne « Autres produits et charges opérationnels courants » ;
- Charges de placements – incluses dans le résultat financier sur la ligne « Charges des placements ».

L'affectation des frais de gestion aux destinations s'effectue soit directement, soit sur la base de clés de répartition fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables directement liés à la nature des charges.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

L'agrégat « Résultat opérationnel courant » du compte de résultat n'inclut pas les charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel et particulièrement significatif. Ces derniers sont classés en « Autres produits et charges opérationnels ».

CHARGE DE FINANCEMENT

La charge de financement comprend :

- Les intérêts sur passifs subordonnés, emprunts bancaires et découverts bancaires ;
- L'amortissement des primes d'émission ou de remboursement relatives aux emprunts ;
- L'amortissement des coûts accessoires encourus pour la mise en place des emprunts ;
- Les différences de change résultant des emprunts en monnaie étrangère, dans la mesure où elles sont assimilées à un ajustement des coûts d'intérêt.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Les événements postérieurs à la date de clôture sont ceux survenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers par le conseil d'administration.

Lorsque l'événement est lié à des conditions existantes à la date de clôture, il conduit à un ajustement des états financiers.

Lorsque l'événement n'est pas lié à des conditions existantes à la date de clôture, il fait l'objet d'une information en annexe si cette information est jugée significative et pertinente.

2.1.6.6 Comparabilité des comptes

CHANGEMENTS DE RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Aucun changement de réglementation comptable n'impacte significativement les comptes au 31 décembre 2016.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATIONS COMPTABLES ET CORRECTIONS D'ERREURS

Frais d'acquisition reportés – Secteur Dommages

Depuis la mise en œuvre du plan comptable assurance (1994), la Macif procédait à une répartition des charges aux destinations par imputation directe (selon deux méthodes dont notamment les codes activités des salariés) et par imputation indirecte pour tous les autres frais généraux à partir de clés de répartition reposant sur la notion de poste de travail.

Au 31 décembre 2016, la Macif a décidé d'appliquer la méthode de coût par activité basée sur la comptabilité analytique. Cette méthode permet d'affecter à chaque activité d'assurance (vente, règlement sinistres, suivi du portefeuille, gestion des contrats, etc.) une destination. Les services fonctionnels (informatique, services centraux) sont ensuite répartis entre les destinations (hors autres charges techniques) en fonction de la quote-part des destinations principales. La moyenne sur les trois derniers exercices N-3, N-2, N-1 permet ensuite de définir les taux de répartition qui serviront pour l'affectation des charges par nature aux destinations au 31 décembre N.

Les incidences de ce changement d'estimation sont les suivantes :

- Réduction des frais d'acquisition reportés pour -42,5 millions d'euros ;
- Compléments des provisions techniques (provision pour risques en cours, provision pour frais de gestion et provision d'égalisation) pour +24,9 millions d'euros ;

soit une charge nette avant impôt de 17,6 millions d'euros.

Frais d'acquisition reportés – Secteur Finance/Épargne

Jusqu'au 31 décembre 2015, l'assiette de calcul des frais d'acquisition reportés de Mutavie (secteur Finance/Épargne) regroupait l'intégralité des frais d'acquisition supportés par cette entité (frais d'acquisition engagés directement par

Mutavie, commissions sur versements et commissions sur encours). Ces frais étaient amortis sur la durée résiduelle des contrats considérés *au prorata* de l'émergence des marges.

En 2016, il a été décidé de ne plus activer les commissions sur encours et donc de les maintenir dans les charges de l'exercice. Cette nouvelle approche est plus économique car plus proche du profil d'émergence des marges.

Ainsi, pour les exercices 2015 et 2014 (2014 étant la première période antérieure présentée), ont été conservées dans l'assiette de frais à reporter les frais d'acquisition directement engagés et les commissions sur versements. Ces coûts représentent la meilleure estimation disponible des frais d'acquisition des exercices antérieurs à 2016. Cette modification a été analysée comme une correction d'erreur, comptabilisée

rétrospectivement par retraitement des soldes d'ouverture des exercices 2016 et 2015 et amortis sur cette base pour les exercices 2016 et postérieurs.

Pour l'exercice 2016, l'assiette de calcul des frais d'acquisition reportés de Mutavie de l'exercice courant intègre l'estimation des coûts engagés par le réseau Macif pour la réalisation de la collecte des produits d'épargne en complément des frais d'acquisition directement engagés par Mutavie.

Les données présentées au titre des périodes antérieures sont présentées *proforma* dans l'ensemble des états financiers (comptes et notes annexes).

L'impact sur les principaux indicateurs du Groupe est détaillé dans les tableaux suivants :

Bilan

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			31 déc. 2014		
	Publié	Ajustement	Modifié	Publié	Ajustement	Modifié
Frais d'acquisition reportés	221 394	-96 005	125 389	217 280	-90 707	126 573
Autres actifs	1 626 667	-96 005	1 530 662	1 682 506	-90 707	1 591 799
TOTAL DE L'ACTIF	35 123 782	-96 005	35 027 777	33 875 418	-90 707	33 784 711

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			31 déc. 2014		
	Publié	Ajustement	Modifié	Publié	Ajustement	Modifié
Autres réserves	2 136 119	-58 127	2 077 992	1 918 447	-51 613	1 866 834
Résultat net	204 757	-3 365	201 392	182 593	-5 878	176 715
Capitaux propres Groupe	3 178 092	-61 492	3 116 600	3 020 242	-57 491	2 962 751
<i>Réserves minoritaires</i>	76 461	-1 356	75 105	75 742	-1 855	73 887
<i>Résultat minoritaires</i>	3 120	-73	3 047	3 040	-137	2 903
Intérêts minoritaires	79 581	-1 429	78 152	78 782	-1 992	76 790
Capitaux propres totaux	3 257 673	-62 921	3 194 752	3 099 024	-59 483	3 039 541
Passifs d'impôts différés	311 328	-33 039	278 289	328 357	-31 234	297 123
Autres dettes	448 393	-45	448 348	372 764	11	372 775
Autres passifs	688 055	-45	688 010	524 124	11	524 135
TOTAL DU PASSIF	35 123 782	-96 005	35 027 777	33 875 418	-90 707	33 784 711

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015		
	Publié	Ajustement	Modifié
Frais d'acquisition des contrats	-454 877	-5 243	-460 120
Résultat opérationnel courant	404 592	-5 243	399 349
Résultat opérationnel	350 359	-5 243	345 116
Impôts sur les résultats	-133 820	1 805	-132 015
Résultat net de l'ensemble consolidé	207 877	-3 438	204 439
Intérêts minoritaires	3 120	-73	3 047
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	204 757	-3 365	201 392

État du résultat global

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015		
	Publié	Ajustement	Modifié
Résultat global - part du Groupe	118 873	-3 365	115 508
Résultat global - intérêts minoritaires	2 504	-73	2 431
RÉSULTAT GLOBAL	121 377	-3 438	117 939

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015		
	Publié	Ajustement	Modifié
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT IMPÔT	350 359	-5 243	345 116
Variation des frais d'acquisition reportés	-4 204	95 960	91 756
Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel	65 594	-90 717	-25 123
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 747 697	-	1 747 697

CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION COMPTABLE

Ventilation des cotisations acquises du secteur Dommages

Au 31 décembre 2015, pour le secteur Dommages, les cotisations acquises relevant de la catégorie « Assistance » étaient affectées à la catégorie « Autres ».

Au 31 décembre 2016, ces cotisations acquises ont été ventilées entre les catégories « Auto », « Habitation », et « Autres » en appliquant des clés de répartition fondées sur les cotisations émises de chacun des contrats concernés.

Le tableau suivant présente l'information *proforma* :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015		Variation/ Retraité	%
		Publié	Retraité		
Dommages	3 116 448	3 086 379	3 086 379	30 069	1 %
Automobile	1 911 683	1 769 979	1 900 891	10 792	
Habitation	837 665	801 903	806 117	31 548	
Autres	367 100	514 497	379 371	-12 271	
Finance/Épargne	2 195 937	2 221 262	2 221 262	-25 325	-1 %
Contrats (en €)	2 175 538	2 210 157	2 210 156	-34 618	
Contrats (en UC)	20 399	11 106	11 106	9 293	
Santé/Prévoyance	980 392	795 147	795 147	185 245	23 %
Santé	822 985	641 717	641 718	181 267	
Prévoyance	157 406	153 429	153 429	3 977	
COTISATIONS ACQUISES	6 292 777	6 102 788	6 102 788	189 989	3 %

CHANGEMENTS LIÉS AUX EFFETS DE VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les impacts liés aux variations de périmètre sont détaillés dans la note 2.1.6.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.1.6.7 Notes complémentaires sur les comptes

Sommaire détaillé des notes annexes

NOTE 1	ACTIFS INCORPORELS	133	NOTE 14	CAPITAUX PROPRES	154
NOTE 2	IMMOBILIER DE PLACEMENT	134	NOTE 15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	156
NOTE 3	PLACEMENTS FINANCIERS HORS UNITÉS DE COMPTE	135	NOTE 16	DETTES DE FINANCEMENT	157
NOTE 4	PLACEMENTS FINANCIERS EN UNITÉS DE COMPTE	143	NOTE 17	PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	162
NOTE 5	EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS	143	NOTE 18	PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS	165
NOTE 6	INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES	146	NOTE 19	PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE	166
NOTE 7	PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS	147	NOTE 20	AUTRES PASSIFS	168
NOTE 8	IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	149	NOTE 21	INSTRUMENTS DÉRIVÉS	170
NOTE 9	FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS	150	NOTE 22	COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES	172
NOTE 10	IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)	150	NOTE 23	PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION	173
NOTE 11	CRÉANCES	151	NOTE 24	CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	174
NOTE 12	ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE	152	NOTE 25	CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE	175
NOTE 13	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	153	NOTE 26	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS	175
			NOTE 27	AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS	176
			NOTE 28	CHARGE DE FINANCEMENT	176
			NOTE 29	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	176

NOTE 1 ACTIFS INCORPORELS

Détail des actifs incorporels

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Écarts d'acquisition	192 917	-60 519	132 398	192 917	-60 519	132 398
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	300 488	-203 187	97 301	275 331	-180 067	95 264
TOTAL	493 405	-263 706	229 699	468 248	-240 586	227 662

Écarts d'acquisition - Variation

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Ouverture	192 917	-60 519	132 398	175 368	-60 519	114 849
Augmentation	-	-	-	17 549	-	17 549
Diminution	-	-	-	-	-	-
CLÔTURE	192 917	-60 519	132 398	192 917	-60 519	132 398

En 2016, aucun écart d'acquisition n'a été inscrit au bilan ou déprécié.

En 2015, un nouvel écart d'acquisition a été constaté sur Apivia Participations à hauteur de 17 549 milliers d'euros.

Écarts d'acquisition - Détail par société

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Macifilia	60 371	-60 371	-	-	-	-
Mutavie	18 428	-	18 428	-	-	18 428
Sécurimut	147	-147	-	-	-	-
OFI	96 421	-	96 421	-	-	96 421
Apivia Participations (ex Smam Assurance)	17 549	-	17 549	-	-	17 549
TOTAL	192 917	-60 519	132 398	-	-	132 398

Les écarts d'acquisition présentés ci-dessus ne comprennent pas ceux concernant les sociétés consolidées par mise en équivalence.

Ils s'analysent comme suit par entité :

- Macifilia : la société Cornhill France est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe le 1^{er} juillet 2004. À cette date, un écart d'acquisition avait été constaté dans les comptes consolidés à hauteur de 66 775 milliers d'euros. Au 1^{er} janvier 2006, lors de la transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition a été repris à la valeur nette comptable soit 56 759 milliers d'euros. En 2006, la participation dans le capital de la société Macifilia a été portée de 80 % à 99,99 % par rachat de titres. Cette opération a généré un écart d'acquisition complémentaire de 3 612 milliers d'euros porté à l'actif. Au 31 décembre 2016 ces écarts d'acquisition successifs représentent un montant brut total de 60 371 milliers

d'euros. Ils sont rattachés à la société Macifilia, les entités Cornhill France et Macifilia Participations ayant été absorbées ;

- Mutavie : en décembre 2004, le groupe Macif a acquis une fraction complémentaire du capital de Mutavie. Cette opération a généré un écart d'acquisition de 20 017 milliers d'euros. À l'ouverture de l'exercice 2006, date de transition aux normes IFRS, cet écart d'acquisition s'élevait à 18 015 milliers d'euros en valeur nette comptable. Au 31 décembre 2016, le montant total de l'écart d'acquisition s'élève à 18 428 milliers d'euros ;
- OFI : le groupe Macif a pris le contrôle d'OFI Holding le 27 juin 2014. Cette entité, initialement consolidée par mise en équivalence est désormais consolidée par intégration globale. Cette prise de contrôle, comptabilisée conformément à IFRS 3 révisée, a généré un écart d'acquisition de 96 421 milliers d'euros ;

- Apivia Participations (ex Smam Assurance) : les entités du groupe Smam ont rejoint le périmètre de consolidation du groupe Macif le 15 novembre 2015, suite à la fusion de la tête du groupe Smam (Smam Mutuelle) avec Smip. Cette fusion a donné naissance à une nouvelle dénomination sociale de la Smip, qui est désormais Apivia Mutuelle. Ces entrées dans le périmètre de consolidation ont conduit à constater un écart d'acquisition de 17 549 milliers d'euros, rattaché à l'entité Apivia Participations (ex Smam Assurance).

En application des principes comptables présentés au paragraphe 2.1.6.4. Regroupements d'entreprises, le groupe Macif a soumis ses écarts d'acquisition à des tests de dépréciation.

Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs des UGT à leur valeur recouvrable. La valeur

recouvrable est déterminée à partir de la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (méthode ayant prévalu lors des opérations d'acquisition), après ajustement aux nouvelles conditions de marché, des *business plans* des entités concernées et des hypothèses de calcul.

Au 31 décembre 2016, sur la base des valorisations obtenues, aucune dépréciation n'a été constatée.

Portefeuille de contrats des sociétés d'assurance

Aucune valeur de portefeuille n'est inscrite à l'actif du bilan consolidé.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont présentées ci-dessous en variation sur l'exercice :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Ouverture	275 331	-180 067	95 264	249 524	-160 204	89 320
Augmentation	51 780	-23 556	28 224	49 190	-26 537	22 653
Diminution	-26 623	436	-26 187	-24 245	7 351	-16 894
Variations de périmètre	-	-	-	862	-677	185
CLÔTURE	300 488	-203 187	97 301	275 331	-180 067	95 264

Autres immobilisations incorporelles par nature

(en milliers d'euros)	Ouverture			Variations		Clôture
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Droit au bail	7 874	-3 226	4 648	-2 969	184	1 863
Logiciels développés en interne	110 789	-93 061	17 728	33 892	-13 999	37 621
Autres logiciels	124 599	-83 343	41 256	-11 820	-8 910	20 526
Avances et acomptes	32 069	-437	31 632	6 054	-395	37 291
TOTAL	275 331	-180 067	95 264	25 157	-23 120	97 301

NOTE 2 IMMOBILIER DE PLACEMENT

Les immeubles de placement regroupent les immeubles détenus en direct, ceux détenus par l'intermédiaire de SCI et les autres titres à prépondérance immobilière. Ils sont évalués

au coût amorti, à l'exception des autres titres à prépondérance immobilière comptabilisés à la juste valeur par les réserves (AFS).

Synthèse

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Valeur brute	761 552	750 043
Amortissements et dépréciations	-134 801	-140 192
Valeur nette comptable	626 751	609 851
Valeur de marché	731 713	716 778
Plus-values latentes	104 962	106 927

Immeubles de placement par niveau de juste valeur

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
Valeur de marché	-	434 455	208 912	88 346	731 713
TOTAL	-	434 455	208 912	88 346	731 713

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
Valeur de marché	-	410 625	190 224	115 929	716 778
TOTAL	-	410 625	190 224	115 929	716 778

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Ouverture	750 043	-140 192	609 851	718 898	-116 591	602 307
Augmentation	104 669	-12 859	91 810	33 955	-25 451	8 504
Diminution	-93 111	18 250	-74 861	-2 810	1 850	-960
Variations de périmètre	-49	-	-49	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-
CLÔTURE	761 552	-134 801	626 751	750 043	-140 192	609 851

Analyse des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Ouverture	-140 192	-116 591
Dotations aux amortissements et dépréciations de l'exercice	-12 859	-25 451
Reprises suite à cessions	18 250	-
Reprises suite à revalorisation	-	1 850
Autres mouvements	-	-
CLÔTURE	-134 801	-140 192

NOTE 3 PLACEMENTS FINANCIERS HORS UNITÉS DE COMPTE

Synthèse

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Actifs évalués à la juste valeur	31 391 921	30 056 169
Actifs évalués au coût amorti	143 967	146 282
TOTAL	31 535 888	30 202 451

Placements financiers par catégorie - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	296 751	-45 425	251 326	182 981	434 307
Obligations	22 074 857	-6 361	22 068 496	2 320 453	24 388 949
OPC	4 024 303	-107 752	3 916 551	318 250	4 234 801
Autres	11 349	-	11 349	-686	10 663
Sous-total	26 407 260	-159 538	26 247 722	2 820 998	29 068 720
Actifs détenus à des fins de transaction (trading)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	92 309	-	92 309	6 662	98 971
OPC	1 786 844	-	1 786 844	437 386	2 224 230
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	1 879 153	-	1 879 153	444 048	2 323 201
Prêts	148 200	-4 233	143 967	-	143 967
TOTAL	28 434 613	-163 771	28 270 842	3 265 046	31 535 888
Actions	296 751	-45 425	251 326	182 981	434 307
Obligations	22 167 166	-6 361	22 160 805	2 327 115	24 487 920
OPC	5 811 147	-107 752	5 703 395	755 636	6 459 031
Prêts	148 200	-4 233	143 967	-	143 967
Autres	11 349	-	11 349	-686	10 663
TOTAL	28 434 613	-163 771	28 270 842	3 265 046	31 535 888

Au 31 décembre 2016, les OPC représentent 6 459 millions d'euros en valeur au bilan. Ce montant total se répartit comme suit par type d'OPC :

- OPC exclusivement investis dans des titres obligataires ou de créances à revenus fixes : 2 698 millions d'euros
- (dont 1 288 millions d'euros en OPC de titres obligataires *stricto sensu*) ;
- Autres OPC (principalement des OPC investis en actions ou des FCPR) : 3 761 millions d'euros.

Placements financiers par catégorie - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	308 553	-38 265	270 288	317 164	587 452
Obligations	21 088 809	-7 929	21 080 880	2 085 788	23 166 668
OPC	3 940 586	-87 012	3 853 574	154 594	4 008 168
Autres	1 328	-	1 328	-53	1 275
Sous-total	25 339 276	-133 206	25 206 070	2 557 493	27 763 563
Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	132 436	-	132 436	11 276	143 712
OPC	1 710 231	-	1 710 231	438 663	2 148 894
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	1 842 667	-	1 842 667	449 939	2 292 606
Prêts	148 709	-5 176	143 533	2 749	146 282
TOTAL	27 330 652	-138 382	27 192 270	3 010 181	30 202 451
Actions	308 553	-38 265	270 288	317 164	587 452
Obligations	21 221 245	-7 929	21 213 316	2 097 064	23 310 380
OPC	5 650 817	-87 012	5 563 805	593 257	6 157 062
Prêts	148 709	-5 176	143 533	2 749	146 282
Autres	1 328	-	1 328	-53	1 275
TOTAL	27 330 652	-138 382	27 192 270	3 010 181	30 202 451

Au 31 décembre 2015 les OPC représentent 6 157 millions d'euros en valeur au bilan. Ce montant total se répartit comme suit par type d'OPC :

- OPC exclusivement investis dans des titres obligataires ou de créances à revenus fixes : 2 464 millions d'euros

(dont 1 202 millions d'euros en OPC de titres obligataires *stricto sensu*) ;

- Autres OPC (principalement des OPC investis en actions ou des FCPR) : 3 693 millions d'euros.

Analyse des mouvements des placements financiers - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	Total
Ouverture	27 763 563	-	2 292 606	146 282	-	30 202 451
Acquisitions	18 371 910	10 026	199 113	33 543	-	18 614 592
Cessions	-17 337 278	-11 046	-206 363	-36 852	-	-17 591 539
Variations de juste valeur	263 633	-	37 845	-	-	301 478
Dépréciations	-37 911	-	-	-7	-	-37 918
Reprises des dépréciations	11 527	-	-	1 001	-	12 528
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	33 276	1 020	-	-	-	34 296
CLÔTURE	29 068 720	-	2 323 201	143 967	-	31 535 888

Les autres mouvements des titres classés en AFS recouvrent principalement les ICNE.

La hausse des acquisitions/cessions en AFS s'explique par l'utilisation plus intensive des OPC dynamiques.

Analyse des mouvements des placements financiers - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015					
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	Total
Ouverture	26 592 870	-	1 911 797	144 426	-	28 649 093
Acquisitions	10 696 840	-	460 622	24 619	-	11 182 081
Cessions	-8 906 627	-	-206 252	-24 146	-	-9 137 025
Variations de juste valeur	-459 519	-	33 613	17	-	-425 889
Dépréciations	-35 809	-	-	-30	-	-35 839
Reprises des dépréciations	45 385	-	-	233	-	45 618
Variations de périmètre	10 875	-	-	1 163	-	12 038
Autres mouvements	-180 452	-	92 826	-	-	-87 626
CLÔTURE	27 763 563	-	2 292 606	146 282	-	30 202 451

Au 31 décembre 2015, la ligne « Autres mouvements » regroupe les intérêts courus non échus ainsi que le transfert d'OPC non monétaires entre les catégories FVO et AFS.

La ligne « Variations de périmètre » correspond principalement à l'entrée de Smam Mutuelle (absorbée par la Smip) pour 14 millions d'euros et à la sortie d'AG2R Macif Prévoyance pour -2 millions d'euros.

Les flux d'acquisition et de cession sont très significatifs en raison d'une utilisation fréquente des OPC monétaires dynamiques (valorisés en AFS) en lieu et place des OPC monétaires réguliers (valorisés en *trading*).

Placements financiers par niveau de juste valeur - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
Actifs disponibles à la vente (AFS)	27 124 092	1 058 665	885 963	-	29 068 720
Actifs détenus à des fins de transaction (<i>Trading</i>)	-	-	-	-	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 646 035	164 724	512 442	-	2 323 201
Prêts	-	-	-	143 967	143 967
TOTAL	28 770 127	1 223 389	1 398 405	143 967	31 535 888
Actions	278 867	-	155 440	-	434 307
Obligations	23 868 458	577 911	41 551	-	24 487 920
OPC	4 612 139	645 478	1 201 414	-	6 459 031
Prêts	-	-	-	143 967	143 967
Autres	10 663	-	-	-	10 663
TOTAL	28 770 127	1 223 389	1 398 405	143 967	31 535 888

Placements financiers par niveau de juste valeur - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
Actifs disponibles à la vente (AFS)	25 849 627	1 191 119	722 817	-	27 763 563
Actifs détenus à des fins de transaction (<i>Trading</i>)	-	-	-	-	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)	1 628 472	236 314	427 820	-	2 292 606
Prêts	-	-	-	146 282	146 282
TOTAL	27 478 099	1 427 433	1 150 637	146 282	30 202 451
Actions	443 715	-	143 737	-	587 452
Obligations	22 487 498	781 331	41 551	-	23 310 380
OPC	4 545 611	646 102	965 349	-	6 157 062
Prêts	-	-	-	146 282	146 282
Autres	1 275	-	-	-	1 275
TOTAL	27 478 099	1 427 433	1 150 637	146 282	30 202 451

Analyse des mouvements des placements financiers par niveau de juste valeur - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
Ouverture	27 478 099	1 427 433	1 150 637	146 282	30 202 451
Augmentation	15 636 979	61 254	2 913 134	3 225	18 614 592
Diminution	-14 582 623	-277 776	-2 711 367	-19 773	-17 591 539
Variations de juste valeur	201 023	10 303	90 193	-41	301 478
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Autres mouvements	36 649	2 175	-44 192	14 274	8 906
TOTAL	28 770 127	1 223 389	1 398 405	143 967	31 535 888

Analyse des mouvements des placements financiers par niveau de juste valeur – Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Coût amorti	Total
Ouverture	25 980 099	1 587 588	936 980	144 426	28 649 093
Augmentation	8 681 371	285 219	2 190 872	24 619	11 182 081
Diminution	-6 649 962	-437 598	-2 025 319	-24 146	-9 137 025
Variations de juste valeur	-456 658	-7 776	48 104	220	-416 110
Variations de périmètre	10 875	-	-	1 163	12 038
Transferts	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-87 627	-	-	-	-87 627
TOTAL	27 478 099	1 427 433	1 150 637	146 282	30 202 451

Évolution du risque souverain

Le portefeuille de titres de dettes souveraines s'élève à 8 131 millions d'euros contre 8 720 millions d'euros l'exercice précédent. Ce repli s'explique principalement par l'allègement de la détention de titres en direct. La part des

pays périphériques est également en léger repli à 3,0 % du total des placements financiers des entreprises d'assurance (3,4 % l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2016, aucun titre de dette souveraine n'a fait l'objet d'une dépréciation.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016					
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Réévaluation	Valeur au bilan	% Placements financiers
France	5 948 963	-134 950	5 814 014	978 105	6 792 119	21,5 %
Allemagne	2 710	-386	2 324	586	2 910	0,0 %
Autriche	2 018	45	2 063	421	2 484	0,0 %
Belgique	320 305	-9 506	310 800	56 863	367 663	1,2 %
Pays-Bas	4 454	-847	3 607	814	4 421	0,0 %
Sous-total	6 278 450	-145 643	6 132 808	1 036 789	7 169 597	22,7 %
Grèce	-	-	-	-	-	-
Italie	322 231	-20 950	301 281	35 772	337 053	1,1 %
Portugal	134 737	4 600	139 337	11 915	151 252	0,5 %
Espagne	127 807	-7 039	120 768	7 564	128 332	0,4 %
Irlande	276 980	12 036	289 016	55 418	344 434	1,1 %
Sous-total	861 755	-11 354	850 402	110 669	961 071	3,0 %
DETTES SOUVERAINES	7 140 206	-156 996	6 983 209	1 147 458	8 130 668	25,8 %
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	28 434 613	-163 771	28 270 842	3 265 046	31 535 888	
%	25,1 %	95,9 %	24,7 %	35,1 %	25,8 %	

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015					% Placements financiers
	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Réévaluation	Valeur au bilan	
France	6 472 709	-127 081	6 345 628	937 997	7 283 625	24,1 %
Allemagne	2 710	-346	2 364	565	2 929	0,0 %
Autriche	7 017	38	7 055	597	7 652	0,0 %
Belgique	351 335	-6 243	345 092	55 235	400 327	1,3 %
Pays-Bas	4 454	-758	3 696	798	4 494	0,0 %
Sous-total	6 838 225	-134 390	6 703 835	995 192	7 699 027	25,5 %
Grèce	-	-	-	-	-	-
Italie	322 231	-18 161	304 070	44 696	348 766	1,2 %
Portugal	177 123	5 080	182 203	27 157	209 360	0,7 %
Espagne	109 006	-5 677	103 329	7 300	110 629	0,4 %
Irlande	276 980	9 820	286 800	64 948	351 748	1,2 %
Sous-total	885 340	-8 938	876 402	144 101	1 020 503	3,4 %
DETTES SOUVERAINES	7 723 565	-143 328	7 580 237	1 139 293	8 719 530	28,9 %
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	27 330 652	-138 382	27 192 270	3 010 181	30 202 451	
%	28,3 %	103,6 %	27,9 %	37,8 %	28,9 %	

Les principaux mouvements constatés en 2016 traduisent un allègement de l'exposition du groupe Macif vis-à-vis des titres d'emprunts d'État portugais et un renforcement en titres d'emprunts d'État espagnols.

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan 31 déc. 2015	Acquisitions	Cessions	Rembours	Correction de valeur	Variation de juste valeur	Valeur au bilan 31 déc. 2016
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Italie	348 766	-	-	-	-2 789	-8 924	337 053
Portugal	209 360	-	-43 625	-	759	-15 242	151 252
Espagne	110 629	18 801	-	-	-1 362	264	128 332
Irlande	351 748	-	-	-	2 216	-9 530	344 434
TOTAL	1 020 503	18 801	-43 625	-	-1 176	-33 432	961 071
Placements financiers	30 202 451	-	-	-	-	-	31 535 888
%	3,4 %						3,0 %

Pour les pays périphériques, les emprunts d'État en portefeuille arriveront à échéance comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	Échéance 2017-2018	Échéance 2019-2020	Autres	Total
Grèce	-	-	-	-
Italie	141 128	5 670	190 256	337 053
Portugal	84 455	66 797	-	151 252
Espagne	63 246	-	65 086	128 332
Irlande	49 102	295 332	-	344 434
TOTAL	337 931	367 799	255 342	961 071
EN %	35,2 %	38,3 %	26,6 %	100,0 %

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			
	Échéance 2017-2018	Échéance 2019-2020	Autres	Total
Grèce	-	-	-	-
Italie	148 105	5 820	194 840	348 765
Portugal	87 723	121 638	-	209 360
Espagne	65 699	-	44 930	110 629
Irlande	50 778	300 971	-	351 748
TOTAL	352 305	428 429	239 770	1 020 503
EN %	34,5 %	42,0 %	23,5 %	100,0 %

Pour les pays périphériques, tous les emprunts d'État en portefeuille relèvent de la juste valeur de niveau 1 (évaluation à partir d'une cotation sur un marché actif).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Grèce	-	-	-	-
Italie	337 053	-	-	337 053
Portugal	151 252	-	-	151 252
Espagne	128 332	-	-	128 332
Irlande	344 434	-	-	344 434
TOTAL	961 071	-	-	961 071

Variation des dépréciations des placements financiers

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Ouverture	138 382	148 161
Dépréciations	37 918	36 181
Reprises suite à cessions ou remboursements	-6 625	-45 264
Reprises suite à revalorisations	-5 903	-696
Variations de périmètre	-	-
Autres mouvements	-	-
CLÔTURE	163 771	138 382

Dépréciations par nature de placements financiers - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Actions	Obligations	OPC	Prêts	Total
Ouverture	38 265	7 929	87 012	5 176	138 382
Dépréciations	8 482	159	29 270	7	37 918
Reprises de dépréciations	-1 224	-1 727	-8 576	-1 001	-12 528
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-97	-	46	51	-
CLÔTURE	45 425	6 361	107 752	4 233	163 771

Dépréciations par nature de placements financiers - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				Total
	Actions	Obligations	OPC	Prêts	
Ouverture	56 588	8 286	77 909	5 378	148 161
Dépréciations	7 984	480	27 637	80	36 181
Reprises de dépréciations	-26 307	-837	-18 534	-282	-45 960
Variations de périmètre	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	-	-
CLÔTURE	38 265	7 929	87 012	5 176	138 382

NOTE 4 PLACEMENTS FINANCIERS EN UNITÉS DE COMPTE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Actions	-	-
Obligations	-	-
Parts d'OPC	208 087	175 249
Autres	-	-
TOTAL	208 087	175 249

Les placements financiers en unités de compte sont valorisés à la juste valeur par le résultat.

NOTE 5 EMPLOIS DES ACTIVITÉS DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITÉS

Synthèse

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Emplois des activités du secteur bancaire		
Actifs évalués à la juste valeur	-	-
Actifs évalués au coût amorti	-	-
Sous-total	-	-
Placements des autres activités		
Actifs évalués à la juste valeur	60 234	79 561
Actifs évalués au coût amorti	209 417	216 164
Sous-total	269 651	295 725
TOTAL	269 651	295 725

Le périmètre de consolidation du groupe Macif ne comporte pas de société ayant une activité bancaire et dans laquelle le Groupe exerce un contrôle exclusif.

Placements des autres activités par catégorie - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	42 269	-17 246	25 023	-2 556	22 467
Obligations	22 257	-938	21 319	96	21 415
OPC	16 202	-418	15 784	568	16 352
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	80 728	-18 602	62 126	-1 892	60 234
Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Prêts	58 028	-2 849	55 179	-	55 179
Immeubles de placement	224 293	-70 055	154 238	-	154 238
TOTAL	363 049	-91 506	271 543	-1 892	269 651
Actions	42 269	-17 246	25 023	-2 556	22 467
Obligations	22 257	-938	21 319	96	21 415
OPC	16 202	-418	15 784	568	16 352
Autres	-	-	-	-	-
Prêts	58 028	-2 849	55 179	-	55 179
Immeubles de placement	224 293	-70 055	154 238	-	154 238
TOTAL	363 049	-91 506	271 543	-1 892	269 651

Placements des autres activités par catégorie - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)			31 déc. 2015		
	Coût amorti brut	Dépréciation	Coût amorti net	Réévaluation	Juste valeur
Actifs disponibles à la vente (AFS)					
Actions	41 619	-13 803	27 816	586	28 402
Obligations	7 324	-896	6 428	589	7 017
OPC	29 582	-	29 582	568	30 150
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	78 525	-14 699	63 826	1 743	65 569
Actifs détenus à des fins de transaction (Trading)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPC	12 131	-	12 131	1 861	13 992
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	12 131		12 131	1 861	13 992
Actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (FVO)					
Actions	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	-	-	-
Prêts	56 439	-1 717	54 722	-	54 722
Immeubles de placement	223 391	-61 949	161 442	-	161 442
TOTAL	370 486	-78 365	292 121	3 604	295 725
Actions	41 619	-13 803	27 816	586	28 402
Obligations	7 324	-896	6 428	589	7 017
OPC	41 713	-	41 713	2 429	44 142
Autres	-	-	-	-	-
Prêts	56 439	-1 717	54 722	-	54 722
Immeubles de placement	223 391	-61 949	161 442	-	161 442
TOTAL	370 486	-78 365	292 121	3 604	295 725

Placements immobiliers des autres activités - Synthèse

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Valeur brute	224 293	223 391
Amortissements et dépréciations	-70 055	-61 949
Valeur nette comptable	154 238	161 442
Valeur de marché	386 759	367 861
Plus-values latentes	232 521	206 419

La valeur de marché des placements immobiliers repose sur des expertises ; elle relève du niveau 2 de juste valeur.

Placements immobiliers des autres activités - Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Ouverture	223 391	-61 949	161 442	220 267	-62 012	158 255
Augmentation	2 455	-7 887	-5 432	10 862	-19 974	-9 112
Diminution	-122	6	-116	-22 069	22 780	711
Variations de périmètre	-	-	-	14 331	-2 743	11 588
Autres mouvements	-1 431	-225	-1 656	-	-	-
CLÔTURE	224 293	-70 055	154 238	223 391	-61 949	161 442

La ligne « Autres mouvements » regroupe les reclassements de compte à compte de certains immeubles de placement (soit dans le cadre d'IFRS 5, soit dans le cadre d'une nouvelle affectation en immeubles d'exploitation).

Dépréciation des placements immobiliers et financiers des autres activités

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Placements immobiliers	Placements financiers	Total	Placements immobiliers	Placements financiers	Total
Ouverture	-61 949	-16 416	-78 365	-62 012	-16 561	-78 573
Dotations aux amortissements	-7 880	-	-7 880	-19 974	-	-19 974
Dépréciations	-7	-6 397	-6 404	-	-951	-951
Reprises suite à cessions ou remboursements	-	1 159	1 159	22 780	-	22 780
Reprises suite à revalorisations	6	183	189	-	-	-
Autres mouvements	-225	20	-205	-2 743	1 096	-1 647
CLÔTURE	-70 055	-21 451	-91 506	-61 949	-16 416	-78 365

NOTE 6 INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES**Investissements dans les entreprises associées - Mouvements au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	01 janv. 2016	Dividendes	Variations de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat 31 déc. 2016	31 déc. 2016
Groupe IMA	37 432	-	-	9	-1	3 706	41 145
BPCE Assurances	155 958	-4 764	-	2 949	-	14 624	168 766
SCI Galvani	7 534	-737	-	-	-	769	7 565
Socram Banque	73 185	-1 534	-	-	212	4 240	76 103
Axe France	43 749	-1 445	268	-	-	2 263	44 836
IME	52 792	-1 602	-	-198	62	2 532	53 585
TOTAL	370 649	-10 082	268	2 760	273	28 132	392 000

Investissements dans les entreprises associées - Mouvements au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	01 janv. 2015	Dividendes	Variations de périmètre	Variation de la réserve de réévaluation	Autres mouvements	Quote-part de résultat 31 déc. 2015	31 déc. 2015
Groupe IMA	34 075	-	-	-	43	3 314	37 432
BPCE Assurances	149 283	-4 457	-	-834	-2 160	14 126	155 958
SCI Galvani	7 016	-219	-	-	-	737	7 534
Socram Banque	70 433	-1 529	252	-	3	4 027	73 185
Axe France	43 694	-1 518	68	-	-	1 505	43 749
IME	49 881	-	-	-	-1	2 912	52 792
TOTAL	354 381	-7 723	319	-834	-2 116	26 620	370 649

Principales données chiffrées - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Pays	% intérêts	Total bilan	Capitaux propres	Chiffre d'affaires	Résultat net
Groupe IMA	France	28,27 %	367 529	145 924	643 281	13 849
IME	France	40,00 %	149 566	58 391	61 299	5 374
BPCE Assurances	France	25,00 %	1 771 747	373 279	855 912	59 027
SCI Galvani	France	48,55 %	69 919	15 583	4 050	1 583
Socram Banque	France	33,72 %	2 002 508	223 691	75 901	12 808
Axe France	France	49,24 %	149 021	64 113	10 874	2 628

NOTE 7 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS
Détail par contrat et par secteur d'activité - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Dommages	Finance/Épargne	Santé/Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Provisions d'assurance vie	-	-	-	-	-
Provisions pour cotisations non acquises	1 977	-	-	-	1 977
Provisions pour sinistres à payer	517 154	460	32 221	-	549 835
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	36 438	-	36 438
Contrats d'assurance	519 131	460	68 659	-	588 250
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers avec participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Contrats en UC	-	-	-	-	-
TOTAL	519 131	460	68 659	-	588 250

Au 31 décembre 2016, la part de la réassurance dans les provisions mathématiques Santé/Prévoyance est de 36 438 milliers d'euros.

Détail par contrat et par secteur d'activité - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Domages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Provisions d'assurance vie	-	-	26	-	26
Provisions pour cotisations non acquises	5 808	-	-	-	5 808
Provisions pour sinistres à payer	448 652	576	24 312	-	473 540
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	34 495	-	34 495
Contrats d'assurance	454 460	576	58 833	-	513 869
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers avec participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Provisions techniques vie	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Contrats en UC	-	-	-	-	-
TOTAL	454 460	576	58 833	-	513 869

Au 31 décembre 2015, la part de la réassurance dans les provisions mathématiques Santé/Prévoyance était de 34 495 milliers d'euros.

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Contrats d'assurance	Contrats financiers		Contrats en UC	Total
		Avec part. discrét.	Sans part. discrét.		
Ouverture	513 869	-	-	-	513 869
Augmentation	611 710	-	-	-	611 710
Diminution	-537 215	-	-	-	-537 215
Autres mouvements	-114	-	-	-	-114
CLÔTURE	588 250	-	-	-	588 250

NOTE 8 IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Biens pris en crédit-bail	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	432 896	-159 110	273 786	433 236	-147 716	285 520
Autres immobilisations corporelles	241 893	-161 347	80 546	250 222	-168 870	81 352
TOTAL	674 789	-320 457	354 332	683 458	-316 586	366 872

Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Biens pris en crédit-bail	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	273 225	-	561	-	273 786
Autres immobilisations corporelles	71 910	643	7 088	905	80 546
TOTAL	345 135	643	7 649	905	354 332

Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Biens pris en crédit-bail	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation	283 319	-	2 201	-	285 520
Autres immobilisations corporelles	71 487	671	7 988	1 206	81 352
TOTAL	354 806	671	10 189	1 206	366 872

NOTE 9 FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Répartition par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Dommages	42 435	-	42 435	86 500	-	86 500
Finance/Épargne	42 459	-	42 459	37 782	-	37 782
Santé/Prévoyance	558	-	558	1 107	-	1 107
Gestion d'actifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL	85 452	-	85 452	125 389	-	125 389

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				31 déc. 2015			
	Dommages	Finance/Épargne	Santé/Prévoyance	Total	Dommages	Finance/Épargne	Santé/Prévoyance	Total
Ouverture	86 500	37 782	1 107	125 389	87 513	38 476	584	126 573
Dotations de l'exercice	42 435	19 308	558	62 301	-	11 538	591	12 129
Amortissements de l'exercice	-86 500	-14 631	-1 107	-102 238	-1 013	-12 232	-584	-13 829
Pertes de valeurs constatées	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises de pertes de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	516	516
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-
CLÔTURE	42 435	42 459	558	85 452	86 500	37 782	1 107	125 389

NOTE 10 IMPÔTS DIFFÉRÉS (ACTIF ET PASSIF)

Détail des impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont constatés entité par entité, ou compensés lorsqu'il existe un périmètre d'intégration fiscale.

Les variations constatées sur l'exercice 2016 résultent principalement des variations de la mise en juste valeur des placements financiers et de la participation aux bénéfices différée correspondante.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Provision d'égalisation	-	-
Mise en juste valeur des placements	103	-124
Frais d'acquisition reportés	-	-
Participation aux bénéfices différée	-	-
Déficits ordinaires	-	-
Autres	660	401
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	763	277
Provision d'égalisation	10 267	12 173
Mise en juste valeur des placements	775 903	820 867
Frais d'acquisition reportés	20 742	38 100
Participation aux bénéfices différée	-512 575	-557 457
Déficits ordinaires	-	-
Autres	-35 374	-35 394
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	258 963	278 289

Modalités de constatation des impôts différés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets	Impôts différés Actif (IDA)	Impôts différés Passif (IDP)	Impôts différés Nets
Imputation sur le compte de résultat	354	-11 077	11 431	-58	27 853	-27 911
Imputation sur la réserve de réévaluation	-	277 321	-277 321	-196	285 711	-285 907
Imputation sur les autres réserves	409	-7 281	7 690	531	-35 275	35 806
TOTAL	763	258 963	-258 200	277	278 289	-278 012

NOTE 11 CRÉANCES
Répartition par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Cotisations acquises non émises	53 993	-22 473	31 520	52 710	-22 144	30 566
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	669 804	-9 645	660 159	617 476	-10 915	606 561
Créances nées d'opérations d'assurance	723 797	-32 118	691 679	670 186	-33 059	637 127
Créances nées des opérations de réassurance	70 554	-887	69 667	102 750	-679	102 071
Créances d'impôt exigible	34 614	-	34 614	29 259	-	29 259
Personnel	1 782	-	1 782	1 543	-	1 543
Organismes sociaux	29 435	-	29 435	29 044	-	29 044
Autres	255 819	-14 152	241 667	255 687	-16 607	239 080
Autres créances	287 036	-14 152	272 884	286 274	-16 607	269 667
TOTAL	1 116 001	-47 157	1 068 844	1 088 469	-50 345	1 038 124

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Cotisations acquises non émises	53 993	-	-	53 993
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	669 804	-	-	669 804
Créances nées d'opérations d'assurance	723 797	-	-	723 797
Créances nées des opérations de réassurance	70 554	-	-	70 554
Créances d'impôt exigible	34 614	-	-	34 614
Personnel	1 782	-	-	1 782
Organismes sociaux	29 435	-	-	29 435
Autres	255 819	-	-	255 819
Autres créances	287 036	-	-	287 036
TOTAL	1 116 001	-	-	1 116 001

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Cotisations acquises non émises	52 710	-	-	52 710
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	617 476	-	-	617 476
Créances nées d'opérations d'assurance	670 186	-	-	670 186
Créances nées des opérations de réassurance	102 750	-	-	102 750
Créances d'impôt exigible	29 259	-	-	29 259
Personnel	1 543	-	-	1 543
Organismes sociaux	29 044	-	-	29 044
Autres	255 687	-	-	255 687
Autres créances	286 274	-	-	286 274
TOTAL	1 088 469	-	-	1 088 469

Mouvements des dépréciations

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Ouverture	-50 345	-45 263
Dépréciations	-26 277	-27 198
Reprises	29 465	27 004
Variations de périmètre	-	-4 888
Autres mouvements	-	-
CLÔTURE	-47 157	-50 345

NOTE 12 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À LA VENTE

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				Total	31 déc. 2015 Total
	Niort	Poitiers	Le Mans	Choisy le Roi		
Immobilier de placement (net des dépréciations)	2 114	184	159	1 347	3 804	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITÉS	2 114	184	159	1 347	3 804	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
PASSIFS DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES	-	-	-	-	-	-

NOTE 13 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Détail par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Disponibilités et soldes bancaires	1 098 809	857 271
Titres de transaction à moins de 3 mois	60 455	69 363
OPC monétaires	168	175 025
TOTAL	1 159 432	1 101 659

Détail par valorisation - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016					Total
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires	-	-	-	-	1 098 809	1 098 809
Titres de transaction à moins de 3 mois	-	60 455	-	-	-	60 455
OPC monétaires	-	-	168	-	-	168
TOTAL	-	60 455	168	-	1 098 809	1 159 432

Détail par valorisation - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015					Total
	AFS	Trading	FVO	Prêts et créances	Coût amorti	
Disponibilités et soldes bancaires	-	-	-	-	857 271	857 271
Titres de transaction à moins de 3 mois	-	69 363	-	-	-	69 363
OPC monétaires	-	-	175 025	-	-	175 025
TOTAL	-	69 363	175 025	-	857 271	1 101 659

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Capital social ou fonds équivalents	Réserve de réévaluation	Autres réserves	Autres éléments du résultat global	Résultats cumulés	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres Groupe
SITUATION À LA CLÔTURE 31 DÉC. 2014	246 996	660 141	1 349 413	-17 570	547 056	176 715	2 962 751
Droits d'adhésion	5 151	-	-	-	-	-	5 151
Variations de périmètre	-76	202	38 801	-	-	-	38 927
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	176 715	-176 715	-
Écarts actuariels sur passifs sociaux	-	-	-	10 294	-	-	10 294
Autres variations	-	-92 835	-5 535	-3 544	-	-	-101 915
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	201 392	201 392
SITUATION À LA CLÔTURE 31 DÉC. 2015	252 071	567 508	1 382 679	-10 820	723 771	201 392	3 116 600
Droits d'adhésion	4 698	-	-	-	-	-	4 698
Variations de périmètre	1 128	582	299	-	-	-	2 009
Affectation du résultat N-1	-	-	201 392	-	-	-201 392	-
Écarts actuariels sur passifs sociaux	-	-	-	-4 749	-	-	-4 749
Autres variations	-	138 952	3 470	463	-	-	142 885
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	185 666	185 666
Reclassement	-	-	721 442	-	-721 442	-	-
SITUATION À LA CLÔTURE 31 DÉC. 2016	257 897	707 042	2 309 283	-15 107	2 329	185 666	3 447 109

Les provisions d'égalisation destinées à couvrir les fluctuations de sinistralité sur le long terme sont éliminées en application d'IFRS 4.

Au 31 décembre 2016, elles s'élèvent à 37 millions d'euros, identiques au 31 décembre 2015.

Après prise en compte de l'impôt différé, l'impact net de l'annulation des provisions d'égalisation ressort à 26 millions

d'euros au 31 décembre 2016 contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2015.

La colonne « Autres éléments du résultat global » traduit les impacts de l'application de la norme IAS 19 révisée, à savoir pour 2016 : prise en compte des écarts actuariels sur passifs sociaux (-5 millions d'euros).

Détail du capital social ou fonds équivalents

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Macif	244 310	239 612
Macif Sgam	1 128	-
Macif-Mutualité	7 000	7 000
Apivia Mutuelle	381	381
MNFCT	229	229
MPIBM	3 049	3 049
MNPAF	1 800	1 800
TOTAL	257 897	252 071

Impact de la mise en juste valeur des placements sur les fonds propres Groupe

(en milliers d'euros)	Résultat	Réserve de réévaluation	Total
Mise en juste valeur des placements	86 049	267 085	353 134
Participation aux bénéfices différée	-57 766	-139 261	-197 027
Impôts différés	-8 179	8 587	408
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	16	2 760	2 776
Variations de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
Total	20 120	139 171	159 291
Intérêts minoritaires	69	-375	-306
PART DU GROUPE	20 050	139 534	159 584

Détail de la réserve de réévaluation Groupe

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Ouverture	567 508	660 141
Transferts en résultat des plus ou moins-values réalisées	62 691	-44 191
Réévaluation à la juste valeur par les réserves	105 677	-48 643
Variations de périmètre	-28 835	201
Autres variations	-	-
CLÔTURE	707 042	567 508

Contribution des mutuelles sans lien capitalistique avec la Macif

Plusieurs entités présentes au sein du périmètre de consolidation sont des mutuelles relevant du Code de la mutualité. En l'absence de lien en capital, elles entretiennent avec la Macif des relations économiques étroites fondées :

- Soit sur un accord prévoyant une direction commune ou des services communs pour engendrer un

- comportement commercial, technique ou financier commun ;
- Soit des liens de réassurance importants et durables en vertu de dispositions contractuelles, statutaires ou réglementaires.

La contribution de ces entités aux fonds propres du groupe Macif est détaillée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Macif-Mutualité	393 330	355 719
Apivia Mutuelle	123 503	115 913
MNFCT	13 043	13 348
MPIBM	44 033	44 891
MNPAF	83 839	82 175
TOTAL	657 748	612 046

Intérêts minoritaires - Analyse des mouvements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Ouverture	78 152	76 790
Variations de périmètre	-5 298	-633
Variation de la réserve de réévaluation	207	-428
Dividendes	-895	-751
Résultat de l'exercice	2 066	3 047
Variations des autres réserves	539	127
CLÔTURE	74 771	78 152

Intérêts minoritaires - Détail par société

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
Foncière de Lutèce	4 679	-31	4 648	4 556	111	4 667
Mutavie	13 164	588	13 752	16 723	834	17 557
Sécurimut	2 083	989	3 072	1 361	729	2 090
OFI AM	8 729	586	9 315	10 692	1 388	12 080
OFI Holding	44 134	-122	44 012	41 867	-161	41 706
Autres sociétés	-84	56	-28	-94	146	52
TOTAL	72 705	2 066	74 771	75 105	3 047	78 152

NOTE 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**Mouvements - Au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016					
	Ouverture	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Autres variations	Clôture
Provisions pour impôts	-	1 000	-	-	-	1 000
Provisions pour pensions et obligations similaires	129 967	10 923	-3 873	-593	-	136 424
Provisions pour litiges	19 093	3 970	-9 570	-2 129	-	11 364
Autres	6 571	1 415	-1 195	-650	-	6 141
TOTAL	155 631	17 308	-14 638	-3 372	-	154 929

Les provisions pour pensions et obligations similaires regroupent l'ensemble des provisions liées aux avantages sociaux du groupe Macif tels que :

- Les prestations postérieures à l'emploi (la couverture santé, les indemnités de fin de carrière, la retraite complémentaire) ;

- Les autres avantages à long terme (les comptes épargne temps, les médailles du travail, les congés anniversaire, les fonds épargne temps).

Le détail de ces provisions est présenté en note 2.1.6.10 « Personnel ».

Mouvements - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015					Clôture
	Ouverture	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Autres variations	
Provisions pour impôts	472	-	-	-472	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	135 223	12 246	-5 182	-13 307	987	129 967
Provisions pour litiges	20 389	1 195	-	-2 491	-	19 093
Autres	8 714	3 999	-5 975	-864	697	6 571
TOTAL	164 798	17 440	-11 157	-17 134	1 684	155 631

NOTE 16 DETTES DE FINANCEMENT
Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Dommages	Finance/Épargne	Santé/Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	201 326	-	-	-	201 326
Titres subordonnés remboursables	418 074	-	-	-	418 074
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	619 400	-	-	-	619 400
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	95 852	-	14 356	135	110 343
Autres dettes de financement	4 646	3 135	1 130	-	8 911
TOTAL	719 898	3 135	15 486	135	738 654

Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Dommages	Finance/Épargne	Santé/Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Titres subordonnés à durée indéterminée	201 410	-	-	-	201 410
Titres subordonnés remboursables	418 025	-	-	-	418 025
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	619 435	-	-	-	619 435
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	--
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	107 855	1	20 328	167	128 351
Autres dettes de financement	4 714	3 341	1 382	-	9 437
TOTAL	732 004	3 342	21 710	167	757 223

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2016			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 403	-	199 923	201 326
Titres subordonnés remboursables	18 074	-	400 000	418 074
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Dettes subordonnées	19 477	-	599 923	619 400
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	97 978	6 169	6 196	110 343
Autres dettes de financement	8 911	-	-	8 911
TOTAL	126 366	6 169	606 119	738 654

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2015			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 487	-	199 923	201 410
Titres subordonnés remboursables	18 025	-	400 000	418 025
Emprunts subordonnés	-	-	-	-
Dettes subordonnées	19 512	-	599 923	619 435
Titres de créances négociables	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	66 290	21 035	41 026	128 351
Autres dettes de financement	9 437	-	-	9 437
TOTAL	95 239	21 035	640 949	757 223

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Ouverture	Émission	Variation de périmètre	Amort.	Autres variations	Clôture
Titres subordonnés à durée indéterminée	201 410	-	-	-	-84	201 326
Titres subordonnés remboursables	418 025	-	-	-	49	418 074
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	619 435	-	-	-	-35	619 400
Titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-
Autres dettes représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	128 351	-	-	-18 300	292	110 343
Autres dettes de financement	9 437	-	-	-	-526	8 911
TOTAL	757 223	-	-	-18 300	-269	738 654

Au 31 décembre 2016, les mouvements traduisent principalement l'impact du remboursement de la dette bancaire.

La colonne « Autres variations » enregistre les mouvements liés aux intérêts courus et non échus et aux variations des dépôts de garantie.

Juste valeur de la dette de financement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Valeur au bilan	Juste valeur*	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur*	Écart
Dettes subordonnées	619 400	676 974	57 574	619 435	667 397	47 962
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	110 343	110 343	-	128 351	128 351	-
Autres dettes de financement	8 911	8 911	-	9 437	9 437	-
TOTAL	738 654	796 228	57 574	757 223	805 185	47 962

* Y compris intérêts courus non échus.

Les dettes de financement sont comptabilisées au coût amorti. Toutefois, en application d'IFRS 7, il est indiqué en annexe la juste valeur de ces passifs.

Au 31 décembre 2016, elle s'élève à 796 millions d'euros, soit un écart de 58 millions d'euros par rapport à la valeur au bilan.

Juste valeur des instruments dérivés passif adossés à la dette de financement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart	Valeur au bilan	Juste valeur	Écart
Instruments dérivés passif sur :						
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	875	875	-	1 870	1 870	-
Autres dettes de financement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	875	875	-	1 870	1 870	-

Juste valeur des instruments dérivés actif adossés à la dette de financement

Aucun instrument dérivé actif ne figure au bilan au 31 décembre 2016 et 2015.

Informations relatives aux dettes de financement - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Macif			Mutavie	SNC Paranjou	Siem	Autres	Total
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Emprunt relatif au crédit-bail	Emprunt bancaire		
Date d'émission	20 avr. 2005	06 oct. 2014	08 mars 2013 et 26 juin 2013	24 déc. 2009	11 nov. 2014	09 juil. 2012		
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juil. 2015	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 06 oct. 2024	10 ans	5 ans, prorogé 5 ans	12 ans	5 ans		
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro		
Montant	75 523	124 400	400 000 (avant intragroupe)	150 000 (avant intragroupe)	56 422	46 000 (autorisation jusqu'à 90 000)		
Nombre de titres	75 523	1 244	4 000	150 000				
Nominal	1	100	100	1				
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juil. 2015 puis Euribor 3 mois +200 pb	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 06 oct. 2025 puis Euribor 3 mois +380 pb	5,50 %	3,92 %	4,35 %	Euribor 3 mois +1,5 %		
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal				
Frais d'émission	1 709	578	1 091	Néant		Néant		
Amortissement			Remboursement au pair le 8 mars 2023	Remboursement au pair le 24 déc. 2019	Remboursement semestriel par amortissement progressif	Remboursement in fine le 9 juillet 2017		
Dérivés associés						1 swap emprunteur taux fixe de 63 000 K€ (fin juillet 2017)		
VALEUR AU BILAN	75 778	125 548	418 074	-	48 520	46 000	24 734	738 654

Informations relatives aux dettes de financement - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Macif			Mutavie	Siem	Autres	Total	
Nature	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné perpétuel	Titre subordonné remboursable	Titre subordonné remboursable	Emprunt bancaire	Emprunt bancaire		
Date d'émission	20 avr. 2005	06 oct. 2014	08 mars 2013 et 26 juin 2013	24 déc. 2009	14 déc. 2004	09 juil. 2012		
Durée	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 20 juil. 2015	Durée perpétuelle mais option de remboursement anticipé à compter du 06 oct. 2024	10 ans	5 ans, prorogé 5 ans	12 ans	5 ans		
Devise	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro	Euro		
Montant	75 523	124 400	400 000 (avant intragroupe)	150 000 (avant intragroupe)	80 000	46 000 (autorisation jusqu'à 90 000)		
Nombre de titres	75 523	1 244	4 000	150 000				
Nominal	1	100	100	1				
Taux nominal	Taux fixe de 4,625 % jusqu'au 20 juil. 2015 puis Euribor 3 mois +200 pb	Taux fixe de 3,916 % jusqu'au 06 oct. 2025 puis Euribor 3 mois +380 pb	5,50 %	3,92 %	4,05 %	Euribor 3 mois +1,5 %		
Prix de remboursement	Nominal	Nominal	Nominal	Nominal				
Frais d'émission	1 709	578	1 091	Néant	Néant	Néant		
Amortissement			Remboursement au pair le 8 mars 2023	Remboursement au pair le 24 déc. 2019	Trimestrialités constantes de 528 K€	Remboursement in fine le 9 juillet 2017		
Dérivés associés						1 swap emprunteur taux fixe de 63 000 K€		
VALEUR AU BILAN	75 817	125 593	418 025	-	8 259	46 000	83 529	757 223

La colonne « Autres » inclut principalement un emprunt contracté par la SNC Paranjou pour un montant de 56 millions d'euros.

NOTE 17 PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE**Répartition par nature et par secteur d'activité - Au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				Total
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Provisions d'assurance vie	-	20 248 002	229 259	-	20 477 261
Provisions pour cotisations non acquises	784 646	-	6 867	-	791 513
Provisions pour sinistres à payer	4 635 272	117 149	198 999	-	4 951 420
Provisions pour participation aux bénéfices	1 993	696 401	48 187	-	746 581
Autres provisions techniques	1 501 102	284	181 607	-	1 682 993
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	6 923 013	21 061 836	664 919	-	28 649 768
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	-	208 087	-	-	208 087
TOTAL	6 923 013	21 269 923	664 919	-	28 857 855

Répartition par nature et par secteur d'activité - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				Total
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Provisions d'assurance vie	-	19 603 634	195 835	-	19 799 469
Provisions pour cotisations non acquises	790 886	-	5 293	-	796 179
Provisions pour sinistres à payer	4 408 636	118 302	201 357	-	4 728 295
Provisions pour participation aux bénéfices	2 883	496 436	42 062	-	541 381
Autres provisions techniques	1 437 305	10	179 924	-	1 617 239
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	6 639 710	20 218 382	624 471	-	27 482 563
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	-	175 249	-	-	175 249
TOTAL	6 639 710	20 393 631	624 471	-	27 657 812

Répartition par catégorie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Vie - Contrats collectifs	58 820	51 821
Vie - Contrats individuels	20 989 053	20 153 808
Décès - Contrats collectifs	258 291	221 413
Décès - Contrats individuels	17 921	20 781
Automobile	4 631 120	4 476 927
Responsabilité civile	7 779	8 259
Dommages aux biens	938 039	910 396
Dommages corporels	1 405 686	1 319 785
Autres	343 059	319 373
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	28 649 768	27 482 563
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	208 087	175 249
TOTAL	28 857 855	27 657 812

Répartition des passifs techniques nets de réassurance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	28 649 768	588 250	28 061 518	27 482 563	513 869	26 968 694
Passifs relatifs aux contrats d'assurance en UC	208 087	-	208 087	175 249	-	175 249
TOTAL	28 857 855	588 250	28 269 605	27 657 812	513 869	27 143 943

Mouvements sur l'exercice (hors UC)

(en milliers d'euros)	Provisions assurance vie	Provisions cotisations non acquises	Provisions pour sinistres à payer	Provisions participation aux bénéfices	Autres	Total
Ouverture	19 799 469	796 179	4 728 295	541 381	1 617 239	27 482 563
Charges des provisions d'assurance	401 830	-4 651	223 411	2 099	64 136	686 825
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-
Intérêts techniques et participation aux résultats	275 341	-	-	-	1 618	276 959
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	621	-	-136	203 390	-	203 875
Autres mouvements	-	-15	-150	-289	-	-454
CLÔTURE	20 477 261	791 513	4 951 420	746 581	1 682 993	28 649 768

Déroulé des sinistres des contrats Dommages

La provision pour sinistres à payer est présentée ci-dessous par exercice comptable et par exercice de survenance :

Exercice comptable	Exercice de survenance										Cumul exercices antérieurs	Exercice en cours	Total exercice comptable	
	2007 et antérieurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				
2007	3 205 485											3 205 485		3 205 485
2008	2 358 719	993 483										2 358 719	993 483	3 352 203
2009	1 900 734	524 912	1 003 854									2 425 646	1 003 854	3 429 500
2010	1 529 393	390 334	488 926	998 463								2 408 653	998 463	3 407 116
2011	1 346 611	324 393	392 301	560 864	1 102 744							2 624 169	1 102 744	3 726 912
2012	1 177 637	270 404	302 002	431 473	614 999	1 016 690						2 796 516	1 016 690	3 813 205
2013	1 017 491	229 878	250 108	350 733	483 904	541 543	1 148 850					2 873 658	1 148 850	4 022 508
2014	898 433	209 447	214 619	300 788	384 957	415 865	616 386	1 202 900				3 040 494	1 202 900	4 243 394
2015	830 741	179 627	182 558	262 903	331 718	361 860	493 135	650 632	1 112 625			3 293 175	1 112 625	4 405 800
2016	832 291	148 079	151 628	201 777	291 710	318 421	370 943	494 897	671 386	1 152 169		3 481 133	1 152 169	4 633 302

Les montants des sinistres payés sont présentés ci-dessous par exercice comptable et par exercice de survenance :

Exercice comptable	Exercice de survenance										Cumul exercices antérieurs	Exercice en cours	Total exercice comptable	
	2007 et antérieurs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016				
2007	2 076 949											2 076 949		2 076 949
2008	809 361	1 280 989										809 361	1 280 989	2 090 350
2009	364 349	447 267	1 460 042									811 615	1 460 042	2 271 657
2010	287 735	102 599	469 265	1 455 924								859 599	1 455 924	2 315 523
2011	209 203	53 718	106 679	481 767	1 316 863							851 366	1 316 863	2 168 229
2012	145 229	50 313	67 670	122 958	501 286	1 425 390						887 457	1 425 390	2 312 847
2013	122 370	40 159	39 014	62 702	124 299	471 399	1 434 769					859 944	1 434 769	2 294 713
2014	104 120	22 843	40 625	40 233	81 079	108 569	505 541	1 458 795				903 011	1 458 795	2 361 806
2015	87 969	19 877	20 864	38 050	53 916	55 386	110 644	530 864	1 378 946			917 570	1 378 946	2 296 516
2016	71 568	14 720	20 965	30 985	37 268	38 599	64 545	116 852	439 807	1 452 460		835 308	1 452 460	2 287 768

L'excédent ou l'insuffisance de la provision pour sinistres à payer est présenté ci-dessous :

Exercice comptable	Exercice de survenance									Total	
	2008 et antérieurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
2008	37 404										37 404
2009	93 637	21 305									114 941
2010	83 605	31 979	45 663								161 247
2011	-26 421	12 223	-10 054	-44 168							-68 419
2012	23 745	3 676	22 628	6 434	-13 542						42 940
2013	37 776	367	12 880	18 037	6 796	3 748					79 603
2014	14 939	-2 412	-5 136	9 712	17 868	17 109	26 923				79 003
2015	-20 277	9 943	11 196	-166	-676	-1 382	12 607	21 404			32 648
2016	-73 118	16 828	9 965	30 141	2 740	4 841	57 648	38 883	1 432		89 359
En %	-81,82 %	18,83 %	11,15 %	33,73 %	3,07 %	5,42 %	64,51 %	43,51 %	1,60 %		

Rapprochement entre les provisions techniques déroulées et les provisions pour sinistres à payer totales

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2016
Dommages - Provisions pour sinistres à payer - Déroulés par exercice de survenance	4 633 302
Autres	1 970
DOMMAGES - PROVISIONS POUR SINISTRES À PAYER - VALEUR AU BILAN	4 635 272

Les provisions pour sinistres à payer (PSAP) sont déroulées sur la base des provisions brutes issues des comptes sociaux de la

Macif. L'écart entre les provisions déroulées et les provisions inscrites au bilan représente 1 970 milliers d'euros.

NOTE 18 PASSIFS TECHNIQUES RELATIFS AUX CONTRATS FINANCIERS

Répartition par catégorie - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				Total
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Provisions d'assurance vie	-	257 156	-	-	257 156
Provisions pour sinistres à payer	-	2 701	-	-	2 701
Provisions pour participation aux bénéfices	-	5 860	-	-	5 860
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*	-	265 717	-	-	265 717
Provisions pour cotisations non acquises	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC	-	-	-	-	-
TOTAL	-	265 717	-	-	265 717

* PB : Participation aux bénéfices.

Répartition par catégorie - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				Total
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Provisions d'assurance vie	-	260 128	-	-	260 128
Provisions pour sinistres à payer	-	1 242	-	-	1 242
Provisions pour participation aux bénéfices	-	4 261	-	-	4 261
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*	-	265 631	-	-	265 631
Provisions pour cotisations non acquises	-	-	-	-	-
Provisions pour sinistres à payer	-	-	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices	-	-	-	-	-
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC	-	-	-	-	-
TOTAL	-	265 631	-	-	265 631

* PB : Participation aux bénéfices.

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Passifs relatifs aux contrats financiers		
	avec PB*	sans PB*	Total
Ouverture	265 631	-	265 631
Charges des provisions d'assurance	-8 139	-	-8 139
Variations de périmètre	-	-	-
Intérêts techniques	6 460	-	6 460
Utilisation de la provision pour participation aux bénéfices	1 765	-	1 765
Autres mouvements	-	-	-
CLÔTURE	265 717	-	265 717

* PB : Participation aux bénéfices.

Ventilation des passifs techniques nets de réassurance

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Brut	Réass.	Net	Brut	Réass.	Net
Passifs relatifs aux contrats financiers avec PB*	265 717	-	265 717	265 631	-	265 631
Passifs relatifs aux contrats financiers sans PB*	-	-	-	-	-	-
Passifs relatifs aux contrats financiers en UC	-	-	-	-	-	-
TOTAL	265 717	-	265 717	265 631	-	265 631

* PB : Participation aux bénéfices.

NOTE 19 PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES DIFFÉRÉE**Détail de la participation aux bénéfices différée**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Participation aux bénéfices différée active	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	1 899 896	1 689 978
TOTAL	-1 899 896	-1 689 978

Le taux de participation différée sur les mises en juste valeur est égal à 95 % pour tous les portefeuilles de placements dédiés

à l'activité Épargne et 100 % pour ceux dédiés à la gestion des indemnités de fin de carrière (IFC).

Détail des mouvements - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	PB ¹ différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	-	1 689 978	-1 689 978
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	-	282 293	-282 293
Variation des dépréciations	-	3 805	-3 805
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	-	-88 771	88 771
Changement des hypothèses de calcul	-	-	-
Autres variations ²	-	12 591	-12 591
CLÔTURE	-	1 899 896	-1 899 896

1 PB : Participation aux bénéfices.

2 Les autres variations correspondent aux variations des opérations de surcote/décote et aux annulations des opérations de vendus/achetés.

Détail des mouvements - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	PB ¹ différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	-	1 981 250	-1 981 250
Variation des plus ou moins-values latentes liées aux évolutions du marché	-	-219 561	219 561
Variation des dépréciations	-	-21 514	21 514
Réalisation des plus ou moins-values latentes présentes à l'ouverture	-	-60 894	60 894
Changement des hypothèses de calcul	-	-	-
Autres variations ²	-	10 697	-10 697
CLÔTURE	-	1 689 978	-1 689 978

1 PB : Participation aux bénéfices.

2 Les autres variations correspondent aux variations des opérations de surcote/décote et aux annulations des opérations de vendus/achetés.

Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	PB* différée		
	Active	Passive	Nette
Dommages	-	-	-
Finance/Épargne	-	1 899 896	-1 899 896
Santé/Prévoyance	-	-	-
Gestion d'actifs	-	-	-
TOTAL	-	1 899 896	-1 899 896

* PB : Participation aux bénéfices.

Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	PB* différée		
	Active	Passive	Nette
Dommages	-	-	-
Finance/Épargne	-	1 689 978	-1 689 978
Santé/Prévoyance	-	-	-
Gestion d'actifs	-	-	-
TOTAL	-	1 689 978	-1 689 978

* PB : Participation aux bénéfices.

Évolution de la participation aux bénéfices différée - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	PB* différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	-	1 689 978	-1 689 978
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	-	70 657	-70 657
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	-	139 261	-139 261
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
CLÔTURE	-	1 899 896	-1 899 896

* PB : Participation aux bénéfices.

Évolution de la participation aux bénéfices différée - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	PB* différée		
	Active	Passive	Nette
Ouverture	-	1 981 250	-1 981 250
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par résultat	-	12 765	-12 765
Variations liées aux gains et pertes d'évaluation sur actifs en juste valeur par réserves	-	-304 037	304 037
Effet du changement de taux de participation aux bénéfices	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-
CLÔTURE	-	1 689 978	-1 689 978

* PB : Participation aux bénéfices.

NOTE 20 AUTRES PASSIFS**Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Instruments dérivés passifs	875	-	-	-	875
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	155	-	-	-	155
Dettes nées des opérations d'assurance	24 400	13 924	13 982	-	52 306
<i>Dépôts reçus des réassureurs</i>	31 717	458	47 108	-	79 283
<i>Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires</i>	6 549	506	8 335	-	15 390
<i>Autres</i>	-	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	38 266	964	55 443	-	94 673
Dettes d'impôts exigibles	1 607	3 708	-	-	5 315
<i>Personnel</i>	50 055	354	6 490	13 285	70 184
<i>Comptes courants créditeurs</i>	71 622	41 734	44 882	29 550	187 788
<i>Autres</i>	54 471	29 126	60 852	11 646	156 095
Autres dettes	176 148	71 214	112 224	54 481	414 067
TOTAL	241 451	89 810	181 649	54 481	567 391

La ligne « Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire » correspond aux découverts bancaires.

La ligne « Autres dettes » regroupe principalement :

- Les dettes envers l'État et les organismes sociaux ;

- Les chargements de gestion sur les contrats Épargne répartis selon les mêmes modalités que les frais d'acquisition reportés.

Répartition par secteur d'activité - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				Total
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Instruments dérivés passifs	1 870	-	-	-	1 870
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	194	301	76	-	571
Dettes nées des opérations d'assurance	25 082	22 283	11 264	-	58 629
<i>Dépôts reçus des réassureurs</i>	26 629	576	38 998	-	66 203
<i>Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires</i>	8 424	1 507	10 918	-	20 849
<i>Autres</i>	-	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	35 053	2 083	49 916	-	87 052
Dettes d'impôts exigibles	71 119	5 881	14 540	-	91 540
<i>Personnel</i>	58 247	642	6 795	25 592	91 276
<i>Comptes courants créditeurs</i>	75 671	42 856	52 153	23 000	193 680
<i>Autres</i>	110 324	20 561	28 871	3 636	163 392
Autres dettes	244 242	64 059	87 819	52 228	448 348
TOTAL	377 560	94 607	163 615	52 228	688 010

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Instruments dérivés passifs	875	-	-	875
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	155	-	-	155
Dettes nées des opérations d'assurance	52 306	-	-	52 306
<i>Dépôts reçus des réassureurs</i>	79 283	-	-	79 283
<i>Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires</i>	15 390	-	-	15 390
<i>Autres</i>	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	94 673	-	-	94 673
Dettes d'impôts exigibles	5 315	-	-	5 315
<i>Personnel</i>	70 184	-	-	70 184
<i>Comptes courants créditeurs</i>	187 788	-	-	187 788
<i>Autres</i>	156 095	-	-	156 095
Autres dettes	414 067	-	-	414 067
TOTAL	567 391	-	-	567 391

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			Total
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	
Instruments dérivés passifs	1 870	-	-	1 870
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	571	-	-	571
Dettes nées des opérations d'assurance	58 629	-	-	58 629
<i>Dépôts reçus des réassureurs</i>	66 203	-	-	66 203
<i>Comptes courants cessionnaires et rétrocessionnaires</i>	20 849	-	-	20 849
<i>Autres</i>	-	-	-	-
Dettes nées des opérations de réassurance	87 052	-	-	87 052
Dettes d'impôts exigibles	91 540	-	-	91 540
<i>Personnel</i>	91 276	-	-	91 276
<i>Comptes courants créditeurs</i>	193 680	-	-	193 680
<i>Autres</i>	163 392	-	-	163 392
Autres dettes	448 348	-	-	448 348
TOTAL	688 010	-	-	688 010

NOTE 21 INSTRUMENTS DÉRIVÉS**Répartition par catégorie**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Instruments dérivés actif	-	-
Instruments dérivés passif	875	1 870

Juste valeur

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Juste valeur	ICNE*	Total	Juste valeur	ICNE*	Total
<i>Swap</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Swaption</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	-	-	-	-	-	-
<i>Swap</i>	875	-	875	1 870	-	1 870
<i>Swaption</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Cap/Floor</i>	-	-	-	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	875	-	875	1 870	-	1 870

* Intérêts courus non échus.

Mouvements sur l'exercice

(en milliers d'euros)	Ouverture	Variation Juste valeur	Clôture
Swap	-	-	-
Swaption	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	-	-	-
Swap	1 870	-995	875
Swaption	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	1 870	-995	875

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Swap	-	-	-	-
Swaption	-	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	-	-	-	-
Swap	875	-	-	875
Swaption	-	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	875	-	-	875

Répartition par échéance - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total
Swap	-	-	-	-
Swaption	-	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS ACTIF	-	-	-	-
Swap	1 870	-	-	1 870
Swaption	-	-	-	-
Cap/Floor	-	-	-	-
INTRUMENTS DÉRIVÉS PASSIF	1 870	-	-	1 870

NOTE 22 COTISATIONS ET PRIMES ACQUISES**Répartition par activité - Au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				Total
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Primes émises	3 115 046	2 195 937	981 967	-	6 292 950
Variation des primes non acquises	1 402	-	-1 575	-	-173
TOTAL	3 116 448	2 195 937	980 392	-	6 292 777

Répartition par activité - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				Total
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Primes émises	3 100 016	2 221 262	795 064	-	6 116 342
Variation des primes non acquises	-13 637	-	83	-	-13 554
TOTAL	3 086 379	2 221 262	795 147	-	6 102 788

Répartition par modalités d'acquisition

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Affaires directes	6 216 717	6 029 160
Affaires acceptées	76 233	87 182
Primes émises	6 292 950	6 116 342
Variation des primes non acquises	-173	-13 554
TOTAL	6 292 777	6 102 788

Répartition des primes acquises nettes de réassurance - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Primes émises	3 115 046	2 195 937	981 967	6 292 950
Provisions pour primes non acquises	1 402	-	-1 575	-173
Primes acquises brutes	3 116 448	2 195 937	980 392	6 292 777
Réassurance	-128 885	-428	-75 924	-205 237
PRIMES ACQUISES NETTES	2 987 563	2 195 509	904 468	6 087 540

Répartition des primes acquises nettes de réassurance - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Primes émises	3 100 016	2 221 262	795 064	6 116 342
Provisions pour primes non acquises	-13 637	-	83	-13 554
Primes acquises brutes	3 086 379	2 221 262	795 147	6 102 788
Réassurance	-129 366	-925	-48 387	-178 678
PRIMES ACQUISES NETTES	2 957 013	2 220 337	746 760	5 924 110

NOTE 23 PRODUITS DES PLACEMENTS NETS DE CHARGES DE GESTION

Répartition des produits nets de placement - Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016					Total
	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
Revenus des placements immobiliers	-	-	-	-	4 589	4 589
Revenus des actifs financiers	18 846	63 884	691 938	10 211	-	784 879
Charges des placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Charges des actifs financiers	-	-	-243	-	-32 138	-32 381
Ajustements ACAV (plus-values)	-	11 110	-	-	-	11 110
Ajustements ACAV (moins-values)	-	-38	-	-	-	-38
Revenus des placements nets de charges	18 846	74 956	691 695	10 211	-27 549	768 159
Plus-values sur placements immobiliers	-	-	1 693	-	37	1 634
Plus-values sur autres actifs financiers	264	6 300	126 663	-	-	133 227
Moins-values sur placements immobiliers	-	-	-	-	-	95
Moins-values sur autres actifs financiers	-111	-388	-35 705	-	-1	-36 204
Plus et moins-values cessions nettes	153	5 912	92 651	-	36	98 752
Variation des dépréciations	-	-9 690	-27 297	-225	7 575	-29 637
Variation de juste valeur par résultat	906	85 143	-	-	-	86 049
TOTAL	19 905	156 321	757 049	9 986	-19 938	923 323

Répartition des produits nets de placement - Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015					Total
	Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
Revenus des placements immobiliers	14	26 069	1 426	4 593	5 964	38 066
Revenus des actifs financiers	12 005	29 416	774 454	6 956	-	822 831
Charges des placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Charges des actifs financiers	-1 027	-40	-102 490	-	-	-103 557
Ajustements ACAV (plus-values)	-	17 186	-	-	-	17 186
Ajustements ACAV (moins-values)	-	-	-	-	-	-
Revenus des placements nets de charges	10 992	72 631	673 390	11 549	5 964	774 526
Plus-values sur placements immobiliers	-	-	-	-	3 476	3 476
Plus-values sur autres actifs financiers	1 097	5 704	240 883	-	-	247 684
Moins-values sur placements immobiliers	-	-	-	-	-	-
Moins-values sur autres actifs financiers	-1	-3 009	-35 396	-48	-	-38 454
Plus et moins-values cessions nettes	1 096	2 695	205 487	-48	3 476	212 706
Variation des dépréciations	-	-189	-30 198	-	-501	-30 888
Variation de juste valeur par résultat	-188	32 125	-	-	-	31 937
TOTAL	11 900	107 262	848 679	11 501	8 939	988 281

NOTE 24 CHARGES DES PRESTATIONS DES CONTRATS**Au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	Domages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Charges de sinistres	2 269 807	1 819 769	731 913	4 821 489
Variation des provisions pour sinistres à payer	225 157	293	-954	224 496
Variation des provisions d'assurance vie	-	354 791	29 129	383 920
Variation des provisions en UC	-	32 838	-	32 838
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-900	483 558	8 227	490 885
Variation des autres provisions techniques	64 788	137	662	65 587
Variation des provisions techniques	289 045	871 617	37 064	1 197 726
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée	-	73 739	-	73 739
Charges brutes des prestations des contrats	2 558 852	2 765 125	768 977	6 092 954
Paiements reçus des réassureurs	128 885	428	75 924	205 237
Variation des provisions techniques cédées	-150 575	-92	-72 372	-223 039
Réassurance	-21 690	336	3 552	-17 802
CHARGES NETTES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	2 537 162	2 765 461	772 529	6 075 152

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			
	Domages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Charges de sinistres	2 311 816	1 684 811	596 733	4 593 360
Variation des provisions pour sinistres à payer	159 132	47 711	20 642	227 485
Variation des provisions d'assurance vie	-	461 823	10 240	472 063
Variation des provisions en UC	-	19 354	-	19 354
Variation des provisions pour participation aux bénéfices	-505	122 051	-3 299	118 247
Variation des autres provisions techniques	25 555	404 773	16 423	446 751
Variation des provisions techniques	184 182	1 055 712	44 006	1 283 900
Variation de la provision pour participation aux bénéfices différée	-	22 001	-	22 001
Charges brutes des prestations des contrats	2 495 998	2 762 524	640 739	5 899 261
Paiements reçus des réassureurs	129 366	925	48 387	178 678
Variation des provisions techniques cédées	-65 469	-925	-38 815	-105 209
Réassurance	63 897	-	9 572	73 469
CHARGES NETTES DES PRESTATIONS DES CONTRATS	2 559 895	2 762 524	650 311	5 972 730

NOTE 25 CHARGES OU PRODUITS NETS DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	-128 885	-428	-75 924	-205 237
Charges des cessions en réassurance	150 575	92	72 372	223 039
TOTAL	21 690	-336	-3 552	17 802

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Total
Produits des cessions en réassurance	-129 366	-925	-48 387	-178 678
Charges des cessions en réassurance	65 469	925	38 815	105 209
TOTAL	-63 897	-	-9 572	-73 469

NOTE 26 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS COURANTS

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Autres produits opérationnels courants	-	-	-	-	-
Autres charges opérationnelles courantes	-21 558	-2 259	-951	-	-24 768
TOTAL	-21 558	-2 259	-951	-	-24 768

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				
	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Autres produits opérationnels courants	-	-	415	-	415
Autres charges opérationnelles courantes	-20 150	-2 194	-9 942	-	-32 286
TOTAL	-20 150	-2 194	-9 527	-	-31 871

NOTE 27 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS**Au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				Total
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Autres produits opérationnels	17 382	6 086	7 939	2 309	33 716
Autres charges opérationnelles	-55 164	-7 091	-11 096	-2 262	-75 613
TOTAL	-37 782	-1 005	-3 157	47	-41 897

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015				Total
	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	
Autres produits opérationnels	11 258	5 182	2 743	8 045	27 228
Autres charges opérationnelles	-56 763	-8 691	-8 191	-7 816	-81 461
TOTAL	-45 505	-3 509	-5 448	229	-54 233

NOTE 28 CHARGE DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Intérêts sur passifs subordonnés	28 278	29 611
Intérêts sur mises en pension	-	-
Emprunts bancaires	3 560	5 150
Autres dettes de financement	-	521
TOTAL	31 838	35 282

NOTE 29 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**Détail de la charge d'impôts**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Impôts exigibles	52 970	104 100
Impôts différés	-11 424	27 915
TOTAL	41 546	132 015

En 2016, la charge d'impôts du Groupe ressort à 42 millions d'euros en recul de 90 millions d'euros par rapport à 2015.

La charge d'impôts exigible est en nette diminution en raison de la forte baisse des résultats fiscaux imposables.

Preuve de l'impôt

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Résultat de l'ensemble consolidé	187 732	204 439
Quote-part de résultat des entreprises associées	28 132	26 620
Charge nette d'impôt	-41 546	-132 015
Résultat avant impôt	201 146	309 834
Taux d'impôt théorique	28,92 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	-58 171	-106 676
Éléments du résultat taxés à des taux différents	-	-
Impact des variations du taux d'impôt	-6 916	-
Autres	-	-
Impact des différentiels de taux	-6 916	-
Déficits fiscaux n'ayant pas fait l'objet d'un impôt différé actif	-398	129
Déficits antérieurs non activés lors des clôtures précédentes	-	-
Impact des déficits fiscaux	-398	129
Autres retraitements de consolidation non soumis à impôts différés	-6 735	-10 987
Autres	14 132	-21 906
Impact des charges ou produits définitivement non déductibles ou non imposables	7 397	-32 893
Crédits d'impôts	14 599	5 497
Autres	1 943	1 928
Autres éléments	16 542	7 425
CHARGE (-)/ PRODUIT (+) D'IMPÔT RÉEL(LE)	-41 546	-132 015

Au 31 décembre 2016, une charge d'impôts est comptabilisée pour -42 millions d'euros contre une charge d'impôts théorique de -58 millions d'euros.

Ce différentiel s'explique principalement par les charges définitivement non déductibles et les produits définitivement non imposables constatés dans les comptes sociaux ou à l'occasion des retraitements de consolidation.

Les impôts différés du groupe Macif ont été majoritairement calculés au taux de 28,92 %, conformément à la loi de finances pour 2017 contre 34,43 % l'exercice précédent. Ce changement de taux impacte le résultat net à hauteur de -248 milliers d'euros et les réserves Groupe à hauteur de +45 755 milliers d'euros.

2.1.6.8 Gestion des risques

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de maîtrise des risques s'appuie sur :

- Le gouvernement d'entreprise ;
- Le système de contrôle et de gestion des risques comprenant :
 - le dispositif de contrôle interne,
 - le dispositif de gestion des risques,
 - le dispositif de maîtrise des risques réglementaires et de conformité,
 - le dispositif de contrôle de la qualité des données,

- les procédures d'élaboration et de vérification de l'information comptable et financière.

Le système de gouvernance du Groupe

Le groupe Macif a construit un système de gouvernance qui garantit une gestion saine et prudente de son activité et une maîtrise efficace de ses risques.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place un dispositif de gestion des risques comprenant un processus Orsa, un système de contrôle interne et des fonctions clés (audit interne, actuarielle, conformité, gestion des risques).

Le conseil d'administration, qui définit la politique de maîtrise des risques du Groupe, ainsi que la direction générale, sont au cœur de ce dispositif.

Pour définir la politique de maîtrise des risques du Groupe, le conseil d'administration s'appuie notamment sur deux comités spécialisés : le comité d'audit et le comité des risques.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les règles de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, et plus généralement de la gouvernance de la Macif, sont inscrites dans :

- Les statuts de la Macif mis à jour par l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2016 ;
- La charte de gouvernement du Groupe telle que modifiée lors du congrès de la Macif du 17 juin 2016.

Les règles de convocation des conseils d'administration sont déterminées dans le règlement intérieur. Le calendrier des réunions ordinaires est arrêté annuellement par le conseil d'administration et ne peut être modifié par ses membres qu'à la majorité des voix. Des séances supplémentaires peuvent être arrêtées en cours d'année.

La convocation est nominative et adressée aux administrateurs.

Toute documentation utile, sous forme de rapports, de notices ou de statistiques, doit être envoyée dans les meilleurs délais et au plus tard en même temps que la convocation.

Les administrateurs présentent une forte assiduité aux séances du conseil d'administration (96,87 % de taux de présence).

Le comité d'audit

Le comité d'audit a pour objet d'assurer le suivi :

- Du processus d'élaboration de l'information financière ;
- De l'efficacité des systèmes de contrôle périodiques et permanents ;
- Du contrôle légal des comptes ;
- De l'indépendance des commissariats aux comptes.

Il appartient par ailleurs au comité d'audit d'examiner les conventions réglementées avant leur soumission au conseil.

Le comité d'audit se compose de :

- Cinq administrateurs (dont le président du comité) désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection ;
- Un membre extérieur désigné par le conseil d'administration en raison de ses compétences en matières financières ou comptables et ce, en application des dispositions de l'ordonnance n°2208-1278 du 8 décembre 2008.

Autres invités permanents :

- Le directeur de l'audit interne Macif ;
- L'un des trois vice-présidents est présent à ce comité.

Le directeur général ne peut ni faire partie du comité d'audit ni y être invité. En revanche, il peut y être entendu.

Le comité d'audit s'est réuni en 2016 à dix reprises afin de remplir les missions qui lui ont été attribuées. En synthèse, le comité d'audit a pour objet de produire des avis et/ou recommandations au conseil d'administration dans les domaines :

- Du contrôle des comptes (fiabilité des états financiers, efficacité des contrôles internes liés aux activités financières, examen du périmètre des sociétés consolidées, des engagements hors bilan, sélection et fonctionnement du commissariat aux comptes) et de la communication financière ;
- De l'audit et du contrôle interne (saisine de l'audit interne pour des missions exceptionnelles non planifiées et suivi de l'activité de l'audit interne, évaluation du système d'audit et du système de contrôle interne, supervision des travaux de préparation du rapport sur le contrôle interne).

Le comité des risques

Il se compose de cinq administrateurs (dont le président du comité des risques) désignés par le conseil d'administration sur proposition du comité de sélection.

Autres invités permanents :

- Le directeur général délégué en charge du pilotage économique et financier ;
- Le directeur des risques ;
- Le directeur de l'audit interne Macif ;
- L'un des trois vice-présidents est présent à ce comité.

Ses missions, directement liées à la mise en œuvre de la réforme Solvabilité II, sont les suivantes :

- Dresser un examen et un suivi de la réforme Solvabilité II ;
- Suivre et analyser la solvabilité et examiner les rapports SFCR (*Solvency and Financial Condition Report*) et RSR (*Regular Supervisory Report*) à destination respectivement du public et du superviseur ;
- Examiner la politique des risques.
Plus particulièrement, l'examen du capital réglementaire et la définition d'un capital économique permettent de définir une politique de tolérance et d'appétence aux risques et de déduire, entre autres, une définition de la politique :
 - de transfert de risques dont fait partie la réassurance,
 - d'allocation stratégique d'actifs,
 - de souscription ;
- Examiner l'évolution des scénarios de stress au travers de tests issus de l'environnement et de la gestion actif-passif ;
- Examiner toutes opérations de cession, fusion, acquisition ou de rapprochement susceptibles d'impacter la solvabilité du Groupe ;
- Rechercher et valoriser les effets de diversification dans l'activité et l'allocation stratégique des fonds propres ;
- Veiller à l'efficacité du système global de gestion des risques et du dispositif de contrôle des filiales.

Le comité des risques traite, au sein d'une commission dédiée le cas échéant, en y adjoignant les personnes qualifiées, des grandes lignes de la politique de placements soumise au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'assurances du Groupe.

Au cours de l'année 2016, le comité des risques s'est réuni à dix reprises principalement afin d'émettre des avis sur les principaux dossiers stratégiques du Groupe présentant des enjeux financiers et/ou un degré de risques significatifs, d'examiner les différents rapports réglementaires et de continuer les travaux relatifs à l'application de la directive Solvabilité II.

Afin de coordonner et donner une cohérence d'ensemble à leurs travaux respectifs, le comité d'audit et le comité des risques ont tenu des réunions communes à trois reprises au cours de l'exercice 2016. Ce format de séance plénière, prévu dans le règlement intérieur de chacun des deux comités, illustre la complémentarité de ces deux instances.

Les systèmes de contrôle et de gestion des risques

En fin d'année 2016, la nomination d'une nouvelle directrice des risques a conduit à la réorganisation de la direction des risques Groupe et à son rattachement à la direction générale. Cette réorganisation a également conduit à recentrer l'intervention de la direction des risques sur les fonctions de risques et de contrôle et notamment le rattachement de la fonction conformité à la direction du contrôle interne Groupe devenant la direction contrôle interne et conformité Groupe.

À compter du 1^{er} décembre 2016, la direction des risques regroupe la direction gestion des risques Groupe, la direction du contrôle interne et conformité Groupe et le responsable sécurité systèmes d'information.

Le dispositif de contrôle interne

Le contrôle interne fait partie intégrante du système de gestion des risques et constitue le cadre dans lequel la gestion du risque opérationnel s'opère.

Il est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés :

- Aux opérations : ils concernent l'efficacité et l'efficience des opérations. Il s'agit notamment des objectifs de performance opérationnelle et financière, ainsi que de sauvegarde des actifs ;
- Au reporting : ils concernent le reporting interne et externe, financier et extra-financier. Ils peuvent viser la fiabilité, le respect des délais, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des instructions internes ;
- À la conformité : ils concernent le respect des lois et règlements applicables aux entités.

Le groupe Macif s'appuie sur la définition et le référentiel issus du *Coso Report (committee of sponsoring organisation of the treadway commission)* : « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs du Groupe et des entités, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité ».

L'efficacité d'un système de contrôle interne dépend de la mise en place ainsi que du fonctionnement conjoint et intégré des cinq composantes suivantes :

- Un environnement de contrôle ;
- Une évaluation des risques ;
- Des activités de contrôle ;
- Une information et une communication ;
- Un pilotage.

Une politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe a été formalisée en conformité avec Solvabilité II en 2015, validée par la direction générale après avis du comité des risques, approuvée par le conseil d'administration et diffusée à l'ensemble des entités Assurance du Groupe. Dans le cadre du cycle de révision annuelle des politiques écrites, une nouvelle version de la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe a été présentée et validée par le conseil d'administration du 16 novembre 2016.

Plusieurs acteurs contribuent au contrôle interne et à la gestion du risque opérationnel au sein du Groupe :

- Le conseil d'administration ou le conseil de surveillance des entités du Groupe ;
- Le directeur général de la Macif ;
- Les entités ;
- Les correspondants du contrôle interne ;
- La commission contrôle interne Groupe ;
- La direction contrôle interne Groupe ;
- La direction audit interne Groupe.

Conformément aux principes énoncés par le cadre de référence Coso et la réglementation Solvabilité II, le dispositif de contrôle interne doit être proportionné aux activités et aux enjeux des entités qui composent le groupe Macif. Ainsi, trois dispositifs de contrôle interne différenciés sont définis : « complet », « allégé » et « spécifique ».

Le dispositif « complet » de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel Groupe se compose de :

- L'identification des risques, *via* les référentiels de risques et l'analyse des risques dans le cadre du cycle de vie des projets ;
- L'évaluation des risques, *via* la cartographie des risques opérationnels, le suivi du contrôle permanent de niveau 1 et les contrôles permanents de niveau 2 ;
- La surveillance et le traitement des risques, *via* le suivi des plans d'actions définis par les opérationnels, le suivi des recommandations émises par la direction contrôle interne Groupe et le suivi des incidents.

Le dispositif « allégé » permet au Groupe d'avoir une vision globale du contrôle interne et de la gestion du risque opérationnel de l'entité concernée. Il se traduit par le déploiement d'un questionnaire.

Le dispositif « spécifique » impose, quant à lui, tout ou partie des éléments du dispositif « complet » du Groupe à l'entité.

Le dispositif de gestion des risques

L'article 44 de la directive Solvabilité II, transposée par ordonnance parue au Journal Officiel en date du 3 avril 2015, impose explicitement aux entreprises d'assurance de mettre en place un système de gestion des risques efficace. Il repose sur une politique écrite de gestion des risques afin de répondre aux exigences en matière de gouvernance.

Le système de gestion des risques couvre *a minima* les domaines de la souscription et du provisionnement, de la gestion actif-passif, des investissements, de la gestion du risque de liquidité et de concentration, de la gestion du risque opérationnel, de la réassurance et des autres techniques d'atténuation du risque. Il s'appuie également sur des politiques écrites pour chacun des domaines énoncés.

Ainsi, « la gestion des risques est un processus impliquant le conseil d'administration, le management et tout le personnel, appliqué dans la définition de la stratégie et à travers l'entreprise, conçu pour identifier les événements potentiels qui peuvent affecter l'entité.

Il fournit un cadre pour gérer le risque selon l'appétit de l'organisation et offre l'assurance raisonnable quant à l'accomplissement de ses objectifs » (Coso).

La direction de la gestion des risques Groupe, en s'appuyant sur les directions support Groupe et sur les directions maîtrise des risques entité, est au cœur du système de gestion des risques et procède à l'identification, l'évaluation, la gestion, la surveillance et le reporting des risques.

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (*Own Risk and Solvency Assessment* - Orsa) est un élément essentiel du système de gestion des risques du groupe Macif, centralisant les différentes analyses conduites au sein du Groupe, permettant la bonne prise en compte des risques dans le pilotage du Groupe.

Un Orsa est réalisé *a minima* une fois par an par chaque entité du Groupe et par le Groupe (Orsa régulier). En complément de l'Orsa régulier, un Orsa *ad hoc* peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, qui entraîne une modification substantielle du profil de risque ou du niveau de ressources financières disponibles.

Le conseil d'administration de la Macif, structure faitière du Groupe, joue un rôle actif dans le processus en assurant la surveillance du processus, l'analyse et l'exploitation des résultats de l'Orsa. La direction gestion des risques Groupe a la responsabilité de superviser la conception, la mise en œuvre, et le suivi de l'Orsa conformément à la politique Orsa.

Les évaluations internes sont réalisées à partir :

- De la cartographie des risques utilisée notamment pour l'évaluation du besoin global de solvabilité et l'évaluation de l'adéquation de la formule standard au profil de risque ;
- De scénarios stressés représentatifs des principales vulnérabilités de l'entité et du Groupe et reposant sur la contribution de diverses parties prenantes interne au Groupe et aux entités ;
- De l'évaluation du besoin global de solvabilité de l'entité et du Groupe par la projection des exigences de capital (SCR et MCR), des fonds propres éligibles et du résultat comptable, sous le scénario central (plan économique) et sous les différents scénarios stressés.

L'analyse des projections de l'Orsa porte notamment sur :

- La suffisance des fonds propres pour couvrir les besoins en capitaux propres et l'évaluation qualitative des fonds propres sur la période de projection ;
- L'évaluation quantitative ou qualitative des besoins en capitaux des risques non couverts par le SCR ;
- L'efficacité des techniques de couverture de risque sur le profil de risque dans l'évolution du besoin global de fonds propres ;
- Les risques clés touchant le Groupe et leurs évolutions probables sur la durée du plan stratégique ;
- La sensibilité des résultats à une modification des hypothèses clés ;
- L'évaluation de la validité et de la vraisemblance des scénarios testés ;
- Les réactions envisagées en cas de scénario adverse.

Les évaluations internes sont documentées dans un rapport Orsa rédigé à l'issue du processus de réalisation annuel de l'Orsa et lors de la réalisation d'un Orsa *ad hoc*.

En 2016, le Groupe a mené plusieurs actions :

- La formalisation du profil de risque du Groupe et des entités principales à travers un exercice de cartographie des risques ;
- Le pilotage du processus de révision des politiques de gestion des risques ;
- La réalisation d'un Orsa conclu par l'élaboration d'un rapport Orsa ;
- Le démarrage d'un travail de structuration de la filière gestion des risques (définition et organisation de la filière gestion des risques, gouvernance et comitologie, alignement des méthodes et des processus) ayant conduit fin 2016 à la création du comité de coordination des fonctions de contrôle ;
- L'appréciation et l'évaluation des risques dans les projets stratégiques du Groupe.

Le dispositif de maîtrise des risques réglementaires et de conformité

Le dispositif et la fonction vérification de conformité prévus à l'article 46 de la directive Solvabilité II étaient pilotés au niveau du Groupe par la direction juridique et conformité Groupe jusqu'au 1^{er} décembre 2016 puis par la direction contrôle interne et conformité Groupe à compter de cette date.

Dans le cadre de la maîtrise des risques juridiques et fiscaux, la direction juridique et conformité Groupe veille à la conformité de la réglementation (réglementation entendue au sens large : normes publiques, normes privées et normes internes) du fonctionnement, des activités et des opérations du Groupe. Elle est à ce titre en charge de la veille et du lobbying réglementaire, de la mise en conformité du Groupe aux évolutions réglementaires et réalise, sur le volet juridique et fiscal, l'instruction et la mise en œuvre des projets du Groupe.

Les missions de la direction juridique Groupe couvrent les volets suivants :

- Veille et lobbying réglementaire incluant l'élaboration, le déploiement et le suivi du plan de mise en conformité réglementaire et du plan de lobbying réglementaire (incluant les analyses d'impacts réglementaires sur les activités, les contrats, le fonctionnement du Groupe, etc.) ;
- La mise en conformité du Groupe aux nouvelles réglementations ;
- La mise en conformité et la sécurisation juridique et fiscale (incluant les études, les analyses d'impacts, les recommandations et conseils, les scénarios de sécurisation et la formalisation de la documentation et du processus décisionnel associés) :
 - des activités, offres de services et produits du Groupe,
 - de la distribution et commercialisation des offres du Groupe et de la communication du Groupe (incluant notamment la protection de clientèle et la lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme),
 - des engagements contractuels du Groupe (hors polices d'assurance, conditions générales de produits couverts par le point relatif aux activités, offres de services et produits du Groupe),
 - de la gouvernance et du suivi des entités du Groupe,
 - des opérations de restructuration, acquisitions, affiliations et investissements opérationnels,

- des autres opérations d'investissements financiers et des opérations de financement externe du Groupe,
- des opérations, projets, actes, accords du Groupe en matière de réglementation fiscale, propriété intellectuelle, de conformité à la directive Solvabilité II, de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et de protection des données à caractère personnel découlant de la loi informatique et libertés notamment,
- du contentieux.

Les missions de la direction juridique Groupe, en charge du volet vérification de conformité¹, couvrent les volets suivants :

- L'élaboration, le déploiement et le suivi du plan de contrôle de conformité ;
- L'identification et l'évaluation globale du risque de non-conformité dans le cadre du plan de contrôle de conformité ;
- Le suivi des insuffisances identifiées dans le cadre des vérifications opérées et la formalisation de recommandations ;
- L'analyse d'impact sur les processus opérationnels et informatiques des évolutions réglementaires identifiées par la direction juridique Groupe et l'accompagnement des opérationnels sur ces sujets ;
- La formalisation ou l'accompagnement à la formalisation des processus opérationnels et informatiques ;
- La formalisation et le suivi en lien avec la direction juridique Groupe et les directions du Groupe concernées de la charte de conformité ;
- Le paramétrage et la maintenance de l'outil de vérification de conformité.

La direction juridique Groupe et la direction contrôle interne et conformité Groupe informent et alertent les directions concernées, la direction générale et le conseil d'administration.

Le dispositif de contrôle de la qualité des données

Le dispositif de qualité des données (qui s'articule autour des axes « norme qualité des données », « gouvernance des données » et « indicateurs et contrôles ») s'appuie sur la politique qualité des données Groupe.

La politique qualité des données Groupe expose les grandes lignes en termes de gouvernance de la qualité des données. En 2016, elle a été enrichie du système de gouvernance des données et validée par le conseil d'administration du 16 novembre.

Le responsable des données d'entreprise et ses correspondants par pôle métier ont été désignés par le directeur général.

Le responsable des données entreprise Groupe est accompagné d'une équipe *Data Quality Manager* (manager de la qualité des données) qui a pour rôle de mettre en place, piloter et accompagner les acteurs dans la bonne mise en pratique de la démarche qualité des données.

L'équipe est intégrée à la direction contrôle de la qualité des données et pilotage SID Groupe.

La comitologie qualité des données a été mise en place en 2016 avec trois niveaux de comités de suivis dont un comité de pilotage Groupe. La revue annuelle de la politique qualité des données et le suivi de l'évaluation de la qualité des données sont les objectifs de cette instance de pilotage.

La démarche qualité des données est en cours de déploiement dans les entités sur un périmètre de données bien défini sur lesquels deux supports sont réalisés :

- Le dictionnaire de données pour l'aspect technique ;
- Le rapport annuel sur la qualité des données qui permet d'avoir une synthèse littéraire de la qualité des données et des plans d'actions associés.

Un volet gouvernance des données est validé dans les entités sur chaque périmètre de données loti.

Les travaux se poursuivront sur les années à venir dans le but de couvrir l'ensemble des données utilisées dans le cadre d'une publication au superviseur ou au public, et dans le cadre du pilotage opérationnel et stratégique de l'activité de l'entreprise.

Typologie des passifs techniques

Au 31 décembre 2016, les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance s'élèvent à 28 858 millions d'euros. Ils se répartissent comme suit par secteur d'activité :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Dommages	6 923 013	6 639 710
Finance/Épargne	21 269 923	20 393 631
Santé/Prévoyance	664 919	624 471
TOTAL	28 857 855	27 657 812

Les passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance sont majoritairement constitués par les provisions mathématiques (PM) liées à l'activité Épargne et les provisions pour sinistres

à payer (PSAP) liées à l'activité Dommages. La provision pour primes non acquises (PPNA) est également significative compte tenu d'un appel d'échéance principal au 1^{er} avril.

1 Jusqu'au 1^{er} décembre 2016.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
PM Épargne	20 248 002	19 603 634
PSAP Dommages	4 635 272	4 408 636
PPNA Dommages	784 646	790 886
Autres	3 189 935	2 854 656
TOTAL	28 857 855	27 657 812

Processus de gestion

Les principaux processus de gestion des risques d'assurance sont les suivants :

- La conception des contrats et avenants : elle relève de la compétence des entités opérationnelles du groupe Macif. Ces entités s'appuient sur des services dédiés en local, dans le respect des procédures définies et harmonisées au niveau du Groupe (comité de direction Groupe). Les études ainsi réalisées permettent, dès la conception, de définir les modalités de gestion actif/passif et de quantifier le capital économique nécessaire ;
- La surveillance du portefeuille : elle est également décentralisée dans les services compétents de chacune des entités concernées. Des tableaux de bord métiers permettent de connaître, chaque mois, la composition et la rentabilité des portefeuilles de contrats. En cas de dérive, des mesures d'ajustement (révision des conditions d'acceptation, de résiliation, de tarification) peuvent être proposées par la direction technique de l'entité concernée et validées par le comité de direction Groupe ;
- L'évaluation et le contrôle des passifs techniques : ces travaux sont réalisés par les directions techniques en charge de l'élaboration des produits d'assurance et de la surveillance du portefeuille :
 - **en Dommages**, les provisions pour sinistres à payer sont déterminées en trois étapes :
 - évaluation dossier par dossier par les gestionnaires dans le cadre d'un barème ou, à défaut, d'une approche fondée sur les éléments du dossier,
 - évaluation de la charge ultime par le service actuariat des entités concernées,
 - contrôle de cohérence réalisé par le management de ces entités. Les autres types de passifs techniques sont déterminés par le service actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable.
 - **en Finance/Épargne**, l'évaluation des provisions mathématiques résulte du suivi de la capitalisation des souscriptions et intérêts techniques, compte tenu des taux de distribution de produits financiers fixés par le directoire, et de la détermination de la provision pour participation aux bénéficiaires. Les autres types de passifs techniques sont évalués par le service actuariat des entités concernées lors de chaque arrêté comptable,
- **en Santé/Prévoyance**, les passifs techniques sont calculés par le service actuariat des entités concernées sur la base des informations remontées par les services de gestion ;
- La réassurance : les opérations de réassurance réalisées au sein du groupe Macif sont centralisées au sein de la direction réassurance du Groupe, rattachée à la direction générale adjointe en charge du pilotage économique et financier. Les processus reposent, pour chaque type de garantie, sur l'analyse des sinistres de référence ainsi que sur une évaluation de l'exposition du Groupe. Cette analyse permet de construire des scénarios déterministes et stochastiques, et de définir des propositions de programme de réassurance adaptées aux exigences économiques et réglementaires du Groupe (niveau adéquat de rétention et structure optimale). La sélection des programmes et des réassureurs relève, sur proposition de la direction réassurance du Groupe, soit de la direction générale Macif (traités des entités du groupe Macif), soit de la décision de la commission exécutive du Gema pour les traités conclus au sein de cette instance.

Risques suivis

Risque de primes

Le risque de primes se définit comme étant le risque d'avoir des primes trop faibles pour faire face aux engagements pris. Il comprend :

- Le risque de tarification (tarification insuffisante) ;
- Le risque de sélection (mauvaise appréciation des caractéristiques du risque assuré).

Le risque de tarification est apprécié, *a priori*, dans le cadre des études de rentabilité des nouveaux produits et garanties. Il est également suivi, *a posteriori*, par l'intermédiaire des comptes de résultat par branche, et des calculs concernant la provision pour risques en cours.

Le risque de sélection est appréhendé au travers des procédures de souscription définies. Il est régulièrement mis à jour dans les systèmes informatiques. Des automatismes permettent de contrôler, *a priori* (alerte et blocage des opérations non conformes) et *a posteriori* (suivi statistique de la production par entité), le respect des règles de souscription.

Risque de provisionnement

Le risque de provisionnement traduit pour un assureur le risque que les provisions s'avèrent insuffisantes pour couvrir les engagements. Il comprend le risque d'évaluation (mauvaise interprétation des données) et le risque de développement (modification ultérieure des facteurs de risque).

Concernant le risque d'évaluation, les procédures de calcul des passifs techniques sont documentées au sein de chaque entité. Plusieurs méthodes de provisionnement, conformes aux standards statistiques et actuariels en vigueur, sont utilisées. En Dommages et Santé/Prévoyance, la suffisance des provisions pour sinistres à payer est appréciée au travers des boni et mali dégagés lors de chaque arrêté (Cf. note 17. Déroulé des sinistres des contrats Dommages). Les autres provisions techniques sont principalement calculatoires et évaluées conformément au Code des assurances. En Épargne, le risque d'évaluation est extrêmement limité car la quasi-totalité des contrats ne prévoit pas d'engagement de taux au-delà d'un an (99 % des provisions mathématiques au 31 décembre 2016). D'autre part, la provision globale de gestion permet de couvrir, si cela s'avère nécessaire, une éventuelle dérive des coûts de gestion (risque de dépense).

Concernant le risque de développement, le groupe Macif reste particulièrement attentif à l'évolution de la sinistralité corporelle, en raison de la sensibilité de ses résultats aux garanties responsabilité civile. Des méthodes de provisionnement adaptées à ces garanties ont été mises en œuvre et font l'objet de suivi dans le temps.

Risque de longévité

Le risque de longévité se définit comme le risque de dérive de la sinistralité imputable à l'allongement progressif de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement l'activité de gestion des rentes viagères. Pour l'évaluation de ses provisions mathématiques des rentes, le groupe Macif utilise les tables réglementaires du code des assurances. Pour les rentes liées à la survie d'un décès et les rentes invalidité contractuelles, les tables sont prospectives et permettent ainsi de prendre plus particulièrement en compte le risque de longévité dans l'évaluation des passifs d'assurance.

D'autre part, à chaque arrêté, pour valider l'adéquation des lois de mortalité, les soldes de liquidation des rentes sont analysés en distinguant les impacts liés :

- À la variation du taux technique ;
- À la hausse de l'unité de compte ;
- Aux éventuels changements de table de mortalité.

Au 31 décembre 2016, aucun écart significatif n'a été constaté entre la mortalité observée sur les rentes en portefeuille et la mortalité théorique issue des tables de mortalité utilisées.

Risque de décès

À l'inverse du risque de longévité, le risque de décès correspond à une diminution de l'espérance de vie de la population assurée. Au sein du groupe Macif, ce risque impacte plus particulièrement les produits d'obsèques¹ Garantie Emprunteur chez Macif-Mutualité.

Pour l'évaluation de ses provisions, Macif-Mutualité utilise les tables réglementaires du Code des assurances.

Risque de catastrophe

Le risque de catastrophe représente le risque de dérive brutale de la sinistralité. Il comprend :

- Le risque de sinistre majeur, c'est-à-dire celui causé par un sinistre d'intensité exceptionnelle ;
- Le risque de cumul, c'est-à-dire celui engendré par l'accumulation de sinistres causés par plusieurs événements sur un même exercice.

La couverture de ce risque s'appuie sur la réalisation de simulations déterministes et stochastiques visant à estimer le coût potentiel de sinistres catastrophiques susceptibles de toucher la Macif.

Sur la base des estimations obtenues, un programme de réassurance couvrant les différentes zones de risques détectées est établi. En 2016, ce programme a été mis en place auprès de 76 réassureurs choisis selon des critères précis et distincts selon la nature des branches couvertes. Le programme fait l'objet d'évaluations annuelles réalisées en interne aussi bien qu'en externe. Il apparaît au travers de ces études, que le programme de réassurance de la Macif dispose de rétentions plus basses que la moyenne du marché et de plafonds adaptés aux risques souscrits.

Risque de rachat

Le risque de rachat concerne principalement le secteur Épargne. Une remontée rapide des taux d'intérêt ou une crise de confiance envers les institutions financières peut générer des rachats massifs des contrats d'épargne. Ces rachats impactent directement la rentabilité des produits et peuvent provoquer un risque de liquidité. Des simulations sont effectuées pour mesurer la sensibilité des résultats aux variations de taux et aux modifications de comportement des souscripteurs. Les hypothèses des scénarios économiques sont choisies de façon à coupler une brusque remontée des taux d'intérêt à des sorties massives. Ces simulations visent à déterminer le montant maximal de rachats possibles sans recourir aux fonds propres. Il ressort des résultats de ces simulations que le Groupe est faiblement exposé au risque de rachat.

D'autres éléments concourent à la protection contre le risque de rachat massif :

- La fidélité des souscripteurs, mesurée entre autre par la fréquence de reversements ;
- La part des souscripteurs dont l'objectif d'épargne est la transmission du patrimoine et qui sont donc moins sensibles aux écarts concurrentiels de rémunération ;
- La qualité de service objectivée et reconnue.

Enfin, un suivi des flux du passif (encaissements - sorties) et des flux de l'actif (trésorerie et flux obligataires) est effectué de manière récurrente afin de suivre le risque de liquidité engendré par des rachats massifs.

¹ Essentiellement CPIM Obsèques et Garantie Obsèques.

RISQUES DE MARCHÉ

Principes généraux

Typologie des instruments financiers

Le portefeuille d'instruments financiers du groupe Macif est principalement :

- Composé de produits de taux (obligations) ;
- Valorisé en juste valeur (AFS, *Trading* et FVO).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Valeur au bilan	%	Valeur au bilan	%
Actions	434 307	1,38%	587 452	1,95%
Obligations	24 487 920	77,65%	23 310 380	77,18%
OPC	6 459 031	20,48%	6 157 062	20,39%
Autres	154 630	0,49%	147 557	0,49%
TOTAL	31 535 888	100%	30 202 451	100%
AFS	29 068 720	92,18%	27 763 563	91,92%
<i>Trading</i>	-	-	-	-
FVO	2 323 201	7,37%	2 292 606	7,59%
Coût amorti	143 967	0,46%	146 282	0,48%
TOTAL	31 535 888	100%	30 202 451	100%

La structure des portefeuilles d'actifs peut présenter quelques particularités, selon la nature des passifs adossés et les contraintes réglementaires des entités du Groupe. La politique du groupe Macif vise tout d'abord à conserver une majorité de placements en produits de taux, ceci afin d'atteindre le niveau minimum de produits financiers souhaité. Elle vise également à maintenir une liquidité suffisante grâce à un encours d'investissements en produits de trésorerie. Le solde des actifs sous gestion est réparti entre les différents supports possibles en fonction des perspectives des marchés.

Processus de gestion

La gestion des risques de marché s'appuie sur quatre étapes principales :

- Le pilotage de la gestion actif/passif : cette étape est de la responsabilité du comité actif/passif. Ce dernier procède tout d'abord, en collaboration avec les équipes concernées, à une analyse détaillée des passifs d'assurance et des actifs financiers. Une allocation centrale est retenue *a priori*, celle-ci devant concilier simultanément des objectifs de gestion à court terme (liquidité, couverture des engagements réglementaires etc.) et à long terme (rentabilité, niveau de risque etc.). Cette analyse constitue le point de départ d'une étude prospective de l'allocation centrale basée sur des simulations stochastiques pour l'actif, déterministes pour le passif (ce qui revient à considérer les passifs d'assurances indépendants des marchés financiers). Des tests d'allocations alternatives sont conduits afin d'amender si nécessaire l'allocation centrale

en explorant les sources de risques des marchés financiers. Ceci aboutit à la validation d'une allocation stratégique d'actifs relative à chaque entité, voire chaque portefeuille lorsque l'actif est découpé en portefeuilles selon les différents types de passif ;

- La validation de la politique d'allocation d'actifs : les propositions d'allocations stratégiques issues du comité actif/passif sont présentées par la direction financière en comité des risques, puis pour validation effective en conseil d'administration ;
- La gestion tactique des actifs : cette étape est de la responsabilité de la direction des investissements et des sociétés de gestion du groupe, qui interviennent, au quotidien, pour l'ensemble des entités assurance du Groupe. La gestion tactique s'effectue dans le cadre de mandats de gestion qui fixent notamment les délégations de pouvoirs applicables à chaque catégorie de gestionnaire. Ces délégations précisent les limites applicables par type d'opérations (limites en nature) et indiquent les plafonds unitaires d'investissement (limites en montant) ;
- Le reporting financier : cette étape est de la responsabilité de la direction financière et des sociétés de gestion. Des normes de reporting ont été définies pour apprécier l'adéquation du portefeuille d'actifs à la structure du passif et aux objectifs de gestion. Ce reporting est mensuel ou trimestriel. Il détaille pour chacune des entités sous gestion, les indicateurs permettant le suivi des risques décrits ci-dessous.

Types de risques suivis

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie). Ce périmètre couvre près de 94 % des placements des activités d'assurance du Groupe.

Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt traduit l'impact sur les instruments financiers des mouvements de hausse ou de baisse des taux d'intérêt du marché.

Concernant les placements financiers, la gestion du risque de taux repose sur :

- Le suivi des échéanciers de remboursement du portefeuille obligataire : ce suivi permet de connaître la répartition des flux financiers futurs par tranche d'échéance. Les flux de remboursement se répartissent sur les échéances comprises entre un et dix ans ;

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Dommages	Finance/ Épargne	Dommages	Finance/ Épargne
< 1 an	331 154	1 770 385	323 093	1 928 640
de 1 à 3 ans	701 512	2 962 000	859 530	3 200 457
de 3 à 5 ans	595 129	3 612 946	911 489	3 357 063
de 5 à 7 ans	1 389 745	3 892 013	1 082 429	3 688 684
de 7 à 10 ans	1 136 323	4 806 621	1 535 654	4 290 322
>= 10 ans	276 425	2 376 472	366 918	2 384 879
TOTAL	4 430 288	19 420 437	5 079 113	18 850 045

- Le suivi du taux de rendement actuariel des portefeuilles : chaque portefeuille cantonné fait l'objet d'un suivi mensuel de ses taux de rendement comptable et actuariel. Ces taux de rendement permettent de vérifier l'absence de sous évaluation des passifs d'assurance concernés et de déterminer, pour les contrats Épargne, les rémunérations versées aux sociétaires ;
- Les tests de sensibilité aux mouvements des taux : des hypothèses de variation de taux d'intérêt sont appliquées aux différents portefeuilles. Elles visent à connaître l'impact des mouvements des taux sur le résultat et les fonds propres du Groupe. Les résultats sont évalués après impôt (et après impact de la participation aux bénéfices pour le secteur Épargne) ;

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Dommages	Finance/ Épargne	Dommages	Finance/ Épargne
Variation +100 pb				
Impact sur résultat	-3 898	-535	-4 067	-790
Impact sur réserves	-163 033	-47 036	-135 386	-52 413
TOTAL	-166 931	-47 571	-139 453	-53 203
Variation -100 pb				
Impact sur résultat	864	538	-3 999	784
Impact sur réserves	78 332	57 090	97 348	58 311
TOTAL	79 196	57 628	93 349	59 095

- L'adéquation des durations du portefeuille obligataire avec celles des passifs d'assurance : les principaux risques sont gérés de manière cantonnée afin de permettre un adossement actif/passif. Ce cantonnement

permet de gérer simultanément le risque de liquidité et le risque de rendement. Pour les actifs, les principales durations exprimées en années sont les suivantes :

(en années)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Dommages	Finance/ Épargne	Dommages	Finance/ Épargne
Duration de portefeuille obligataire	5,50	5,89	5,45	5,60

Pour les passifs d'assurance, l'évaluation de la durée s'appuie :

- En Dommages, sur les projections de flux de trésorerie permettant de liquider les provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques des rentes ;
- En Finance/Épargne, sur une analyse de l'ancienneté des provisions mathématiques constituées. Au 31 décembre 2016, 84 % des provisions mathématiques ont plus

de huit ans d'ancienneté (79 % au 31 décembre 2015). Concernant les dettes de financement, le principal risque de taux est généré par les passifs subordonnés, mais ces derniers sont à taux fixe. Le risque de liquidité est relativement marginal compte tenu du poids des passifs à dix ans ou à durée indéterminée dans le total des dettes de financement. Les échéanciers de remboursement se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	< à 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Au 31 décembre 2016				
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 403	-	199 923	201 326
Titres subordonnés remboursables	18 074	-	400 000	418 074
Dettes envers les banques	97 978	6 169	6 196	110 343
Autres dettes de financement	8 911	-	-	8 911
TOTAL	126 366	6 169	606 119	738 654
Au 31 décembre 2015				
Titres subordonnés à durée indéterminée	1 487	-	199 923	201 410
Titres subordonnés remboursables	18 025	-	400 000	418 025
Dettes envers les banques	66 290	21 035	41 026	128 351
Autres dettes de financement	9 437	-	-	9 437
TOTAL	95 239	21 035	640 949	757 223

Risque de chute des cours actions

Le risque de chute du cours des actions est appréhendé dans le cadre de simulations visant à connaître l'impact de scénarios

de stress (variation de plus ou moins 10 % du CAC 40) sur la valeur du portefeuille Actions et OPC cotés.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Dommages	Finance/Épargne	Dommages	Finance/Épargne
Variation +10 % CAC				
Impact sur résultat	19 251	5 488	18 416	4 739
Impact sur réserves	47 740	4 679	47 335	5 924
TOTAL	66 991	10 167	65 751	10 663
Variation -10 % CAC				
Impact sur résultat	-19 251	-5 488	-18 416	-4 739
Impact sur réserves	-47 740	-4 679	-47 335	-5 924
TOTAL	-66 991	-10 167	-65 751	-10 663

L'impact sur le résultat concerne les actions d'OPC évaluées en juste valeur par résultat (FVO). L'impact sur les réserves concerne les titres évalués en juste valeur par les réserves (AFS). Les résultats sont présentés après impôt (et pour le secteur Finance/Épargne, après participation aux bénéfices différés).

Risque de chute des cours de l'immobilier

Le risque de chute des cours de l'immobilier est appréhendé dans le cadre de simulations visant à mesurer l'impact de scénarios de stress (baisse des cours de l'immobilier) sur les fonds propres du Groupe.

Au sein du groupe Macif, ce risque est relativement limité car les placements immobiliers sont majoritairement comptabilisés au coût amorti et ressortent globalement en plus-values latentes à hauteur de 337 millions d'euros. D'autre part, la rentabilité de ce type de placements est peu volatile compte tenu de :

- La préférence accordée aux baux longue durée ;
- La diversification en nature et localisation des bâtiments.

Risque de change et risques pays

Le risque de change repose sur l'absence de congruence entre la devise d'un actif et celle de son financement au passif. Le groupe Macif est très faiblement exposé au risque de

change car les placements des activités d'assurance sont principalement réalisés en zone euro et les passifs d'assurance relèvent quasiment tous de la zone euro.

(en %)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Dommages	Finance/ Épargne	Dommages	Finance/ Épargne
Euro	98,9 %	99,0 %	98,8 %	98,3 %
Livre Sterling	0,3 %	0,3 %	0,3 %	0,6 %
Dollar	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %
Autres	0,7 %	0,6 %	0,8 %	1,0 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Le risque pays est également très marginal si l'on considère que la zone euro représente la part prépondérante des placements des activités d'assurance, et pratiquement 100 % des dettes de financement.

Ce périmètre couvre près de 94 % des placements des activités d'assurance du Groupe et 87 % de la part des cessionnaires dans les provisions techniques.

Risque souverain

L'exposition du groupe Macif au risque souverain est décrite dans les notes décrivant les placements financiers des entreprises d'assurance (cf note 3).

Risque sur les placements financiers

La gestion du risque de crédit des placements financiers repose sur des règles de suivi en matière de solvabilité et de concentration.

RISQUES DE CRÉDIT

Le risque de crédit traduit les pertes potentielles engendrées par le défaut d'une contrepartie à un instrument financier. Compte tenu de l'activité du groupe Macif, le risque de crédit peut résulter du défaut :

- D'un émetteur financier : risques sur les placements financiers ;
- D'un réassureur : risques sur la réassurance.

Les données chiffrées présentées ci-dessous correspondent au périmètre suivant : Dommages (Macif) et Épargne (Mutavie).

Risque d'insolvabilité

La gestion du risque d'insolvabilité s'appuie sur la fixation de seuils d'encours par catégorie de notation. Ces seuils sont déterminés par le comité des risques Groupe et contribuent à déterminer les choix d'investissement et de désinvestissement.

Le suivi de ces seuils est assuré par la direction financière, grâce à une base de données permettant de classer les actifs cotés par émetteur, par notation, par nature d'actifs et par zone géographique.

Au 31 décembre 2016, la répartition des encours financiers du groupe Macif par notation se présente comme suit :

(en %)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Dommages	Finance/ Épargne	Dommages	Finance/ Épargne
AAA	7,9 %	7,9 %	8,0 %	6,6 %
AA+	3,4 %	2,3 %	2,8 %	2,3 %
AA	39,0 %	33,9 %	41,5 %	40,6 %
AA-	9,6 %	7,8 %	6,4 %	6,0 %
A+	7,6 %	7,2 %	6,4 %	6,6 %
A	7,2 %	8,8 %	9,7 %	9,1 %
Autres	25,3 %	32,2 %	25,1 %	28,9 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Risque de concentration

Chacune des entités d'assurance du groupe Macif respecte sa réglementation locale en matière de dispersion des actifs. Au-delà des règles prudentielles, le conseil d'administration de la Macif détermine, pour chaque classe d'actifs, les seuils

maximum par émetteur et par secteur d'activité. Dans le respect de ces seuils, la gestion financière vise à réduire progressivement le risque de concentration en privilégiant les expositions faiblement représentées.

(en %)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Domages	Finance/ Épargne	Domages	Finance/ Épargne
Premier émetteur	30,5 %	28,5 %	32,9 %	32,5 %
Deuxième émetteur	2,1 %	1,8 %	2,2 %	1,9 %
Troisième émetteur	1,9 %	1,7 %	1,9 %	1,9 %
Autres	65,6 %	68,0 %	63,0 %	63,7 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Les trois premiers émetteurs indiqués ci-dessus sont notés comme suit :

	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Domages	Finance/ Épargne	Domages	Finance/ Épargne
Premier émetteur	AA	AA	AA	AA
Deuxième émetteur	AA-	Autre	AA	BBB
Troisième émetteur	AAA	A	AAA	A-

Risque sur la réassurance

Risque d'insolvabilité

L'analyse de la solvabilité des réassureurs du Groupe est centralisée pour tous les portefeuilles d'assurance par la direction réassurance Groupe. La solvabilité est notamment appréciée au regard de la notation des entreprises de réassurance retenues dans les programmes de réassurance. Des seuils ont ainsi été fixés afin de limiter le risque d'insolvabilité.

D'autres critères sont également pris en considération avant tout renouvellement du programme de réassurance comme :

- L'analyse des principaux indicateurs économiques ;
- La qualité de service ;
- Le taux de récupération attendu en cas de défaut.

Les encours de réassurance du groupe Macif se répartissent comme suit :

(en %)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Domages	Finance/ Épargne	Domages	Finance/ Épargne
AAA		NS		NS
AA+	1,8 %	NS	1,4 %	NS
AA	20,0 %	NS	21,8 %	NS
AA-	40,9 %	NS	43,1 %	NS
A+	18,6 %	NS	18,3 %	NS
A	10,3 %	NS	8,7 %	NS
A-	6,8 %	NS	5,2 %	NS
Autres	1,7 %	NS	1,5 %	NS
TOTAL	100 %		100 %	

NS = Non significatif.

Les notations indiquées ci-dessus correspondent au *rating* communiqué par les agences.

Risque de concentration

Des règles de dispersion des réassureurs du Groupe sont également définies pour réduire les risques cumulatifs. Ces règles prennent la forme de seuils par contrepartie, définies

pour l'ensemble du groupe Macif par la direction générale, sur proposition de la direction réassurance Groupe.

(en %)	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	%	Notation	%	Notation
Premier cessionnaire	16,5 %	AA	17,7 %	AA
Deuxième cessionnaire	13,1 %	AA-	15,2 %	AA-
Troisième cessionnaire	10,9 %	AA-	8,4 %	AA-
Autres	59,5 %	NS	58,7 %	NS
TOTAL	100 %		100 %	

NS = Non significatif.

Risque lié aux dépréciations

Le faible taux de défaut observé sur les dernières années témoigne de la qualité de la signature des réassureurs du groupe Macif.

(en %)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Taux de provisionnement	0,17 %	0,15 %
Taux de passage en pertes		

Le taux de provisionnement rapporte les créances douteuses aux parts des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer. Ce ratio permet de déterminer le poids des réassureurs en difficulté financière sur la totalité des provisions cédées.

Le taux de passage en pertes (ou taux de défaut) correspond au ratio entre les défauts effectivement constatés et enregistrés en comptabilité au cours de l'exercice et les encours cédés à la fin du même exercice. Il permet de témoigner de la qualité de la signature des réassureurs du groupe Macif.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels sont décrits dans la partie consacrée aux facteurs de risque (1.9).

2.1.6.9 Comptes sectoriels

Le groupe Macif est organisé autour de quatre secteurs opérationnels :

Dommages

Ce secteur rassemble une large gamme de contrats, couvrant les risques de dommages aux biens et aux personnes, destinés aux particuliers et aux professionnels. Les principaux contrats sont les contrats Auto et Habitation.

Finance/Épargne

Ce secteur correspond principalement aux activités d'assurance vie du groupe Macif. Il regroupe les contrats d'épargne en euros et ceux en unités de compte. Ces contrats sont gérés par Mutavie. Ce segment comprend également l'activité bancaire créée au cours de l'exercice 2009. Cette dernière est portée par les entités Socram Banque et Macifin'.

Santé/Prévoyance

Ce secteur inclut les activités d'assurance en santé et prévoyance individuelles et collectives. Les contrats s'adressent aux particuliers, professionnels indépendants, entreprises et groupements. Ces activités sont exercées par des entités mutualistes régies par le livre II du Code de la mutualité et adhérentes à la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF).

Gestion d'actifs

Ce secteur regroupe principalement les activités de gestion collective (gestion d'OPC ouverts ou dédiés) et de gestion sous mandat pour le compte de clients institutionnels.

AU 31 DÉCEMBRE 2016

Actif

(en milliers d'euros)	Domages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Écarts d'acquisition	-	18 428	17 549	96 421	132 398
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	87 235	118	7 103	2 845	97 301
Actifs incorporels	87 235	18 546	24 652	99 266	229 699
Immobilier de placement	93 367	517 570	15 814	-	626 751
Immobilier de placement en UC	-	-	-	-	-
Placements financiers	6 967 874	23 359 055	1 208 957	2	31 535 888
Placements financiers en UC	-	208 087	-	-	208 087
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	7 061 241	24 084 712	1 224 771	2	32 370 726
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	181 158	4 094	21 023	63 376	269 651
Investissements dans les entreprises associées	271 061	120 939	-	-	392 000
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	519 131	460	68 659	-	588 250
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	345 135	643	7 649	905	354 332
Frais d'acquisitions reportés	42 435	42 459	558	-	85 452
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	166	596	763
Créances nées des opérations d'assurance	639 095	1 525	51 059	-	691 679
Créances nées des opérations de réassurance	68 945	-	722	-	69 667
Créances d'impôt exigible	29 126	5 488	-	-	34 614
Autres créances	150 405	45 094	60 851	16 534	272 884
Autres actifs	1 275 141	95 209	121 005	18 035	1 509 391
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	1 506	184	2 114	-	3 804
Trésorerie et équivalents de trésorerie	289 603	750 987	76 235	42 607	1 159 432

TOTAL DE L'ACTIF	9 686 076	25 075 131	1 538 459	223 286	36 522 953
Inter-sectoriel	527 483	-188 504	45 620	-52 549	332 050
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	10 213 559	24 886 628	1 584 079	170 738	36 855 003

Passif

(en milliers d'euros)	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Capital social ou fonds équivalents	245 438	-	12 459	-	257 897
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	524 433	121 463	60 555	591	707 042
Autres réserves	1 122 567	608 068	543 034	20 506	2 294 175
Résultats cumulés	825	-	1 504	-	2 329
Résultat net consolidé	108 633	38 263	37 907	863	185 666
Capitaux propres Groupe	2 001 897	767 794	655 458	21 960	3 447 109
Intérêts minoritaires	4 173	13 909	3 463	53 226	74 771
Capitaux propres totaux	2 006 070	781 703	658 921	75 186	3 521 880
Provisions pour risques et charges	50 931	96 618	5 293	2 087	154 929
Dettes subordonnées	469 174	150 226	-	-	619 400
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	95 852	-	14 356	135	110 343
Autres dettes de financement	4 646	3 135	1 130	-	8 911
Dettes de financement	569 672	153 361	15 486	135	738 654
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance hors UC	6 923 013	21 061 836	664 919	-	28 649 768
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	-	208 087	-	-	208 087
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	6 923 013	21 269 923	664 919	-	28 857 855
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	-	265 717	-	-	265 717
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	-	-	-	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	-	265 717	-	-	265 717
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	-	1 899 896	-	-	1 899 896
Passifs relatifs aux contrats	6 923 013	23 435 536	664 919	-	31 023 468
Ressources des activités du secteur bancaire	-	-	-	-	-
Passifs d'impôts différés	253 236	-	5 728	-	258 963
Dettes envers les porteurs de part d'OPC consolidés	38 529	216 365	638	2 136	257 668
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	155	-	-	-	155
Instruments dérivés passifs	875	-	-	-	875
Dettes nées des opérations d'assurance	24 400	13 924	13 982	-	52 306
Dettes nées des opérations de réassurance	38 266	964	55 443	-	94 673
Dettes d'impôts exigibles	1 607	3 708	-	-	5 315
Autres dettes	176 148	71 214	112 224	54 481	414 067
Autres passifs	241 451	89 810	181 649	54 481	567 391
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	10 082 901	24 773 393	1 532 633	134 025	36 522 953
Inter-sectoriel	130 658	113 235	51 445	36 713	332 050
TOTAL PASSIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	10 213 559	24 886 628	1 584 079	170 738	36 855 003

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Primes émises	3 115 046	2 195 937	981 967	-	6 292 950
Variation des primes non acquises	1 402	-	-1 575	-	-173
Primes acquises	3 116 448	2 195 937	980 392	-	6 292 777
Produit net bancaire, net du coût du risque	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	26 509	2 387	44 931	67 682	141 509
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-108 284	-6 161	-64 609	-1 270	-180 324
<i>Produits des placements</i>	155 959	611 804	24 760	8 055	800 578
<i>Charges des placements</i>	-15 228	-13 789	-2 425	-977	-32 419
<i>Plus et moins-values de cession des placements</i>	17 877	77 749	2 804	322	98 752
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	19 390	66 096	868	-305	86 049
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	-17 929	-11 427	-36	-245	-29 637
Produits des placements nets de charges	160 069	730 433	25 971	6 850	923 323
Charges des prestations des contrats	-2 558 852	-2 765 125	-768 977	-	-6 092 954
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	-128 885	-428	-75 924	-	-205 237
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	150 575	92	72 372	-	223 039
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	21 690	-336	-3 552	-	17 802
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-8 735	-19 755	-6 167	-73 143	-107 800
Frais d'acquisition des contrats	-224 646	-53 526	-81 609	-	-359 781
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-
Frais d'administration	-239 828	-34 584	-60 491	-	-334 903
Autres produits et charges opérationnels courants	-21 558	-2 259	-951	-	-24 768
Résultat opérationnel courant	162 813	47 011	64 938	119	274 881
Autres produits et charges opérationnels	-37 782	-1 005	-3 157	47	-41 897
Résultat opérationnel	125 031	46 006	61 781	166	232 984
Charge de financement	-24 669	-6 130	-887	-152	-31 838
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	21 628	6 505	-	-	28 132
Impôts sur les résultats	-13 446	-7 469	-21 858	1 227	-41 546
Résultat sur abandon d'activité après impôt	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	108 544	38 912	39 036	1 241	187 732
Intérêts minoritaires	-90	649	1 129	378	2 066
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	108 633	38 263	37 907	863	185 666
Inter-sectoriel	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	108 633	38 263	37 907	863	185 666

État du résultat global

(en milliers d'euros)	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Sous-total - Part du Groupe	Minoritaires	Total
Résultat net - Part du Groupe	108 633	38 263	37 907	863	185 666	2 066	187 732
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	102 027	157 374	8 133	-481	267 053	2 223	269 276
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés	-	-137 130	-	-	-137 130	-2 131	-139 261
Impôts	4 665	2 445	1 729	191	9 029	115	9 143
Autres éléments	-	582	-	-	582	-582	-
Éléments recyclables en résultat	106 692	23 270	9 862	-290	139 534	-375	139 158
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-4 275	-235	-270	32	-4 749	-	-4 749
Impôts	362	83	30	-11	463	-	463
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non recyclables en résultat	-3 913	-153	-240	21	-4 286	-	-4 286
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	102 779	23 117	9 622	-270	135 248	-375	134 872
RÉSULTAT GLOBAL	211 413	61 380	47 528	593	320 914	1 691	322 605
Résultat global - Intérêts minoritaires	-90	420	1 127	233	1 691		
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	211 323	61 800	48 656	826	322 605		

AU 31 DÉCEMBRE 2015

Actif

(en milliers d'euros)	Domages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Écarts d'acquisition	-	18 428	17 549	96 421	132 398
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	83 053	312	9 271	2 628	95 264
Actifs incorporels	83 053	18 740	26 820	99 049	227 662
Immobilier de placement	90 920	502 753	16 178	-	609 851
Immobilier de placement en UC	-	-	-	-	-
Placements financiers	6 694 605	22 384 961	1 122 883	2	30 202 451
Placements financiers en UC	-	175 249	-	-	175 249
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	-	-	-	-
Placements des activités d'assurance	6 785 525	23 062 963	1 139 061	2	30 987 551
Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	195 129	5 692	22 681	72 223	295 725
Investissements dans les entreprises associées	253 714	116 935	-	-	370 649
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance et financiers	454 460	576	58 833	-	513 869
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	354 806	671	10 189	1 206	366 872
Frais d'acquisitions reportés	86 500	37 782	1 107	-	125 389
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Actifs d'impôts différés	-	-	204	73	277
Créances nées des opérations d'assurance	601 851	3 076	32 200	-	637 127
Créances nées des opérations de réassurance	85 570	-	16 501	-	102 071
Créances d'impôt exigible	20 216	6 061	2 982	-	29 259
Autres créances	255 085	-66 076	63 064	17 594	269 667
Autres actifs	1 404 028	-18 486	126 247	18 873	1 530 662
Actifs destinés à la vente et abandons d'activités	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	287 653	711 814	81 660	20 532	1 101 659

TOTAL DE L'ACTIF	9 463 562	23 898 234	1 455 302	210 679	35 027 777
Inter-sectoriel	-1 456 437	-884 756	-112 962	-122 356	-2 576 511
TOTAL DE L'ACTIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	10 919 999	24 782 990	1 568 264	333 035	37 604 288

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Dommmages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Capital social ou fonds équivalents	239 612	-	12 459	-	252 071
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-	-
Réserve de réévaluation	417 729	98 191	50 692	896	567 508
Autres réserves	975 566	572 538	510 562	19 326	2 077 992
Résultats cumulés	17 760	-	-123	-	17 637
Résultat net consolidé	128 416	36 859	33 653	2 464	201 392
Capitaux propres Groupe	1 779 083	707 588	607 243	22 686	3 116 600
Intérêts minoritaires	4 251	17 688	2 443	53 770	78 152
Capitaux propres totaux	1 783 334	725 276	609 686	76 456	3 194 752
Provisions pour risques et charges	50 052	96 087	7 941	1 551	155 631
Dettes subordonnées	469 323	150 112	-	-	619 435
Dettes de financement représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	107 855	1	20 328	167	128 351
Autres dettes de financement	4 714	3 341	1 382	-	9 437
Dettes de financement	581 892	153 454	21 710	167	757 223
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance hors UC	6 639 711	20 218 382	624 470	-	27 482 563
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC	-	175 249	-	-	175 249
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance	6 639 711	20 393 631	624 470	-	27 657 812
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire	-	265 631	-	-	265 631
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire	-	-	-	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC	-	-	-	-	-
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers	-	265 631	-	-	265 631
Instruments dérivés séparés sur contrats	-	-	-	-	-
Participation aux bénéfices différée passive	-	1 689 978	-	-	1 689 978
Passifs relatifs aux contrats	6 639 711	22 349 240	624 470	-	29 613 421
Ressources des activités du secteur bancaire	-	-	-	-	-
Passifs d'impôts différés	306 075	-33 039	5 249	4	278 289
Dettes envers les porteurs de part d'OPC consolidés	59 556	276 789	1 610	2 496	340 451
Dettes d'exploitation représentées par des titres	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	194	301	76	-	571
Instruments dérivés passifs	1 870	-	-	-	1 870
Dettes nées des opérations d'assurance	25 082	22 283	11 264	-	58 629
Dettes nées des opérations de réassurance	35 053	2 083	49 916	-	87 052
Dettes d'impôts exigibles	71 119	5 881	14 540	-	91 540
Autres dettes	244 242	64 059	87 819	52 228	448 348
Autres passifs	377 560	94 607	163 615	52 228	688 010
Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	9 798 180	23 662 414	1 434 281	132 902	35 027 777
Inter-sectoriel	-1 121 819	-1 120 576	-133 983	-200 133	-2 576 511
TOTAL DU PASSIF RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	10 919 999	24 782 990	1 568 264	333 035	37 604 288

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Dommages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Total
Primes émises	3 100 016	2 221 262	795 064	-	6 116 342
Variation des primes non acquises	-13 637	-	83	-	-13 554
Primes acquises	3 086 379	2 221 262	795 147	-	6 102 788
Produit net bancaire, net du coût du risque	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	27 258	1 145	6 198	73 144	107 745
Autres produits d'exploitation (nets des charges)	-92 232	-8 578	-27 851	906	-127 755
Produits des placements	168 600	604 649	24 143	2 693	800 085
Charges des placements	-12 225	-12 028	-1 258	-48	-25 559
Plus et moins-values de cession des placements	104 414	95 340	12 465	487	212 706
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 441	29 198	-194	492	31 937
Variation des dépréciations sur placements	-12 522	-16 349	-1 183	-834	-30 888
Produits des placements nets de charges	250 708	700 810	33 973	2 790	988 281
Charges des prestations des contrats	-2 495 998	-2 762 524	-640 739	-	-5 899 261
Produits des cessions en réassurance	-129 366	-925	-48 387	-	-178 678
Charges des cessions en réassurance	65 469	925	38 815	-	105 209
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	-63 897	-	-9 572	-	-73 469
Charges d'exploitation bancaire	-	-	-	-	-
Charges des autres activités	-9 892	-9 023	-2 103	-73 032	-94 050
Frais d'acquisition des contrats	-360 614	-53 042	-46 464	-	-460 120
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	-	-	-	-	-
Frais d'administration	-41 498	-30 420	-41 021	-	-112 939
Autres produits et charges opérationnels courants	-20 150	-2 194	-9 527	-	-31 871
Résultat opérationnel courant	280 064	57 436	58 041	3 808	399 349
Autres produits et charges opérationnels	-45 505	-3 509	-5 448	229	-54 233
Résultat opérationnel	234 559	53 927	52 593	4 037	345 116
Charge de financement	-28 862	-5 880	-255	-285	-35 282
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	21 088	5 532	-	-	26 620
Impôts sur les résultats	-98 313	-15 864	-17 899	61	-132 015
Résultat sur abandon d'activité après impôt	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	128 472	37 715	34 439	3 813	204 439
Intérêts minoritaires	56	856	786	1 349	3 047
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	128 416	36 859	33 653	2 464	201 392
Inter-sectoriel	-	-	-	-	-
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE RETRAITÉ INTER-SECTORIEL	128 416	36 859	33 653	2 464	201 392

État du résultat global

(en milliers d'euros)	Domages	Finance/ Épargne	Santé/ Prévoyance	Gestion d'actifs	Sous-total - Part du Groupe	Minoritaires	Total
Résultat net - Part du Groupe	128 416	36 859	33 653	2 464	201 392	3 047	204 439
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-105 329	-324 444	-15 906	-	-445 679	-7 068	-452 747
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
« Comptabilité reflet » brute d'impôts différés	-	297 622	-	-	297 622	6 415	304 037
Impôts	40 511	9 235	5 476	-	55 222	225	55 447
Autres éléments	-	202	-	-	202	-201	1
Éléments recyclables en résultat	-64 818	-17 386	-10 430	-	-92 634	-629	-93 262
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	9 550	-21	734	31	10 294	19	10 313
Impôts	-3 288	7	-253	-11	-3 544	-7	-3 551
Autres éléments	-	-	-	-	-	-	-
Éléments non recyclables en résultat	6 262	-14	481	20	6 750	13	6 763
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-58 556	-17 400	-9 949	20	-85 884	-616	-86 500
RÉSULTAT GLOBAL	69 860	19 459	23 705	2 484	115 508	2 431	117 939
Résultat global - Intérêts minoritaires	56	269	789	1 318	2 431		
RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE	69 916	19 728	24 494	3 802	117 939		

2.1.6.10 Autres informations

PERSONNEL

Effectif moyen

	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Assurance	Gestion d'actifs	Total	Assurance	Gestion d'actifs	Total
Cadres	3 176	212	3 388	3 214	200	3 414
Employés, ouvriers, maîtrise	6 143	14	6 157	6 148	18	6 166
TOTAL	9 319	226	9 545	9 362	218	9 580

En assurance, l'exercice 2016 se caractérise par le transfert du personnel de Mutavie vers le GIE MMAV (non consolidé) et l'augmentation des effectifs de Macifin'.

Avantages sociaux

Conformément à la législation française et aux pratiques de chaque société, le Groupe participe à des régimes d'avantages salariaux garantissant :

- Des prestations postérieures à l'emploi (IFC, prestations article 39 et couverture santé pour les retraités) ;

- Des avantages à long terme (médailles du travail, fonds épargne temps, comptes épargne temps, congés anniversaire).

Les montants comptabilisés au bilan sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Prestations postérieures à l'emploi	109 784	105 460
Autres avantages à long terme	26 471	24 244
TOTAL	136 255	129 704

Rapprochement entre la dette et les actifs de couverture

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Dette actuarielle - Ouverture	-105 460	-24 244	-129 704	-110 736	-22 770	-133 506
Coût des droits acquis	-5 531	-2 465	-7 996	-6 090	-2 454	-8 544
Coût financier	-2 114	-155	-2 269	-1 656	-145	-1 801
Changement de modalité d'estimation	-	-	-	-	-	-
Pertes/Gains actuariels sur dette	-5 177	160	-5 017	9 301	1 012	10 313
Dont écarts d'expérience	-	-	-	-	-	-
Prestations versées	7 877	22	7 899	5 086	120	5 206
Autres mouvements	621	211	832	-1 365	-7	-1 372
DETTE ACUTARIELLE CLÔTURE	-109 784	-26 471	-136 255	-105 460	-24 244	-129 704
Valeur des placements début de période	885	-	885	855	-	855
Rendement attendu des placements	-	-	-	13	-	13
Pertes/Gains actuariels sur placements	268	-	268	8	-	8
Cotisations de l'employeur	-	-	-	9	-	9
Prestations versées	-1 153	-	-1 153	-	-	-
VALEUR DES PLACEMENTS FIN DE PÉRIODE	-	-	-	885	-	885

Évolution de la provision pour avantages au personnel

Au 31 décembre 2016, la provision pour avantages au personnel a évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Ouverture	105 714	24 253	129 967	112 423	22 800	135 223
Charge de retraite	7 645	2 620	10 265	7 733	2 599	10 332
Prestations de l'employeur	-7 877	-22	-7 899	-5 086	-120	-5 206
Cotisations de l'employeur	-	-	-	-9	-	-9
Autres éléments du résultat global	5 177	-160	5 017	-9 301	-1 012	-10 313
Autres mouvements	-633	-293	-926	-46	-14	-60
CLÔTURE	110 026	26 398	136 424	105 714	24 253	129 967

La totalité des engagements provisionnés concerne les sociétés françaises. La charge annuelle totale au titre des régimes d'avantages salariaux représente 10 millions d'euros pour

l'exercice clos au 31 décembre 2016 (10 millions d'euros pour l'exercice 2015).

Coût net de la période

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Coût des droits acquis	5 531	2 465	7 996	6 090	2 454	8 544
Coût financier	2 114	155	2 269	1 656	145	1 801
Rendement attendu des actifs	-	-	-	-13	-	-13
Amortissement coût des services passés	-	-	-	-	-	-
Amortissement des écarts actuariels	-	-	-	-	-	-
COÛT NET DE LA PÉRIODE	7 645	2 620	10 265	7 733	2 599	10 332

Évolution des écarts actuariels

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015		
	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total	Prestations postérieures à l'emploi	Autres avantages à long terme	Total
Autres éléments du résultat global - Ouverture	-17 613	1 119	-16 494	-26 914	107	-26 807
Autres éléments du résultat global - Variation de l'exercice	-4 910	161	-4 749	9 301	1 012	10 313
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL - CLÔTURE	-22 523	1 280	-21 243	-17 613	1 119	-16 494

Hypothèses retenues pour la valorisation des avantages au personnel

Les hypothèses utilisées pour valoriser les avantages au personnel sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Taux d'actualisation	1,31%	2,03%
Taux de rendement attendu des actifs	1,31%	2,03%
Duration des régimes	14,19 ans	14,72 ans
Âge de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Profil de carrière	2,31%	2,63%

Sensibilité des engagements

Les tests de sensibilité ont été effectués exclusivement sur l'engagement IFC du groupe Macif qui représente près de 80 % des avantages sociaux du Groupe. Les simulations ont consisté

à faire varier de 25 points de base, à la hausse et à la baisse, les deux paramètres essentiels des calculs : le taux d'actualisation et le profil de carrière. Les impacts sont présentés ci-dessous, après prise en compte de la fiscalité différée.

(en milliers d'euros)	Taux retenu au 31 déc. 2016	Variation +25 pb	Variation -25 pb
Taux d'actualisation			
Taux	1,31%	1,56%	1,06%
Sensibilité - Impact sur le résultat net Groupe	-	-3 173	3 325
Profil de carrière			
Taux	2,31%	2,56%	2,06%
Sensibilité - Impact sur le résultat net Groupe	-	3 289	-3 130

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Macif sont les sociétés consolidées (y compris les entités consolidées par mise en équivalence) et les principaux dirigeants du Groupe.

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	
Macif	203 017	5 880	-3 675	2 446	58 714	25 253	2 400
Macifilia	-	-	2 774	-3 179	-	-	-
Idmacif	-13 750	-	-	-	-	-	-
Siem	-26 688	-958	-	-	-	34 867	-
Compagnie Foncière Macif	-8 628	-	-	-	-	-	-
Foncière de Lutèce	33 557	-	-	-	-	-	-298
SNC Paranjou	-33 557	-	-	-	-	-	-
M. A&S	-	-	-	-	-	-	-777
Mutavie	227 436	-4 922	-2 315	383	-44 025	-45 510	-
Macifin'	-	-	-	-	2 581	2 055	-
SCI M1	-34 070	-	-	-	-	-	-
SCI M2	-280 114	-	-	-	-	-	-
SCS M1	-51	-	-	-	-	-	-
SCS M2	-41 562	-	-	-	-	-	-
Macif-Mutualité	-	-	984	3 705	-17 942	-30 183	121
Apivia Mutuelle	13 030	200	2 232	-3 355	8 525	-40 112	1 792
MNFCT	1 150	-	-	-	-	-	-
SCI Cavalier Bellifontain	-1 150	-	-	-	-	-	-
SCI Logis des Francs	-	-	-	-	-	-	-242
SCI Sismip	-403	-	-	-	-	-	-
Sécurimut	-	-	-	-	1 009	5 902	-
Macif Participations	-17 449	-	-	-	-	-	-
OFI AM	-	-	-	-	-574	9 633	-8 232
OFI Holding	-7 600	-	-	-	2 254	-	6 907
Andac Gestion	-	-	-	-	-	-	-2 100
Concept Holding	-	-	-	-	-	-	227
SCI Oloron	-278	-	-	-	-	-	-
SCI Les Marais	-1 270	-	-	-	-	-	-
Apivia Participations (ex Smam Assurance)	-11 620	-200	-	-	-	-	2 972
Apivia Santé (ex Smam Courtage)	-	-	-	-	-10 212	38 095	-2 400
Apivia Prévoyance (ex Smam Prévoyance)	-	-	-	-	-	-	-370
SCI Saint Jacques	-	-	-	-	-330	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

Flux avec les sociétés contrôlées

Les données présentées ci-dessous sont éliminées en consolidation par le biais des intragroupes et ne sont donc pas incluses dans les comptes consolidés.

Les liens de financement mis en place entre les entités du Groupe prennent la forme de prêts, de comptes courants, de passifs subordonnés et d'obligations.

Au 31 décembre 2016, ces liens concernent principalement :

- Le financement : Mutavie a émis un TSR de 150 millions d'euros, intégralement souscrit par la Macif ; Mutavie finance par compte-courant les SCI détenues par la SCS

- M2 à hauteur de 322 millions d'euros, et les SCI détenues par la SCS M1 à hauteur de 34 millions d'euros ;
- La réassurance : la Macif intervient en tant que réassureur de Macifilia. Macif-Mutualité est réassureur de Apivia Mutuelle (santé individuelle et collective). Mutavie (contrats de prévoyance collective) et Macif (garantie Obsèques sur le contrat RPFA et contrat APPN/Air France). Enfin, Mutavie est réassureur de Macif-Mutualité pour le contrat GEM (Garantie Emprunteur Macif) ;
 - Les prestations : les prestations entre entités du Groupe concernent principalement les commissions, les indemnités de fin de carrière et les loyers.

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	
Macif	191 093	3 358	-2 047	698	65 006	28 711	5 043
Macifilia	-	-	2 067	-401	-	-	-
Idmacif	-13 725	-	-	-	-	-	-
Siem	-26 614	-958	-	-	-	34 277	-
Compagnie Foncière Macif	-8 452	-	-	-	-	-	-
Foncière de Lutèce	30 179	-	-	-	-	-	-
SNC Paranjou	-30 179	-	-	-	-	-	-
M. A&S	-	-	-	-	-	-	-3 811
Mutavie	200 076	-10 938	3 423	-1 148	-39 130	-36 303	-
SCI M1	-61 687	261	-	-	-	-	-
SCI M2	-264 332	-	-	-	-	-	-
SCS M1	-125	-261	-	-	-	-	-
SCS M2	-3 577	-	-	-	-	-	-
Macif-Mutualité	-	-	6 998	16 307	-25 685	-30 575	48
Apivia Mutuelle	10 808	-	-10 441	-15 456	8 384	-6 886	48
AG2R Macif Prévoyance	-	-	-	-	-	-	-
MNFCT	1 236	-	-	-	-	-	-
SCI Cavalier Bellifontain	-1 236	-	-	-	-	-	-
SCI Logis des Francs	-	-	-	-	-	-	-96
SCI Sismip	-403	-	-	-	-	-	-
Sécurimut	-	-	-	-	1 967	6 048	-
Macif Participations	-1 841	-	-	-	-	-	-
OFI AM	-	2 522	-	-	-	-	-8 571
OFI Holding	-10 116	6 016	-	-	-	-	7 339
Andac Gestion	-	-	-	-	-4 144	1 876	-
SCI Les Marais	-910	-	-	-	-	-	-
Smam Assurance	-10 195	-	-	-	-	-	-
Smam Courtage	311	-	-	-	-6 398	2 852	-
SCI Saint jacques	-311	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

Flux avec les sociétés sous influence notable**Au 31 décembre 2016**

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	
Macif	-	-	-	-	5 461	-145 176	7 897
Mutavie	40 018	274	-	-	-2 378	-1 476	1 467
Macif-Mutualité	-	-	-	-	404	10 789	-
SCI Galvani	-26 933	-	-	-	-	-	-
Foncière de Lutèce	26 933	-	-	-	-	-	-
Groupe IMA	-	-	-	-	-	189 159	-
Socram Banque	-	-274	-	-	-681	-1 233	-1 534
BPCE Assurances	-	-	-	-	-2 806	-52 063	-4 761
Axe France	-40 018	-	-	-	-	-	-1 467
IME	-	-	-	-	-	-	-1 602
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

En 2016, les liens de financement avec les sociétés sous influence notable concernent principalement des comptes courants.

Les prestations portent essentiellement sur des commissions et sur l'assistance provenant du groupe IMA.

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Financement		Réassurance		Prestations		Dividendes
	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	Valeurs au bilan	Charges et produits	
Macif	-	-	-	-	6 489	-157 560	5 986
Mutavie	146 891	4 916	-	-	-2 392	-1 845	1 550
Macif-Mutualité	-	-	-	-	-	13 604	-
SCI Galvani	-28 565	-	-	-	-	-	-
Foncière de Lutèce	28 565	-	-	-	-	-	-
Groupe IMA	-	-	-	-	1 362	178 114	-
Socram Banque	-103 727	-4 022	-	-	-1 708	-2 259	-1 529
BPCE Assurances	-	-	-	-	-3 751	-30 054	-4 457
Axe France	-43 164	-894	-	-	-	-	-1 550
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-

Rémunération des dirigeants

Les éléments de rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction Groupe sont présentés en cumul et par catégorie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Avantages à court terme	8 090	8 766
Avantages postérieurs à l'emploi	1 299	1 463
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiement en actions		
TOTAL	9 389	10 229

Les avantages à court terme correspondent aux différents éléments de rémunérations versés au cours de l'exercice (salaires, primes, indemnités, jetons de présence). Les

avantages postérieurs à l'emploi représentent la charge constatée dans l'exercice au titre des indemnités de fin de carrière et des retraites complémentaires.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
ENGAGEMENTS DONNÉS	923 538	569 867
Engagements liés au périmètre	5 864	9 210
Engagements d'achats de titres	5 333	8 679
Engagements donnés sur prêts	-	-
Autres engagements donnés liés au périmètre Groupe	531	531
Engagements liés au financement	39 619	84 366
Garanties à première demande	8 950	8 950
Garanties de liquidité	2 584	-
Cautions sur emprunts	109	109
Engagements d'achat d'obligations	-	67 614
Nantissements	10 792	-
Autres engagements liés au financement	17 184	7 693
Engagements liés aux activités opérationnelles	878 055	476 291
Garantie sur prix de cessions immobilières	-	-
Contre-garanties données	-	-
Engagement donnés au SFG (Système fédéral de garantie)	4 521	3 309
Engagements sur FCPR	281 419	250 777
Engagements sur financement de travaux	-	-
Engagements sur fonds immobiliers	21 095	23 075
Autres engagements à caractère financier	345 138	161 831
Autres engagements à caractère immobilier	134 188	-
Autres engagements	91 694	37 299
ENGAGEMENTS REÇUS	662 594	528 829
Engagements liés au périmètre	5 678	8 679
Engagements de rachat d'actions	5 678	8 679
Engagements liés au financement	22 020	4 362
Clause de retour à meilleure fortune	346	346
Promesse de garantie Coface	4 016	4 016
Autres garanties obtenues	17 658	-
Engagements de vente de parts d'OPC	-	-
Nantissements de titres pour garanties de prêts	-	-
Engagements liés aux activités opérationnelles	634 896	515 788
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	445 908	426 126
Couverture de réassurance	-	-
Cautions solidaires	10 500	15 750
Cautions bancaires	-	-
Autres cautions	45 367	46 285
Autres engagements reçus contractuels	133 121	27 627

Mutavie s'est engagée à hauteur de 133 millions d'euros sous forme de garantie d'acquisition d'immeubles.

En contrepartie, les autres engagements reçus contractuels correspondent à des engagements de constructeurs sur les SCI détenues par Mutavie.

La hausse des autres engagements donnés à caractère financier est à analyser avec la ligne « Engagements d'achat d'obligations » suite à des reclassements. Elle s'explique principalement par l'augmentation des engagements de Mutavie sur des achats de fonds de titrisation et d'OPC en progression de près de 130 millions d'euros.

INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN PAR MÉTHODE DE GESTION
Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros) Notes		Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie d'instrument					Total
				Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
2	Immobilier de placement	626 751	731 713	-	-	-	107 805	518 946	626 751
3	Placements financiers	31 535 888	31 535 888	-	2 323 201	29 068 720	143 967	-	31 535 888
4	Placements financiers en UC	208 087	208 087	-	208 087	-	-	-	208 087
21	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	-	-	-	-	-	-	-
	Placements des activités d'assurance	32 370 726	32 475 688	-	2 531 288	29 068 720	251 772	518 946	32 370 726
5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	269 651	386 759	-	-	60 234	55 179	154 238	269 651
6	Investissements dans les entreprises associées	392 000	392 000	-	-	-	-	392 000	392 000
13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 159 432	1 159 432	60 455	168	-	-	1 098 809	1 159 432
	ACTIFS FINANCIERS	34 191 809	34 413 879	60 455	2 531 456	29 128 954	306 951	2 163 993	34 191 809
	Dettes subordonnées	619 400	676 974	-	-	-	-	619 400	619 400
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	110 343	110 343	-	-	-	-	110 343	110 343
	Autres dettes de financement	8 911	8 911	-	-	-	-	8 911	8 911
16	Dettes de financement	738 654	796 228	-	-	-	-	738 654	738 654
	Dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidés	257 668	257 668	-	257 668	-	-	-	257 668
20	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	155	155	-	-	-	-	155	155
21	Instruments dérivés passif	875	875	875	-	-	-	-	875
	PASSIFS FINANCIERS	997 352	1 054 926	875	257 668	-	-	738 809	997 352

Les dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidés correspondent à la part des minoritaires relative aux OPC entrant dans le périmètre de consolidation. Elles sont comptabilisées à la juste valeur par résultat (placements FVO).

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros) Notes		Valeur au bilan	Juste valeur	Ventilation par catégorie d'instrument					Total
				Trading	FVO	AFS	Prêts et créances	Coût amorti	
1	Immobilier de placement	609 851	716 778	-	-	-	130 273	479 578	609 851
3	Placements financiers	30 202 451	30 202 451	-	2 292 606	27 763 563	146 282	-	30 202 451
4	Placements financiers en UC	175 249	175 249	-	175 249	-	-	-	175 249
21	Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	-	-	-	-	-	-	-	-
	Placements des activités d'assurance	30 987 551	31 094 478	-	2 467 855	27 763 563	276 555	479 578	30 987 551
5	Emplois des activités du secteur bancaire et placements des autres activités	295 725	367 861	13 992	-	65 569	54 722	161 442	295 725
6	Investissements dans les entreprises associées	370 649	370 649	507	-	14 197	-	355 945	370 649
13	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 101 659	1 101 659	69 363	175 025	-	-	857 271	1 101 659
	ACTIFS FINANCIERS	32 755 584	32 934 647	83 862	2 642 880	27 843 329	331 277	1 854 236	32 755 584
	Dettes subordonnées	619 435	667 397	-	-	-	-	619 435	619 435
	Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire	128 351	128 351	-	-	-	-	128 351	128 351
	Autres dettes de financement	9 437	9 437	-	-	-	-	9 437	9 437
16	Dettes de financement	757 223	805 185	-	-	-	-	757 223	757 223
	Dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidés	340 451	340 451	-	340 451	-	-	-	340 451
20	Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	571	571	-	-	-	-	571	571
21	Instruments dérivés passif	1 870	1 870	1 870	-	-	-	-	1 870
	PASSIFS FINANCIERS	1 100 115	1 148 077	1 870	340 451	-	-	757 794	1 100 115

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				
	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	Total	
				K€	%
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif	421	414	-	835	34%
Filiales intégrées globalement	299	568	573	1 439	59%
Sous-total	720	982	573	2 274	93%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif	41	32	-	73	3%
Filiales intégrées globalement	24	33	32	89	4%
Sous-total	65	65	32	162	7%
TOTAL	785	1 047	605	2 436	100%

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015			Total	
	Mazars	Groupe Y Audit	Autres	K€	%
1. Honoraires afférents à la certification des comptes					
Macif	371	515	-	886	36%
Filiales intégrées globalement	260	596	539	1 395	57%
Sous-total	631	1 111	539	2 281	93%
2. Services autres que la certification des comptes (SACC)					
Macif	41	4	-	45	2%
Filiales intégrées globalement	-	97	25	121	5%
Sous-total	41	101	25	167	7%
TOTAL	672	1 212	564	2 448	100%

2.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1.6.6 de l'annexe qui expose les effets d'une correction d'erreur sur exercices antérieurs relative aux frais d'acquisition reportés des contrats d'assurance-vie.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Groupe détaille dans ses notes 2.1.6.2, 2.1.6.5, Note 3, Note 4, Note 5 et 2.1.6.8 de l'annexe aux comptes consolidés son niveau d'exposition aux risques actuels de marché et de crédit ainsi que les modalités de valorisation retenues pour les actifs financiers. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre des modalités d'évaluation ainsi que de la cohérence de la classification retenue avec la documentation établie par le Groupe. Nous avons examiné le caractère approprié du dispositif mis en place relatif au recensement de ces expositions, à la valorisation des actifs financiers ainsi que de l'information fournie dans les notes mentionnées ci-dessus.
- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés de votre Groupe, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques, les frais d'acquisition reportés et leurs modalités d'amortissement, et les participations aux bénéfices différés. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans les notes 2.1.6.5, Note 17, Note 18 et Note 19 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés, au regard notamment de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.
- Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de recouvrabilité effectués à chaque inventaire selon les modalités relatées dans la note 2.1.6.4 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons notamment vérifié que les approches d'évaluation retenues étaient fondées sur des hypothèses cohérentes avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par le Groupe.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note 2.1.6.5 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés que les modalités d'évaluation ont tenu compte de la nature des différences fiscales, des prévisions établies par le Groupe et, lorsque les principes comptables l'autorisent, de ses intentions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 25 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y Audit
Christophe MALÉCOT

MAZARS
Pierre DE LATUDE



3

COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF

3.1	Comptes sociaux de la Macif	213
3.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et rapport spécial	243

3.1 COMPTES SOCIAUX DE LA MACIF

Les présents comptes ont été établis conformément :

- Aux dispositions des articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce ;
- Aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France, pour les entreprises d'assurance :

- les règlements de l'ANC n° 2015.11 du 26 novembre 2015 et n° 2016.12 du 12 décembre 2016, relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance,
- les dispositions du Code des assurances.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros. Ils comprennent :

BILAN

- Actif ;
- Passif ;
- Tableau des engagements reçus et donnés.

COMPTE DE RÉSULTAT

- Compte technique de l'assurance non-vie ;
- Compte non technique.

ANNEXE AUX COMPTES

L'annexe regroupe toutes les informations d'importance significative permettant de compléter l'information fournie par le bilan et le compte de résultat.

Elle se compose de quatre parties :

- Exposé des principes comptables et méthodes d'évaluation ;

- Informations complémentaires sur les postes du bilan ;
- Informations complémentaires sur les postes du compte de résultat ;
- Autres informations significatives.

3.1.1 BILAN

3.1.1.1 Actif

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
1 - Capital souscrit appelé non versé	-	-
2 - Actifs incorporels	86 784	79 508
3 - Placements	7 297 645	7 126 382
3a - Terrains et constructions	444 073	442 448
3b - Placements dans des entreprises liées et dans lesquelles il existe un lien de participation	712 592	708 561
3c - Autres placements	6 111 428	5 947 368
3d - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	29 552	28 005
4 - Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC	-	-
5 - Part des cessionnaires et des récessionnaires dans les provisions techniques	535 180	463 680
5a - Provisions pour primes non acquises	-	-
5c - Provisions pour sinistres - Non-vie	525 791	454 634
5g - Provisions pour égalisation	9 389	9 046
6 - Créances	900 451	880 461
6a - Créances nées d'opérations d'assurance directe	636 394	594 573
6aa - Primes restant à émettre	8 678	9 157
6ab - Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	627 716	585 415
6b - Créances nées d'opérations de réassurance	67 118	82 632
6c - Autres créances	196 939	203 256
6ca - Personnel	542	337
6cb - État, organismes de sécurité sociale	37 529	25 566
6cc - Débiteurs divers	158 868	177 353
6d - Capital appelé versé	-	-
7 - Autres actifs	315 441	264 980
7a - Actifs corporels d'exploitation	71 874	71 482
7b - Comptes courants et caisse	243 567	193 498
7c - Autres actions propres	-	-
8 - Comptes de régularisation - Actif	125 542	171 338
8a - Intérêts acquis non échus	61 677	62 705
8b - Frais d'acquisition reportés	42 250	86 002
8c - Autres comptes de régularisation	21 615	22 630
9 - Différence de conversion	1 357	1 171
TOTAL ACTIF	9 262 400	8 987 520

3.1.1.2 Passif

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
1 - Capitaux propres	1 296 818	1 234 719
1a - Fonds d'établissement	244 310	239 612
1b - Primes liées au fonds d'établissement	-	-
1c - Réserves de réévaluation	-	-
1d - Autres réserves	994 266	964 266
1e - Report à nouveau	840	4 377
1f - Résultat de l'exercice	57 401	26 463
1g - Subventions d'investissements	-	-
2 - Passifs subordonnés	619 287	619 275
3 - Provisions techniques brutes	6 952 447	6 664 301
3a - Provisions pour primes non acquises	782 501	784 896
3d - Provisions pour sinistres - Non-vie	4 633 302	4 405 800
3f - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes - Non-vie	1 924	2 836
3g - Provisions pour égalisation	36 184	36 908
3i - Autres provisions	1 498 536	1 433 862
4 - Provisions techniques des contrats en UC	-	-
5 - Provisions pour risques et charges	15 334	19 102
6 - Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	51 894	43 410
7 - Autres dettes	238 027	334 427
7a - Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 118	23 658
7b - Dettes nées d'opérations de réassurance	10 049	9 309
7c - Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d - Dettes envers des établissements de crédit	-	-
7e - Autres dettes	204 861	301 460
7ea - Titres de créance négociables émis par l'entreprise	-	-
7eb - Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-
7ec - Personnel	59 297	57 989
7ed - État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	69 362	173 872
7ee - Créanciers divers	76 202	69 599
8 - Comptes de régularisation - Passif	88 592	72 286
9 - Différence de conversion	-	-
TOTAL PASSIF	9 262 400	8 987 520

3.1.1.3 Tableau des engagements reçus et donnés

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Engagements reçus	152 595	160 137
Engagements donnés	486 755	438 726
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	3 224	4 124
Titres et autres actifs avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres et actifs	174 771	172 223
Autres engagements donnés	308 760	262 379
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	432 068	404 176
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Engagements sur IFT*, stratégies d'investissement ou de désinvestissement	-	-
Engagements sur IFT*, stratégies de rendement	-	-
Engagements sur IFT*, autres opérations	-	-
Titres donnés en garantie sur IFT*, sans transfert de propriété	-	-
Titres reçus en garantie sur IFT*, sans transfert de propriété	-	-

* IFT : instruments financiers à terme.

3.1.2 COMPTE DE RÉSULTAT

3.1.2.1 Compte technique de l'assurance non-vie

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2016			31 déc. 2015
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
1 - Primes acquises	3 134 679	-148 089	2 986 590	2 955 362
1a - Primes émises	3 132 284	-148 089	2 984 196	2 968 999
1b - Variation des primes non acquises	2 394	-	2 394	-13 636
2 - Produits des placements alloués	113 092	-	113 092	116 372
3 - Autres produits techniques	77 227	-	77 227	80 468
4 - Charges de sinistres	-2 511 097	161 034	-2 350 062	-2 407 806
4a - Prestations et frais payés	-2 283 595	90 267	-2 193 327	-2 229 171
4aa - Prestations	-2 037 530	90 267	-1 947 262	-1 944 762
4ab - Frais de règlement sinistres	-246 065	-	-246 065	-284 410
4b - Charges des provisions pour sinistres	-227 502	70 767	-156 735	-178 635
5 - Charges des autres provisions techniques	-64 674	-	-64 674	-25 394
6 - Participation aux résultats	900	-	900	344
7 - Frais d'acquisition et d'administration	-530 767	5 182	-525 586	-466 677
7a - Frais d'acquisition	-282 884	-	-282 884	-417 248
7b - Frais d'administration	-247 883	-	-247 883	-51 279
7c - Commissions reçues des réassureurs	-	5 182	5 182	1 850
8 - Autres charges techniques	-118 081	-	-118 081	-109 724
9 - Variation de la provision pour égalisation	724	343	1 067	-10 991
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	102 002	18 470	120 472	131 954

3.1.2.2 Compte non technique

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations nettes	
	31 déc. 2016	31 déc. 2015
1 - Résultat technique de l'assurance non-vie	120 472	131 954
3 - Produits des placements	212 941	288 160
3a - Revenus des placements	188 383	199 342
3b - Autres produits des placements	5 430	9 514
3c - Produits provenant de la réalisation des placements	19 128	79 304
4 - Produits des placements alloués	-	-
5 - Charges des placements	-76 725	-153 011
5a - Frais de gestion interne et externe de placements et frais financiers	-36 207	-39 630
5b - Autres charges des placements	-38 130	-104 873
5c - Pertes provenant de la réalisation des placements	-2 389	-8 508
6 - Produits des placements transférés	-113 092	-116 372
7 - Autres produits non techniques	-	-
8 - Autres charges non techniques	-16 442	-
9 - Résultat exceptionnel	-22 781	-43 176
9a - Produits exceptionnels	8 140	8 766
9b - Charges exceptionnelles	-30 921	-51 942
10 - Participation et intéressement des salariés	-21 558	-20 150
11 - Impôt sur les sociétés	-25 414	-60 941
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	57 401	26 463

3.1.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

3.1.3.1 Exposé des principes comptables et modes d'évaluation retenus

PRINCIPES COMPTABLES ET MODES D'ÉVALUATIONS RETENUS

Les principes et méthodes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des assurances et le règlement de l'ANC n° 2015-11 et 2016-12 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance et lorsque ledit Code ne le prévoit pas, ceux appliqués par le plan comptable général.

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable pour l'exercice 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des informations mentionnées au point « Changements de méthodes comptables d'estimation et de modalités d'application » ;
- Indépendance des exercices ;

et conformément aux règles spécifiques au cadre des entreprises d'assurance et générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La date de clôture des comptes de la Macif est le 31 décembre. Les exercices N et N-1 sont d'une durée identique de douze mois.

Postes du bilan

Actifs incorporels

Ce poste comprend notamment :

- Des licences, logiciels qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de trois à cinq ans ;
- Des droits au bail et autres incorporels qui sont éventuellement dépréciés en fonction de l'évaluation du droit, faite à la date de clôture ;
- Des fonds commerciaux et autres malis de fusion issus d'opérations d'acquisition ou de regroupement susceptibles d'être dépréciés en fonction de *business plan* établis à chaque arrêté de comptes.

Placements financiers

Valeurs mobilières relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances

Les valeurs mobilières amortissables relevant de l'article R. 343-9 du Code des assurances sont inscrites au bilan à leur coût d'achat hors intérêts courus.

Lorsque le prix d'achat est différent du prix de remboursement, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

Afin de parvenir à une convergence avec les normes IFRS, la méthode actuarielle est appliquée pour l'amortissement des surcotes et décotes des titres à revenus fixes.

La valeur de réalisation correspond au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire.

Lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Il n'y a pas de dépréciation systématique en cas de baisse des cours.

Placements relevant de l'article R. 343-10 du Code des assurances

Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent principalement :

- Les terrains non construits ;
- Les immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation ;
- Les parts et actions de sociétés immobilières non cotées et sociétés à objet foncier non cotées ;
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif immobilier.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition (ou de construction) net de frais d'achat et d'impôt, augmenté des travaux d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits).

Le plan d'amortissement retenu pour les immeubles figurant dans cette catégorie d'actif depuis la comptabilisation des actifs par composants est le suivant :

- | | |
|--------------------------|--------------------|
| • Gros œuvre | 100 ans linéaire ; |
| • Façades étanchéité | 30 ans linéaire ; |
| • Équipements techniques | 20 ans linéaire ; |
| • Agencements | 10 ans linéaire. |

Le prix de revient minoré des dépréciations (lorsque la dépréciation présente un caractère durable) et des amortissements (pour les biens amortissables) constitue la valeur nette comptable inscrite au bilan.

Conformément à l'article R. 343-11 du Code des assurances, les placements immobiliers font l'objet d'une évaluation de leur valeur de réalisation. Cette valeur de réalisation est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec un lien de participation

Les frais liés à l'acquisition de ces titres sont intégrés au prix d'achat et sont déduits par voie d'amortissement dérogatoire sur une période de cinq ans.

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise.

Autres placements

Ces valeurs sont inscrites au bilan à leur prix d'achat (hors intérêts courus et frais d'acquisition).

Leur valeur de réalisation est déterminée comme suit :

- Titres cotés : au dernier cours de Bourse connu au jour de l'inventaire ;
- Titres non cotés : prix d'utilité pour l'entreprise ;
- OPC relevant de la directive UCITS IV et FIA (fonds d'investissements alternatifs) relevant de la directive AIFM : dernière valeur liquidative connue au jour de l'inventaire.

Exposition au risque souverain

Conformément à la recommandation de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes de janvier 2012 et relative aux conséquences de la crise financière, une information détaillée permettant d'avoir une bonne compréhension des modalités retenues pour estimer le risque de contrepartie et pour évaluer les dépréciations est produite ci-après.

Le tableau ci-dessous ne reprend que les informations des états sous surveillance ou bénéficiant d'un plan de soutien au niveau européen.

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Correction de valeur	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation
Grèce	-	-	-	-
Italie	12 542	-1 544	10 998	11 253
Portugal	-	-	-	-
Espagne	11 749	4	11 753	12 161
Irlande	19 396	1 041	20 437	23 855

Par rapport à l'année 2015, la Macif a renforcé sa position sur la dette espagnole de 8 765 milliers d'euros en valeur brute.

Provision pour dépréciation à caractère durable

Les modalités de dépréciation des actifs financiers sont fixées par le règlement n° 2015-11 de l'ANC et précisées par l'avis n° 2002-F du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002.

De plus, l'Autorité des normes comptables, dans les articles 123-7 à 123-9 du règlement 2015-11 précise les règles de dépréciation des valeurs amortissables relevant de l'article R. 343-10, avec notamment un mode de dépréciation différencié selon l'horizon de détention, en distinguant le risque de crédit des autres risques liés aux évolutions du marché.

Ces valeurs font l'objet d'une revue de façon à détecter un risque éventuel de contrepartie qui est le seul risque à provisionner, la Macif ayant l'intention et la capacité de détenir ces titres jusqu'à leur maturité.

Les provisions sont constatées ligne à ligne lorsque la dépréciation a un caractère durable.

Pour les autres titres cotés et conformément à l'avis du CNC, une moins-value latente de 20 % du prix d'origine pendant six mois consécutifs lorsque les marchés sont peu volatils, permet d'apprécier le caractère durable de la dépréciation. Compte tenu de la volatilité des marchés en 2016, le seuil de 20 % a été retenu à l'identique de 2015.

D'autres critères peuvent venir s'ajouter à cette règle notamment l'existence d'une provision pour dépréciation à l'arrêté précédent.

La valeur d'inventaire des investissements en actions cotées a été déterminée selon la valeur recouvrable de ces placements à l'horizon de détention envisagé.

Cette valeur recouvrable est obtenue en capitalisant la valeur de marché à la date d'inventaire lorsque le titre est considéré comme devant être déprécié et à un taux d'évolution future sur une durée égale à l'horizon de détention des placements (celui-ci dépendant de la durée moyenne de règlement des passifs).

Pour la mise en œuvre du calcul de provisionnement pour dépréciation durable sur les investissements en actions cotées avec une valeur recouvrable, il doit être fixé un taux de recouvrement. Il s'agit du taux moyen de progression des actifs placés en actions sur une période longue.

Pour le déterminer, il a été décidé de prendre un taux « sans risque » et d'y ajouter une prime de risque, celle constatée en moyenne de façon prudente sur des actions par rapport à ce taux sans risque, ce qui a conduit à retenir un taux de 7 %.

Quant à l'horizon de détention, il est de cinq ans pour la Macif et correspond à une durée en cohérence avec celle du passif.

Cette valeur n'a pas vocation à être modifiée de manière significative sur la période de détention, sauf cas exceptionnel ou connaissance d'un élément objectif nouveau de nature à modifier substantiellement les hypothèses retenues pour la valorisation.

Pour les titres non cotés en moins-values latentes, un examen dossier par dossier est mené à chaque arrêté des comptes en fonction des événements survenus sur les titres.

Provision pour risques d'exigibilité

Selon l'article R. 343-5 du Code des assurances, la provision pour risque d'exigibilité doit être constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués selon les modalités prévues à l'article R. 343-11.

Cette provision est considérée par le Code des assurances comme faisant partie des provisions techniques. Elle est inscrite au passif du bilan.

Montant de la provision au 31 décembre 2016 : néant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour les créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances nées d'opérations d'assurance regroupent principalement :

- Les soldes débiteurs des comptes sociétaires ;
- Les cotisations à annuler.

Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Équipements techniques 20 ans linéaire ;
- Agencements 10 ans linéaire ;
- Matériel transport 4 à 5 ans linéaire ;
- Matériel informatique 1 à 5 ans linéaire ;
- Matériel de bureau 5 ans linéaire ;
- Mobilier 10 ans linéaire.

Conformément aux dispositions comptables prévues dans le règlement CRC n° 2002-10, complété par les avis CNC n° 2002-07 du 27 juin 2002, n° 2002-12 du 22 octobre 2002, n° 2003 E du 9 juillet 2003, n° 2003 F du 5 décembre 2003 et l'instruction 4A 13-05 n° 213 du 30 décembre 2005, la Macif a mis en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, les nouvelles règles d'amortissements et de dépréciation des actifs en appliquant la méthode rétrospective.

Comptes de régularisation actif

Frais d'acquisition reportés

Conformément aux dispositions comptables prévues au Code des assurances, la Macif a inscrit à l'actif la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charge de l'exercice, diminuée des commissions nettes reçues des filiales.

Capitaux propres

Réserve de capitalisation

Le décret n° 2015-513 du 7 mai 2015 transposant la directive Solvabilité II dans le droit français a abrogé la réserve de capitalisation pour les sociétés d'assurance non-vie à compter du 1^{er} janvier 2016. Ainsi, le stock de la réserve de capitalisation au 31 décembre 2015 d'un montant de 218 168 milliers d'euros a été transféré au compte « Autres réserves ».

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat selon le même rythme que la constatation de l'amortissement de l'immobilisation subventionnée.

Instruments financiers de change et de taux

Au 31 décembre 2016, la Macif ne détient pas d'instruments financiers de change et de taux.

Par ailleurs, de façon indirecte, certains OPC utilisent des produits dérivés pour leur gestion. Ces produits ne sont jamais utilisés pour investir avec un effet de levier. Un suivi quotidien est réalisé par les sociétés de gestion.

Provisions techniques

Ces provisions sont définies à l'article R 343-7 du Code des assurances. Elles sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif du bilan.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises est destinée à constater la part des cotisations se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de cotisations (soit le 1^{er} avril).

Cette provision est calculée d'une part, en fonction du nombre de jours entre la date de clôture et la date d'échéance des contrats et d'autre part, à partir des cotisations émises utilisées pour le calcul intégrant les frais de fractionnement et d'échéance.

Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres représentent la valeur estimée des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus et non payés, déclarés ou non, y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

Les provisions pour sinistres à payer sont calculées dossier par dossier, ou selon des méthodes statistiques, et récapitulées par exercice de survenance et par catégorie. Les dépenses sont estimées à leur coût futur non actualisé et augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres. La provision de frais de gestion estimée sur l'exercice est déterminée en fonction des frais de règlement des sinistres réellement observés sur l'exercice selon des méthodes statistiques.

La prise en charge des majorations de rentes automobiles, jusqu'alors assurée par le FGAO (fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages), incombe désormais aux sociétés d'assurance pour celles allouées au titre des accidents survenus après le 1^{er} janvier 2013.

À ce titre, un complément supplémentaire de provision est évalué pour couvrir les futures revalorisations selon les éléments financiers et probabilistes suivants :

- Taux d'actualisation fixé à 0,77 % ;
- Inflation à 2,25 % ;
- Table de mortalité : TD 88/90.

Prévision de recours

La prévision de recours représente l'estimation des recours attendus sur les sinistres non clos.

Cette provision est évaluée distinctement de la provision pour sinistres à payer (articles 143-10 et 143-11 de l'ANC n° 2015-11).

La méthode d'évaluation consiste à estimer les recours à encaisser dans le futur en reproduisant les évolutions observées dans le passé. Par différence avec les recours déjà encaissés, on en déduit l'estimation de la prévision de recours. Le montant retenu correspond, pour chaque survenance, à la moyenne des deux méthodes appliquées sur des triangles de « charge » de recours et des triangles de recours encaissés.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation est destinée à faire face aux charges exceptionnelles relatives aux opérations garantissant : les risques de catastrophes naturelles, les risques tempêtes, les risques d'attentats, le risque décès, ainsi que le risque lié à l'application des conventions APPN (association de prévoyance du personnel navigant) et Air France pour les pertes de licence des navigants de l'aviation civile.

Autres provisions techniques

Provision mathématique des rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle probable des engagements de l'entreprise afférents aux rentes responsabilité civile (RC) et contractuelles. Elle est déterminée conformément aux articles 143-1, 143-2, 143-3 de l'ANC n° 2015-11 et l'article L. 310-1 du Code des assurances.

En application de l'arrêté du 23 décembre 2010 concernant le taux d'actualisation des provisions mathématiques, pour 2016, les taux maximums réglementaires correspondent à 75 % et 60 % de la moyenne du TME calculée sur vingt-quatre mois (soit 0,69 %).

Les rentes d'invalidité RC sont calculées avec la table TD 88-90 et un taux d'actualisation de 60 % du TME : pour l'exercice 2016, le taux retenu s'établit à 0,41 %.

Les rentes d'invalidité contractuelles sont évaluées avec la table réglementaire de maintien en invalidité du BCAC, prolongée au-delà de 62 ans par les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation égal à 75 % du TME : pour l'exercice 2016, le taux retenu s'établit à 0,51 %. Les rentes décès (RC et contractuelles) sont évaluées avec les tables prospectives TGF/TGH 05, et un taux d'actualisation fixé conformément à la réglementation (60 % du TME apprécié à la date de survenance du décès, avec règle des pas de 0,25 % et plafonnement à 3,5 %) : pour les rentes consécutives aux décès survenus en 2016, le taux retenu s'établit à 0,5 %.

Provision pour risques en cours

La provision pour risques en cours est déterminée sur la base des sinistres et des frais d'administration susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et couverts par des contrats conclus avant cette date, dans la mesure où leur montant excède la provision pour cotisations non acquises et les cotisations exigibles aux dits contrats. Le calcul est effectué en fonction d'un taux moyen de sinistralité, observé sur chaque branche au cours des exercices N et N-1.

Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Conformément à l'article R. 343-5, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements soumis aux règles de l'article R. 343-10, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable des placements et leur valeur de réalisation, fait apparaître une moins-value latente nette (voir précédemment, paragraphe « Placements financiers »).

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions pour :

- Litiges ;
- Perte de change ;
- Risques divers ;
- Amortissements dérogatoires.

L'ensemble des litiges et autres risques pécuniaires encourus a été appréhendé à la clôture de l'exercice après identification et évaluation par les directions et services internes du Groupe.

Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

La part des réassureurs dans les provisions techniques est représentée partiellement par un dépôt en espèces.

Autres dettes

Elles sont évaluées à leur valeur nominale.

Les autres dettes regroupent principalement :

- Des dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance ;
- Des dettes envers des établissements de crédit ;
- D'autres dettes : personnel, États, organismes sociaux, créanciers divers.

Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif sont principalement composés des amortissements de différence de prix remboursé (surcote).

Compte de résultat

Produits des placements transférés et alloués

Pour les sociétés d'assurance non-vie, le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques qui figurent dans le compte de résultat technique ;
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres qui figurent dans le compte de résultat non technique.

À l'inventaire, une écriture est comptabilisée pour transférer du compte de résultat non technique au compte de résultat technique, la part des produits nets de placement alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total

constitué par les capitaux propres, les provisions pour risques et charges et les provisions techniques nettes.

Charges par destination

Les frais généraux sont présentés par destination, conformément aux exigences du plan comptable des assurances. Ces destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement sinistres (frais des services règlement) ;
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux) ;
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion) ;
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages) ;
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

Les charges non techniques sont celles qui résultent d'activités sans lien technique avec l'activité d'assurance.

En ce qui concerne les autres charges comptabilisées par la Macif et issues d'autres entités juridiques, leur affectation a été la suivante :

- Les charges provenant du GIE Macif Mutavie Finance constituent dans leur intégralité des charges de placement.

Utilisation du modèle de coût par activité

En 2016, la mutuelle a décidé de mettre en place le modèle de coût par activité, basé sur la comptabilité analytique.

Cette méthode permet d'affecter à chaque activité d'assurance (vente, règlement sinistres, suivi du portefeuille, gestion des contrats, etc.) une destination. Les services fonctionnels (informatique, services centraux) sont ensuite répartis entre les destinations (hors autres charges techniques) en fonction de la quote part des destinations principales.

La moyenne sur les trois derniers exercices (N-3), (N-2), (N-1) permet ensuite de définir les taux de répartition qui serviront pour l'affectation des charges par nature aux destinations au 31 décembre N.

Autres charges ou produits non techniques

La Macif a décidé de constater à partir de 2016 en « Autres charges non techniques », les subventions qu'elle alloue régulièrement aux entités associatives, fondation, qui poursuivent son objet social. Les exercices précédents, ces charges étaient comptabilisées en « Charges exceptionnelles ».

Engagements hors bilan

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés, selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans les notes qui suivent sur les éléments hors bilan.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION ET DE MODALITÉS D'APPLICATION

Changement d'estimation - Mise en place du modèle de coût par activité

Depuis la mise en œuvre du plan comptable assurance (1994), la Macif procédait à une répartition des charges aux destinations par imputation directe (selon deux méthodes dont notamment les codes activités des salariés) et par imputation indirecte pour tous les autres frais généraux à partir de clés de répartition reposant sur la notion de poste de travail.

En 2016, la Macif a décidé d'appliquer la méthode de coût par activité (voir description ci-dessus).

Les incidences de ce changement d'estimation sont les suivantes :

- Réduction des frais d'acquisition reportés pour -42,5 millions d'euros ;
- Reprise des provisions techniques (provision pour risques en cours, provision pour frais de gestion et provision d'égalisation) pour 24,9 millions d'euros ;

soit une charge nette avant impôt de 17,6 millions d'euros.

FAITS MARQUANTS

Dissolution de la Sgam Sferen

La Macif et la Matmut ont décidé en mai 2016 de réorienter leur partenariat et d'abandonner le scénario d'un rapprochement structurel de leurs groupes respectifs. Il a ainsi été décidé de dissoudre, sous réserve de l'autorisation des autorités compétentes, la Sgam Sferen constituée en 2009, sans remettre en cause la poursuite de partenariats existants dans le cadre des coopérations et accords conclus pour chacun d'eux.

Provisions sinistres à payer - Provisions mathématiques des rentes

En matière de sinistralité climatique et catastrophes naturelles, l'année 2016 a été marquée par la survenance de grêles et inondations durant la fin du premier semestre dont la charge ultime est estimée à 144 millions d'euros.

Par ailleurs, l'exercice se caractérise par une sinistralité sécheresse d'amplitude importante avec une estimation de la charge ultime à 30 millions d'euros.

Depuis 2013, la prise en charge des majorations de rentes automobiles jusqu'alors assurée par le FGAO incombe aux sociétés d'assurance, pour celles allouées au titre des accidents survenus depuis le 1^{er} janvier 2013. Cela a représenté une charge de 38 millions d'euros pour les sinistres survenus en 2016, soit un cumul de 153 millions d'euros depuis 2013.

Concernant le TME de référence pour le calcul des provisions mathématiques, la Macif a retenu le taux de 0,68 % (estimation sur la base de la moyenne des vingt-quatre mois des TME à fin novembre), soit très proche du taux maximum réglementaire à fin décembre (0,69 %).

Ainsi, la variation du taux (passage de 1,12 % retenu à fin 2015 à 0,68 %, retenu pour l'arrêté des comptes 2016) a pour conséquence de majorer les provisions mathématiques des rentes de 69 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Facturation aux filiales des frais de faïtière

La Macif a décidé en 2016 de refacturer aux principales filiales « têtes de pôles » (IARD, Santé/Prévoyance, Finance/Épargne), les frais de structure qu'elle supporte pour compte commun de tous les métiers du Groupe. Cette refacturation s'appuie sur la méthode des coûts par activité (décrite plus haut).

Sont ainsi refacturées en fonction de clés de répartition par pôle (effectifs, chiffres d'affaires, contrats) les sections analytiques (ou fonctions) suivantes :

- Support : charges de fonctionnement du Siège (Ressources humaines, logistique, moyens généraux Siège) ;
- Communes (et direction informatique) : fonctions mutualisées pour l'ensemble des pôles/filiales (Direction des ressources humaines, communication, Prévention).

Le total des frais de faïtière refacturés aux autres entités hors IARD, au titre de 2016 s'élève à 21,1 millions d'euros.

Provisions pour dépréciation à caractère durable des placements financiers

Conformément aux principes de dépréciation à caractère durable des placements financiers précisés précédemment dans l'annexe, les dotations nettes de reprises des provisions pour dépréciation durable constatées par la Macif sur l'exercice 2016, représentent une charge nette de 13,8 millions d'euros.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La Macif a répondu en janvier 2017 à l'offre publique d'achat (OPA) sur Maurel & Prom. Ainsi, la mutuelle a apporté les actions de la société qu'elle détenait à l'offre publique d'achat au prix de 4,20 euros par action soit un total de 58,3 millions d'euros. L'OPA a été lancée le 15 décembre 2016 et a pris fin le 23 janvier 2017.

Il en ressort que la Macif a constaté début 2017, une plus-value nette de 0,5 million d'euros.

3.1.3.2 Informations complémentaires sur les postes du bilan

DÉTAIL DES ACTIFS INCORPORELS

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015
	Montant brut	Amortis. provision	Montant net	Montant net
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Fonds de commerce	57 772	57 662	110	110
Autres actifs incorporels	264 916	178 241	86 675	79 399
TOTAL	322 688	235 903	86 785	79 509

ANALYSE DES VARIATIONS DE CERTAINS POSTES D'ACTIF IMMOBILISÉ

Postes d'actif immobilisé brut

(en milliers d'euros)	Brut début d'exercice	Acquisition augmentation	Cession diminution	Brut fin d'exercice
Actifs incorporels	295 570	46 776	19 659	322 688
Terrains et constructions	474 969	2 553	525	476 996
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	1 104 438	31 892	18 416	1 117 914
TOTAL	1 874 976	81 222	38 600	1 917 598

Amortissements, provisions de ces actifs

(en milliers d'euros)	Amort. prov. début d'exercice	Dotation amort. prov.	Reprise amort. prov.	Amort. prov. fin d'exercice	Valeur nette bilan à la clôture
Actifs incorporels	216 061	19 922	80	235 903	86 784
Terrains et constructions	32 520	760	358	32 923	444 073
Placements dans les entreprises liées et dans lesquelles existe un lien de participation	395 877	10 901	1 456	405 322	712 592
TOTAL	644 459	31 584	1 894	674 149	1 243 450

AUTRES PLACEMENTS - VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Postes d'actif immobilisé

(en milliers d'euros)	Valeur brute fin d'exercice	Variation Amortissements et Provisions				Valeur nette au bilan
		1 ^{er} janv. 2016	Dotation	Reprise	31 déc. 2016	
Autres placements	6 134 726	19 301	5 107	1 110	23 299	6 111 428
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	29 552	-	-	-	-	29 552
TOTAL	6 164 278	19 301	5 107	1 110	23 299	6 140 979

ÉTATS DES PLACEMENTS

État récapitulatif de l'ensemble des placements

(en milliers d'euros)

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur réalisation
I - PLACEMENTS ET INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (DÉTAIL DES POSTES 3 ET 4 DE L'ACTIF ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME)			
1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	476 996	444 073	896 033
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPC	1 125 083	715 091	1 493 983
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
3) Parts d'OPC (autres que celles visées en 4)	851 714	840 474	941 951
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
4) Parts d'OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe	654 594	653 974	660 486
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
5) Obligations et autres titres à revenu fixe	4 549 352	4 470 324	4 918 400
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
6) Prêts hypothécaires	3 223	2 185	2 185
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
7) Autres prêts et effets assimilés	65 780	65 780	65 780
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
8) Dépôts auprès des entreprises cédantes	29 552	29 552	29 552
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces, et autres placements	-	-	-
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
10) Actifs représentatifs de contrats en UC	-	-	-
<i>Placements immobiliers</i>	-	-	-
<i>Titres à revenu variable autres que des parts d'OPC</i>	-	-	-
<i>OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe</i>	-	-	-
<i>Autres OPC</i>	-	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	-	-	-
11) Autres Instruments financiers à terme	-	-	-
<i>IFT stratégies d'investissement ou de désinvestissement</i>	-	-	-
<i>IFT stratégies de rendement</i>	-	-	-
<i>IFT autres opérations</i>	-	-	-
12) TOTAL DES PLACEMENTS ET DES IFT, LIGNES 1 À 11, DONT :	7 756 294	7 221 454	9 008 371

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur réalisation
12) TOTAL DES PLACEMENTS ET DES IFT, LIGNES 1 À 11, DONT :	7 756 294	7 221 454	9 008 371
Total des placements	7 756 294	7 221 454	9 008 371
Total des IFT	-	-	-
Récapitulatif des placements par mode d'estimation			
a) dont :			
- Placements évalués selon l'article R. 343-9 et instruments financiers à terme rattachés ;	4 314 976	4 241 680	4 676 623
- Placements évalués selon l'article R. 343-10 et instruments financiers à terme rattachés ;	3 441 318	2 979 774	4 331 748
- Placements évalués selon l'article R. 343-13 et instruments financiers à terme rattachés ;	-	-	-
- Placements évalués conformément à l'article R. 343-4 ;	-	-	-
- Autres instruments financiers à terme.	-	-	-
b) dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1 :			
- Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous ;	7 488 454	7 058 173	8 606 202
- Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés ;	-	-	-
- Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) ;	29 552	29 552	29 552
- Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France ;	-	-	-
- Autres affectations ou sans affectation (y compris les IFT).	238 288	133 729	372 617
Les valeurs affectées aux provisions techniques des opérations d'assurance légalement cantonnées dans une comptabilité auxiliaire d'affectation en France sont détaillées par nature (A, R, RA, RE, RX).			
Elles font par ailleurs l'objet d'un tableau récapitulatif séparé, ventilant les placements par nature.			
Dont, pour les entreprises visées à l'article L. 310-1-1 :			
<i>Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire) ;</i>	-	-	-
<i>Autres valeurs.</i>	-	-	-
c) dont :			
- Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE ;	7 751 420	7 216 961	9 001 984
- Placements et instruments financiers à terme hors OCDE.	4 874	4 492	6 387
II - ACTIFS AFFECTABLES À LA REPRÉSENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES	899 539	899 539	899 539
(autres que les placements, les instruments financiers à terme et la part des réassureurs dans les provisions techniques)	-	-	-
III - VALEURS APPARTENANT À DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE (À RAISON D'UNE LIGNE PAR INSTITUTION DE PRÉVOYANCE)	-	-	-
IV - VALEURS REÇUES EN NANTISSEMENT DES RÉASSUREURS	-	432 068	432 068

État des placements : autres informations

Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste « Terrains et constructions »

Néant.

Détail des terrains et constructions (valeur nette)

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016			31 déc. 2015
	Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	Droits réels	Total	Total
Immobilisations d'exploitation	-	-	-	-
Autres immobilisations	444 073	-	444 073	442 448
TOTAL	444 073	-	444 073	442 448

Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence du prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R. 343-9

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
TOTAL	110 512	132 047

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				31 déc. 2015
	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	Montant net	Montant net
Cotisations acquises non émises	8 678	-	-	8 678	9 157
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	627 716	-	-	627 716	585 415
Créances nées d'opérations de réassurance	67 118	-	-	67 118	82 632
Personnel	542	-	-	542	337
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	37 529	-	-	37 529	25 566
Débiteurs divers	158 868	-	-	158 868	177 354
<i>Dont produits à recevoir</i>	4 665	-	-	4 665	3 952
Capital appelé non versé	-	-	-	-	-
TOTAL	900 451	-	-	900 451	880 461

Dettes

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				31 déc. 2015
	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	Montant net	Montant net
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	51 894	-	-	51 894	43 410
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 118	-	-	23 118	23 658
Dettes nées d'opérations de réassurance	10 049	-	-	10 049	9 309
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Titres de créances négociables par l'entreprise	-	-	-	-	-
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	-	-	-	-	-
Personnel	59 297	-	-	59 297	57 989
État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	69 362	-	-	69 362	173 872
Créanciers divers	76 202	-	-	76 202	69 599
<i>Dont charges à payer</i>	3 985	-	-	3 985	3 479
TOTAL	289 922	-	-	289 922	377 837

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)

Nom de la société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remb.	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires net de réassurance hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
A - Filiales et participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
Compagnie Foncière Macif	27 000	9 191	100%	68 615	50 812	9 169	-	3 212	-1 665	-
Siem	114 400	62 712	100%	147 054	147 054	5 049	-	37 937	5 992	-
Foncière de Lutèce	136 330	45 216	97%	142 082	142 082	-	-	10 057	1 110	298
Idmacif	1 000	-13 670	100%	23 300	-	13 750	-	162	-773	-
Macif Participations	11 400	-1 573	100%	26 678	9 487	17 450	-	-	93	-
Macif Zycie	8 866	-5 127	51%	4 739	1 991	-	-	4 104	-353	-
Macifilia	8 840	5 863	100%	226 835	17 815	-	-	-	834	-
Macifin'	18 430	5 181	100%	72 939	7 133	-	-	-	-10 102	-
Mutavie	46 200	675 603	98%	115 959	115 959	150 000	-	2 204 074	29 523	-
OFI Holding	60 000	31 312	61%	39 235	39 235	7 600	-	-	8 004	1 325
Themis	2 500	2 674	100%	3 848	3 848	-	-	999	9	-
A1 - Filiales à plus de 50%	-	-	-	871 284	535 416	203 018	-	2 260 545	32 672	1 623
BPCE Assurances	61 996	252 257	25%	99 336	99 336	-	-	819 314	59 027	4 761
Esfina*	44 493	4 609	24%	11 953	11 553	-	-	5	-310	-
Groupe IMA	31 407	100 668	28%	16 258	16 258	-	-	93 490	13 849	-
Sté d'Assur. Prévoyance et Santé*	8 581	5 255	41%	4 229	4 229	-	-	10 733	610	-
Socram Banque	70 000	140 883	34%	41 781	41 781	-	-	49 724	12 944	1 534
Inter mutuelles entreprises	22 763	30 254	40%	48 836	48 836	-	-	52 961	5 374	1 603
SRS Holding (ex DV Holding)*	63 897	34 058	17%	50 346	50 346	-	-	-	2 293	888
A2 - Participations (10 à 50 %)	-	-	-	272 739	272 339	-	-	1 026 227	93 787	8 786
B - Autres filiales et participations dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
B1 - Filiales françaises (ensemble)				3 604	1 987	19 327	-	-	-	1 590
B2 - Filiales étrangères (ensemble)				426	217	-	-	-	-	-
B3 - Participations françaises (ensemble)				4 936	4 936	-	-	-	-	494
B4 - Participations étrangères (ensemble)				5 475	3 790	3 450	-	-	-	56
C - Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations										
C1 - Filiales françaises (ensemble)				870 149	535 412	222 345	-	-	-	3 213
C2 - Filiales étrangères (ensemble)				5 165	2 208	-	-	-	-	-
C3 - Participations françaises (ensemble)				273 446	273 046	-	-	1 015 494	93 177	9 280
C4 - Participations étrangères (ensemble)				9 704	8 019	3 450	-	10 733	610	56

* Données au 31 décembre 2015.

**PLACEMENTS ET OPÉRATIONS SE RAPPORTANT À DES ENTREPRISES LIÉES
 ET À DES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

(en milliers d'euros)	Montant brut des parts détenues	Montant net des créances	Montant des dettes
Liées :			
Macifilia	226 835	694 ²	5 983 ³
	-	26 863 ⁴	-
Macif-Mutualité	-	21 093 ²	68 ²
Macif Mutavie Assurances Vie GIE	1	197 ²	528 ²
Macif Mutavie Finance GIE	1	-	82 ²
Macif Zycie	4 739	57 ²	-
Mutavie	115 959	150 000 ¹	31 984 ²
	-	71 863 ²	-
Thémis	3 848	475 ²	-
Avec lien :			
BPCE Assurances	99 336	2 402 ²	-
Coopest	1 190	1 950 ¹	-
Darva	804	-	-
Equigest	656	-	-
Esfm	11 953	-	-
Gironde et Gascogne	152	302 ²	-
Groupement Mutualiste Prévoyance	219	-	-
Idmacif	23 300	1 313 ²	970 ²
IMA	16 258	-	-
Inter mutuelles habitat GIE	13	-	2 146 ²
IME	48 836	-	-
Macifin'	72 939	2 657 ²	4 971 ²
Macif Conseil EURL	426	-	-
Macifimo SAS	150	520 ²	956 ²
M. A&S	38	764 ²	2 ²
Macif Participations	26 678	17 500 ²	-
Maurel & Prom	127 599	-	-
OFI Holding	39 235	7 601 ²	-
Ofivalmo Partenaires	1 906	-	-
Prévoyance Santé Compagnie d'Assurance SA	4 229	832 ²	500 ³
Secta	1 555	-	-
Sferen Réparation	54	-	-
Socram Banque	41 781	3 059 ²	-
SRS Holding (ex DV Holding)	50 346	1 500 ¹	-
Syneteristiki	2 177	-	-
Tuw Tuw	1 889	-	-
Vernier Participation SAS	2 210	-	-
TOTAL	927 312	311 642	48 191

1 Obligations et titres participatifs.

2 Comptes courants.

3 Comptes courants avec les cédantes.

4 Dépôts espèces.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Solde à l'ouverture	Affectation résultat exercice 2015	Augmentation	Diminution	Résultat de l'exercice	Solde à la clôture
Fonds d'établissement	239 612	-	4 698*	-	-	244 310
Réserve de sécurité	740 000	30 000	-	-	-	770 000
Réserve remboursement emprunt fonds établissement	-	-	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	218 168	-	-	218 168	-	-
Autres réserves	6 098	-	218 168	-	-	224 266
Report à nouveau	4 377	-3 537	-	-	-	840
Résultat net	26 463	-26 463	-	-	57 401	57 401
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 234 719	-	222 866	218 168	57 401	1 296 818

* Droits d'adhésion perçus sur les nouveaux sociétaires.

PASSIFS SUBORDONNÉS**Passifs subordonnés**

En avril 2005, la Macif a émis un emprunt TSDI de 150 millions d'euros, dont les modalités sont les suivantes :

- Le TSDI est un titre subordonné perpétuel, les intérêts (4,625 % fixe pendant dix ans, puis intérêt variable Euribor trois mois +2 % à partir du 20 juillet 2015) sont cumulatifs avec une option de remboursement anticipé.

Par ailleurs, la prime d'émission assortie est amortie sur dix ans.

En avril et juin 2013, la Macif a émis des TSR pour un montant global de 400 millions d'euros, remboursables à l'échéance fixée à dix ans (2023).

En 2014, les passifs subordonnés ont fait l'objet d'un échange et d'une émission de TSDI.

49,6 % des titres ont été apportés à l'échange soit 74,4 millions d'euros qui ont fait l'objet d'une annulation. Puis, une émission de nouveaux TSDI pour 124,4 millions d'euros (74,4 millions d'euros issus de l'échange et 50 millions d'euros de titres placés) a été réalisée. Le taux servi est de 3,916 % avec une option de remboursement à partir d'octobre 2024.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016				31 déc. 2015
	< 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	Montant net	Montant net
Passifs subordonnés					
Emprunt TSDI - 2005	255	-	75 523	75 778	75 817
Emprunt TSDI - 2014	1 148	-	124 400	125 548	125 545
Emprunt TSR 5,5 % - mars 2023	17 962	-	400 000	417 962	417 913
TOTAL	19 364	-	599 923	619 287	619 275

Swaps de taux

La Macif n'a plus de swaps de taux en portefeuille depuis juillet 2015.

COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT

Non applicable.

PROVISIONS POUR RISQUES EN COURS

(en milliers d'euros)	Montant à l'ouverture	Dotation ou reprise	Montant à la clôture
Montant des provisions pour risques en cours	65 629	-13 885	51 744
TOTAL	65 629	-13 885	51 744

PROVISIONS POUR SINISTRES - RECOURS À ENCAISSER

(en milliers d'euros)	Total
Montant des recours à encaisser déduits des provisions pour sinistres à payer	309 683
Différence entre le montant des provisions inscrites au bilan d'ouverture relatives aux sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs et restant à régler et le montant total des prestations payées au cours de l'exercice au titre des sinistres survenus au cours d'exercices antérieurs ajouté aux provisions pour sinistres inscrites au bilan de clôture au titre de ces mêmes sinistres	89 359

Évolution au cours des trois derniers exercices des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à payer

Année d'inventaire 2014

(en milliers d'euros)	Exercice de survenance		
	2012	2013	2014
Règlements	2 005 359	1 940 310	1 458 795
Provisions	415 865	616 386	1 202 900
TOTAL SINISTRES	2 421 223	2 556 697	2 661 694
Primes acquises	2 995 838	3 021 664	3 113 927
Pourcentage sinistres/primes acquises	80,82 %	84,61 %	85,48 %

Année d'inventaire 2015

(en milliers d'euros)	Exercice de survenance			
	2012	2013	2014	2015
Règlements	2 060 745	2 050 955	1 989 658	1 378 946
Provisions	361 860	493 135	650 632	1 112 625
TOTAL SINISTRES	2 422 605	2 544 090	2 640 291	2 491 571
Primes acquises	2 995 838	3 021 664	3 078 054	3 138 320
Pourcentage sinistres/primes acquises	80,87 %	84,19 %	85,78 %	79,39 %

Année d'inventaire 2016

(en milliers d'euros)	Exercice de survenance				
	2012	2013	2014	2015	2016
Règlements	2 099 344	2 115 499	2 106 510	1 818 753	1 452 460
Provisions	318 421	370 943	494 897	671 386	1 152 169
TOTAL SINISTRES	2 417 764	2 486 442	2 601 408	2 490 139	2 604 630
Primes acquises	2 995 838	3 021 664	3 078 054	3 138 320	3 134 679
Pourcentage sinistres/primes acquises	80,70 %	82,29 %	84,51 %	79,35 %	83,09 %

AUTRES INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN**Actifs avec clause de réserve de propriété**

Néant.

Solde non amorti correspondant à la différence entre le montant initialement prévu et le prix de remboursement des dettes représentées par un titre émis par l'entreprise

Néant.

Détail des comptes de régularisation actif et passif**Actif**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant net à la clôture	
	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Intérêts et loyers acquis non échus	61 677	62 705
Intérêts courus non échus (nets)	61 677	62 705
Frais d'acquisition reportés	42 250	86 002
Frais d'acquisition reportés	42 250	86 002
Autres comptes de régularisation actif	21 615	22 630
Frais d'acquisition immeubles à répartir	-	-
Différence sur prix de remboursement à recevoir	8 884	9 000
Charges payées d'avance	12 731	13 630
Réévaluation écarts de conversion actif	-	-
Charges à étaler sur plusieurs exercices	-	-
TOTAL	125 542	171 337

Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant net à la clôture	
	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Comptes de régularisation passif	88 592	72 286
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	85 075	68 675
Produits perçus ou constatés d'avance	2 160	2 440
Réévaluation écarts de conversion passif	1 357	1 171
TOTAL	88 592	72 286

Détail des provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprise	Solde à la clôture
Provisions pour litiges	13 536	3 888	7 577	9 846
Provisions perte de change	1 171	1 357	1 171	1 357
Autres provisions pour risques	3 782	704	983	3 503
Provision indemnités fin de carrière	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	613	15	-	628
TOTAL	19 102	5 963	9 731	15 334

Actifs et passifs en devises - Différence de conversion

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016 Écart de conversion		31 déc. 2015 Écart de conversion	
	Passif	Actif	Passif	Actif
Différence de conversion passif	-	-	-	-
Différence de conversion actif	-	1 357	-	1 171
TOTAL	-	1 357	-	1 171

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Détail par contrepartie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	dont engagements à l'égard des :		
		Dirigeants	Entreprises liées	Participations
Engagements reçus	152 595	-	-	2 126
Engagements donnés	486 755	-	-	-
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	3 224	-	-	531
Titres et autres actifs avec engagement de revente	-	-	-	-
Autres engagements sur titres et actifs	174 771	-	455	2 126
Autres engagements donnés	308 760	-	-	109 773
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	432 068	-	-	-
Engagements sur IFT, stratégies de rendement	-	-	-	-

Détail par nature d'engagements

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Engagements reçus	152 595	160 137
Engagements sur instruments financiers : swap de taux liés au TSDI émis	-	-
Engagements de garantie (aval, caution, nantissement, autres)	26 713	31 963
<i>Caution solidaire du Crédit Coopératif pour les versements à la Fondation Macif - Échéance 2018</i>	10 500	15 750
<i>Garantie de passif sur acquisition IME - Échéance 2017</i>	12 197	12 197
<i>Garantie Coface pour l'investissement de la Macif en Algérie - Échéance 2017</i>	4 016	4 016
Engagements sur titres	5 678	8 680
<i>Option de vente et d'achat des actions IMA SA avec P&V Assurances, Unipol Assicurazioni S.P.A et Wafa Assurance - Échéance 2016</i>	-	4 521
<i>Engagement de rachat de 3 500 actions Mutavie à MFA - Échéance 15 janvier 2016</i>	-	4 158
<i>Engagement d'un appel de fonds Certivia FR0012159697 - Règlement 16 janvier 2017</i>	400	-
<i>Engagement de rachat de 50 000 actions Acofi - Échéance début 2017</i>	400	-
<i>Engagement d'achat d'actions New Alpha Asset Management - Échéance début 2017</i>	2 752	-
<i>Engagement de rachat d'actions Sécurimut - Échéance 1^{er} trimestre 2017</i>	2 126	-
Autres engagements reçus	120 204	119 494
<i>Engagement reçu au titre de la solidarité financière dans la Sgam Sferen</i>	25 000	25 000
<i>Domicours Holding : clause de retour à meilleure fortune - Échéance 2022</i>	346	346
<i>Indemnités de fin de carrière sur effectif</i>	87 082	86 102
<i>Régime retraite complémentaire</i>	3 731	4 785
Dettes et engagements sur GIE MMAV, MMF, Campus Macif, GIE MMG	4 044	3 261
Engagements donnés	486 755	438 726
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	3 224	4 124
<i>Caution à Association CAPA sur emprunts BP et CA</i>	109	109
<i>Garantie de passif sur cession Serena à IMA - Échéance 2021</i>	531	531
<i>Garantie de passif à AAA/SGPS SA - Échéance 2016</i>	-	900
<i>Garantie de passif sur cessions de titres Atlantis Vie et Atlantis Seguros au groupe Agrupacio</i>	2 584	2 584
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-	-
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	174 771	172 223
<i>Option de vente et d'achat des actions IMA SA avec P&V Assurances, Unipol Assicurazioni SPA et Wafa Assurance - Échéance 2016</i>	-	4 521
<i>Engagement de rachat de 3 500 actions Mutavie à MFA - Échéance 15 janvier 2016</i>	-	4 158
<i>Engagement restant sur FPCI</i>	98 094	87 954
<i>Engagement restant sur le FCT</i>	3 930	25 855
<i>Engagement restant sur OPC Emergence Actions</i>	-	2 100
<i>Engagement restant sur le FPS</i>	11 305	38 033
<i>Engagement restant sur Sicav Certivia</i>	8 400	9 600
<i>Engagement restant sur le Zencap Crédit ETI II PART II</i>	15 530	-
<i>Engagement restant sur le FCT Zencap Infra DEBT II</i>	22 668	-
<i>Engagement restant sur Tikehau Direct Lending III FIS</i>	4 160	-
<i>Engagement restant sur BNP Paribas European SME</i>	4 950	-
<i>Engagement d'un appel de fonds Certivia FR0012159697 - Règlement 16 janvier 2017</i>	400	-
<i>Engagement d'achat actions New Alpha Asset Management - Échéance début 2017</i>	2 752	-
<i>Engagement de rachat d'actions Sécurimut - Échéance 1^{er} trimestre 2017</i>	2 126	-
<i>Engagement dans augmentation de capital de Macif Zycie de 2M de Zlotys - Échéance 1^{er} trimestre 2017</i>	455	-

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Autres engagements donnés	308 760	262 379
<i>Engagement de versement à la Fondation Macif - Échéance 2018</i>	10 500	15 750
<i>Engagement donné au titre de la solidarité financière dans la Sgam Sferen</i>	25 000	25 000
<i>Engagement de liquidité au profit de Socram Banque</i>	100 823	100 823
<i>Engagement de financement à première demande donné à Vernier Participation - Échéance 31 mars 2019</i>	8 950	8 950
<i>Indemnités de fin de carrière sur effectif</i>	98 041	93 520
<i>Régime retraite complémentaire</i>	7 084	7 480
<i>Dettes et engagements sur GIE MMAV, MMF, Campus Macif, GIE MMG</i>	58 362	10 855
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	432 068	404 176
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	-	-
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-
Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-
Encours d'instruments financiers à terme	-	-

Engagement de la direction générale Macif à la Banque de France

La Macif actionnaire de la société OFI Holding à hauteur de 60,93 % des droits de vote s'engage à :

- Conserver la participation détenue indirectement dans OFI Asset Management et à consulter, pour autorisation préalable, les autorités bancaires en cas de projet de cession ou de réduction de cette participation tant que cette société sera actionnaire d'OFI Investment Solution ;
- Exercer, via OFI Asset Management, une surveillance sur la gestion de OFI Investment Solution, afin que cet établissement soit toujours en mesure de respecter les obligations imposées par la réglementation bancaire en vigueur ;
- Fournir éventuellement, dans le cadre de l'article L. 511-42 du Code monétaire et financier, à OFI Asset Management le soutien financier nécessaire afin que cet établissement soit en mesure d'apporter à OFI Investment Solution les moyens lui permettant de respecter l'ensemble de ses obligations légales et réglementaires.

Engagement de la Macif dans Socram Banque

La Macif garantit les engagements souscrits par Socram Banque ainsi que la bonne fin des opérations réalisées par elle dans l'exercice des activités relevant de son objet social proportionnellement à ses droits de vote.

La Macif, distributrice des crédits Socram Banque, s'engage à prendre à sa charge les risques générés par ses propres sociétaires au-delà d'un seuil de mutualisation.

Engagement de la Macif dans la Sgam Macif

La Macif est engagée par des liens de solidarité financière dans le cadre de la Sgam Macif.

Engagement de la Macif au profit d'Icade Santé - Échéance au 3 avril 2027

La Macif se porte fort du respect par l'OPCI MF Santé de ses obligations au titre du pacte d'associés.

Engagement de la Macif d'achat et vente de titres Sécurimut

Promesse d'achat et de vente de titres Sécurimut détenus par les fondateurs exerçables au plus tard le 31 décembre 2021.

Engagement de la Macif d'apport d'actions Salvepar à une OPE

La Macif s'engage irrévocablement à apporter à l'offre d'échange l'intégralité des 667 367 actions Salvepar.

L'engagement est limité à la présentation des actions à l'OPE et ne constitue pas une promesse de cession en dehors de ce cadre.

La parité d'échange applicable aux actions est de 2,6333 actions Tikehau Capital nouvellement émises pour 1 action Salvepar.

L'engagement sera caduc et la Macif recouvrera automatiquement la liberté de disposer librement de la totalité des actions si l'offre n'a pas été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) par Tikehau Capital le 31 mars 2017.

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2016
Détail engagements en matière de retraite	
Engagement de retraite : engagements donnés	100 455
Actif de couverture : engagements reçus	90 813
Stock de pertes (gains) actuariels non comptabilisés (PGA)	9 642
Stock de charges constatées d'avance	-
Stock de provision pour risques et charges	-

3.1.3.3 Informations complémentaires sur le compte de résultat

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 déc. 2016			31 déc. 2015
	Entreprises liées	Autres	Total	Total
Revenus des participations	-	12 400	12 400	23 397
Revenus des placements immobiliers	-	1 683	1 683	4 077
Revenus des autres placements	5 880	166 468	172 348	169 478
Autres revenus financiers	-	1 952	1 952	2 390
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	5 880	182 503	188 383	199 342
TOTAL FRAIS FINANCIERS	-	36 207	36 207	39 630

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DES OPÉRATIONS TECHNIQUES NON-VIE PAR CATÉGORIE

(en milliers d'euros)

Opérations techniques non-vie (catégories 20 à 39)	Dommages corporels cont. indiv. (Cat. 20)	Automobile R.C. (Cat 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Dommages aux biens particuliers (Cat. 24)	Dommages aux biens profession. (Cat. 25)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)
Primes acquises	299 010	698 736	1 062 304	758 433	27 807	85 812
Primes	299 090	699 964	1 058 702	762 147	27 037	83 279
Variation des primes non acquises	-80	-1 228	3 602	-3 714	771	2 534
Charges des prestations	-182 197	-816 271	-702 684	-558 051	-14 003	-111 542
Prestations et frais payés	-116 607	-613 978	-713 512	-538 873	-14 513	-93 574
Charges des provisions pour prestations et diverses	-65 590	-202 293	10 828	-19 178	510	-17 968
A. Solde de souscription	116 813	-117 535	359 621	200 382	13 805	-25 730
Frais d'acquisition	25 957	78 244	72 986	101 218	1 365	12
Autres charges de gestion nettes	26 556	61 355	91 735	92 607	1 271	9 881
B. Charges d'acquisition	52 514	139 599	164 721	193 825	2 636	9 893
Produits des placements	16 037	69 136	6 522	14 268	768	3 492
Participation aux résultats	979	-	-71	-	-	-
C. Solde financier	17 015	69 136	6 451	14 268	768	3 492
Part des réassureurs dans les primes acquises	-20 763	-18 482	-10 216	-40 591	-2 147	-56 152
Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	17 295	22 252	2 330	4 358	-3	44 045
Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1 002	22 280	6 039	9 000	137	33 036
Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	255	-	521	1 164	55	3 175
D. Solde de réassurance	-2 212	26 050	-1 326	-26 069	-1 959	24 104
RÉSULTAT TECHNIQUE	79 103	-161 948	200 025	-5 245	9 978	-8 027
Hors compte :	-	-	-	-	-	-
Provisions pour PNA (clôture)	71 038	172 959	264 547	192 808	6 706	23 726
Provisions pour PNA (ouverture)	70 958	171 730	268 150	189 094	7 476	26 260
Provisions pour sinistres à payer (clôture)	307 866	3 234 452	119 311	644 062	37 760	169 987
Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	281 534	3 062 954	130 322	615 610	38 259	155 548
Autres provisions techniques (clôture)	619 286	855 065	1 993	33 214	1 135	24 184
Autres provisions techniques (ouverture)	581 007	824 270	1 739	42 488	1 146	20 654

R.C. Générales (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécuniaire (Cat. 31)	Transports (Cat. 34)	Acceptation (non-vie) (Cat. 39)	LPS	Total
275	31 585	156 015	2 953	8 246	2 145	1 358	3 134 679
225	32 245	156 185	2 894	8 160	1 153	1 203	3 132 284
50	-661	-171	59	86	992	154	2 394
-291	-26 751	-153 382	-269	-4 596	-5 065	54	-2 575 047
-720	-27 720	-150 604	-3 824	-4 827	-3 624	-1 219	-2 283 595
430	969	-2 778	3 555	231	-1 441	1 274	-291 452
-16	4 834	2 632	2 684	3 651	-2 920	1 412	559 632
25	1 794	-	419	746	-	117	282 884
17	3 788	-	235	760	429	103	288 737
42	5 582	-	654	1 506	429	220	571 621
133	1 124	850	85	131	493	52	113 092
-	-	-	-8	-	-	-	900
133	1 124	850	77	131	493	52	113 991
-	-4	-123	-	-	-	-	-148 479
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-9	-	-	-	90 267
-	-	-	-	-	-	-	-
-	10	-	-4	-	-1	0	71 500
-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-
-	0	12	-	-	-	-	5 182
-	7	-111	-12	-	-1	0	18 470
76	383	3 371	2 094	2 276	-2 856	1 244	120 472
-	-	-	-	-	-	-	-
41	8 038	39 181	944	2 024	175	313	782 501
91	7 377	39 011	1 004	2 110	1 167	467	784 896
7 738	58 805	13 439	2 358	5 706	29 719	2 098	4 633 302
8 168	59 243	10 661	5 913	5 938	28 278	3 372	4 405 800
-	667	-	1 098	-	-	-	1 536 644
-	1 199	-	1 103	-	-	-	1 473 606

DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**Charges de personnel**

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Salaires	364 156	369 578
Pensions de retraite	3 577	3 563
Charges sociales	158 657	163 548
Autres frais de personnel	785	527
<i>Dont CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi)</i>	-7 338	-7 033
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	527 174	537 216

Commissions

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Commissions afférentes aux opérations assurance directe	5 564	7 565
TOTAL COMMISSIONS VERSÉES	5 564	7 565

Ventilation des primes brutes émises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
France	3 131 081	3 114 645
Union européenne hors France	1 203	1 438
Hors Union européenne	-	-
TOTAL PRIMES ÉMISES	3 132 284	3 116 083

Entrées et sorties du portefeuille

Néant.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application du décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat est de 908 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Groupe Y	Mazars	Total
Mission d'audit légal	414	421	835
Autres diligences	32	41	73
TOTAL	446	462	908

DÉROGATION AUX PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION EN APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION FISCALE

Néant.

INFORMATIONS SUR LA SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE

(en milliers d'euros)	Déductions Réintégrations fiscales			Impôts*
	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	
Charges non déductibles temporairement	5 050	809	5 859	2 017
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	41 873	-6 258	35 615	12 262
TOTAL	46 923	-5 449	41 474	14 279

* Selon taux d'impôts en vigueur au 31 décembre 2016.

VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	Avant IS*	IS*	Après IS*
Opérations ordinaires	105 596	-	105 596
Opérations exceptionnelles	-22 781	-25 414	-48 195
TOTAL	82 815	-25 414	57 401

* Impôt sur les sociétés.

Le groupe Macif est régi selon les principes de neutralité définis par l'Administration fiscale.

Dans ce cadre, les filiales intégrées versent à la Macif, société intégrante, le montant d'impôts dont elles auraient

été redevables en l'absence d'intégration fiscale. La société intégrante conserve donc les économies d'impôts sur les sociétés générées du fait de l'existence du groupe fiscal.

VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES ET EXCEPTIONNELS
Produits et charges non techniques

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Produits non techniques	-	-
Charges non techniques	16 442	-
<i>Autres charges non techniques - Neutralisation fiscale de la dotation de la réserve de capitalisation</i>	-	-
<i>Subventions accordées</i>	16 442	-
TOTAL	16 442	-

Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Produits exceptionnels	8 140	8 766
Reprise des amortissements dérogatoires	-	258
Autres produits exceptionnels divers	1 475	3 965
Produits sur cessions d'immobilisations	28	158
Utilisation ou reprise de provision pour dépréciations exceptionnelles	6 637	4 385
Charges exceptionnelles	-30 921	-51 942
Valeurs comptables des immobilisations corporelles autres que les immeubles cédés	-10	-236
Subventions exceptionnelles accordées	-5	-14 622
Amendes, pénalités	-1	-5
Autres charges exceptionnelles diverses	-30 095	-36 112
Dotation aux provisions pour charges exceptionnelles	-796	-949
Dotation aux amortissements dérogatoires	-15	-18
TOTAL	-22 781	-43 176

Les autres charges exceptionnelles diverses comprennent notamment le redressement notifié lors des contrôles fiscaux et mises en recouvrements au titre des taxes et conventions d'assurance sur les exercices 2014 et 2015, et une provision pour l'exercice suivant.

De plus, elles intègrent le redressement notifié lors du contrôle Urssaf 2015 sur les exercices 2012-2013-2014, au titre de la taxe sur les véhicules terrestres à moteur.

3.1.3.4 Autres informations significatives

CONSOLIDATION

La société Macif située 2 et 4, rue Pied de Fond - 79000 Niort, présente les comptes consolidés du Groupe dans lesquels sont inclus les comptes sociaux ainsi établis.

INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

Effectif moyen en personnel au cours de l'exercice

	Nombre	
	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Non-cadres	5354	5 331
Cadres	2837	2 843
TOTAL	8 191	8 174

Ces chiffres concernent uniquement le personnel directement salarié par la Macif. Celle-ci est également membre de deux GIE qui réalisent une partie de ses travaux (GIE MMF, GIE MMAV).

Rémunération des membres des organes d'administration et organes de direction

(en milliers d'euros)	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Indemnisation des membres des organes d'administration	1 764	1 671
Indemnisation des membres des organes de direction (sommes versées au titre des rémunérations, indemnités du directeur général et des directeurs généraux délégués)	1 603	727

Crédit impôt compétitivité emploi (CICE)

L'assiette du CICE est constituée par les rémunérations versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le Smic pour une durée légale du travail. Le taux du CICE 2016 est de 6 %.

Le CICE calculé sur les rémunérations de la Macif est constaté en déduction des charges du personnel pour un montant total de 7 338 milliers d'euros.

La part du CICE de la Macif dans les GIE (MMAV, MMF) s'élève à 225 milliers d'euros et a été imputée sur la charge d'impôt sur les sociétés.

Pour information, le CICE correspondant à l'exercice 2015 qui s'élevait à 7 033 milliers d'euros, a contribué au financement de formations des collaborateurs et autres achats notamment de matériels informatiques, logiciels et autres études et développements informatiques pour le renforcement de la compétitivité de la Macif.

3.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX ET RAPPORT SPÉCIAL

3.2.1 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

Aux délégués,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la MACIF, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 3.1.3.1 de l'annexe relative au changement de modalités d'estimation des frais par destination, lié à la mise en place du modèle de coût par activité.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les provisions pour dépréciation à caractère durable et pour risque de contrepartie sur le portefeuille titres sont évaluées selon les modalités relatées dans la note 3.1.3.1 relative aux placements financiers figurant dans l'annexe aux comptes. Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions de votre mutuelle, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers.

Nous avons vérifié que l'évaluation de ces provisions était cohérente, d'une part, avec l'intention de détention de ces actifs par la mutuelle, d'autre part avec sa capacité à les conserver. Nous avons examiné, en tant que de besoin, les données et les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable et la documentation préparée dans ce cadre par la mutuelle. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations et à la présentation qui en a été faite.

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes de votre mutuelle, sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles. Il en va ainsi des provisions techniques et mathématiques destinées à couvrir les engagements réglementés à l'égard des sociétaires, et dont les modalités d'évaluation sont décrites à la note 3.1.3.1 de l'annexe relative aux provisions techniques.

Nous avons en particulier apprécié le caractère adéquat des méthodes employées et des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire de la mutuelle et de son expérience. Sur ces bases, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux délégués sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article R. 322-55-1 du Code des assurances sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre mutuelle auprès des sociétés contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 25 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y Audit
Christophe MALÉCOT

MAZARS
Pierre DE LATUDE

3.2.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux délégués,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société d'assurance mutuelle, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

1. SOUSCRIPTION DE LA MACIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE MACIFIN'

Administrateurs concernés :

Mmes Florence DEFIOULES, Lysiane FERRIERE, Catherine LE GAC, et MM. Maurice CARROBOURG, Jacky DINTINGER, Pascal MICHARD et René VALLADON.

Nature, objet et modalités :

Dans sa délibération du 12 octobre 2016, le conseil d'administration a autorisé la souscription par la MACIF à une augmentation de capital de sa filiale Macifin' pour un montant maximum de 12 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, 6 millions d'euros ont été libérés au titre de cette opération.

2. SOUSCRIPTION DE LA MACIF À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE MACIF ZYCIE

Administrateurs concernés :

Mme Françoise LAREUR et MM. Jacky DINTINGER et Hélios INSA.

Nature, objet et modalités :

Dans sa délibération du 7 décembre 2016, le conseil d'administration a autorisé la souscription par la MACIF à l'augmentation de capital de Macif Zycie, pour un montant maximum de 2 millions de zlotys.

Cette augmentation de capital a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire de Macif Zycie le 15 février 2017. Le 27 mars 2017, la MACIF a souscrit à l'intégralité de l'augmentation de capital pour une valeur de 2 millions de zlotys soit 479 K€.

3. RECONDUCTION DU TRAITÉ DE RÉASSURANCE ENTRE MACIF ET MACIF-MUTUALITÉ RELATIF AUX CONTRATS AIR FRANCE ET APPN

Administrateurs concernés :

Mme Emmanuelle FANTINO et MM. Marc BEUROIS, Jacques CHEMARIN, Pierre GROS, Alain MONTARANT et Claude VERNE

Nature, objet, modalités :

a/ Contrat Air France :

Dans sa délibération du 7 décembre 2016, votre conseil d'administration a autorisé la reconduction annuelle du traité de réassurance en quote-part à 100% entre MACIF et MACIF-Mutualité relatif au contrat collectif Air France destiné à couvrir la garantie pour inaptitude physique définitive.

Le résultat des opérations ainsi cédées par MACIF s'établit à - 32 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

b/ Contrat APPN :

Dans sa délibération du 7 décembre 2016, votre conseil d'administration a autorisé la reconduction annuelle du traité de réassurance en quote-part à 100% entre la MACIF et MACIF-Mutualité relatif au contrat collectif Association de Prévoyance du Personnel Navigant (APPN) afin de couvrir la perte de licences.

Le résultat des opérations ainsi cédées par MACIF s'établit à - 694 K€ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Fait à Niort et à Paris La Défense, le 25 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

GROUPE Y Audit
Christophe MALÉCOT

MAZARS
Pierre DE LATUDE



4

ORDRE DU JOUR ET TEXTES DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

4.1	Ordre du jour de l'assemblée générale mixte	248
4.2	Résolutions soumises à l'assemblée générale mixte	249

4.1 ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le conseil d'administration de la Macif a décidé le 25 avril 2017, de convoquer l'assemblée générale mixte, le samedi 17 juin 2017, à 11h30, à la Cité des congrès de Nantes - 5 rue de Valmy - 44000 Nantes.

L'ordre du jour de l'assemblée générale mixte de 2017 est fixé comme suit :

4.1.1 À TITRE ORDINAIRE

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Information et débat sur l'application des pratiques définies par le guide des bonnes pratiques des entreprises de l'ESS. 2. Examen du rapport du conseil d'administration. 3. Présentation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux - Approbation des comptes sociaux. 4. Affectation du résultat. 5. Présentation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés - Approbation des comptes consolidés. 6. Quitus annuel aux administrateurs. 7. Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R. 322.57 du Code des assurances - Approbation des dites conventions. | <ol style="list-style-type: none"> 8. Rapport du comité des sages. 9. Rapport du président du conseil d'administration sur les indemnités et les frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes sur l'exercice 2016. 10. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2017 aux mandataires mutualistes telle que prévue par les statuts. 11. Fixation d'une limite au montant global des indemnités versées en 2017 aux administrateurs telle que prévue par les statuts. 12. Renouvellement de mandats d'administrateurs. 13. Fin du mandat d'un administrateur. |
|--|---|

4.1.2 À TITRE EXTRAORDINAIRE

- | | |
|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 14. Modification des statuts de la Macif. 15. Approbation de la convention d'affiliation à Macif Sgam. 16. Adoption de la charte d'organisation de la vie politique. | <ol style="list-style-type: none"> 17. Pouvoirs au conseil d'administration afin de procéder aux ajustements nécessaires. 18. Pouvoirs pour les formalités. |
|--|---|

4.2 RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

4.2.1 À TITRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 de 57 401 259,15 euros ainsi que le solde du report à nouveau créditeur à l'ouverture de l'exercice de 840 358,06 euros, soit un montant total de 58 241 617,21 euros :

- À la réserve de sécurité pour 50 000 000 euros (la portant ainsi à 820 000 000 euros) ;
- Et le solde en report à nouveau créditeur pour 8 241 617,21 euros.

Ainsi, les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en euros)

Report à nouveau créditeur à l'ouverture	840 358,06	
Excédent de l'exercice	57 401 259,15	
Réserve de sécurité		50 000 000,00
Report à nouveau créditeur		8 241 617,21
TOTAL	58 241 617,21	58 241 617,21

TROISIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir entendu la présentation des comptes consolidés, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Quitus

L'assemblée générale donne quitus au conseil d'administration pour sa gestion en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2016.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports spéciaux des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article R. 322-57 du Code des assurances, approuve les rapports des commissaires aux comptes et successivement chacune des conventions nouvelles qui y sont mentionnées et visées par l'article R. 322-57 IV-1^{er} du Code des assurances et, le cas échéant, par l'article R. 322-57 VI alinéa 3 du Code des assurances, étant précisé que les intéressés aux dites conventions ne peuvent prendre part au vote.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Indemnités et frais remboursés aux administrateurs et mandataires mutualistes en 2016

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du président du conseil d'administration en application de l'article R. 322-55-1 du Code des assurances, prend acte du montant des indemnités versées au président du conseil d'administration, aux administrateurs et aux mandataires mutualistes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 pour un montant global de 5 120 604 euros et des remboursements de frais de déplacement, hôtel et restauration pour un montant de 1 479 938 euros.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Fixation d'une limite au montant des indemnités versées aux mandataires mutualistes en 2017

L'assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article R. 322-55-1 du Code des assurances et de l'article 14 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux mandataires mutualistes, au titre des contraintes afférentes aux missions qui leur sont conférées dans l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2017, sera limité à un montant maximum global de 0,12 % du montant annuel des cotisations d'assurance émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2016.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Fixation d'une limite au montant des indemnités versées aux administrateurs en 2017

L'assemblée générale, conformément aux dispositions des articles R. 322-53 II et R. 322-55-1 du Code des assurances et de l'article 14 des statuts, décide que le montant des indemnités versées aux administrateurs, au titre de l'exercice 2017, sera limité à un montant maximum global de 0,09 % du montant annuel des cotisations d'assurance émises par la Macif auprès de ses sociétaires au titre de l'année 2016.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Monsieur Maurice Carrobourg à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Monsieur Maurice Carrobourg dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Chemarin à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Monsieur Jacques Chemarin dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

ONZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Madame Florence Defiolles à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Madame Florence Defiolles dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Monsieur Jacky Dintinger à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Monsieur Jacky Dintinger dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Gros à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Monsieur Pierre Gros dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Michard à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Monsieur Pascal Michard dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Monsieur Michel Schmitlin à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Monsieur Michel Schmitlin dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement de mandat d'administrateur

L'assemblée générale prend acte de l'arrivée du terme du mandat d'administrateur de Monsieur Claude Verne à l'issue de la présente assemblée, et décide en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, de renouveler Monsieur Claude Verne dans ses fonctions pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4.2.2 À TITRE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Modification des statuts de la Macif

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 4 - « Objet » des statuts..

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

Modification des statuts de la Macif

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de modification des statuts de la Macif, décide de modifier l'article 16 - « Assemblées Générales Extraordinaires - objet » des statuts.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Fin du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale prend acte que Monsieur Yannick Le Broch a atteint la limite d'âge et qu'en conséquence, en application de l'article 19 des statuts, ses fonctions prendront fin à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée générale décide en outre que Monsieur Yannick Le Broch ne sera pas remplacé.

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Modification des statuts de la Macif

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, et pris acte des modifications visées par les résolutions précédentes, approuve article par article puis dans son ensemble le texte des statuts refondus de la Macif dont un exemplaire est annexé aux présentes.

VINGT-ET-UNIÈME RÉSOLUTION

Approbation de la convention d'affiliation à Macif Sgam

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de modification de la convention d'affiliation de la Macif à Macif Sgam, approuve ladite convention d'affiliation telle que présentée en séance, sous réserve :

- du retrait de Macif-Mutualité, d'Apivia Mutuelle, de la MNFCT, de la MPIBM et de la MNPAF de Macif Sgam,
- de la constitution de l'Union Mutualiste de groupe Macif Santé Prévoyance (l'« UMG Macif Santé Prévoyance »),
- de l'affiliation de Macif-Mutualité, d'Apivia Mutuelle, de la MNFCT, de la MPIBM et de la MNPAF à l'UMG Macif Santé Prévoyance,
- de l'affiliation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à Macif Sgam,
- de l'absence d'opposition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution au retrait de Macif-Mutualité, d'Apivia Mutuelle, de la MNFCT, de la MPIBM et de la MNPAF de Macif Sgam,
- de l'absence d'opposition de l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution à l'affiliation de Macif-Mutualité, d'Apivia Mutuelle, de la MNFCT, de la MPIBM et de la MNPAF à l'UMG Macif Santé Prévoyance,
- de l'absence d'opposition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à l'affiliation de l'UMG Macif Santé Prévoyance à Macif Sgam,
- de l'absence d'opposition de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution aux modifications apportées à la convention d'affiliation de la Macif à Macif Sgam.

VINGT-DEUXIÈME RÉSOLUTION

Adoption de la charte d'organisation de la vie politique

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet de charte d'organisation de la vie politique de la Macif, décide d'adopter, *sous réserve de la prise en compte des amendements formulés en séance*, ladite charte, article par article, puis dans son ensemble.

L'assemblée générale décide que la charte d'organisation de la vie politique de la Macif entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018.

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs au conseil d'administration afin de procéder aux ajustements nécessaires

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de procéder, le cas échéant, aux ajustements nécessaires des statuts et de la convention d'affiliation de Macif Sgam ainsi que des statuts et de la convention d'affiliation de l'UMG Macif Santé Prévoyance.

VINGT-QUATRIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs pour les formalités

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt, de publicité.



5

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ



J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent rapport financier présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Macif et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. ●●

Le président du conseil d'administration
Alain MONTARANT



**Le pouvoir
d'agir sur
l'essentiel**

